

RAPPORT DU COMITE DU DESARTEMENT

APPENDICE III

VOLUME II

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus in extenso  
du Comité du désarmement en 1981



CD/PV.107  
17 février 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 17 février 1981, à 10 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. M. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. V. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAV HLAING U THAN HTUN U NGWE-WIN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. B. THACKER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia Mme WANG Zhiyun M. PAN Jusheng
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROVOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. EL S.A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOVERREE M. L.R. FLEISCHER Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (sute)

France : M. F. de la CORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY  
M. A. LAKATOS

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie : M. E. SOEPRAPTO  
M. KARYONO  
M. F. QASIM  
M. HARYOMATARAM

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. A. CIARRAPICO  
M. B. CABRAS  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. R. ISHII  
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
M. N.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. S. KONIK  
M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITÉ (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. SEMIONOV M. L.A. NAOUMOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR Mlle G. da SILVA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. N.D. BWANDA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

LE PRÉSIDENT (France) : Je voudrais tout d'abord dire le plaisir que nous avons à accueillir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, Monsieur Syntenko, qui nous rend visite aujourd'hui. Je lui souhaite un intéressant séjour à Genève et d'utiles contacts avec les membres du Comité du désarmement.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, proposer à votre nomination, comme présidents des groupes de travail dont la création a été précédemment décidée, les personnalités suivantes :

- pour le groupe sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, Monsieur le Ministre Ciarrapico, de l'Italie,
- pour le groupe de travail chargé des armes chimiques, Monsieur l'Ambassadeur Lidgard, de la Suède,
- pour le groupe de travail chargé des armes radiologiques, Monsieur l'Ambassadeur Komives, de la Hongrie,
- pour le groupe de travail chargé du programme global du désarmement, Monsieur l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique.

Il n'y a pas d'observation, je constate donc le consensus du Comité sur la nomination de ces personnalités à la présidence des groupes de travail et j'adresse à nos collègues les très vives félicitations du Comité, l'expression de notre pleine confiance et nos meilleurs vœux pour le plein succès des travaux qu'ils vont être appelés à diriger.

Il en est ainsi décidé.

Je vous rappelle que, selon le programme de travail tel qu'il apparaît dans le document de travail CD/144, le Comité commence aujourd'hui l'examen du point 1 de son ordre du jour : interdiction des essais nucléaires. Comme vous le savez, cette indication a un caractère non contraignant et il est toujours aux termes du règlement, loisible aux délégations d'aborder tous les points à l'ordre du jour.

II. PALIHAKKARA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite elle aussi de vous voir à la tête du Comité. Je suis certain qu'avec l'efficacité et la compétence que chacun reconnaît en vous, vous guiderez nos travaux de façon constructive, et je tiens à vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation.

En même temps, je veux exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Ethiopie, M. Terrefe, qui a si habilement conduit nos travaux pendant le dernier mois de la session de 1980. Enfin, ma délégation tient à s'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre.

La session de 1981 du Comité du désarmement que vous avez ouverte, il y a deux semaines, sera la dernière session entière avant la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au désarmement en 1982. Alors que nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement et dans la troisième année de nos négociations sur le désarmement, il est évident que l'inquiétude de la communauté internationale face au danger d'un holocauste nucléaire ne s'est guère dissipée. Au contraire, nous observons sans cesse de nouveaux perfectionnements qualitatifs des engins explosifs nucléaires et de leurs vecteurs qui, selon l'étude d'ensemble des armes nucléaires, présentée à la

(M. Palihakkara, Sri Lanka)

trente-cinquième session de l'Assemblée générale, peuvent libérer "plus d'énergie que tous les explosifs classiques utilisés depuis l'invention de la poudre", sans parler des retombées qui condamneraient la race humaine à une désintégration progressive et douloureuse. Les engagements que les puissances nucléaires affirment prendre en vue du désarmement, alors qu'ils perfectionnent leurs instruments de mort et de destruction et consacrent des ressources humaines et autres toujours plus grandes à la fabrication des armements, en particulier des armements nucléaires, ont sérieusement érodé la crédibilité de leurs déclarations. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son message au Comité "l'objectif du désarmement demeure toujours aussi fugace". Nous entendons également parler de "concepts" en faveur de "guerres nucléaires limitées" qui pourraient être gagnées. Que l'on puisse prêter crédit à de telles théories dépasse l'imagination car les explosions d'Hiroshima, de Nagasaki et les autres explosions nucléaires ultérieures ont prouvé de façon indiscutable qu'aucune barrière ne pourra s'opposer au souffle nucléaire ni à la contamination ultérieure. Nous avons affaire à une arme absolue, dont l'utilisation, aussi limitée puisse-t-elle paraître à ceux qui sont en sa faveur, ne laissera ni vainqueur ni vaincu, et qui, par conséquent, ne répond à aucun objectif politique ou militaire réaliste. Le seul effet que pourrait avoir une telle guerre nucléaire "faisable" serait d'entraîner une conflagration nucléaire mondiale, qui causerait des destructions et des souffrances humaines sans précédent. La dissuasion nucléaire et les perfectionnements que nous voyons aujourd'hui, seraient dit-on, nécessaires pour assurer la sécurité nationale des grandes puissances nucléaires. Le concept de la sécurité invoqué pour assurer la sécurité d'un pays ou de quelques pays en augmentant l'anxiété et l'insécurité de la vaste majorité des autres nations, ne saurait être considéré comme justifié ou admis par la communauté internationale. La communauté internationale, selon les termes mêmes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a déjà déclaré à l'unanimité que "la multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires et la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin, représentent des menaces incalculables pour la paix..."

A sa trente-cinquième session, qui vient de se terminer, l'Assemblée générale a adopté non moins de 43 résolutions concernant le désarmement, dont 17 demandent une action spécifique de la part du Comité du désarmement. Selon l'analyse détaillée faite par le distingué Ambassadeur du Mexique dans sa déclaration, ces résolutions fixent aussi des priorités pour les négociations de fond à entreprendre durant la présente session du Comité pour progresser vers la solution du problème le plus urgent qui se pose à l'humanité.

Nous sommes tous conscients des revers subis par la détente et par SALT II, et nous ne pouvons qu'espérer que les efforts assidus déployés depuis de nombreuses années ne seront pas vains. Cette situation confère au Comité, seul organe multilatéral engagé dans des négociations sur le désarmement, une responsabilité d'autant plus lourde qu'il n'y a aucune autre alternative viable au désarmement.

Dans ce contexte, ma délégation espère que des progrès tangibles seront faits dans les négociations de fond au cours de notre session de 1981. Sans vouloir minimiser l'importance des résultats obtenus en matière de procédure et d'organisation, on peut

(li. Palihakkara, Sri Lanka)

dire que ces deux dernières années, le Comité n'a pas pu faire état devant la communauté internationale de résultats fondamentalement importants sur la voie d'un désarmement effectif. A cet égard, la session de l'an dernier s'est révélée très instructive. Elle a montré la valeur des groupes de travail spéciaux en tant que meilleurs organes disponibles pour mener des négociations concrètes dans le cadre du Comité du désarmement; et pour autant qu'ils disposent du temps nécessaire, ces groupes de travail peuvent faire progresser les négociations de fond de façon efficace, comme on a pu le constater à la fin de la session de l'an dernier.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le Comité ait pu, sans retard, décider de relancer les travaux des quatre groupes de travail spéciaux, sur la base de leurs mandats précédents, grâce à votre direction éclairée et à l'esprit de compromis manifesté par toutes les délégations concernées afin d'accélérer les travaux de fond. Il faut espérer que cette même approche et ce même esprit prévaudront pendant le reste de notre session, en particulier en ce qui concerne la création de deux nouveaux groupes de travail chargés d'examiner deux questions capitales de l'ordre du jour de la session de 1981, d'une part le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. L'an dernier le Comité a consacré un temps précieux à de longues discussions de procédure et à d'autres débats, temps que le Comité ne peut guère se permettre de perdre étant donné l'urgence et le caractère des tâches qui lui sont confiées. Comme le distingué chef de la délégation suédoise l'a dit dans sa déclaration, le temps ne travaille pas pour nous. Non seulement parce que le Comité doit faire rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1982, mais aussi et tout simplement à cause de la nécessité et de l'urgence implacables de sa tâche. Le danger que le perfectionnement continu et rapide de la technologie des armes, et en particulier de la technologie des armes nucléaires, aille plus vite que le processus de négociation et l'influence que ces perfectionnements peuvent avoir sur les politiques dites de défense, sont des réalités qui doivent inciter le Comité à progresser plus vite et plus concrètement dans ses négociations.

Par ailleurs, les dépenses militaires mondiales ont maintenant atteint la somme vertigineuse de 500 milliards de dollars par an, et la tendance actuelle laisse entrevoir une nouvelle augmentation des dépenses. Plus nous tarderons à progresser de façon tangible vers un désarmement véritable, particulièrement sur le plan nucléaire, plus les investissements à des fins destructives augmenteront et détourneront des ressources vitales indispensables pour le développement économique et l'élimination de la faim et de la maladie. Selon les paroles du distingué chef de la délégation suédoise "l'heure du jugement dernier s'est de nouveau rapprochée" paroles qui traduisent bien l'urgence qu'il y a à ce que le Comité seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, s'acquitte de sa responsabilité écrasante.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, le premier point inscrit pour la session de 1981 est l'interdiction des essais nucléaires, question qui a été à l'examen de divers organes depuis plus de 25 ans et à propos de laquelle l'Assemblée générale a adopté plus de 40 résolutions, ce qui montre l'impatience de la communauté internationale devant le peu d'empressement que montrent les Etats dotés d'armes nucléaires de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Cela malgré la détermination exprimée par les trois Etats dotés d'armes nucléaires dans le Traité d'interdiction partielle des essais et réitérés dans le Traité de 1968 sur la non-prolifération, de chercher à assurer à tout jamais la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes

(N. Palihakkara, Sri Lanka)

nucléaires. Il est inutile de souligner l'extrême importance du rôle que peut jouer un Traité d'interdiction complète des essais en empêchant le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes, ainsi que le maintien d'un régime de non-prolifération viable. Quant à la prétendue insuffisance des mesures existantes de vérification pour ce qui est des explosions expérimentales, la communauté internationale ne croira plus longtemps qu'elle constitue un obstacle majeur ou une excuse pour retarder encore des négociations en vue d'une interdiction complète des essais. Qu'il suffise de mentionner ici qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, a dans la résolution 35/145 A, dont le Sri Lanka a été l'un des auteurs, a rappelé "que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final, que, si l'on considère les moyens existants de vérification, il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains et que les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs au risque que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais". La résolution 35/145B prie le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail pour engager des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais, et cela à titre hautement prioritaire, comme le Groupe des 21 l'a maintes et maintes fois souligné à ce Comité. Il faut espérer que les Etats dotés d'armes nucléaires contribueront au consensus nécessaire pour créer un groupe de travail spécial sur un traité d'interdiction complète des essais, contribution qui donnera sans aucun doute une certaine crédibilité à l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires d'oeuvrer pour le désarmement, et ainsi qu'au rôle du Comité du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire représentent un autre point important de l'ordre du jour à propos duquel rien n'a encore été fait pour entreprendre des négociations de fond. Il s'agit également d'une question sur laquelle, selon la résolution 35/152B de l'Assemblée générale, les négociations devaient commencer à titre hautement prioritaire à la reprise des travaux du Comité du désarmement en 1981. Pendant la dernière session du Comité, le Groupe des 21 avait présenté une proposition prévoyant la création d'un groupe de travail spécial sur cette question, création dont l'Assemblée générale a rappelée la nécessité à sa trente-cinquième session, dans sa résolution 35/152C. Ma délégation espère que le Comité va maintenant créer ce groupe de travail spécial pour entreprendre des négociations de fond sur les questions concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire.

A ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de s'appesantir sur chaque point de l'ordre du jour. En ce qui concerne les autres points, il est encourageant de noter que, dans un temps relativement court, le Comité a pu décider de relancer les travaux des quatre groupes de travail spéciaux sur le Programme global de désarmement, les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques et les armes radiologiques. Il faut espérer que l'esprit de compromis et le désir de parvenir à des résultats tangibles exprimés par de nombreuses délégations au cours des deux dernières semaines prévaudront et contribueront à nous faire encore progresser sur la base de la convergence des vues et du travail constructif accompli dans ces domaines l'an dernier.

(M. Palihakkara, Sri Lanka)

De nombreuses délégations ont fait allusion à la tension qui se manifeste dans les relations internationales et qui, pourrait-on dire, crée des conditions difficilement favorables aux négociations sur le désarmement. Ma délégation dira simplement que ce sont paradoxalement ces circonstances qui devraient imprimer l'élan nécessaire pour poursuivre plus résolument encore les négociations au sein du Comité, pour la seule raison que nous n'avons pas d'autre choix. Pour citer ces paroles souvent reprises à l'Assemblée générale des Nations Unies, "L'humanité se trouve devant un choix : arrêter la course aux armements et opérer le désarmement ou accepter l'anéantissement". Il suffira que tous les pays intéressés, et en particulier les puissances nucléaires, aient la volonté politique nécessaire. Le Comité, quant à lui, possède les outils nécessaires pour accomplir sa tâche.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Sri Lanka pour sa déclaration et je lui exprime également mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à commencer mon premier exposé devant le Comité en vous disant la haute estime que nous avons pour vous personnellement. Indépendamment du respect que nous portons à votre noble pays, la France, mes collègues de la délégation égyptienne et moi-même, nous reconnaissons, pour avoir été témoin de vos efforts, que vous possédez au plus haut point le talent et la compétence nécessaires pour diriger avec succès les travaux du Comité dans leur première phase, toujours difficile. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à M. l'Ambassadeur Tadesse Terrefe, représentant de l'Ethiopie, qui a présidé avant vous le Comité.

Permettez-moi également de remercier tous ceux, dont vous êtes, qui m'ont souhaité la bienvenue en tant que représentant de mon pays auprès du Comité du désarmement. Je vous assure que mes collègues et moi-même nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec vous et que nous ferons tout notre possible pour que le Comité mène ses travaux à bonne fin et accomplisse la tâche qui lui a été confiée.

Ma délégation a écouté, au cours des deux dernières semaines, les importantes déclarations faites devant le Comité; les informations et les idées qu'elles contenaient ne confirment que trop clairement la gravité de la situation actuelle résultant de la poursuite inquiétante de la course aux armements, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, alors que les progrès soit vers le désarmement, soit vers la cessation ou la limitation de la course aux armements sont insignifiants, pour ne pas dire inexistantes.

Je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit à ce sujet. Point ne m'est besoin non plus de rappeler le rôle loyal et constant qu'a joué l'Egypte dans les efforts visant à mettre fin à la course aux armements en général et à la course aux armements nucléaires en particulier. Chacun sait que mon pays a commencé à jouer ce rôle dès que la question a été examinée pour la première fois dans les instances des Nations Unies et dans de nombreuses conférences internationales, à commencer par la Conférence de Bandung de 1955 qui est à l'origine de la formation du Mouvement des pays non alignés dont nous célébrons actuellement le vingtième anniversaire; toutes ces instances et conférences ont fait à cet égard oeuvre de pionnier.

Plusieurs de mes distingués collègues ont déjà parlé des théories sur lesquelles se fonde la politique des Etats dotés d'armes nucléaires qui s'efforcent constamment d'obtenir la supériorité nucléaire, avec tous les risques qu'implique cette course

(M. El Reedy, Egypte)

qui n'aboutira jamais à rien de raisonnable et qui menace aujourd'hui non seulement les pays qui s'y sont engagés, mais aussi tous les êtres vivants sur cette terre; car l'ombre de la guerre nucléaire s'étend sur eux comme un spectre terrifiant et les dangers des armements nucléaires ne connaissent aujourd'hui ni les frontières politiques ni les limites des continents.

Peut-être convient-il de parler de la dernière réunion de la Conférence Pugwash, qui s'est tenue à Breukelen, aux Pays-Bas, en août de l'année dernière. Les participants à cette conférence, qui formaient un groupe d'éminents savants et penseurs internationaux, sont parvenus aux conclusions suivantes :

1. On a tort de croire que la guerre nucléaire puisse être limitée, que ce soit quantitativement ou qualitativement, ou même qu'elle puisse être gagnée.
2. On a tort de croire que, dans une guerre nucléaire, la défense civile puisse offrir une chance de survie à la collectivité.
3. On a tort de croire qu'une stratégie contre-forces puisse détruire la capacité de riposte de l'autre camp. (Même s'il devenait techniquement possible de détruire tous les missiles fixes au sol chez l'adversaire, il resterait encore des armes à bord de sous-marins ou d'aéronefs.)
4. On a tort de prétendre que la parité dans le domaine des armes nucléaires est nécessaire à une dissuasion efficace."

D'autre part, si les ressources financières, humaines et naturelles actuellement consacrées aux armements, avec tout ce que cela implique comme déséquilibre pour l'environnement, étaient utilisées à des fins de développement social et économique, elles permettraient d'éliminer la pauvreté et la faim dans le monde entier et d'assurer une vie meilleure à l'humanité, alors que nous rencontrons toutes sortes de difficultés et d'obstacles pour établir un ordre économique international nouveau et équitable qui donnerait aux pays en développement la possibilité d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. A cet égard, nous attendons avec intérêt l'étude que prépare actuellement le Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous espérons que cette étude contiendra des propositions pratiques précises en vue d'affecter au développement les ressources actuellement consacrées à des fins militaires.

Aujourd'hui, il est clair que l'humanité doit faire face à un phénomène nouveau et sans précédent : la possession par l'homme de moyens d'autodestruction. Ce phénomène est la cause essentielle de la crise internationale actuelle qui, non seulement se manifeste par l'insécurité et l'instabilité et par la détérioration des conditions économiques, en particulier dans les pays du tiers monde, mais aussi met en péril la survie et la perpétuation de la race humaine sur la terre.

Dans une affaire aussi grave et aussi importante, nous n'entendons pas jeter hâtivement le blâme sur tel ou tel Etat, mais on peut dire en toute impartialité que c'est principalement à ceux qui possèdent, mettent au point et produisent des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive qu'il incombe de mettre fin à cette tendance. C'est donc à eux aussi qu'il appartient de montrer la voie à suivre en prenant des dispositions efficaces pour faire cesser la course effrénée aux armements, et en adoptant de véritables mesures de désarmement.

(M. El Reedy, Egypte)

Nombre de mes collègues ici présents ont déjà évoqué le rapport qui existe entre l'adoption de mesures radicales visant à libérer le monde de la course aux armements d'une part, et le climat international qui règne actuellement d'autre part. Bien qu'il soit évidemment impossible d'établir une distinction entre ces deux facteurs, nous sommes de ceux qui pensent que la situation internationale ne devrait pas servir de prétexte pour éviter de prendre des mesures décisives propres à arrêter la course aux armements, ou pour répudier les accords déjà conclus. Mais, nous croyons aussi qu'il importe d'améliorer le climat international en respectant les principes de la Charte des Nations Unies, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De ce point de vue, l'intervention militaire en Afghanistan a été et continue d'être un facteur négatif dans le climat international actuel.

J'ai déjà parlé de nos positions fondamentales au sujet des efforts à accomplir pour réaliser le désarmement, de la nécessité, pour les grandes puissances, de réduire jusqu'à sa disparition le danger nucléaire, et d'utiliser cette nouvelle source d'énergie pour le bien et le bonheur de l'humanité. A cet égard, l'Egypte a été l'un des premiers pays à souhaiter la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a joué un rôle essentiel dans la préparation de ce Traité que par la suite, elle a signé le jour même où il a été ouvert à la signature, à savoir le 1er juillet 1968. L'Egypte n'a cessé d'appuyer le régime de non-prolifération et de participer à tous les efforts visant à créer un système efficace de garanties dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et notamment aux deux Conférences d'examen qui se sont tenues en 1975 et l'été dernier.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que le Gouvernement égyptien a demandé aux autorités législatives de ratifier le Traité sur la non-prolifération, et que cette question est actuellement étudiée tant à l'Assemblée nationale qu'au Conseil consultatif d'Egypte. A cette occasion, je voudrais exprimer mes remerciements à Mme Inga Thorsson, Représentante de la Suède, et à M. Okawa, ambassadeur du Japon, pour les aimables paroles qu'ils ont prononcées en se félicitant des mesures prises par l'Egypte en la matière.

Le Gouvernement égyptien espère que la décision qu'il vient de prendre incitera les Etats dotés d'armes nucléaires à tenir leur engagement d'arrêter la course aux armements nucléaires, de réaliser le désarmement nucléaire conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, et de mettre définitivement fin aux essais nucléaires. La cessation de ces essais n'est pas seulement d'une urgente nécessité pour l'humanité et pour l'environnement : elle constituerait en outre un progrès fondamental vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

L'Egypte attache également une importance particulière à l'engagement pris aux termes de l'article IV du Traité par les Etats signataires de contribuer, lorsqu'ils sont en mesure de le faire, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement.

Nous constatons qu'en fait la résolution 255 du Conseil de sécurité n'offre pas aux Etats non dotés d'armes nucléaires de garanties réelles contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'intérêt que nous portons à l'activité du Groupe de travail sur les garanties de sécurité; nous espérons qu'il pourra mener à bien ses travaux,

(M. El Reedy, Egypte)

ce qui, selon nous, contribuera à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et marquera un progrès décisif vers l'interdiction d'emploi des armes nucléaires et vers le désarmement nucléaire.

La mise en oeuvre de ces mesures est conforme aux principes de base énoncés par l'Assemblée générale pour la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier, au principe de l'équilibre des responsabilités et des devoirs entre les Etats qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas, ainsi qu'au principe selon lequel le Traité doit constituer un premier pas vers la réalisation du désarmement général et complet et, notamment, du désarmement nucléaire.

Conscients des dangers que comporte la course aux armements nucléaires, et convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde contribuerait efficacement à la réalisation des buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous estimons que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique présente une importance vitale.

C'est ainsi qu'à la suite d'une initiative que nous avons prise, à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 35/147 de l'Assemblée générale a été adoptée, avec le consensus des pays du Moyen-Orient, en tant que premier pas vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires; ces pays y sont invités à déclarer solennellement qu'ils sont favorables à la réalisation de cet objectif, qu'ils ont l'intention de s'abstenir, sur une base de réciprocité, de fabriquer, acquérir et posséder des armes nucléaires, ou de permettre à une tierce partie d'en placer sur leur territoire. La résolution demande en outre à ces pays de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de déposer leurs déclarations auprès du Conseil de sécurité.

A notre avis, l'adhésion de tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération, la mise en oeuvre par ces pays de la résolution de l'Assemblée générale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et l'appui donné par les Etats dotés d'armes nucléaires à ces mesures écarteraient le risque de la prolifération des armes nucléaires dans cette importante région névralgique, contribuant ainsi à promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité pour l'ensemble de l'humanité.

La présente session se tient en un moment où vont se renouveler les efforts des Nations Unies pour réaliser le désarmement général et complet. Elle a lieu en effet à la fin de la première Décennie du désarmement - qui n'a malheureusement pas donné de résultats tangibles - et au début de la deuxième Décennie du désarmement. D'autre part, comme l'ont souligné plusieurs de mes collègues, c'est la dernière session plénière du Comité avant la convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il nous incombe donc particulièrement de faire de notre mieux pour parvenir à des résultats concrets et positifs au cours de la présente session.

A cet égard, je partage pleinement l'avis de ceux qui estiment que le Comité doit se mettre à l'oeuvre immédiatement, approfondir les questions dont il est saisi, reprendre ses travaux au point où il les avait laissés l'année dernière, et surmonter tous les obstacles qui peuvent surgir, notamment à la suite de l'examen du

(M. El Reedy, Egypte)

mandat des groupes de travail. D'autre part, nous estimons qu'il convient d'établir deux autres groupes de travail chargés d'étudier, l'un, la suspension de tous les essais nucléaires, l'autre, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; ces deux groupes devraient être créés d'urgence, car il s'agit là de deux questions extrêmement importantes sur lesquelles le Comité doit porter son attention en vue de réaliser des progrès véritables.

Le Comité du désarmement a un rôle important et une responsabilité majeure en ce qui concerne la réalisation de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires et la fourniture de garanties efficaces aux Etats non dotés d'armes nucléaires, mais il a aussi pour devoir de s'efforcer sérieusement de conclure un accord sur l'interdiction de la production, de la mise au point et du stockage des armes chimiques, étant donné le degré particulier de priorité que la communauté internationale attache à l'interdiction de ces armes. Dans le cadre de ses travaux préparatoires en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Comité doit aussi élaborer un programme global de désarmement qui, nous l'espérons, présentera un caractère pratique et spécifique quant au calendrier prévu pour son application.

J'ai la conviction que rien n'est plus important que la tâche qui nous est assignée par la communauté internationale. Au début de la présente session, nous devons nous mettre à l'ouvrage avec espoir et avec la volonté d'aboutir à des résultats tangibles.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et je lui exprime ma vive reconnaissance pour les paroles si amicales qu'il a eues à mon égard et aussi - et j'y ai été très sensible - à l'égard de mon pays.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour ce mois de février

Vous représentez un pays avec lequel l'Algérie entretient, par l'histoire et par le voisinage, d'étroites et fructueuses relations.

Le rôle personnel du Président à l'ouverture des travaux de ce Comité peut être d'une influence toute particulière lorsque, comme c'est votre cas, il dispose d'une large expérience diplomatique, d'un savoir-faire constructif, et aussi de la confiance de ses collègues.

Permettez-moi de suggérer que votre intervention personnelle n'a pas été sans influence sur le démarrage positif de nos travaux.

Je voudrais également adresser mes vives et amicales félicitations à l'Ambassadeur TIEREFFE, représentant de l'Ethiopie, qui a su mener à bien la délicate mission de présider la fin des travaux de notre dernière session.

Le Comité du désarmement a accueilli de nouveaux représentants. C'est un agréable devoir de souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs de l'Egypte, du Zaïre, du Pakistan et de la Roumanie.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Monsieur le Président, il est presque de tradition d'évoquer et d'évaluer la situation internationale au moment où le Comité du désarmement reprend ses travaux. C'est peu de dire que l'état des relations internationales pourrait être plus satisfaisant. Par rapport au début de l'année 1980, cette situation s'est-elle aggravée ou stabilisée ? Nous ne sommes pas réunis dans cette enceinte pour en débattre, mais il serait peu réaliste de faire abstraction de la réalité des relations internationales dans laquelle les discussions et les efforts en vue du désarmement doivent nécessairement s'insérer.

Certains trouvent des arguments dans l'aggravation des tensions internationales pour justifier des efforts accrus pour augmenter qualitativement et quantitativement les moyens de destruction massive.

Nous ne saurions accepter une telle démarche qui frapperait d'emblée de paralysie tout l'effort international organisé dans la perspective du désarmement. Il nous paraît que c'est dans les époques les plus difficiles que nos tentatives pour ralentir et arrêter la course aux armements doivent être les plus pressantes.

Pour bien souligner le caractère spécieux du raisonnement qui rattache l'augmentation des efforts d'armement à l'aggravation de la tension internationale, nous pouvons nous poser la question suivante : Avons-nous jamais assisté à une réduction des efforts d'armement lorsque la tension internationale se relâchait ? La réponse à cette question est malheureusement négative parce que les pays ou les alliances militaires concernés se préparent toujours à la prochaine période de tension avec l'ennemi présumé. Aussi bien, la relation entre le climat international et le renforcement des capacités de destruction massive est univoque, et le réalisme ne consiste pas à attendre un hypothétique relâchement des tensions internationales, mais de travailler véritablement à ce qui les entretient au premier chef, c'est-à-dire la recherche de plus en plus avancée en matière d'armes de destruction massive, leur production à un rythme accéléré, leur expérimentation incessante, leur stockage, autant de décisions qui nourrissent la spirale ascendante baptisée "équilibre de la terreur".

Si nous nous accordons tous sur l'évocation en propres termes "terrible" de cette situation, comment ne pas s'indigner devant le gaspillage des masses tout à fait gigantesques de moyens financiers, techniques, intellectuels qui perfectionnent de jour en jour cette terreur, et en augmentent non seulement les dimensions mais la qualité.

Quant à pouvoir apprécier si la terreur est équilibrée des deux côtés, la lecture des très nombreuses études consacrées au sujet nous laissent dubitatifs. Les possibilités d'appréciation apparaissent extrêmement subjectives et la capacité d'évaluation et de raisonnement de l'esprit humain s'avérant trop faible ou trop lente pour fournir un jugement appréciable, on recourt à l'ordinateur dont quelques exemples récents nous ont montré qu'il n'était pas à l'abri de pannes et de fausses alertes.

En définitive, le concept d'équilibre ou de parité dans le domaine des armes de destruction massive nous paraît illusoire dans la mesure où la course aux armements se nourrit de sa propre logique absurde, s'entretient de sa propre dynamique dans l'espoir insensé de parvenir au niveau de terreur absolu, qui ne peut être évidemment apprécié qu'après expérimentation dans des conditions réelles.

L'idée entretenue dans certains milieux qu'une guerre nucléaire, limitée ou non, peut être conduite et gagnée est non seulement extraordinairement dangereuse pour les risques qu'elle fait courir à l'humanité, mais logiquement inacceptable parce que fondée

(M. Salah-Bey, Algérie)

sur le postulat d'un dosage rationnel de la riposte de l'adversaire. Il n'est pas besoin d'être grand théoricien pour prévoir que parvenus à ce niveau de logique, les comportements des camps en présence défieraient tous les éléments de rationalité dont l'analyse nous est aujourd'hui possible.

Au demeurant, l'hypothèse d'une guerre nucléaire, fut-elle limitée, ne concerne pas seulement les pays directement en cause, mais aussi les pays et régions proches du théâtre d'opérations, et même ceux qui en sont plus éloignés. Il est douteux que les armes de destruction aujourd'hui disponibles respectent les frontières qu'ont convenues entre eux les Etats pour marquer leur souveraineté.

Au-delà même de la responsabilité des gouvernements, les peuples, et en particulier ceux des régions les plus pauvres de notre planète, sont en droit d'exiger l'arrêt d'une course aux armements aussi absurde que dispendieuse alors qu'une grande partie de l'humanité vit encore dans la misère et connaît la faim.

Voilà, Monsieur le Président, d'après les vues de ma délégation, les arguments les plus pressants qui doivent accélérer nos travaux et leur donner plus de capacités à progresser sur la voie d'un désarmement effectif.

Trois sessions, peut-être quatre, du Comité du désarmement nous séparent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. L'occasion nous est donc fournie d'évaluer les progrès effectués au sein de notre Comité ainsi que ceux qui peuvent être réalisés avant l'échéance de 1982. Sans doute, cette dernière ne doit-elle pas être considérée comme un terme inéluctable. Mais comment les Etats membres du Comité du désarmement pourraient-ils accepter l'idée que leurs travaux n'ont pas véritablement fait progresser les mesures de désarmement effectif au rendez-vous de 1982 ?

La responsabilité d'un tel échec serait, en premier lieu, imputable à ceux des Etats membres de ce Comité qui, dotés de l'arme nucléaire et d'autres moyens de destruction massive, n'auraient pu s'entendre sur les voies et moyens de nature à limiter le niveau de leurs capacités de destruction et éventuellement de les réduire jusqu'à les faire disparaître. Mais la responsabilité morale reposerait également, bien que dans une moindre mesure, sur l'ensemble des pays non alignés ou neutres, qui n'auront pas su trouver les éléments de persuasion voire de pression suffisants pour imposer les mesures raisonnables de nature à nous engager sur la voie d'un désarmement effectif.

La non-possession de l'arme nucléaire ne peut pas être un argument définitivement convaincant pour renoncer aux efforts visant à sa non-utilisation, y compris à des fins d'expérimentation.

Par conséquent, ma délégation estime que la responsabilité de chacun des Etats membres du Comité du désarmement est engagée dans les efforts qui doivent être menés et dans les mesures qui doivent être prises pour progresser dans la réalisation de la tâche qui nous a été confiée.

Monsieur le Président, le début des travaux de la présente session est plus prometteur que celui de la première session de l'année 1980. Ma délégation a eu l'occasion d'exprimer sa déception devant les débats de procédure qui ont encombré le Comité durant de nombreuses séances. Nous n'étions pas convaincus de l'utilité pratique de pareils débats, et nous ne le sommes pas plus, aujourd'hui. Aussi, ma délégation s'élèvera-t-elle contre toute tentative d'introduire au sein de notre Comité des débats sans rapport avec l'objet central de nos délibérations, c'est-à-dire le désarmement.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Permettez-moi d'aborder maintenant des questions plus précises. Sans accorder à la décision prise l'année dernière par le Comité de créer quatre groupes de travail d'une dimension démesurée, il faut reconnaître à cette mesure une portée d'importance pratique. En effet, comment des travaux du Comité auraient-ils pu s'organiser sur des questions spécifiques autrement qu'en limitant dans un cadre négocié et défini l'approche des thèmes de négociations qui sont inscrits à son ordre du jour ? Ma délégation aurait souhaité que les groupes de travail en question reprennent leurs réunions sans attendre l'aboutissement de nouveaux débats sur le mandat qui leur est attribué. Nous formulons, néanmoins, le souhait que les quatre groupes de travail reprennent immédiatement leurs travaux, pendant que le Comité discute éventuellement de nouveaux mandats à leur fixer.

Le Groupe dit des 21 a proposé, lors de la dernière session, la constitution de deux groupes de travail chargés, respectivement, de discuter de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, et de l'interdiction des essais nucléaires.

Nous estimons que la crédibilité globale du Comité du désarmement demeurera en question tant que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés dans la perspective de la mise sur pied de groupes de travail chargés de négocier des mesures effectives dans les deux domaines en question.

Compte tenu des orientations et des priorités qui ont été fixées au Comité du désarmement par l'Assemblée générale, et compte tenu également de la nécessité d'une organisation du travail, qui par son ampleur doit s'étaler sur plusieurs sessions, nous estimons que le Comité devrait concentrer ses efforts sur un nombre réduit de questions sur lesquelles nous pouvons raisonnablement espérer des progrès significatifs. Seule, la progression enregistrée dans certains domaines du désarmement nous paraît en mesure de communiquer une atmosphère de négociations sérieuses sur d'autres champs où l'idée même de négociations paraît aujourd'hui impossible.

Il nous incombe, en d'autres termes, de créer les conditions propices à l'établissement d'une dynamique qui soit à l'opposé de celle qui porte actuellement la course effrénée vers l'illusion de la supériorité par la terreur.

Les progrès enregistrés sur la voie d'une convention sur les armes chimiques nous imposent de fixer d'ores et déjà les points de convergence et d'appréhender les domaines où subsistent des zones de divergence. L'esprit globalement positif qui a présidé lors des travaux de la dernière session du groupe de travail sur les armes chimiques laisse augurer un aboutissement favorable à une date que nous espérons aussi rapprochée que possible.

La priorité accordée par l'Assemblée générale à la préparation et à la conclusion d'un traité portant interdiction complète des essais nucléaires nous paraît entièrement fondée. La volonté politique des Etats concernés par une telle mesure, de s'engager dans une direction constructive est seule de nature à prouver leur disponibilité à négocier de véritables mesures de désarmement. La persistance de la situation actuelle où les essais nucléaires continuent non seulement de menacer l'avenir de l'humanité par leurs effets imprévisibles, mais aussi de renforcer les potentiels de destruction existants, nous éloignerait de plus en plus du jour où la raison pourrait enfin l'emporter sur la volonté de domination.

Les négociations trilatérales qui se déroulent en dehors du Comité du désarmement et dont ce dernier a été tenu informé l'année dernière, ne paraissent pas avoir progressé d'une manière sensible. Ma délégation formule le double espoir que les discussions connaissent des résultats plus prometteurs qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, et que le Comité du désarmement soit, à tout le moins, tenu informé de l'état d'avancement de ces négociations.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Faute de progrès enregistrés en ce qui concerne l'arrêt des essais nucléaires, ainsi que dans la cessation de la course aux armements nucléaires, les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent pouvoir bénéficier de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Nous avons eu l'occasion, à la première session du Comité, de dire que les garanties en question ne pourraient pas s'accompagner de restrictions. Nous continuons de défendre l'idée que les garanties doivent être assurées sans conditions ni restrictions, et cela doit s'appliquer tout particulièrement en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires qui maintiennent l'axe de leur politique extérieure à l'écart des alliances organisées autour des principales puissances nucléaires. En tant que pays membre du mouvement des non alignés, l'Algérie attache une importance toute particulière à la conclusion d'arrangements efficaces qui empêchent véritablement les Etats nucléaires de transporter leur supériorité militaire dans le domaine politique.

La possibilité d'une progression des négociations pour l'élaboration d'un traité sur les armes chimiques, l'évolution des positions des Etats concernés par l'arrêt des essais nucléaires, la définition de garanties acceptables par les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation à leur encontre de ce type d'armes, constituant, pour ma délégation, les différents points d'appui sur lesquels pourraient s'établir de véritables négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires, ou autres armements de destruction massive, et le désarmement général et complet.

Ma délégation adoptera néanmoins une attitude flexible dans l'articulation des différentes étapes des négociations qui doivent s'engager au sein du Comité du désarmement, pourvu qu'apparaisse une volonté véritable de s'attacher à la solution des immenses et nombreuses difficultés, au lieu que se confirme la préférence pour les débats stériles et les échanges oratoires.

A ce stade de mon intervention, il me paraît utile, Monsieur le Président, de rappeler l'intérêt particulier qu'attache ma délégation à ce que le caractère fondamental du Comité du désarmement soit préservé. Ce Comité doit demeurer, ainsi que cela découle de son mandat, un organe de négociations authentiques; sur la base d'une participation égale de tous les Etats qui le composent. Est-il besoin d'ajouter que nous applaudirons à tout progrès qu'effectueraient les grandes puissances sur la voie du désarmement, au sein d'autres enceintes que celle qui accueille notre Comité. Il nous paraît néanmoins dangereux pour les institutions internationales, fondées par ces mêmes puissances, que leurs organes ne puissent pas réaliser la mission qui leur a été confiée, sinon en constatant la paralysie qui les frappe du fait de l'attitude des puissances en question.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'estimer qu'un autre danger menace le Comité du désarmement. Ma délégation refuse d'accepter l'idée d'un organe replié sur lui-même et fermé au monde extérieur. Une des grandes contradictions de notre époque est que la population de notre planète, tout en ayant une conscience générale des dangers de destruction massive qui la menacent, se soit installée dans l'acceptation non seulement de la situation actuelle, mais dans la probabilité de son aggravation continue. Il est vrai qu'à compter de certains niveaux l'aggravation de la menace nucléaire perd de sa signification pratique. Des voix s'élèvent néanmoins pour refuser la fatalité de la guerre nucléaire.

Les membres du Comité du désarmement ne pourront pas conduire à terme la tâche qui leur est confiée si l'écho des voix qui s'élèvent contre l'idée même d'une guerre nucléaire ne parvient pas à troubler nos délibérations.

L'objet de nos discussions recouvre d'immenses domaines dont le caractère complexe et grave explique en partie les difficultés que nous rencontrons. Il demeure, cependant, que le Comité du désarmement se doit d'apporter sa propre contribution à la réalisation de l'immense tâche que représente le désarmement général et complet.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Algérie de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues pour la Présidence.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, les membres de la délégation pakistanaise et moi-même, nous sommes très heureux de vous voir présider le Comité du désarmement à cette phase cruciale de ses travaux. Nous croyons que les hautes qualités de sagesse et de patience dont vous avez fait preuve au cours des deux dernières semaines permettront au Comité de reprendre très rapidement ses négociations et de créer les conditions nécessaires pour l'élaboration d'accords concrets sur les divers points de son ordre du jour.

Je voudrais aussi saisir cette occasion d'exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Terrefe, Ambassadeur d'Ethiopie, pour les efforts constructifs qu'il a déployés.

Monsieur le Président, j'ai été profondément touché par les vœux chaleureux de bienvenue qui m'ont été adressés par vous et par mes collègues du Comité. En exprimant à leur égard les mêmes sentiments, permettez-moi d'ajouter que c'est un honneur pour moi de participer à cette réunion d'éminents diplomates; je m'efforcerai de profiter de leur vaste expérience et de leur grande sagesse au cours de nos travaux communs.

La première année de la décennie 1980 a été marquée par une augmentation sensible des tensions internationales, par des conflits qui ont éclaté ou se sont aggravés dans diverses régions du monde, par un climat général d'insécurité et une atmosphère de lutte entre les Etats et les idéologies. La poursuite de l'occupation militaire étrangère de l'Afghanistan, pays islamique non aligné, est un sujet de préoccupation particulière. Comme l'a déclaré le ministre des affaires étrangères du Pakistan, le 9 février, à la Conférence des pays non alignés à New Delhi, "cette occupation n'est pas seulement une violation de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale (de l'Afghanistan) : c'est aussi une menace pour la stabilité de la région. Elle a aggravé les tensions internationales, porté atteinte à la détente et accentué la rivalité et la concurrence des super-puissances dans la région de l'océan Indien et du Golfe". Le Pakistan est en faveur d'une solution politique de la situation en Afghanistan. Auteur de la résolution de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1980, le Pakistan s'inspirera des dispositions de cette résolution dans les entretiens trilatéraux entre lui-même, l'Iran et les représentants du Parti démocratique populaire d'Afghanistan que va organiser le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation partage la préoccupation qui a été exprimée devant le Comité et dans d'autres forums au sujet de l'inquiétante escalade de la course mondiale aux armements, en particulier entre les grandes puissances nucléaires. Il est triste de voir la civilisation moderne gaspiller annuellement 500 milliards de dollars pour des armes de plus en plus destructrices, alors que la majeure partie de l'humanité vit dans la pauvreté et le dénuement. Plus tragique encore est la crainte que la terrible logique de l'"équilibre de la terreur" ne conduise l'humanité au suicide, délibéré ou fortuit. Le monde ne peut observer sans une inquiétude croissante l'évolution des stratégies qui envisagent une guerre nucléaire "limitée", la mise au point de nouveaux systèmes d'armes, tels que les missiles mobiles et de croisière ou

(M. Ahmad, Pakistan)

la bombe à neutrons, et la reprise possible du programme de missiles antimissiles. Si ces projets se muent en une politique réelle, la course aux armements nucléaires prendra une nouvelle dimension et une nouvelle complexité, ce qui rendra plus difficile, sinon impossible, la tâche de ceux qui auront à mener les futures négociations.

Or les membres du Comité du désarmement sont des praticiens de la paix. Il nous est interdit de désespérer, malgré les réalités décevantes de l'époque actuelle. Nous pouvons trouver quelque encouragement dans le fait que ni l'une ni l'autre des superpuissances ne méconnaît la nécessité de reprendre les négociations sur les armes nucléaires stratégiques ou à moyenne portée. Ma délégation estime que, quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur SALT II, il est indispensable, pour rétablir un climat de stabilité internationale, que le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armements nucléaires se poursuive et s'intensifie. Nous espérons que, jusqu'à la reprise de ces pourparlers, les deux parties respecteront les limitations fixées dans les accords SALT II.

Certes, il est très compréhensible que l'issue des négociations sur les armes nucléaires dépende largement du respect dont fera preuve chacune des superpuissances participantes pour les normes agréées de conduite internationale énoncées dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les diverses situations de tension et de conflit existant dans le monde.

Dans le contexte des réalités actuelles, il est indispensable de restaurer la confiance mutuelle, non seulement entre les superpuissances avec leurs alliances militaires, mais aussi entre elles et la majorité des petits et moyens Etats du tiers monde. L'un des principaux éléments de l'atmosphère actuelle de confrontation internationale est la conception beaucoup trop large que les deux superpuissances ont de leurs "intérêts légitimes de sécurité". La sécurité des Etats dans une région comme celle du golfe Persique est une question qui concerne exclusivement ces Etats. L'intervention de "contingents militaires limités" ou de "forces à déploiement rapide" constitue une ingérence injustifiée dans les affaires de ces Etats. Le Pakistan estime que, dans toute région, la cause de la paix et de la sécurité serait renforcée par l'établissement d'un équilibre militaire entre les Etats de cette région, y compris dans la partie du monde qui est la nôtre. Le Pakistan a proposé d'entamer des négociations avec l'un de ses voisins en vue de la conclusion d'un accord sur un rapport équilibré et mutuellement acceptable des forces des deux pays. Nous sommes prêts à poursuivre ces négociations avec les autres Etats de la région.

Malgré l'importance évidente des relations entre les superpuissances considérées avec leurs alliances militaires respectives, ma délégation est convaincue qu'un désarmement véritable ne pourra être réalisé que par un processus qui tienne compte du besoin de sécurité de tous les Etats, grands et petits. Ce processus ne peut être élaboré qu'au Comité du désarmement. Malheureusement, les anciens coprésidents de la Conférence du Comité du désarmement n'ont pas pris, semble-t-il, les décisions politiques nécessaires pour que le Comité puisse se charger des négociations de fond sur le désarmement.

(M. Ahmad, Pakistan)

C'est peut-être le sort du traité interdisant les essais nucléaires qui montre le mieux ce que vaut cette approche. Depuis plusieurs années, les négociations à ce sujet, auxquelles la communauté internationale attribue la priorité absolue, se déroulent hors du cadre multilatéral, sous la forme de pourparlers limités à trois des Etats dotés d'armes nucléaires. Les progrès réalisés dans ces négociations trilatérales sont extrêmement lents, chacune des deux superpuissances ayant une conception différente de l'effet qu'aurait une interdiction des essais sur sa sécurité. D'après les informations fournies jusqu'ici sur ces pourparlers, le traité en voie d'élaboration entre les trois puissances n'aura guère d'analogies avec l'interdiction complète des essais que l'Assemblée générale exige depuis si longtemps, et n'aura guère de chances non plus de susciter cette large adhésion que souhaitait vivement l'Assemblée lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans ces conditions, nous estimons que l'accord en cours de négociation doit être reconnu pour ce qu'il est : une suspension temporaire des essais nucléaires qui serait décidée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS pour démontrer leur attachement à l'objectif du désarmement nucléaire. D'autre part, le Comité du désarmement pourrait entreprendre des négociations sur un traité prévoyant une interdiction véritablement complète des essais nucléaires.

La délégation pakistanaise exprime l'espoir que le Comité du désarmement sera en mesure d'engager des négociations de fond sur la question du désarmement nucléaire au cours de sa session de 1981. Nous ajoutons qu'il conviendrait de créer à cet effet un groupe de travail spécial qui serait chargé des tâches spécifiques suivantes : premièrement, définir avec plus de précision certaines notions comme "l'équilibre mutuel", "la sécurité égale", "l'équivalence stratégique", qui sont très fréquemment employées au sujet du désarmement nucléaire; deuxièmement, mettre au point les divers stades du processus du désarmement nucléaire indiqués au paragraphe 50 du Document final, et les obligations de chacune des puissances nucléaires à chaque stade de ce processus; troisièmement, préciser le rapport existant entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique, et, quatrièmement, identifier les divers mécanismes nécessaires pour vérifier et surveiller efficacement et sans discrimination l'exécution des diverses mesures de désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement faciliterait ainsi, notamment, les négociations sur le désarmement nucléaire qui, nous l'espérons, se dérouleront bientôt entre les superpuissances. Par contre, si l'on empêche le Comité du désarmement de procéder au moins à cet examen préliminaire de la question, cela ne pourra qu'augmenter le scepticisme croissant et général qu'éprouvent les Etats non dotés d'armes nucléaires quant à la sincérité de l'engagement pris par les superpuissances de poursuivre de bonne foi l'objectif du désarmement nucléaire.

La délégation pakistanaise attache la plus grande importance à l'objectif essentiel : la prévention de la guerre nucléaire. Nous partageons l'opinion selon laquelle cet objectif peut être réalisé grâce à un accord international sur l'interdiction complète de l'utilisation des armes nucléaires. Naturellement, nous reconnaissons que la manière dont on conçoit actuellement la nécessité d'un équilibre des forces classiques en Europe rend plus difficile un accord sur le non-recours aux armes nucléaires. Nous espérons donc que les négociations en cours à Vienne aboutiront très prochainement à un accord sur l'équilibre des forces classiques en Europe. Nous avons noté avec intérêt les propositions qui ont été faites à Madrid à la Conférence d'examen de la CSCE au sujet de certaines mesures propres à promouvoir la confiance et la sécurité en Europe.

(II. Ahmad, Pakistan)

La délégation pakistanaise persiste à croire qu'il n'y a pas d'obstacles politiques ou techniques insurmontables à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires garantissent les Etats non dotés de ces armes et en particulier les pays non alignés contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Depuis près d'une dizaine d'années, le Pakistan tend à faire de cette idée la base d'un accord international; nous nous félicitons que cet objectif ait été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, et par le Comité du désarmement lui-même. La proposition tendant à l'établissement d'une convention internationale sur l'octroi de garanties efficaces aux Etats non dotés d'armes nucléaires a été appuyée à une majorité écrasante par le Mouvement des pays non alignés, la Conférence islamique, et l'Assemblée générale.

Malheureusement, dans les négociations menées sous l'égide du Comité du désarmement, il n'a pas été possible de réaliser des progrès très substantiels vers cet objectif, bien qu'on ait reconnu la nécessité de redoubler d'efforts "pour parvenir à un accord sur une approche commune acceptable pour tous qui pourrait figurer dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant". Le principal obstacle à une approche commune tient au fait que certaines des puissances nucléaires ne semblent pas disposées à aller au-delà des déclarations unilatérales qu'elles ont faites lors de la session extraordinaire consacrée au désarmement, bien que l'Assemblée générale, dans le Document final adopté à cette session, ait pris note de ces déclarations et qu'elle ait ensuite prié instamment les puissances nucléaires de conclure des arrangements efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Au cours de la session actuelle du Comité du désarmement, la délégation pakistanaise fera encore un effort en faveur d'une "approche commune" qui pourrait figurer dans un "instrument international de caractère juridiquement contraignant". La recherche d'une telle "approche commune" doit s'inspirer de l'idée fondamentale qu'en attendant la réalisation du désarmement nucléaire, les puissances nucléaires seraient tenues de garantir tous les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Toute condition ou restriction dont l'une ou plusieurs des puissances nucléaires souhaiteraient assortir ces garanties devrait faire l'objet d'un examen permettant de déterminer si ces conditions annulent ou non l'efficacité et la crédibilité desdites garanties, et si elles sont acceptables pour les autres puissances nucléaires et pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Considérant que toutes les limitations figurant dans les déclarations unilatérales de certaines des puissances nucléaires sont liées à leurs préoccupations concernant leurs alliances en matière de sécurité nucléaire, le Pakistan a proposé qu'au début, les garanties de non-recours soient fournies à la grande majorité des pays non dotés d'armes nucléaires qui sont en dehors de ces systèmes d'alliance, c'est-à-dire aux pays non alignés et aux pays neutres du monde. Nous espérons que cette proposition sera étudiée attentivement cette année en tant que moyen d'élaborer un compromis relativement à une "approche commune".

Une autre difficulté rencontrée dans les négociations concerne la tendance de certaines puissances nucléaires à se servir de cette question pour amener les pays non dotés d'armes nucléaires à accepter de nouvelles obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Le Pakistan n'est pas opposé à prendre des engagements de non-prolifération, à condition que ce soit sur une base universelle et non discriminatoire. Nous avons fait plusieurs propositions à cette fin, y compris celle de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie méridionale. Mais nous ne pensons pas que l'octroi de garanties de sécurité permette l'extension des obligations de non-prolifération,

(H. Ahmad, Pakistan)

bien que des garanties de sécurité efficaces et crédibles puissent effectivement avoir une influence importante et positive sur les perspectives de non-prolifération. Tout en reconnaissant que la forme la plus appropriée de ces garanties serait celle d'une convention internationale, ma délégation est disposée à en examiner d'autres, y compris l'adoption comme mesure provisoire, d'une résolution appropriée du Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A notre avis, la mesure la plus efficace que le Conseil de sécurité pourrait prendre à ce sujet serait d'inviter des puissances nucléaires à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires la garantie catégorique et inconditionnelle qu'elles n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser des armes nucléaires contre eux. Toute approche fondée sur certaines des actuelles déclarations conditionnelles et restreintes faites par les puissances nucléaires ne serait ni efficace ni acceptable pour ma délégation.

Les informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées dans certains conflits en cours, de même que les projets qu'envisagent certains Etats de rénover leurs arsenaux d'armes chimiques, rendent plus urgents, mais aussi probablement plus difficiles les efforts que déploie le Comité pour interdire les armes chimiques. Les progrès réalisés l'année dernière par le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques ont fortement encouragé ma délégation à définir les questions qui se posent dans la négociation d'une convention. Ce groupe de travail, dont on n'a pas encore pu, pour des raisons qui sont bien connues, préciser le mandat, devrait s'inspirer des travaux accomplis l'an dernier pour élargir les convergences et réduire les divergences. Ma délégation participera de son mieux à ces efforts et s'attachera à expliquer les suggestions et les idées qu'elle a émises l'année dernière au sein du Comité en ce qui concerne le contenu d'une convention multilatérale interdisant les armes chimiques. Elle est d'avis qu'il faudrait dès que possible charger le groupe de travail spécial de la tâche spécifique de négocier une telle convention multilatérale.

Le Pakistan appuiera aussi les efforts tendant à la conclusion d'un accord sur une convention interdisant les armes radiologiques. Toutefois, nous espérons fermement que, durant cette session les promoteurs des "principaux éléments" de la convention sur les armes radiologiques tiendront plus largement compte des préoccupations et des propositions des autres Etats, en particulier des membres du Groupe des 21. Nous pensons qu'il faudra prêter une extrême attention à l'élaboration de la convention sur les armes radiologiques, non seulement en raison de sa valeur intrinsèque, quelle qu'elle puisse être, mais, ce qui est encore plus important, à cause de l'influence qu'elle aura inévitablement sur la négociation des autres mesures multilatérales de désarmement visées à l'ordre du jour du Comité, comme le traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Pendant sa session de 1981, le Comité du désarmement devra accélérer les négociations sur le programme global de désarmement. Ma délégation pense qu'en s'inspirant des divers documents généraux relatifs au désarmement récemment élaborés au sein de l'Organisation des Nations Unies, il ne devrait pas être très difficile de déterminer les mesures de désarmement à prévoir dans le programme global. La première tâche du Groupe de travail spécial chargé de cette question devrait peut-être consister précisément à établir la liste de ces mesures. Cependant, le programme global ne répondra vraiment à son but que s'il présente deux caractéristiques essentielles.

Premièrement, il doit constituer un engagement politique et contraignant pour tous les Etats de mettre en oeuvre les mesures qui y sont énoncées. Deuxièmement, il doit fixer, au moins à titre indicatif, une date pour son exécution finale - le Pakistan a suggéré l'an 2000 - ainsi qu'un calendrier pour l'accomplissement des diverses phases du processus de désarmement envisagé. Indépendamment de ces deux points fondamentaux, les négociations au sein du groupe de travail devraient aussi porter sur des questions telles que la manière dont le caractère propre de chaque mesure de désarmement sera précisé dans le programme global, et les corrélations, politiques et chronologiques, à établir entre ces mesures de désarmement.

Elaboré en tant qu'instrument politiquement important, le programme global de désarmement constituera l'objet essentiel des débats qui se dérouleront à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le Comité du désarmement pourrait apporter une contribution capitale à ces débats s'il parvenait à un accord sur le programme global de désarmement et les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour, en particulier sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention relative aux armes chimiques et l'instrument international concernant les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Sans aucun doute, lors de la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale jugera le Comité d'après les résultats qu'il aura obtenus dans ces domaines, en particulier lorsqu'il s'agira de réexaminer sa composition.

Il y a aussi quelques autres questions concernant le Comité dont l'Assemblée générale devra s'occuper à ce moment-là. La principale d'entre elles concerne les liens entre cet organe et l'Assemblée générale des Nations Unies. La fiction que voudraient maintenir certains Etats, selon laquelle le Comité du désarmement serait un organe tout à fait indépendant de l'Organisation des Nations Unies, a créé, notamment en ce qui concerne la participation d'Etats non membres à ses travaux, des situations entièrement contraires au consensus réalisé lors de la première session extraordinaire, d'après lequel tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent participer pleinement aux travaux du Comité, faire distribuer des documents et assister à ses séances.

La session de 1981 du Comité du désarmement a lieu en un moment où la paix et la sécurité internationales sont gravement menacées. Aujourd'hui, les grandes et puissantes nations du monde semblent considérer qu'elles peuvent utiliser la force militaire pour atteindre leurs objectifs nationaux. Le monde est dans l'attente d'une escalade nouvelle et plus dangereuse dans la course aux armements. Au sein du Comité, nous devrions nous efforcer d'infirmier ces prévisions, de mettre à profit notre sagesse collective pour arrêter le mouvement vers l'anéantissement mutuel et de donner un nouvel élan à la recherche de la sécurité par le désarmement. Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation pakistanaise ne restera pas en arrière dans cette héroïque et noble tentative, qui répond à l'intérêt commun fondamental de toutes les nations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan de son intervention et je lui exprime mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à l'égard de la Présidence.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois en cours. Votre habileté diplomatique et votre tact nous ont déjà aidés à parvenir rapidement à une décision dans la tâche difficile de l'organisation des travaux du Comité et à faire en sorte que les quatre groupes de travail spéciaux créés l'année dernière puissent reprendre rapidement leurs activités. La délégation éthiopienne vous en est reconnaissante et vous promet sa pleine coopération dans l'accomplissement de vos obligations pendant ce mois crucial.

Je voudrais aussi saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Egypte, M. l'Ambassadeur El Reedy; du Pakistan, M. l'Ambassadeur Mansur Ahmad; de la Roumanie, M. l'Ambassadeur Malita; et du Zaïre, M. l'Ambassadeur Bagbeni. Je voudrais aussi renouveler l'expression de ma reconnaissance au Secrétaire du Comité et Représentant du Secrétaire général, M. Jaipal, et à ses collègues du secrétariat pour leur assistance précieuse pendant ma présidence. Enfin, je voudrais dire sincèrement combien je suis sensible aux aimables paroles que vous, Monsieur le Président, ainsi que de nombreux autres distingués représentants, avez prononcées à l'occasion de mon accession aux fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois d'août 1980 et la période intérimaire allant jusqu'au début de la session de 1981. Je considère comme une expérience enrichissante et un grand privilège d'avoir été votre Président et d'avoir présenté le rapport du Comité pour 1980 à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La présente session du Comité du désarmement a commencé à un moment où de nouvelles tensions internationales ont exacerbé la course aux armements, entraînant une dangereuse inversion du processus de détente et un retour à la guerre froide alors même que le risque d'une confrontation nucléaire demeurait présent.

Nul ne peut ignorer l'intensification considérable de l'effort d'armement dans les diverses régions du monde. La ratification de SALT II a été retardée; une puissance nucléaire préconise une politique dure, un accroissement des budgets militaires et le déploiement de la bombe à neutrons, bien que la communauté internationale ait condamné une telle action la première fois qu'elle a été annoncée. Ma délégation est atterrée par la détérioration de la scène internationale et l'intensification des activités militaires dans les régions de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien. Les décisions de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés qui ont déclaré l'océan Indien zone de paix sont tenues pour lettre morte. La force dite "d'intervention rapide" est une source de graves préoccupations pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de certains Etats de ces régions et le droit de ces Etats de se consacrer librement à leur développement pacifique est compromis par la situation internationale actuelle. Les efforts frénétiques en vue de créer et d'étendre un réseau de bases et d'installations militaires dans les pays de la région de l'océan Indien et du golfe Persique provoquent de sérieuses tensions. Cela étant, la délégation éthiopienne ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation devant les atteintes à la paix et à la stabilité de cette région et la politique d'ingérence toujours plus grande dans les affaires intérieures des Etats.

Le moment venu, ma délégation participera activement aux travaux sur les divers points de l'ordre du jour. Permettez-moi, cependant, de souligner dès maintenant l'importance que nous attachons à la préparation à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et aux points qui touchent l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, la conclusion

d'une convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Avec d'autres Etats, l'Ethiopie réclame depuis longtemps un moratoire sur les explosions nucléaires de tous types, qui constituerait un pas important vers la cessation de la course aux armements, son inversion graduelle en vue d'un désarmement général et complet.

La délégation éthiopienne a donc appuyé l'idée de tenir des négociations pour mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et réduire graduellement leurs stocks jusqu'à leur destruction complète.

La ratification du traité SALT II et l'ouverture des négociations SALT III, ainsi que l'ouverture rapide de négociations sur la question des armes nucléaires en général conservent toute leur importance et leur urgence.

Dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale a invité instamment les puissances nucléaires à oeuvrer vers l'objectif d'un désarmement général et complet et à répondre au besoin pressant de mettre un terme à la course aux armements et de prévenir la guerre nucléaire. Je suis sûr que le travail du Comité du désarmement sera facilité par de nouveaux engagements de mettre en pratique ces résolutions.

Dans sa résolution 35/46, intitulée "Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement", l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement "de mener des négociations d'urgence pour aboutir à un accord et de soumettre, lorsque cela est possible, à l'Assemblée générale avant la deuxième session extraordinaire consacré au désarmement, des textes convenus" et énumère quatre questions prioritaires dont trois, celles des armes chimiques, des armes radiologiques et des garanties de sécurité, ont été confiées à l'étude de groupes de travail spéciaux. Ma délégation appelle l'attention sur cette résolution pour souligner la nécessité de ne ménager aucun effort pendant la session de cette année et faire ressortir la lourde responsabilité qui incombe au Comité.

Nous nous félicitons de la décision du Comité de reconduire le mandat des quatre groupes de travail spéciaux établis l'année dernière, mais la délégation éthiopienne voudrait souligner le besoin urgent de créer deux autres groupes de travail, pour étudier, d'une part, l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, points importants dont l'Assemblée générale des Nations Unies a saisi le Comité avec un mandat clairement défini.

A propos du désarmement nucléaire, nous ne pouvons passer sous silence le nombre considérable de fausses alertes dont un certain nombre d'orateurs ont fait état avec inquiétude devant le Comité. Compte tenu de l'existence de quelque 17 000 ogives nucléaires dans les arsenaux des principales puissances nucléaires, les défaillances des systèmes en question risquent d'avoir des conséquences effroyables.

Des études dignes de foi ont montré qu'il serait possible de conclure un traité d'interdiction complète des essais pour autant qu'il existe une bonne volonté réelle et que toutes les parties concernées assument pleinement leurs responsabilités. La création d'un groupe de travail spécial à cette fin peut faciliter les négociations pour atteindre cet objectif. Les groupes de travail créés l'année dernière ont déjà prouvé leur utilité en entreprenant de modestes activités de fond dans leurs domaines

(M. Terrefe, Ethiopie)

respectifs. Dans les circonstances actuelles, nous sommes convaincus de l'importance d'ouvrir des négociations sérieuses, et nous pensons que la création de ces nouveaux groupes de travail ne gênerait ni contrarierait les négociations trilatérales.

La rapidité avec laquelle le Comité a décidé de son ordre du jour et de son programme de travail au cours des deux dernières semaines a permis de gagner un mois entier en comparaison de l'avancement des travaux du Comité il y a un an. Encouragée par ce résultat, ma délégation voudrait que le Comité examine dès que possible les propositions visant à créer des groupes de travail supplémentaires.

Dans son message au Comité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait ressortir notre préoccupation commune en déclarant :

"Ce dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est que tous les pays, et en particulier les principales puissances militaires, déploient des efforts conjugués pour entreprendre des négociations sérieuses fondées sur des propositions concrètes, en vue d'aboutir à d'authentiques accords de désarmement". Parlant de l'interdiction des essais nucléaires et du désarmement nucléaire, le Secrétaire général a dit : "On a souligné à maintes reprises que, dans une guerre nucléaire, il ne saurait y avoir de vainqueurs, mais uniquement des vaincus. Au moment où nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement, il est absolument nécessaire de démontrer que nous nous attaquons sérieusement aux problèmes les plus pressants qui figurent à l'ordre du jour du désarmement".

Ces questions appellent indiscutablement l'attention prioritaire du Comité.

Telles sont les observations préliminaires que nous souhaitons faire à ce stade. La délégation éthiopienne développera davantage les autres points à négocier lorsqu'ils seront examinés au cours des séances officielles et des réunions officieuses du Comité.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et je lui exprime également ma reconnaissance pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à l'égard de la Présidence.

M. ADENLIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) Le premier point de l'ordre du jour et du programme de travail de cette semaine est celui de l'interdiction des essais nucléaires. Compte tenu de son importance, on serait tenté d'y consacrer tout un développement. Ce matin, cependant, je serai bref, car j'estime que depuis 25 années que cette question est examinée, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ancien Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, la CCD qui nous a précédés et le Comité lui-même ont déjà dit, à un moment ou à un autre, presque tout ce qu'il fallait dire sur la nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires. Si le traité interdisant tous les essais nucléaires n'a pas été conclu jusqu'à présent, cela tient uniquement à l'absence de volonté politique de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, qui devraient prendre l'initiative dans les négociations relatives à un tel traité. Les obstacles techniques qui s'opposent à la conclusion d'un tel traité ont été explorés en détail; l'importance cruciale qu'il présente pour la tâche urgente consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires a été universellement reconnue dans le texte concerté du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont souscrit au consensus selon lequel les négociations trilatérales alors en cours (en 1978) devraient être conclues d'urgence et que leur résultat devrait être présenté pour un examen complet par l'organe multilatéral de négociation, de façon à soumettre un projet de traité à l'Assemblée générale à une date aussi rapprochée que possible. Tel est le consensus auquel tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont souscrit en 1978.

(M. Adeniji, Nigeria)

A la fin de la dernière session de 1980 du Comité du désarmement, les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui procédaient à des négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires ont présenté au Comité un rapport qui, pour la première fois, était tout à fait concret. Malheureusement, la date tardive à laquelle il a été présenté n'a pas permis au Comité de l'examiner d'une manière approfondie. Cependant, plusieurs délégations se sont félicitées de la nature concrète du rapport et ont souligné la nécessité d'accomplir des progrès rapides sur la voie de la négociation multilatérale d'un tel traité. Les délégations de l'Inde, des Pays-Bas, de l'Australie, du Mexique et du Nigéria, pour n'en citer que quelques-unes, ont formulé des observations fort judicieuses et posé plusieurs interrogations tout à fait pertinentes. Malheureusement, ces observations et interrogations n'ont constitué qu'un monologue de la part de leurs auteurs, étant donné que les Etats participant aux négociations tripartites ne pouvaient pas répondre. Faute de temps, bien entendu, mais même si elles en avaient eu le temps, dans le contexte des débats que nous avons eus dans le passé à ce sujet, je doute fort qu'elles eussent répondu de toute façon.

Pendant toute la durée de la session de 1980 du Comité du désarmement, deux des trois Etats dotés d'armes nucléaires qui procédaient aux négociations trilatérales n'ont cessé de formuler des objections contre l'ouverture au sein du Comité de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais. Nul n'ignore que, pendant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980, les trois Etats dotés d'armes nucléaires ont indiqué officiellement qu'ils appuieraient l'ouverture de négociations multilatérales à la présente session du Comité du désarmement. Depuis la Conférence d'examen, aucun fait n'est survenu qui puisse justifier un changement de position de la part de l'un des trois Etats dotés d'armes nucléaires. Selon moi le fait que la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération n'a pas adopté de document final devrait accentuer l'urgence que présente la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Traité sur la non-prolifération a été conçu comme une mesure importante devant être complétée par d'autres dispositions pour assurer un régime efficace de non-prolifération. Il n'était pas censé constituer une structure d'ensemble. Faute d'avoir adopté les mesures complémentaires nécessaires, un grave désaccord a surgi entre les parties au Traité, dont l'efficacité risque fort de se trouver réduite.

Si l'on veut éviter la prolifération des armes nucléaires dans les années 80, il est indispensable de prendre d'urgence certaines de ces mesures additionnelles, dont la plus importante est peut-être la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais, dans lesquelles elle a réaffirmé sa conviction que "la conclusion d'un traité interdisant toutes les explosions nucléaires expérimentales par tous les Etats et à tout jamais est une question revêtant la plus haute priorité et constitue un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération, tant verticale qu'horizontale, des armes nucléaires". Elle a également affirmé sa conviction que la conclusion d'un tel traité créerait un climat international favorable à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir en 1982. L'Assemblée a ensuite prié le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, dès le début de sa session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais. L'Assemblée a aussi prié instamment tous les Etats membres du Comité d'appuyer la création d'un tel groupe de travail, qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous

les essais d'armes nucléaires. L'une des deux résolutions adoptées demandait aux membres du Comité de tout mettre en oeuvre pour que le Comité puisse transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, le texte multilatéralement négocié d'un tel traité. L'autre résolution demandait au Comité du désarmement de ne ménager aucun effort pour faire en sorte qu'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

Je n'ai guère besoin de mentionner une autre résolution à laquelle mon distingué collègue de l'Ethiopie s'est référé il y a un instant : la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, dans laquelle l'Assemblée générale mentionne, parmi les mesures à propos desquelles le Comité devrait soumettre des textes convenus avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, "un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires".

Ainsi, l'Assemblée générale a fixé au Comité du désarmement un délai d'à peine dix-huit mois pour entreprendre et mener à bonne fin des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Je ne crois pas que ce délai soit irréaliste, étant donné l'énorme documentation dont dispose le Comité pour s'acquitter de cette tâche prioritaire. Je rappellerai même ce que j'ai dit à la séance plénière du 10 février : un traité d'interdiction complète des essais représenterait, de la part du Comité du désarmement, une contribution indispensable au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Puisque nous nous sommes accordés à estimer que la création de groupes de travail efficaces constituerait la meilleure solution pour engager des négociations et parvenir à des décisions sur les questions dont est saisi le Comité, je crois que nous serons à même d'accomplir ce premier pas indispensable pour engager un dialogue véritable et des négociations en vue d'une interdiction complète des essais. Nul doute qu'un tel groupe de travail nous donnerait la possibilité d'échanger des vues, d'obtenir des éclaircissements des parties aux négociations trilatérales qui, à la satisfaction certes de ma délégation, ont soumis un rapport assez circonstancié; ce rapport, d'ailleurs, doit être discuté; les négociateurs ne sauraient nous demander d'avaler les yeux fermés tout ce que contient leur rapport.

Pour commencer, et compte tenu de l'engagement officieux pris par les trois Etats dotés d'armes nucléaires au cours de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération d'appuyer des négociations multilatérales, ma délégation espère que les parties aux négociations trilatérales ont maintenant renoncé à l'opinion exprimée dans le rapport soumis au Comité du désarmement avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération selon laquelle leurs négociations séparées ou des négociations menées séparément dans diverses instances constituaient le meilleur moyen d'avancer dans ce domaine; cette déclaration a été rendue caduque par l'engagement officieux qu'ils ont pris au cours de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération.

En tout cas, si l'on se réfère aux brèves observations formulées par certains membres au cours de la journée de la discussion sur le rapport des négociateurs trilatéraux, et si ces observations doivent nous fournir une indication, les parties aux négociations trilatérales doivent comprendre que les membres du Comité ont eux aussi leurs opinions quant à la forme et à la teneur d'un instrument multilatéral efficace sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Plus vite ces vues seront examinées et négociées, mieux cela vaudra pour tous les intéressés.

(M. Adeniji, Nigéria)

J'ai fourni un exemple au cours de notre dernière session, et je répète ce qui a été dit alors, à savoir que le sort réservé au document relatif aux armes radiologiques soumis par les Etats dotés d'armes nucléaires, devrait inciter à penser que le Comité ne doit pas être traité cavalièrement et que les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas le monopole des idées dans ce domaine. J'espère donc qu'à l'issue de l'examen de cette question en plénière, nous pourrions, sous votre direction éclairée, procéder à des consultations officieuses afin de parvenir rapidement à un accord sur la création d'un groupe de travail dont l'objectif serait d'aider le Comité du désarmement à répondre aux espoirs que place en lui l'Assemblée générale en élaborant un traité d'interdiction complète des essais, au plus tard pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Les représentants des Etats Membres du Comité du désarmement, de même que tous ceux qui ont représenté leurs pays aux organes de négociations multilatérales connus sous les sigles ENDC et CCD ou qui ont participé aux débats de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions de désarmement, savent très bien sans aucun doute que le Mexique attache une importance particulière à la limitation des armements nucléaires, en la considérant non comme une fin en soi, mais comme un premier pas vers ce qui est défini au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies consacrée au désarmement comme "un programme ... pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus brefs délais possibles".

L'intérêt que manifeste à cet égard le Mexique s'est trouvé constamment confirmé par l'attitude qu'ont prise ses représentants dans tous les organes multilatéraux et régionaux qui s'occupent du désarmement, que ce soient des organes délibérants ou des organes de négociation. Pour le démontrer, je me bornerai à citer un seul exemple en rappelant que, depuis 1969, date à laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique ont engagé à Helsinki des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, connus sous le sigle SALT, la délégation mexicaine n'a cessé de participer activement chaque année aux Nations Unies aux négociations qui ont entraîné l'approbation des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale sur la question, la dernière, celle qui porte le numéro 35/156 K, ayant été adoptée par consensus le 12 décembre 1980.

En conséquence, et étant donné les évidentes répercussions que le succès ou l'échec des pourparlers SALT aura sur le désarmement nucléaire - question à laquelle, conformément au Document final, s'attache la plus haute priorité parmi toutes celles qui sont confiées au Comité - la délégation mexicaine estime que le Comité devrait toujours être dûment informé de tous les faits d'ordre international qui pourraient avoir une certaine importance pour lesdits pourparlers. Cela paraît d'autant plus souhaitable que l'Assemblée générale extraordinaire de 1978 a déclaré en termes non équivoques que "s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard".

C'est pourquoi la délégation mexicaine juge opportun d'appeler l'attention du Comité du désarmement, pour information, sur la déclaration qu'a adoptée, à la suite de la troisième session qu'elle a tenue à Vienne du 6 au 8 février courant, la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité présidée par II. Olof Palme, ancien Premier Ministre de Suède, aux travaux de laquelle participaient aussi d'autres éminents diplomates d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

En conséquence, nous avons demandé au secrétariat de reproduire comme document de travail du Comité - ce qui a déjà été fait dans le document qui porte la cote CD/143 - le texte de cette déclaration, précédé d'une brève introduction explicative et accompagné d'une annexe dans laquelle figure la liste complète des membres de la Commission.

Etant donné que le texte de cette déclaration, intitulée "Le processus SALT : l'enjeu mondial", est de ceux dont on peut dire à bon droit qu'ils se suffisent, je me bornerai à souligner, en guise de conclusion, la satisfaction qu'éprouve ma délégation à s'associer à l'affirmation figurant au premier alinéa de cette déclaration où il est dit :

"L'avenir des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) est une question d'intérêt mondial et non simplement un élément dans les relations soviéto-américaines. Il est donc du devoir de tous les peuples de faire connaître leurs vues sur l'importance vitale d'une reprise rapide et sérieuse du processus SALT."

Le point de vue ainsi exprimé par la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité correspond en outre fidèlement à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné dans sa dernière résolution relative aux pourparlers SALT, que j'ai précédemment mentionnée et que j'ai eu l'occasion de commenter dans mon intervention de la séance inaugurale, le 3 février; l'Assemblée a en effet prié instamment les deux Etats parties aux pourparlers de toujours tenir particulièrement compte du fait que "ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi l'intérêt vital de tous les peuples qui sont en jeu" dans ces négociations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de son intervention. La liste des orateurs que j'ai sous les yeux est épuisée pour la séance de ce matin. Je souhaiterais savoir si une autre délégation demande la parole.

Je voudrais maintenant, avant de lever la séance, revenir un instant sur le travail des groupes dont nous avons aujourd'hui désigné les présidents. Ces groupes sont maintenant en mesure de commencer leurs travaux et je compte tenir cet après-midi, avec les présidents, une séance de consultation afin de discuter, de manière officieuse, des conditions dans lesquelles ces travaux peuvent commencer. Je suppose que le Comité sera d'accord avec moi pour penser que les groupes devraient se réunir le plus tôt possible et le secrétariat a préparé le document officieux que vous avez sous les yeux, qui porte la date du 17 février, et qui contient le calendrier des réunions au cours de cette semaine. Le secrétariat a fait des propositions qui sont, bien entendu, indicatives et dont nous verrons cet après-midi avec les présidents des groupes comment elles peuvent être mises en oeuvre.

Je signale que la réunion que je propose avec les présidents des groupes aurait lieu au 6ème étage du bâtiment du secrétariat, entrée de la Porte 9, là où se trouve le Centre du désarmement et où nous disposons d'une petite salle de conférence.

La séance est levée à 13 heures.

CD/PV.108  
19 février 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 19 février 1981, à 10 h 30

Président : M. F. de la GORCE (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. B. THACKER M. C. CACCIA
<u>Chine</u> :	M. LIANG Yufan M. PAN Jusheng M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle N. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD M. F. de SIMONE M. L. FLEISCHER
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. F. de la GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie : M. E. SOEPRAPTO  
M. HARYOMATARAM  
M. F. QASIM  
M. KARYONO

Iran : M. M. DABIRI  
M. D. AMERI

Italie : M. A. CIARRAPICO  
M. B. CABRAS  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. R. ISHII  
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI  
M. G. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. S.H. LKHASHID

Nigéria : M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN

Pérou : M. F. VALDIVIESO

Pologne : M. B. SUJKA

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
M. M. KAULFUSS  
M. P. BÜNTIG

Roumanie : M. T. MELESCANU

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK M. E. YEO
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUMOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR Mlle G. da SILVA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaire</u> :	M. LONGO B. NDAGA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, point n'est besoin d'analyser en détail le débat général qui s'est déroulé au Comité pour en conclure que l'interdiction complète des essais nucléaires est l'un des problèmes clés du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire. Dans leurs observations, toutes les délégations ici présentes ont souhaité et demandé sans équivoque l'arrêt de la course aux armements nucléaires et la cessation des essais, visant au perfectionnement de ces armes.

Que faut-il faire dès maintenant afin de sortir de l'impasse cette question, d'une importance primordiale pour l'arrêt de la course aux armements, et d'obtenir des résultats concrets et positifs le plus tôt possible ? La première et la plus importante des mesures que puisse prendre le Comité du désarmement est d'entamer d'urgence des négociations concrètes en vue de la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais. Ce point figure à l'ordre du jour du Comité depuis longtemps déjà, sans qu'aucun résultat notable ait été obtenu, bien que cette tâche soit l'une des premières qui s'imposent à nous tous ici présents, et non seulement à nous, mais à la communauté internationale tout entière. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies l'indiquent clairement, et il y a de bonnes raisons pour que le Comité entreprenne l'examen de cette question qui a donné lieu à des propositions pertinentes.

Nous savons que des négociations sont en cours entre les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni, et de temps à autre, nous recevons des informations sur le déroulement de ces pourparlers. Ce que nous avons ainsi appris jusqu'ici peut paraître encourageant, mais n'a guère de valeur pratique. Aucun progrès n'a été accompli et les positions des trois puissances nucléaires ne se rapprochent que très lentement. A notre avis, les négociations tripartites ne devraient pas faire obstacle à des travaux parallèles, ici et là, en ce qui concerne la convention internationale sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit de deux activités complémentaires qui doivent être menées simultanément, la seule chose importante étant qu'elles puissent aboutir à une heureuse solution. A notre avis, la stagnation des négociations et la persistance des divergences entre les puissances nucléaires sont principalement dues aux difficultés de la vérification. Cependant, plusieurs rapports du Groupe d'experts sismologues indiquent nettement qu'il est possible de résoudre les problèmes de vérification si on en a la volonté. C'est pourquoi nous pensons que le Comité devrait procéder à un examen plus complet de la question de l'interdiction des essais nucléaires, qui, indépendamment des négociations trilatérales, relève à la fois de sa compétence et de son mandat. On devrait tirer pleinement parti du fait que nous sommes disposés, en tant que membres du Comité, à contribuer pleinement au règlement de cette question. Nos déclarations montrent que nous visons tous le même objectif : l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Dès lors, nous devrions tous apporter une contribution appropriée à cette fin.

La délégation yougoslave considère comme essentielle l'existence d'une volonté politique pour que l'on puisse arriver aussitôt que possible à un consensus complet sur l'adoption d'un accord international interdisant les essais nucléaires. Si cette volonté politique ne se manifestait pas immédiatement, dans les deux sortes de négociations, on serait fondé à mettre en doute la sincérité des déclarations ou des observations dans lesquelles les puissances nucléaires ont exprimé leur volonté de mettre fin à la course aux armements nucléaires. Le désir que l'on manifeste ainsi serait bien peu de chose s'il ne se traduisait pas dans les faits, s'il n'entraînait pas un changement d'attitude nous donnant à tous l'assurance que l'on est prêt à entreprendre l'action nécessaire.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Compte tenu de ces considérations, ma délégation se prononce de la façon la plus ferme pour l'ouverture immédiate de négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre du Comité, dès la présente session de printemps. Nous proposons que le Comité examine la possibilité d'appliquer, en attendant cette interdiction et pendant que les négociations se dérouleraient, un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires. A cet effet, nous considérons comme extrêmement urgente la création d'un groupe de travail au sein du Comité en vue de l'ouverture de négociations sur l'instrument international qui interdirait absolument tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux; il s'agit là en fait d'une proposition qu'a présentée l'année dernière et que reprend cette année le Groupe des 21 pays non alignés et neutres.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me réjouis sincèrement de pouvoir joindre ma voix à celles qui ont salué votre accession à la présidence du Comité. Votre accession à la présidence donne tout son sens à l'association fort bien accueillie de la France aux travaux du Comité, comme suite à la décision prise à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. La contribution de votre pays à notre activité présente en effet une signification et une importance croissantes. Permettez-moi de vous assurer personnellement de l'appui constant de ma délégation et de moi-même dans l'accomplissement des fonctions qui vous sont confiées.

Je voudrais aussi exprimer à M. l'ambassadeur Terrefe, de l'Ethiopie, la reconnaissance de ma délégation pour le travail assidu qu'il a effectué l'été dernier lorsqu'il a présidé le Comité pendant la phase difficile de l'établissement de son rapport annuel. Par ailleurs, je me joins très cordialement aux paroles de bienvenue déjà formulées par de nombreux collègues à l'intention des distingués Ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. En notre qualité de dépositaires du Traité, nous avons été particulièrement heureux d'apprendre que notre nouveau collègue égyptien est venu se joindre à nous alors même que son pays mène à terme le processus de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A propos de l'activité du Comité pendant notre nouvelle session de 1981, il est très satisfaisant de noter que dans les premières semaines de notre session, nous avons adopté notre ordre du jour et notre programme de travail et que nous nous sommes entendus sur les tâches qui appellent l'attention immédiate du Comité et dont s'occuperont les quatre groupes de travail existants. Monsieur le Président, je dois vous rendre hommage pour ce résultat et je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur certains des points dont nous allons nous occuper.

Dans une déclaration que j'ai faite au début de notre session de 1980, j'ai affirmé l'engagement de mon gouvernement de rechercher des mesures équilibrées et vérifiables de limitation des armements. Je commencerai par réaffirmer cet engagement. Ainsi que l'a dit le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, Lord Carrington, dans un discours prononcé à l'occasion de la Journée des Nations Unies, la limitation des armements est un des éléments de la politique britannique de sécurité nationale. Si nous poursuivons des négociations, c'est parce que nous croyons qu'elles peuvent améliorer notre sécurité. Toutefois, nous n'aimons pas les déclarations retentissantes qui n'ajoutent rien ou pratiquement rien aux engagements déjà inclus dans la Charte des Nations Unies. Nous ne sommes pas non plus partisans de la négociation d'accords qui aboutiraient à donner à une partie un avantage par rapport à l'autre ou qui, faute de méthodes appropriées de vérification, causeraient suspicion et incertitude. C'est pourquoi, dans l'année qui vient, la délégation britannique contribuera pleinement et d'une façon constructive à la recherche d'accords réalistes et vérifiables qui accroîtront la sécurité de tous les membres de ce comité et, plus largement, de la communauté mondiale.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Mon gouvernement attache aussi une grande importance aux relations entre la limitation des armements et la sécurité nationale. La limitation des armements ne peut être isolée de son contexte international plus large. Ceux qui voudraient que nous agissions comme si notre travail ici était en quelque sorte autonome manquent de sincérité. Car le fait est - et je cite ici le Document final de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement - qu'"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres." Nous croyons donc fermement que les perspectives de limitation des armements pendant l'année qui vient seront étroitement liées au progrès vers le rétablissement de la confiance internationale. Nous ne pouvons y échapper. Nous avons vu que cette relation a été directement démontrée par les événements de l'année dernière. Nul d'entre nous ne peut méconnaître les répercussions de l'invasion soviétique de l'Afghanistan sur la confiance internationale et sur le processus de limitation des armements. Son ombre continue à obscurcir le travail de ce comité. Cette ombre n'est hélas pas la seule. Pour nous, en Europe, l'aptitude à progresser en matière de limitation des armements tend inévitablement à refléter l'état des relations Est-Ouest. Nous espérons que chaque Etat s'abstiendra de toute mesure susceptible d'endommager encore ces relations et d'ébranler inévitablement les perspectives de limitation des armements.

Chez beaucoup de gens, l'évolution des affaires mondiales au cours de l'année écoulée a réveillé les craintes d'une guerre. On a pensé avec anxiété que la détérioration des relations Est-Ouest que je viens de mentionner nous avait peut-être rapprochés du gouffre nucléaire. A la présente session, certains de mes distingués collègues ont déjà évoqué la possibilité de voir une guerre nucléaire éclater par accident; d'autres ont formulé des craintes au sujet d'une doctrine de guerre nucléaire limitée.

Mon gouvernement partage le profond sentiment d'horreur devant le potentiel dévastateur des armes nucléaires. Nous sommes aussi hélas trop conscients des pertes épouvantables en vies humaines que peut causer une guerre classique. C'est précisément pour prévenir l'éclatement en Europe de toute guerre, classique ou nucléaire, que le Royaume-Uni appartient à l'alliance de l'OTAN et adhère à sa stratégie de dissuasion. Mon gouvernement a examiné à fond toutes les questions à la lumière de la menace particulière, aussi bien classique que nucléaire, à notre sécurité et à celle de nos alliés. Notre but est de convaincre tout adversaire qui espérerait promouvoir un objectif politique en déclenchant une attaque classique ou nucléaire contre nous que les risques l'emporteraient de loin sur tous avantages potentiels. C'est pour être en mesure d'atteindre ce large objectif que nous maintenons des forces nucléaires et classiques. J'aimerais souligner que notre but est de prévenir une guerre en montrant que nous sommes capables de nous défendre nous-mêmes. Nul n'a besoin de craindre que nous chercherions à imposer nos objectifs politiques à un autre pays par l'utilisation de ces armes. Mon pays est membre d'une alliance purement défensive. Nous comprenons pleinement que, si des échanges de tirs nucléaires commençaient, il y aurait un risque épouvantable d'escalade dans une guerre nucléaire totale dans laquelle il n'y aurait pas de vainqueur. Il est naturellement inconcevable que quiconque puisse gagner une guerre nucléaire même limitée. Nul besoin de chercher à nous en convaincre.

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

C'est la logique sur laquelle la dissuasion nucléaire a toujours été fondée. La politique de dissuasion, qui a maintenu la paix en Europe pendant 35 ans, reste valable aujourd'hui.

Plusieurs de mes distingués collègues ont appelé l'attention d'une manière très imagée sur les dangers d'une guerre nucléaire accidentelle. A titre de commentaire, je voudrais souligner que toute décision d'utiliser des armes nucléaires ne serait prise qu'à l'échelon politique le plus élevé. Jamais des armes nucléaires ne seront utilisées automatiquement pour répondre à une alerte provenant d'un système d'alerte avancé, sur l'initiative de ce dernier. En outre, il existe des accords comportant l'utilisation des "téléphones rouges" entre la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, d'une part, et l'Union soviétique, d'autre part, spécifiquement pour prévenir l'éclatement d'une guerre nucléaire accidentelle. Nous croyons que ces accords sont un facteur important pour prévenir des malentendus possibles et maintenir la confiance.

Je reviendrai encore sur ces points dans une intervention ultérieure et je parlerai plus en détail de certaines des questions soulevées dans la déclaration que le distingué représentant de l'Inde a faite le 3 février. Je les ai mentionnés maintenant parce qu'ils constituent une partie importante du cadre général sur lequel se fondent nos débats dans notre Comité. Que cela nous plaise ou non, les armes nucléaires sont inextricablement liées aux rapports de sécurité entre l'Est et l'Ouest. Ceux qui défendent une autre solution, celle d'une Europe exempte d'armes nucléaires, doivent démontrer d'une manière absolument convaincante que leur solution apporterait moins d'incertitude et plus de stabilité et accroîtrait la sécurité en Europe. Cela n'a pas été fait; lorsqu'un pays qui, avec ses alliés, dispose en Europe centrale, par rapport à l'alliance de l'OTAN, d'une supériorité de 3 à 1 en matière de blindés et d'artillerie et d'un excédent de quelque 150 000 hommes sur le plan des forces terrestres, propose des négociations sur des mesures radicales de désarmement nucléaire, il n'est pas étonnant que nous soyons profondément sceptiques. Il ne faut pas s'étonner que nous, membres de l'alliance occidentale, affirmions que la limitation des armements nucléaires ne peut être poursuivie sans tenir compte du déséquilibre en armements classiques en Europe centrale.

Le Gouvernement britannique est convaincu que la seule voie sûre vers la limitation des armements nucléaires passe par des négociations entre les puissances nucléaires, particulièrement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la poursuite du processus SALT. Nous nous félicitons de la déclaration récente du Président Reagan à ce sujet. Les rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont manifestement au centre de nos efforts dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. Nous reconnaissons qu'avant que la nouvelle Administration des Etats-Unis ait réexaminé ses intérêts vitaux de sécurité, il y aura forcément une pause. Soyons donc réalistes à ce sujet. Tel particulièrement le cas du problème de l'interdiction complète des essais nucléaires. Par le passé, mon pays a joué un rôle complet et actif dans les négociations à ce sujet. Nous demeurons persuadés que l'interdiction complète des essais est un objectif valable. Nous avons maintenu que les négociations trilatérales confidentielles constituent le meilleur moyen de progresser sur un problème qui est vital pour la sécurité des parties à la négociation. Nous n'appuyons donc pas pour l'instant la création d'un groupe de travail au sein du Comité du désarmement.

Si j'ai parlé assez longtemps des questions nucléaires, c'est en partie pour répondre à d'autres observations de mes distingués collègues. Pourtant, nous ne devrions pas accorder indûment la prééminence aux armes nucléaires. Après tout, les

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

quatre cinquièmes des dépenses militaires mondiales sont consacrés aux armes classiques et aux forces armées. Je voudrais donc conclure par quelques observations sur les points de l'ordre du jour qui ne concernent pas les armes nucléaires. Comme nous devons examiner ces points dans le cadre des groupes spéciaux, je n'entrerai pas maintenant dans le détail, et c'est surtout au sein des groupes proprement dits que nous apporterons notre contribution. Celui de ces points qui appelle d'abord l'attention est celui des armes chimiques. Le Royaume-Uni n'a ni les moyens de conduire une guerre chimique offensive à quelque niveau que ce soit ni aucun plan pour acquérir une telle capacité. Je voudrais que ce soit absolument clair. En outre, le Gouvernement britannique reste fermement partisan de la recherche d'un accord vérifiable de limitation des armements interdisant les armes chimiques. Nous avons accueilli avec une grande satisfaction la création d'un groupe de travail spécial sur les armes chimiques à la dernière session du Comité, sous la présidence très compétente de M. l'Ambassadeur Okawa, du Japon, et nous avons joué un rôle actif dans ses débats. Nous sommes heureux que ce groupe ait été reconstitué et qu'il ait tenu hier la première séance de sa nouvelle session.

La délégation britannique jouera aussi un rôle actif dans d'autres domaines du travail du Comité. Nous ne voulons pas trop insister sur l'importance d'un accord interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques. Cependant, un tel accord serait fort utile. Nous avons l'intention de formuler des observations détaillées sur le libellé des textes qui ont été soumis. De même, nous attachons de l'importance aux négociations sur le programme global de désarmement. Un accord à ce sujet au sein du Comité serait un élément précieux pour la préparation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous nous proposons bien de jouer pleinement notre rôle dans les discussions sur cette question.

Dans l'ensemble, je crois que l'ordre du jour que nous avons adopté nous assure une grande quantité d'activités utiles à entreprendre. Peut-être le temps dont nous disposons s'avérera-t-il à peine suffisant pour achever tout ce que nous avons à faire.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui la première question de fond de notre ordre du jour qui est ainsi énoncée : "Interdiction des essais nucléaires". Les vues de ma délégation à ce sujet étant bien connues, je me bornerai à exposer brièvement la façon dont nous concevons le rôle du Comité dans la négociation, au cours de la présente session, d'un traité sur l'interdiction complète des essais.

Nous reconnaissons que l'interdiction des essais nucléaires n'entraînerait pas nécessairement une réduction des arsenaux nucléaires que possèdent actuellement les Etats dotés d'armes nucléaires. Mais si elle était applicable à tous les Etats sans discrimination elle aurait pour effet, en premier lieu, de prévenir quelque peu le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et, en second lieu, de créer un climat plus favorable à la réalisation de l'objectif que constitue l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes pleinement d'accord avec le distingué Ambassadeur du Brésil qui a souligné, dans son intervention du 12 février 1981, qu'un traité interdisant tout nouvel essai d'armes nucléaires marquerait un progrès important vers le désarmement nucléaire. Nous pensons aussi, comme lui, qu'on ne peut considérer les négociations multilatérales du Comité sur un traité d'interdiction complète des essais comme un obstacle aux négociations en cours entre trois puissances dotées d'armes nucléaires. Il a souligné à juste titre, selon ses propres termes "que l'une des conditions du succès d'une telle mesure serait précisément son caractère universel, autrement dit, il s'agirait d'établir un traité dont les dispositions seraient de nature à lui assurer l'adhésion la plus large possible".

Lors de notre dernière séance plénière, qui s'est tenue le mardi 17 février, le distingué Ambassadeur du Nigéria a formulé quelques observations pertinentes. Plusieurs délégations, dont la mienne, s'étaient félicitées que les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni aient établi un rapport commun exposant l'état de leurs négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, rapport qu'ils ont présenté l'année dernière, vers la fin de la session d'été du Comité du désarmement. Au cours des débats préliminaires qui ont eu lieu, plusieurs questions importantes leur ont été posées au sujet de certains aspects de ce document. Nous partageons entièrement l'avis de l'Ambassadeur du Nigéria : il faut que les délégations intéressées fournissent une réponse adéquate à ces questions. Nous nous joignons donc à lui pour demander aux parties à ces négociations trilatérales de communiquer dès que possible au Comité, séparément ou conjointement, une réponse mûrement pesée aux questions posées par plusieurs délégations, y compris la mienne. Ma délégation souhaiterait en particulier qu'elles indiquent et précisent de façon claire et nette, les "importants domaines où des travaux substantiels restent à faire" mentionnés dans leur rapport.

A notre avis, la négociation d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires est à l'heure actuelle un problème essentiellement politique. Il existe déjà des moyens techniques adéquats permettant de vérifier le respect des dispositions du Traité. C'est ce que souligne à nouveau le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur cette question, où il est dit notamment : "La vérification du respect de l'interdiction ne semble plus constituer un obstacle à un accord". Des essais clandestins d'ogives nucléaires de moins de 2 ou 3 kilotonnes seraient encore possible, mais ce risque serait plus que compensé par une plus grande sécurité pour tous les Etats, due à la limitation qualitative de la course aux armements nucléaires, et par la plus grande confiance mutuelle que l'interdiction des essais créerait dans les relations entre les Etats. Il ne faut pas oublier que tout nouveau retard apporté à la conclusion de ce traité peut réduire à néant nos efforts dans ce domaine. Il en est de même dans les autres domaines de la technologie des armes : les négociations sur le désarmement trop lentes risquent constamment d'être dépassées par la rapidité des progrès technologiques. Il est très possible que le système de vérification dont nous disposons aujourd'hui pour assurer le respect d'une interdiction des essais d'armes nucléaires soit le meilleur que nous puissions obtenir étant donné le niveau actuellement atteint par la technologie. Il se peut aussi que de nouveaux progrès de la technologie rendent bientôt techniquement impossible une vérification satisfaisante, si nous continuons à laisser traîner les choses. En conséquence nous adressons un appel aux pays qui continuent d'exiger un système de vérification sans faille pour qu'ils fassent preuve de pragmatisme et de sagesse politique dans l'examen de cette question qui nous intéresse tous. Mais, si les parties aux négociations trilatérales estiment que le Comité mesure mal les problèmes qui se posent en la matière, elles n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes, car elles ne lui ont pas fourni les informations nécessaires pour lui permettre de se faire une juste opinion.

Pendant la session de 1980 du Comité du désarmement, le Groupe des 21 a demandé instamment la prompte création d'un groupe de travail spécial chargé d'entreprendre des négociations multilatérales sur la cessation complète des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur cette proposition l'année dernière. Nous espérons vivement que les délégations qui ont formulé précédemment des réserves sur cette proposition entendront l'appel de la communauté internationale et se rallieront à l'opinion de la majorité du Comité en acceptant la création immédiate d'un tel groupe de travail dans la phase actuelle des délibérations du Comité.

(M. Venkateswaran, Inde)

On a suggéré que ce groupe de travail spécial commence ses travaux avec un mandat limité qui porterait sur les mesures institutionnelles et administratives nécessaires pour créer, mettre à l'essai et gérer un réseau de surveillance sismologique et un système de vérification efficace. Ma délégation ne peut accepter une approche aussi limitée et aussi étroite pour les raisons suivantes : tout d'abord, on ne peut pas savoir le système de vérification qui sera adopté pour un traité d'interdiction complète des essais. La nature de ce système dépendra du type de traité qui sortira des négociations multilatérales du Comité. En second lieu, les détails d'un réseau de surveillance sismologique internationale qui ferait partie du système de vérification d'un futur traité d'interdiction complète des essais font déjà l'objet d'un examen approfondi au sein du Groupe spécial d'experts sismologues créé sous l'égide du Comité. D'autre part, le Comité du désarmement est un organe politique qui doit fonctionner et être considéré comme fonctionnant en tant que tel, bien qu'il puisse être aidé dans ses travaux par des experts techniques. Comme pour ses négociations sur les armes chimiques ou les armes radiologiques, le Comité doit prendre un travail concret sur un traité d'interdiction complète des essais, en faisant appel à des experts toutes les fois qu'il jugera nécessaire d'en consulter au sujet de certains aspects ou de certains éléments du traité, y compris ceux qui concernent la vérification.

En terminant, je voudrais renouveler une suggestion que ma délégation a déjà faite plusieurs fois. Nous voudrions qu'en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires qui serait véritablement universel et complet, les États dotés d'armes nucléaires proclament immédiatement un moratoire illimité sur leurs essais d'armes nucléaires. Ce moratoire contribuerait à convaincre la communauté internationale que les États dotés d'armes nucléaires entendent vraiment tenir leur engagement de réaliser l'objectif final du désarmement nucléaire.

M. DABIRI (Iran) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à toutes celles qui vous ont déjà félicité pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement au début de la présente session. Votre savoir-faire et la manière exemplaire dont vous conduisez nos délibérations constituent les meilleures garanties pour le succès des travaux du Comité.

J'aimerais également féliciter l'Ambassadeur Terrofe, d'Ethiopie, qui a présidé aux travaux du Comité dans une période particulièrement chargée et dont le sens des responsabilités nous a permis de nous acquitter de notre mission.

Je voudrais saluer aussi la présence à nos assises de nouveaux chefs de délégation dont la participation contribuera, nous en sommes convaincus, à enrichir nos débats et à faciliter notre tâche.

Enfin, je ne saurais terminer ce chapitre sans exprimer notre gratitude à M. Jaipal, Secrétaire du Comité, et à M. Berasatogui, Secrétaire adjoint, ainsi qu'à toute l'équipe qui les assiste pour nous aider à travailler dans les meilleures conditions possibles.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au moment même où des négociations sur le désarmement se déroulent au Comité du désarmement, mon pays, victime d'une agression flagrante, se trouve engagé dans une guerre déclenchée par le régime cruel et despotique de l'Iraq.

(M. Dabiri, Iran)

Sous des prétextes ridicules, le régime iraquien a abrogé unilatéralement un traité en vigueur pour commettre un acte d'agression contre mon pays, violant ainsi les principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et l'esprit du non-alignement.

Cette guerre dévastatrice qui nous a été imposée a détruit des quartiers urbains, de nombreux centres économiques, ainsi que des hôpitaux et des écoles. Un grand nombre de nos compatriotes ont été victimes d'actes de barbarie et de violations des principes fondamentaux du droit humanitaire international que commet chaque jour le régime iraquien. Le lancement d'une série de missiles sol-sol contre des zones résidentielles urbaines n'est qu'un exemple de ces pratiques inhumaines. Ce régime cruel poursuit aujourd'hui son action barbare sans merci et sans pitié.

Il est donc surprenant que des membres de la communauté internationale qui proclament leur attachement à la justice et à la dignité fassent preuve d'indifférence en ne condamnant pas l'agression ouverte et les actes barbares et criminels du régime iraquien. Loin de le faire, de nombreux pays, la plupart secrètement, mais certains ouvertement, comme la France, agissant en violation flagrante des principes moraux internationaux, déversent en Iraq des armements et du matériel de guerre perfectionné. Leur action contribuera sans nul doute à la réalisation des mauvais desseins de ce régime cruel qui, par son agression et par l'occupation de nos territoires, est responsable de la mort d'êtres innocents.

Pour aider plus efficacement le pays qui est manifestement l'agresseur, la France ne se contente pas de fournir au régime iraquien, avant même la date prévue, les armes les plus dévastatrices, mais refuse en outre de livrer des vedettes à l'Iran sous des prétextes qui varient selon les circonstances. Cette politique a pour effet d'accroître la capacité létale de l'armée de l'agresseur au détriment de la nation iranienne, victime de l'agression qui ne combat que pour libérer son territoire de l'occupation étrangère en exerçant son droit de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Quels que soient les prétextes invoqués par la France, cet acte hostile de la part du Gouvernement français est injustifiable, car il permet à un pays manifestement agresseur d'intensifier son agression. Nous sommes cependant convaincus que la guerre ne sera pas gagnée par les seules armes et munitions, fussent-elles aussi perfectionnées que les Mirages français et les chars soviétiques T-55; elle le sera par la foi et le moral de la nation. Une armée qui ne tire pas sa force morale de l'appui populaire est sans force réelle. Même si elle dispose des armes les plus modernes, elle est condamnée à l'échec. Notre nation est fermement résolue à poursuivre le combat jusqu'à ce que le dernier soldat iraquien ait été chassé de notre territoire sacré.

C'est avec ces considérations à l'esprit que nous avons repris notre place dans cette salle devenue pour nous familière. Depuis quelques jours, cet éminent forum sert à nouveau de cadre à l'une des négociations les plus importantes. Le défi historique que pose à l'humanité la question de la guerre ou de la paix fait du désarmement un objectif capital dans la grave situation internationale qui règne actuellement.

L'Iran, qui se trouve engagé malgré lui dans une guerre et qui paie un lourd tribut pour défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, a profondément conscience de tout ce qu'impliquent la recherche et la promotion de la paix dans tous les domaines possibles, notamment par la voie du désarmement. C'est parce que nous subissons actuellement les ravages d'une guerre d'agression que nous comprenons mieux que quiconque la véritable gravité du débat sur le désarmement.

(M. Dabiri, Iran)

L'objectif immuable des Nations Unies, défini dans la Charte, est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Mais, à cet égard, le système prévu dans la Charte des Nations Unies qui consiste dans la renonciation à la force et dans le règlement pacifique des différends, s'est révélé inefficace. De nouvelles tensions et de nouveaux conflits ont conduit à une course aux armements sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La dissuasion nucléaire, l'équilibre de la puissance et de la terreur, fondés sur la capacité de destruction inimaginable des armes thermonucléaires, constituent maintenant les principaux éléments de la stabilité précaire qui s'est établie entre les deux grands blocs militaires. Cette stabilité est constamment compromise par les éléments perturbateurs inhérents à une course aux armements qui se caractérise par l'accumulation sans trêve, de part et d'autre, d'armes sophistiquées et par le perfectionnement constant de ces armes. Etant donné l'importance croissante que prend le développement économique, il semble de plus en plus injustifiable de consacrer tant de ressources financières, de travaux de recherche et de matières premières à une course stérile aux armements. En conséquence, il faut que nous redoublions d'efforts pour consolider les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la renonciation à la force et le règlement pacifique des différends, ce qui accroîtrait la confiance mutuelle, libérerait les ressources nécessaires à un développement économique plus rapide, et permettrait finalement l'établissement d'un ordre international fondé sur plus de sécurité, de justice et de prospérité.

En ce début de la session de 1981 du Comité du désarmement, nous devons jeter un regard sur ce que nous avons fait dans les deux premières années d'existence du Comité du désarmement. Durant cette période, nous avons étudié soigneusement les documents émanant d'experts internationaux en matière de désarmement; nous avons établi de nouvelles procédures et de nouveaux principes directeurs afin de relancer nos travaux. L'année dernière, enfin, nous sommes arrivés à un consensus pour la création de groupes de travail spéciaux dans quatre domaines d'activité du Comité. Ces maigres résultats n'ont pu être obtenus que grâce aux efforts persévérants des pays épris de paix membres du Comité du désarmement. L'accord sur la création des groupes de travail a même été salué comme un événement historique. Cependant, le bilan de nos efforts additionnés, en ce qui concerne le problème de fond du désarmement ne montre encore qu'une suite d'échecs.

Il va sans dire que ce n'est pas dû à un manque d'enthousiasme ou de compétence, ni à l'absence d'idées, de propositions ou de solutions. La vérité est tout simplement que nos travaux parce qu'ils se déroulent dans une enclave internationale, n'ont guère d'influence sur les principales orientations des décisions politiques. Les voix qui résonnent dans cette salle se perdent dans des monceaux de documents; elles ne troublent jamais la conscience de ceux dont les jugements et les décisions peuvent infléchir le cours des événements mondiaux.

Certes, les grandes puissances ont constamment dépensé des trésors d'éloquence pour soutenir la cause du désarmement. Mais les puissantes bureaucraties militaires, les industries d'armement influentes, des groupes de pression et des législateurs intéressés ne leur ont pas permis de manifester leur volonté politique d'agir.

Ce truisme fondamental demeure essentiel pour l'évaluation de l'action des grandes puissances, dont les représentants au Comité cherchent souvent à faire passer pour un progrès ce qui est au fond un recul.

(M. Dabiri, Iran)

C'est ce que montre très bien le bilan des résultats des immenses efforts déployés par la communauté internationale durant la première Décennie du désarmement. Ces résultats, bien que le climat international de cette époque ait été favorable, n'ont pas été encourageants. Mais nous n'avons pas cédé au désespoir et à la déception, car le processus du désarmement s'est poursuivi en raison de l'existence d'un climat international favorable.

Etant donné la prolongation, par l'Union soviétique, de l'occupation militaire et de la répression en Afghanistan, la deuxième Décennie du désarmement commence dans une atmosphère marquée par une grave détérioration du climat international.

A cet égard, nous pensons que la mise en oeuvre de la résolution 35/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies et celle de la récente décision de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à New Delhi, qui l'une et l'autre concernent le retrait des forces armées soviétiques d'Afghanistan, amélioreraient considérablement le climat international, ce qui permettrait à la communauté internationale de mettre au point des mesures réalistes de désarmement.

L'occupation prolongée des territoires arabes par Israël et le déni des droits nationaux inaliénables des Palestiniens constituent une autre source constante de tension et d'inquiétude. L'Assemblée générale des Nations Unies, tout en condamnant Israël, a indiqué clairement, dans sa résolution 35/207, la base d'une solution juste et durable de ce problème, en demandant à Israël de se retirer immédiatement, inconditionnellement et totalement des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et en affirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ainsi qu'à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine. Il est évident que la mise en oeuvre de la résolution susmentionnée réduirait en outre les tensions et renforcerait la sécurité mutuelle, ce qui rendrait moins difficiles les négociations sur le désarmement.

Dans notre intervention du 19 février 1980 devant le Comité du désarmement (CD/PV.61, 19 février 1980), nous avons souligné la relation qui existe entre le climat international et le désarmement, et nous avons exprimé la profonde préoccupation que nous causait la détérioration croissante de la situation internationale. Il est clair que l'aggravation ou l'amélioration du climat international dépendent surtout du comportement des deux superpuissances, et que l'on ne saurait surestimer leur rôle et leur responsabilité exceptionnels dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ces deux superpuissances, au lieu de reconnaître leur responsabilité en entamant un dialogue fructueux, ont intensifié leur rivalité et leur compétition. L'une des conséquences de cette rivalité est que les Etats-Unis, en recourant à toutes sortes de prétextes, renforcent leur présence militaire partout où ils le peuvent dans le monde, en particulier dans le golfe Persique et dans l'océan Indien. Des déclarations et des signes menaçants indiquent le retour à une psychologie qui rappelle l'époque de la guerre froide. Des théories absurdes selon lesquelles il est possible de mener et même de gagner une guerre nucléaire sont actuellement diffusées et publiquement soutenues. Dans le même ordre d'idées, la possibilité de déployer des ogives à neutrons en Europe est de nouveau examinée. Des personnages officiels responsables n'hésitent pas à faire étalage d'une capacité de déploiement de la force brutale, sous l'appellation de "force d'intervention rapide". En bref, la tendance à l'aventurisme semble plus marquée que jamais. De telles actions ne contribuent évidemment pas à créer un climat de paix, de stabilité et de compréhension. Elles ne font qu'augmenter la suspicion mutuelle et aggravent la course aux armements

(M. Dabiri, Iran)

au double échelon mondial et régional. Ce jeu des forces entraîne malheureusement les pays du tiers monde à s'engager souvent contre leur volonté dans une course semblable aux armements.

Parmi les points qui figurent à l'ordre du jour du Comité du désarmement, le désarmement nucléaire a, sans aucun doute, le plus haut degré de priorité. C'est ce qu'indique très clairement le paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cette priorité n'est pas nouvelle. Elle remonte au début de l'ère nucléaire. Mais à mesure que le temps passe, l'écart entre le perfectionnement de plus en plus grand des armes et l'échec des efforts pour les limiter ou les éliminer devient, en s'élargissant, de plus en plus inquiétant. Le Document final de la première session extraordinaire dit notamment que "les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation" (paragraphe 47) et que "s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard" (paragraphe 48).

A cet égard, il est inquiétant de voir que l'accord SALT II n'a pas encore été ratifié bien qu'il ait été signé le 18 juin 1979. Des voix sinistres s'élèvent pour détruire les résultats de huit années de négociations difficiles et tenter d'obtenir, dans un effort vain et téméraire, ce qu'on appelle la supériorité nucléaire. Dans sa résolution 35/156 K du 12 décembre 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies déplore la situation actuelle de SALT II et "demande instamment aux deux Etats signataires de ne pas retarder davantage l'application de la procédure prévue à l'article XIX du Traité pour son entrée en vigueur, en tenant particulièrement compte du fait que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi l'intérêt vital de tous les peuples, qui sont en jeu à ce propos".

Dans le domaine important du désarmement nucléaire, seul le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires apparaît comme une mesure vraiment importante de limitation multilatérale des armements. Le fait que la deuxième Conférence d'examen du Traité n'a pas adopté de déclaration finale hante encore nos mémoires. L'importance du TNP n'a pas été mise en question, et les parties ont bien dit qu'elles continuaient à l'appuyer; mais l'absence d'une déclaration finale, principalement en raison des déceptions liées à l'application de l'article VI, montre clairement que des progrès substantiels en matière de désarmement nucléaire sont d'une importance déterminante pour l'avenir et la survie du régime de non-prolifération. Il est donc nécessaire que le Comité du désarmement, en remplissant son rôle d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, entreprenne immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idée, le Traité sur l'interdiction complète des essais devrait rester l'objectif primordial du Comité du désarmement. Un accord sur l'arrêt de toutes les explosions nucléaires est indispensable dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est aussi un élément important du régime de la non-prolifération. Par-dessus tout, le Traité sur l'interdiction complète des essais serait maintenant le symbole d'une percée dans les négociations. L'absence d'un accord à ce sujet compromettrait gravement les perspectives de nouvelles limitations des armements. Le Groupe des 21 a maintes fois exprimé l'avis que les groupes de travail constituent le mécanisme qui convient le mieux pour la conduite des négociations au Comité du désarmement. Compte tenu de l'importance et de l'urgence extraordinaires que présentent le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais, ainsi que de l'expérience favorable faite l'année dernière par le Comité, qui a montré l'utilité des groupes de travail spéciaux, nous espérons que, pour ces deux points de l'ordre du jour du Comité, des groupes de travail spéciaux seront bientôt créés.

(M. Dabiri, Iran)

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a, dans ses résolutions 35/145 A et 35/152 B, recommandé la création de groupes de travail spéciaux sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

En raison de l'approche réaliste qu'il a adoptée, le Comité du désarmement a décidé rapidement de rétablir les groupes de travail spéciaux qui avaient été créés l'année dernière. Nous considérons que cette décision exprime la volonté de tous les membres du Comité d'engager des négociations de fond et de contribuer directement à l'accomplissement du mandat qui leur a été confié par la communauté internationale. Dans le même ordre d'idée, nous espérons que sera prise sous peu la décision de créer des groupes de travail spéciaux sur le désarmement nucléaire et sur l'interdiction complète des essais. Un accord sur la création des groupes de travail en question accentuera certainement l'esprit pratique dans lequel opère le Comité.

Au début de la deuxième Décennie du désarmement et alors que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est déjà en vue pour l'année prochaine, il est impératif que le Comité du désarmement profite de sa dernière session avant la session extraordinaire pour entreprendre des négociations constructives et se concentrer sur des questions de fond plutôt que sur de multiples points de procédure.

Le débat sur le désarmement se caractérise par le manque complet de réalisme. On a l'impression que même les réalités les plus amères et les plus dures, telles que la guerre, la destruction des biens et l'effusion de sang, s'y trouvent toutes réduites à des abstractions statistiques. On a tendance à oublier que, pendant que le Comité traite de ces abstractions sur le plan intellectuel, sans tenir grand compte des faits, la dynamique de la guerre et de l'armement va s'accroissant. Ces négociations nous apparaissent sous un jour différent parce que nous subissons les ravages d'une guerre d'agression. C'est donc avec le sens aigu de leur réelle gravité que nous entendons contribuer efficacement aux négociations sur le désarmement.

Le PRESIDENT (France) : Je voudrais m'exprimer un instant en tant que représentant de la France. La déclaration de M. le représentant de l'Iran justifie, de la part de la délégation française, l'exercice du droit de réponse, qu'elle exercera en fin de séance.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ce matin j'aimerais présenter au Comité quelques réflexions concernant la position du Canada au sujet du premier point de notre ordre du jour : l'interdiction complète des essais nucléaires. Le fait que ce soit la première question de fond de notre programme de travail indique clairement qu'il s'agit là de l'une de nos plus hautes priorités. Lorsque nous avons arrêté notre programme de travail, nous avons décidé que le Comité conduirait ses travaux en ayant à l'esprit la contribution qu'il devrait apporter au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Dans l'une des deux résolutions concernant l'interdiction complète des essais adoptées lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée a reconnu que la conclusion d'un tel traité créerait un climat international favorable à la deuxième session extraordinaire; nous pourrions aussi envisager que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale confirme l'importance universelle de ce traité.

(M. Skinner, Canada)

Il suffira pour nous garder de toute illusion de rappeler qu'aucun des cinq Etats dotés d'armes nucléaires n'a pu souscrire pleinement aux recommandations adoptées l'an dernier par la Première Commission, touchant l'interdiction des essais nucléaires, l'une des quelques mesures spécifiques de nature multilatérale qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une négociation fructueuse. La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires serait le fait nouveau le plus important dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires depuis celle du Traité sur la non-prolifération en 1968; il est indispensable de freiner, stopper et inverser l'évolution en matière d'armements nucléaires. L'intensité des programmes d'essais d'armes nucléaires (quarante essais de cette nature ont été réalisés en 1980, y compris un dans l'atmosphère) fait ressortir la nécessité de conclure à bref délai un traité multilatéral efficace d'interdiction complète de ces essais.

Quelques Etats, inspirés sans doute en partie par le blocage apparent des négociations trilatérales, ont émis l'opinion qu'un moratoire sur les essais pourrait constituer une solution appropriée pendant la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur d'une interdiction complète des essais. En fait, un orateur précédent y a fait allusion ce matin. Tel n'est pas notre avis. Quand il a exposé de nouveau la politique suivie par le Canada, le représentant du Canada à la Première Commission a dit que nous ne devrions pas accepter un moratoire sur les essais nucléaires qui, n'étant pas vérifiable, pourrait retarder les négociations, et par suite toute conclusion d'un traité approprié.

En juillet dernier, le Canada a accueilli avec satisfaction le rapport trilatéral CD/130, qu'il considère comme un élément important sur la voie de l'élaboration d'un traité multilatéral efficace d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité ne pourra devenir un obstacle permanent à la mise au point d'armes nucléaires que si l'accord entre trois des Etats dotés de telles armes, que nous réclamons instamment, entraîne à bref délai la cessation de tous les essais. Reconnaisant que plusieurs problèmes politiques et techniques, dont il a été question au Comité, n'ont pas encore été résolus dans le cadre des négociations trilatérales et qu'ils devront l'être avant que les trois négociateurs puissent présenter les éléments essentiels d'un traité au Comité du désarmement, nous prions instamment les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni de reprendre leurs négociations sans plus tarder. Non seulement faut-il que les négociations trilatérales se poursuivent, mais il importe que le Comité commence, dès maintenant, à participer d'une façon concrète à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Les travaux du Comité du désarmement pourront se révéler utiles et contribuer à accélérer la conclusion des négociations multilatérales relatives à un traité lorsque les Etats qui participent aux négociations présenteront au Comité les éléments de base de ce traité. Ma délégation interviendra volontiers dans les débats conduisant à la définition de la participation concrète du Comité à la conclusion, avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance officielle pendant la présente session, permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents en exprimant la grande satisfaction de la délégation indonésienne de vous voir présider ce Comité à cette étape très importante de son travail. Pendant les deux dernières semaines, vous avez fait montre d'un grand savoir-faire, de souplesse et de patience dans la

(M. Soeprapto, Indonésie)

conduite des délibérations du Comité. Permettez-moi aussi d'exprimer la reconnaissance et la gratitude de ma délégation à M. l'Ambassadeur Terrefe, de l'Ethiopie, votre prédécesseur, qui a présidé le Comité pendant le mois d'août de l'année dernière, pour sa précieuse contribution aux travaux du Comité. Ma délégation souhaite aussi s'associer aux autres délégations en souhaitant la bienvenue au Comité aux nouveaux chefs des délégations de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre.

Comme d'autres délégations l'ont dit, la session de 1981 du Comité a une importance particulière parce qu'elle est la dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle le Comité doit présenter un rapport sur le progrès de ses travaux depuis sa création. Elle prend également un sens particulier du fait qu'elle coïncide avec le début de la deuxième Décennie du désarmement. Lorsque l'Assemblée générale se réunira l'an prochain pour sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, non seulement elle examinera le rapport que soumettra le Comité, mais elle évaluera ses activités pour savoir s'il s'est acquitté efficacement de sa mission d'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Grâce à votre sage présidence et à l'esprit de coopération qui prévaut au Comité, nous avons bien commencé nos travaux en résolvant des problèmes de procédure et en réactivant ou en rétablissant des groupes de travail qui ont existé l'année dernière. Ma délégation tient à féliciter les présidents de ces groupes de travail et à les assurer de son entière coopération.

La question que le Comité examine actuellement au titre du premier point de son ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, fait l'objet de discussions de la part de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales depuis plus d'un quart de siècle. Des solutions partielles ont bien été apportées à ce problème, notamment par la conclusion en 1963 du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et en 1968 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malgré ces traités, dont les objectifs comprennent notamment la réduction du nombre des essais d'armes nucléaires, les essais se sont poursuivis sans relâche. Il est ironique de constater que le nombre des explosions nucléaires enregistrées après le Traité d'interdiction des essais de 1963 est bien plus élevé que celui enregistré avant sa conclusion. Alors qu'entre 1945 et 1963, soit en 18 ans, il n'y a eu que 488 explosions, pendant les 16 années depuis la conclusion du Traité d'interdiction des essais en 1963 on en a enregistré 733 (CD/86, page 56). Il va sans dire que l'organisation de telles explosions va à l'encontre des efforts exercés par la communauté internationale pour prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, faire cesser la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire.

On peut prétendre que l'interdiction des essais d'armes nucléaires n'est pas une mesure efficace de désarmement parce qu'elle n'entraîne pas une réduction de la quantité des armes nucléaires existantes et ne prévient pas la prolifération verticale et horizontale de ces armes. L'Indonésie, qui est partie à la fois au Traité de 1963 d'interdiction partielle des essais et à celui de 1968 sur la non-prolifération, est convaincue que la cessation totale des essais d'armes nucléaires constitue une mesure importante vers la prévention des proliférations verticale et horizontale des armes nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire. Il est désolant de constater que 18 ans après la conclusion du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais, par lequel les Parties au traité, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, ont exprimé leur détermination de mettre fin à tout jamais à toutes les explosions

(M. Soeprapto, Indonésie)

expérimentales d'armes nucléaires, les négociations entre les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité n'ont produit aucun résultat concret. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a dit en 1972 devant la Conférence du Comité du désarmement que tous les aspects techniques et scientifiques du problème d'une interdiction des essais nucléaires avaient été pleinement explorés et que seule une décision politique était nécessaire pour parvenir à un accord. Or en sommes-nous donc en 1981, neuf ans après cette déclaration, treize ans après la conclusion du Traité de 1968 sur la non-prolifération et dix-huit ans après la signature du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais ?

A la session de l'année dernière du Comité, l'interdiction des essais nucléaires a été le premier point inscrit à l'ordre du jour. Malheureusement, la proposition relative à la création d'un groupe de travail spécial, dont dépend beaucoup le progrès des négociations sur le fond de la question, n'a pas abouti. Le rapport que les trois Etats dotés d'armes nucléaires parties aux négociations trilatérales sur l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires ont soumis au Comité en 1980 contient des renseignements très utiles sur l'état des négociations. Bien que le Comité ait déclaré dans son rapport à l'Assemblée générale qu'il continuera de traiter cette question comme une matière de la plus haute priorité au cours de sa session de 1981 (CD/139, par. 36) et que l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/145 B, ait prié le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, dès le début de sa session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais et qu'à la suite de cette résolution des propositions aient été faites au sein du Comité en vue de la création d'un tel groupe de travail, nous ne pouvons que déplorer que le Comité n'ait pas décidé pendant les premières étapes de nos travaux de cette année de créer immédiatement le groupe de travail proposé. Etant donné l'importance qu'il y a à créer un tel groupe de travail afin de pouvoir réellement entamer des négociations sérieuses sur le fond de la question, la délégation indonésienne espère qu'en application du quatrième alinéa de la décision prise par le Comité le 12 février 1981 (CD/151) et après les consultations qui doivent avoir lieu au sein du Comité, les deux groupes de travail sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour seront finalement créés dans le courant de la session.

Comme je l'ai déjà dit, c'est dès 1972 que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que tous les aspects scientifiques et techniques du problème de l'interdiction des essais nucléaires avaient été explorés à fond et que seule une décision politique était nécessaire pour parvenir à un accord sur ce sujet. Pendant notre session de l'année dernière, le Comité a été saisi d'au moins huit documents relatifs à cette question. La position de ma délégation, conforme à la déclaration réitérée par le Groupe des 21 à la fin de la session de 1980 du Comité est que le Comité constitue le meilleur cadre de négociations sur cette question, qui a été examinée aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales pendant plus de 25 ans et a fait l'objet de plus de 40 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné que la session actuelle est la dernière session complète du Comité avant la réunion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et que l'Assemblée générale a demandé au Comité d'exercer tous les efforts, en vue de mener des négociations d'urgence pour aboutir à un accord et de soumettre, lorsque cela est possible, à ladite session extraordinaire, des textes convenus sur des questions prioritaires comprenant notamment l'interdiction complète des essais (résolution 35/46, annexe, par. 12 a)), ma délégation pense que nous ne devrions épargner aucun effort pour prendre toutes les mesures susceptibles de nous rapprocher du commencement des négociations de fond.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Indonésie de son intervention ainsi que des paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, aujourd'hui mon intervention sera consacrée à un problème spécifique figurant à notre programme de travail pour cette semaine - celui de l'interdiction complète et générale de tous les essais d'armes nucléaires.

La délégation de la République démocratique allemande note avec satisfaction que l'examen du problème de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires a figuré, dès le début même de nos négociations, parmi les principaux points de l'ordre du jour du Comité du désarmement. L'importance de parvenir à un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires devient toujours plus évidente. Un tel accord contribuerait sans aucun doute à contenir la course aux armements nucléaires et à promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires. A proprement parler, il constituerait une mesure importante dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il n'est donc pas surprenant qu'à l'heure actuelle ce sont particulièrement les forces qui recherchent la poursuite de la course aux armements et la supériorité militaire qui combattent un tel accord et dressent de nouveaux obstacles sur la voie d'une interdiction effective des essais d'armes nucléaires.

Ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation devant le fait qu'en raison de la politique de confrontation poursuivie par les forces impérialistes et hégémonistes, les conditions d'une cessation complète des essais d'armes nucléaires sont devenues plus compliquées. S'efforçant de réaliser la base militaire pour une stratégie "contre-forces" ou une stratégie de "guerre nucléaire limitée", les promoteurs de cette politique intensifient la course aux armements, surtout dans le domaine nucléaire. Il en résulte des programmes bien connus - je n'en mentionne que quelques-uns - tels que ceux relatifs aux MX, au Trident II, aux missiles de croisière, aux missiles Pershing II, etc.

En même temps, les forces qui s'intéressent à ces programmes essaient, contre tout bon sens, de justifier la poursuite des essais d'armes nucléaires en prétendant que ces essais sont nécessaires pour maintenir la confiance dans la fiabilité des armes stockées. Pourtant, dans son rapport sur une interdiction complète des essais nucléaires (CD/86), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fait remarquer à juste titre que l'état des armes nucléaires stockées peut être vérifié sans essais nucléaires. On ne peut aussi que souscrire à l'opinion exprimée dans le rapport que moins on aurait confiance dans les armes nucléaires, moins on serait tenté de compter sur elles. Il n'est que trop évident que les forces qui cherchent à se doter d'armes nucléaires "fiabiles" ont besoin d'essais pour pouvoir mener efficacement une guerre nucléaire.

Dans le cadre des efforts visant à arrêter tous les essais d'armes nucléaires, il faudrait attacher une grande importance aux négociations trilatérales. Nous espérons qu'elles reprendront bientôt et qu'elles seront rapidement couronnées de succès.

Le rapport tripartite présenté l'année dernière montre que des progrès considérables ont été accomplis au cours des négociations. Cependant, il reste à résoudre un certain nombre de problèmes indiscutablement complexes. Nous partageons l'avis que ces problèmes de nature essentiellement technique ne devraient pas servir de prétextes pour retarder encore la réalisation d'un accord trop longtemps attendu sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

La volonté politique de toutes les parties est indispensable. Nous notons avec satisfaction que l'URSS a manifesté cette volonté par un nombre important de mesures constructives concernant la vérification, les explosions nucléaires pacifiques et la participation.

Si toutes les parties concernées avaient cette volonté politique, il serait possible de parvenir à bref délai à un accord sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires.

Ma délégation partage l'opinion maintes fois répétée que le Comité du désarmement devrait jouer un rôle plus actif dans la réalisation des objectifs d'une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. A notre avis, cette fin pourrait en particulier être poursuivie par la création d'un groupe de travail spécial approprié.

Nous sommes heureux de constater qu'au début de la session de cette année, non seulement le Groupe des pays socialistes et le Groupe des 21, mais aussi un certain nombre d'autres membres du Comité du désarmement ont exprimé leur intérêt dans une telle mesure. Nous nous référons en l'occurrence aux déclarations récentes du Canada, du Japon, de l'Australie, de la Belgique et de l'Italie. La délégation de la République démocratique allemande exprime l'espoir que les autres Etats s'associeront à cette tendance constructive.

Au cours de nos débats, de nombreuses propositions fort intéressantes ont été faites en ce qui concerne le mandat du groupe de travail spécial qui doit être créé. Il existe manifestement un accord général sur son objectif, qui est de parvenir à un accord durable sur une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

En particulier, je voudrais souligner les points ci-après mentionnés dans notre débat concernant le futur groupe de travail spécial sur une interdiction complète des essais d'armes nucléaires :

- Le groupe de travail spécial devrait être créé immédiatement et investi d'un mandat réaliste.
- Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient être membres de ce groupe. Cette participation leur donnerait la possibilité de préciser leur position quant à leur approche à la question de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires.
- Ce groupe ne devrait pas s'ingérer dans les négociations trilatérales, mais les compléter efficacement.

Certaines délégations ont exprimé l'avis que le Comité devrait faire porter son attention sur les mesures institutionnelles et administratives nécessaires à l'établissement d'un réseau international de surveillance sismologique et d'un système efficace de vérification. Ces questions sont manifestement capitales. Toutefois, elles ne peuvent pas être dissociées de la question fondamentale, qui est celle de la portée du traité. Pour ce qui est de cette dernière, la République démocratique allemande est d'avis que tous les essais d'armes nucléaires de tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être interdits. Nous aimerions connaître les vues de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sur cette idée.

De même que d'autres délégations, nous accordons une grande importance à la vérification efficace du respect d'un futur traité d'interdiction complète des essais.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Cependant, la question de la vérification ne devrait en aucune circonstance servir de prétexte pour retarder la conclusion d'un tel traité. Nous rejetons toute tentative de recherche indéfinie de nouvelles "imperfections" de la vérification afin de bloquer la voie à une interdiction complète des essais.

Naturellement, comme on l'a déjà dit, la vérification ne pourra jamais être efficace à 100 pour cent. Toutefois, avec les moyens techniques nationaux de vérification actuellement existants, un système international d'échange de données sismologiques qui reste à créer et certaines procédures de coopération internationale comprenant la vérification sur place sur une base volontaire, le respect d'un traité sur cette question seront assurés dans une mesure suffisante.

Ma délégation partage pleinement l'opinion exprimée le 3 février devant le Comité par la distinguée représentante de la Suède, Mme Thorsson, selon laquelle la probabilité de détection d'essais clandestins d'armes nucléaires est très élevée et que les moyens existants de vérification sont adéquats.

Nous devons poser aux opposants d'une interdiction des essais d'armes nucléaires la question suivante : Le risque d'une violation du traité n'est-il pas bien moindre que la menace causée par l'absence d'un tel traité ?

Pour conclure, je voudrais faire quelques brèves remarques sur les activités du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Son rapport intérimaire (CD/150), présenté la semaine dernière, montre que ce groupe a travaillé d'une façon intensive. Un certain nombre de problèmes précis ont fait l'objet de conclusions fort intéressantes qui seront un jour d'une grande utilité pour ce qui est de la création d'un réseau international de surveillance dans le cadre d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

En particulier, nous appuyons la demande formulée dans le rapport tendant à inclure dans le réseau mondial des stations sismologiques supplémentaires situées dans l'hémisphère Sud. Cela augmenterait considérablement l'efficacité du système. Il va sans dire qu'un système mondial de mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ne pourrait être créé qu'après la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. A notre avis, le groupe sismologique constitue le cadre approprié pour l'examen plus général des aspects administratifs et institutionnels d'un échange mondial de données. S'il était possible de progresser vers la solution des problèmes essentiels concernant un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, cela permettrait de spécifier le mandat du groupe et d'en élargir le rôle.

Nous espérons, Monsieur le Président, que le Comité fera face à ses responsabilités et qu'il entreprendra les efforts nécessaires pour obtenir, dès la présente session, des résultats concrets concernant des moyens d'interdire effectivement tous les essais d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et je voudrais maintenant présenter mes excuses au distingué représentant de la Bulgarie, Son Excellence l'Ambassadeur Voutov, à qui je n'ai pas donné la parole à son tour d'inscription. J'espère qu'il voudra bien me le pardonner.

.. II. VOUTCOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je pense qu'il est inutile que vous vous excusiez, car nous examinons aujourd'hui la question qui a la plus haute priorité dans les travaux du Comité et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'écoute toutes les interventions. Mais je n'ai pas l'intention, au stade actuel, de prendre la parole à son sujet.

J'ai traité du problème d'une interdiction des essais nucléaires dans mon intervention du 12 février et je réserve le droit de ma délégation d'y revenir ultérieurement. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je voudrais présenter le document qui a été distribué ce matin au Comité sous la cote CD/153.

Me référant à mon intervention du 12 février, je voudrais appeler l'attention du Comité sur ce document CD/153, présenté par la délégation bulgare au titre du point 3 de notre ordre du jour, à savoir les "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit dans ma précédente déclaration sur ce document quant au fond, ni sur la façon dont nous envisageons les travaux du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives au cours de cette année. Au stade actuel, je tiens uniquement à exprimer notre conviction que le Groupe de travail entamera bientôt des négociations de fond en vue de réaliser, au cours de cette dernière année avant la deuxième session extraordinaire, des appréciables progrès permettant de renforcer encore les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. A cette fin, la délégation bulgare sera heureuse de coopérer avec d'autres délégations intéressées, afin de rechercher une approche commune en vue d'une entente sur une solution satisfaisante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Mon intervention sera sans doute l'une des plus brèves que j'aie jamais prononcée au Comité du désarmement. Ceci pour diverses raisons, en particulier parce que je ne veux ni perdre mon temps et, ni surtout gaspiller celui du Comité. A la vérité, la question de la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, à laquelle, selon le calendrier adopté, est consacrée la présente séance, a été étudiée à fond sous tous ses aspects depuis plus d'un quart de siècle. Ma délégation ayant eu l'occasion d'apporter sa modeste contribution à cette étude dans de nombreuses instances internationales, à la Première Commission, au Comité des dix-huit Puissances sur le désarmement, à la CCD et dans ce Comité, je me limiterai à mentionner les interventions que nous avons faites devant le Comité depuis qu'il fonctionne. On pourra facilement les consulter dans les comptes rendus des séances suivantes, dont j'indique les dates.

1979

- 1) Deuxième séance, 24 janvier
- 2) 34ème séance, 21 juin

(II. Garcia Robles, Mexique)

1980

- 3) 61ème séance, 12 février
- 4) 69ème séance, 17 mars
- 5) 80ème séance, 22 avril
- 6) 81ème séance, 24 avril
- 7) 87ème séance, 26 juin
- 8) 94ème séance, 24 juillet
- 9) 97ème séance, 5 août.

1981

- 10) 101ème séance, 3 février.

Au cours de ces dix interventions, nous avons amplement exposé les raisons qui, sans aucun doute, ont inspiré l'Assemblée générale des Nations Unies lorsque, dans sa résolution 35/145 A du 12 décembre 1980, elle a prié instamment, je dis bien prié instamment, "tous les Etats membres du Comité du désarmement", et je cite : "d'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires".

Ma délégation ose espérer que cette exhortation, dont la finalité coïncide avec celle poursuivie par le Groupe des 21 et appuyée par le Groupe des Etats socialistes et par divers membres du Groupe dit de l'Europe occidentale et d'autres pays, sera enfin entendu cette fois par la totalité des Etats ici représentés.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, mon intervention de ce matin comportera deux parties : d'abord une déclaration faite au nom des membres du Groupe des 21, puis une déclaration faite en tant que représentant du Venezuela.

En ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, je désire réaffirmer aujourd'hui avec la plus grande énergie la ferme conviction de tous les membres du Groupe que le Comité doit procéder sans plus tarder à la création de deux groupes de travail spéciaux qui s'occuperont respectivement des points 1 et 2 de l'ordre du jour intitulés "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Voici ce que j'avais à dire au nom du Groupe des 21.

Je donne maintenant lecture de la déclaration faite au nom du Venezuela. En ce moment où le Comité entame l'étude du problème de l'interdiction des essais nucléaires et se propose d'examiner les propositions additionnelles relatives à des groupes de travail, je me dois d'exprimer notre anxiété et notre impatience devant le fait que les décisions relatives à la création des groupes de travail relatifs aux points 1 et 2 de l'ordre du jour n'ont pas encore pu être adoptés.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Ma délégation espérait que, conformément à la décision adoptée à la 105ème séance plénière, le 12 février dernier, le Comité passerait au plus tôt à l'examen urgent, comme le dit cette décision, des propositions relatives à la création de ces groupes de travail, et que cet examen permettrait à tous les pays membres de manifester la volonté politique requise pour procéder à la création de ces groupes, laquelle est indispensable pour entreprendre l'examen au fond des deux questions les plus urgentes et les plus prioritaires de l'ordre du jour.

C'est avec beaucoup de regret que ma délégation a entendu ce matin la déclaration catégorique de la délégation de l'une des puissances nucléaires parties aux négociations trilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires selon laquelle son pays n'appuie pas la création d'un groupe de travail sur l'interdiction de ces essais. Je dois confesser que cette déclaration est pour ma délégation un motif de profond désappointement.

Conjointement avec les autres pays du Groupe des 21, ma délégation ne cesse de réclamer la création de groupes de travail pour l'étude des points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité. Je crois utile, en cette occasion, de rappeler brièvement les différentes initiatives prises par le Groupe des 21 à ce sujet, initiatives auxquelles, en tant que membre de ce Groupe, ma délégation a pleinement adhéré.

En premier lieu, dans le document CD/64 du 27 février 1980, le Groupe des 21 a exprimé sa conviction que le meilleur mécanisme dont disposait le Comité pour mener des négociations de fond était constitué par ses groupes de travail spéciaux.

Certes, le Comité du désarmement a créé quatre groupes de travail pour l'étude de quatre questions, mais malgré les instances non seulement du Groupe des 21, mais aussi d'autres délégations membres du Comité, on sait qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de parvenir au consensus pour créer des organes analogues en ce qui concerne les deux autres points prioritaires de l'ordre du jour du Comité. Il convient, à ce propos, de rappeler la déclaration présentée dans le document CD/72, du 4 mars 1980, dans laquelle le Groupe des 21 a insisté pour que soit créé un groupe de travail chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Par la suite, dans sa déclaration (CD/134) du 6 août 1980, dans laquelle il évaluait les résultats de la session de 1980, le Groupe des 21 a exprimé son regret de constater qu'il n'ait pas été possible d'entamer des négociations multilatérales sur cette question au sein du Comité du désarmement et a exprimé l'espoir qu'au début de cette session de printemps le Groupe de travail en question serait créé et entamerait sans plus attendre des négociations de fond sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

D'autre part, dans le document CD/116, du 9 juillet 1980, - et je me réfère maintenant aux propositions déjà présentées au sujet de la création d'un groupe de travail sur le point 2 de l'ordre du jour - le Groupe des 21 a proposé au Comité du désarmement de créer un groupe de travail spécial pour entreprendre des négociations en vue de parvenir à un accord sur diverses questions, qui contribuerait à la réalisation de progrès en ce qui concerne les mesures de désarmement envisagées dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. De même, dans le document CD/134, déjà cité, qui contient l'évaluation des résultats de la session de 1980, le Groupe des 21 a insisté sur la nécessité urgente d'entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire et sur des mesures visant à arrêter et à inverser la course aux armes nucléaires, et rappelé sa proposition déjà mentionnée sur la création d'un groupe de travail à cet effet.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Si j'ai voulu aujourd'hui rappeler ces faits, c'est parce que, selon le programme de travail que vous avez fait distribuer, le Comité devrait tenir après cette séance - j'imagine que ce sera en une prochaine occasion - une réunion officielle pour discuter de la question de la création de nouveaux groupes de travail, ou les propositions concernant de nouveaux groupes de travail qui ont été présentées. Voilà pourquoi j'ai voulu, comme je l'ai dit, rappeler ces faits et réaffirmer la position de ma délégation.

M. VALDIVIESO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je serai très bref. Dans les interventions que nous avons entendues au cours du débat général, les délégués de tous les groupes se sont accordés à affirmer que, pour donner une plus grande efficacité à nos travaux, nous devons faire preuve de pragmatisme, de souplesse et agir en hommes d'affaires, à la manière qu'on appelle en anglais "business-like manner". Je crois que jusqu'à présent, c'est ce que nous avons fait tous ici, et en particulier les pays du Groupe des 21. Mais la souplesse que nous avons montrée ne doit pas être confondue avec la docilité. C'est en ce sens que ma délégation estime que les pays non dotés d'armes nucléaires doivent se constituer en juges permanents du comportement des puissances nucléaires, et qu'ils sont dans l'obligation d'insister sur l'accomplissement des engagements ayant pour objectif la réalisation du désarmement général et complet et sur l'exécution effective du mandat qu'a reçu le Comité du désarmement, comme unique organe multilatéral de négociation pour promouvoir la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. C'est la raison pour laquelle nous croyons que les groupes de travail, l'un pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'autre pour le désarmement nucléaire doivent être créés rapidement; et c'est en ce sens que nous demandons instamment aux distingués représentants des puissances nucléaires de faire connaître aux autorités de leurs pays respectifs l'inquiétude qu'ont exprimée les pays membres du Groupe des 21, par la voix de leur Président, afin que leurs gouvernements, tenant compte de cette préoccupation, puissent leur donner les instructions dont ils ont besoin pour mettre en marche les groupes de travail susmentionnés.

Nous formulons cette demande parce que nous sommes sûrs que la création desdits groupes répondra au moins en partie aux espoirs que le Comité du désarmement et l'Assemblée générale ont contribué à faire naître dans l'opinion publique internationale par l'institution de sessions extraordinaires consacrées au désarmement et de décennies destinées aux mêmes fins. Nous pensons que, si cette mesure n'était pas prise, l'opinion internationale deviendrait plus sceptique à l'égard des travaux auxquels procèdent le Comité du désarmement et l'Assemblée générale dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT (France) : Je voudrais pour un bref instant me donner la parole en tant que représentant de la France. La délégation française tient à exprimer ses regrets en ce qui concerne certains propos tenus au cours de cette séance par le distingué représentant de l'Iran et il est évident qu'elle ne peut les accepter. Le distingué représentant de l'Iran a mis en cause l'attitude du Gouvernement français en des affaires qui relèvent exclusivement de sa souveraineté. La délégation française se réserve le droit de revenir sur ce point pour le cas où ses autorités nationales estimeraient que cela pourrait être utile.

(Le Président)

Je voudrais maintenant passer au point que nous avons examiné tout à l'heure en réunion officielle, à savoir la demande présentée par le Gouvernement suisse en vue de participer aux discussions du Comité. Le document de travail No 29 qui vous a été distribué contient un projet de décision correspondant à cette demande. J'appelle votre attention sur le fait que la participation des Etats non membres dans les groupes de travail sera examinée plus tard. Le projet de décision contenu dans le document de travail No 29 doit, selon la pratique, être lu par la Présidence avant son adoption. Je procède donc à cette lecture :

"En réponse à la demande de la Suisse [CD/154] et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1981, aux discussions qui auront lieu, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officielles du Comité, sur les questions relatives à des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires et celles relatives aux armes chimiques.

La décision à prendre sur la participation aux réunions des deux groupes de travail spéciaux chargés de ces questions sera communiquée ultérieurement."

Il n'y a pas d'objection ni d'observation, je constate donc notre consensus sur cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons prévu de tenir aujourd'hui une réunion officielle pour examiner les propositions présentées en vue de la création d'autres groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, et pour examiner également l'opportunité de créer d'autres organes subsidiaires. Il est maintenant trop tard pour commencer l'examen de ce point. Aussi, la Présidence suggère-t-elle, et vous trouvez cette suggestion dans le document officiel qui vous a été distribué aujourd'hui, de tenir une réunion officielle du Comité pour procéder à un examen de cette question lundi prochain à 15 h 30. Le calendrier distribué auquel je me réfère ne donne, bien sûr, que des indications et nous pouvons l'ajuster en fonction de l'avancement des travaux. Je souhaiterais savoir si cette proposition d'une réunion officielle pour un échange de vues sur les propositions que nous connaissons, un examen de ces propositions que nous n'avons pas encore entrepris, recueille l'accord du Comité.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité se tiendra donc mardi 24, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 40.



CD/PV.109  
24 février 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT NEUVIEME SEANCE  
tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 24 février 1981, à 10 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI M. M. DJABALLAH
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U NGWE WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. I. SOTIROV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. LIANG Yufan M. PAN Jusheng M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle N. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. F. DESIMONE M. L. FLEISCHER
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES  
N. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie : M. E. SOEPRAPTO  
M. HARYOMATARAM  
M. F. QASIM  
M. KARYONO

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. B. CABRAS  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. R. ISHII  
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI  
M. G. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
M. M. KAULFUSS  
M. P. BUNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHÁ
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. A.G. DOULYAN M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. LONGO B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (France) : Je déclare ouverte la 109ème séance plénière du Comité du désarmement. Selon notre programme de travail, tel qu'il apparaît dans le document CD/144, le Comité commence aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, on a tant parlé, ici et ailleurs, de l'urgence qu'il y a à conclure un traité d'interdiction complète des essais qu'il ne reste vraiment plus grand-chose à ajouter. Néanmoins, ma délégation n'a pas le sentiment de devoir rester muette à ce sujet. Certes, selon le programme de travail, j'aurais dû intervenir la semaine dernière, mais je vous prie de m'excuser d'avoir tardé.

D'abord, ma délégation tient à exprimer l'espoir du Gouvernement japonais de voir les négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais reprendre dans un très proche avenir. C'est avec une très grande satisfaction que nous avons accueilli l'été dernier la présentation du rapport intérimaire assez détaillé sur ces négociations. Nous pensons pouvoir comprendre la complexité et le caractère délicat des problèmes encore à résoudre. Nous sommes aussi pleinement conscients que l'une des parties à la négociation trilatérale est en train de reconsidérer sa politique dans tout le domaine de la limitation des armements et du désarmement. N'étant pas partie à ces négociations, nous n'avons peut-être pas qualité pour dicter l'allure ou proposer des dates aux négociateurs, mais en tant que représentant d'un Etat non doté d'armes nucléaires qui accorde la plus haute priorité à la conclusion d'un accord d'interdiction complète des essais, j'espère sincèrement, et crois bien être en droit d'exprimer l'espoir que les trois gouvernements intéressés pourront s'entendre sur la reprise rapide de leurs négociations.

Dans la déclaration que j'ai faite devant le Comité le 10 février, j'ai instamment prié celui-ci d'examiner la question d'une interdiction complète des essais à sa présente session en tant que point de l'ordre du jour ayant la priorité la plus élevée. J'ai aussi suggéré que nous examinions la possibilité de créer un groupe de travail chargé d'étudier cette question, si un consensus pouvait se dégager à cet égard. Des suggestions ont été formulées quant aux travaux qu'il serait utile que ce groupe entreprenne. Permettez-moi de répéter une phrase de ma déclaration de l'autre jour : "Il va sans dire que les travaux qu'entreprendrait le Comité au sujet de l'interdiction complète des essais seraient conduits d'une manière et dans une mesure telles qu'ils constitueraient un complément, et non pas une atteinte, aux négociations trilatérales en cours". Ma délégation aimerait beaucoup connaître les vues des parties aux négociations trilatérales quant aux questions qu'il serait utile, à leur avis, d'examiner au sein du Comité ou d'un organe subsidiaire tel qu'un groupe de travail. En particulier, nous serions heureux d'entendre la partie qui a exprimé explicitement son appui à la proposition de créer le groupe de travail en question. En tout état de cause, le mandat de ce groupe serait d'une importance capitale, et nous nous devons de tenir compte des vues des parties aux négociations. Ma délégation serait disposée à présenter ses propres idées sur le libellé de ce mandat. Nous disposons déjà de quatre précédents, à savoir les mandats des quatre groupes de travail actuels; peut être le libellé du mandat du Groupe de travail sur les armes chimiques nous serait-il d'une certaine utilité quand nous nous efforcerons d'élaborer un texte qui soit acceptable pour l'ensemble du Comité. En outre, ma délégation espère que, si l'on parvient à un consensus sur la création d'un groupe de travail et quand on y sera parvenu, les deux autres Etats dotés d'armes nucléaires, à savoir la Chine et la France, qui ne participent pas aux négociations trilatérales, non seulement se rallieront à ce consensus, mais participeront et contribueront aux travaux de ce groupe.

## (II. Okawa, Japon)

L'un des avantages des discussions sur une interdiction complète des essais tenues au sein d'un groupe de travail serait de donner aux trente-sept autres membres du Comité qui ne sont pas parties aux négociations trilatérales le sentiment d'une participation, si limitée soit-elle, aux efforts visant à produire un instrument qui, après tout, présente un intérêt vital pour nous tous.

Les négociations doivent aboutir en définitive à un traité négocié sur le plan multilatéral, c'est-à-dire un traité multilatéral au vrai sens du terme.

Les distingués Ambassadeurs du Nigéria et de l'Inde, entre autres, ont demandé instamment aux délégations parties aux négociations trilatérales de répondre aux questions qui leur ont été posées par de nombreuses délégations, vers la fin de la session de l'année dernière, à propos de leur rapport publié sous la cote CD/130. Je m'associe à cette demande, espérant que la reprise rapide des négociations trilatérales permettra aux négociateurs d'y répondre plus facilement. Dans la déclaration que j'ai faite devant le Comité le 7 août, j'ai soulevé un certain nombre de points au nom de ma délégation qui craignait en particulier que l'échange international de données sismologiques ne soit pas mis en oeuvre avant longtemps, même une fois le traité entré en vigueur. Cette crainte a été ravivée l'autre jour, lorsque j'ai entendu le distingué ambassadeur de la République démocratique allemande déclarer : "il va sans dire qu'un système mondial de mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ne pourrait être créé qu'après la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais". La délégation continue de penser que les arrangements détaillés pour l'échange international de données devraient être élaborés avant l'entrée en vigueur du traité. Nous soutenons aussi qu'il y aurait lieu de procéder, à titre expérimental, à un exercice mondial d'application du système d'échanges avant l'entrée en vigueur du traité, afin d'être certains que ce système sera efficace et qu'il pourra être mis en service immédiatement après l'entrée en vigueur du traité. Il nous est difficile de comprendre pourquoi l'une des parties à la négociation trilatérale, qui a exprimé son appui pour la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais, se montre peu disposée à prendre part à un tel exercice et pourquoi elle n'a même pas jugé possible de participer au récent essai d'échange effectué sur un plan régional en octobre et en novembre de l'année dernière. Je rappelle que ma délégation espère que tous les pays représentés au Groupe spécial d'experts scientifiques seront en mesure de participer à de futurs essais d'échange de données ainsi qu'à un exercice expérimental à l'échelle mondiale, qui contribueraient grandement à faciliter la mise en place du système d'échange dès l'entrée en vigueur du traité.

Enfin, je suis chargé de rappeler que mon Gouvernement espère voir tous les Etats renoncer volontairement à toutes les explosions nucléaires expérimentales, y compris à toutes les explosions nucléaires à des fins pacifiques, pendant la période précédant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Pour conclure ces brèves observations, permettez-moi de dire que l'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas une fin en soi. Elle est attendue depuis si longtemps qu'elle a fini par prendre, en fait, une importance et une signification toutes spéciales. Toutefois, elle devrait être considérée dans une perspective plus vaste et à plus long terme : elle constitue un élément indispensable dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, et, si nous tenons à préserver et à renforcer le régime de non-prolifération, nous devons disposer d'un traité d'interdiction complète des essais, qui constituera la première étape concrète sur la longue route conduisant à notre objectif ultime, à savoir le désarmement nucléaire.

M. SHITEMI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation kényenne éprouve une satisfaction profonde à vous voir à la tête de ce Comité. Vous apportez à ce poste une expérience vaste et pertinente que vous avez appliquée avec compétence depuis le début de votre mandat. D'autre part, je tiens à exprimer notre reconnaissance à S.E. M. Tadesse Terrefe, Ambassadeur de l'Ethiopie, pays voisin et ami du Kenya, pour l'excellent travail effectué dans l'accomplissement de son mandat de Président.

Au nom de la délégation kényenne, je souhaite la bienvenue parmi nous aux Ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Nous sommes sûrs que, par leur présence au Comité, ils contribueront à renforcer encore l'élément de raison et de compréhension sans lequel l'action du Comité serait vaine.

Tout ce qu'il y avait à dire au sujet de l'ouverture de négociations au sein du Comité en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire a été dit. Je me contenterai à ce propos de rappeler les paroles prononcées à la séance plénière du 10 février par l'Ambassadeur du Japon M. Okawa : "le Japon n'a cessé de soutenir que la réalisation du désarmement nucléaire est la tâche la plus urgente dans le domaine du désarmement".

Cette question a été soulevée à sa trente-cinquième session par l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 35/152 B, a demandé au Comité du désarmement "d'entreprendre, à titre prioritaire et pour faciliter l'ouverture rapide des négociations sur le fond du problème, des consultations au cours desquelles il envisagerait notamment la création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, dont le mandat serait clairement défini". Le mandat de créer au sein du Comité du désarmement un groupe de travail spécial sur le traité d'interdiction complète des essais a été déjà donné par l'Assemblée générale dans une résolution plus récente (35/145 A) dans laquelle elle "réaffirme sa conviction que la conclusion d'un traité interdisant toutes les explosions nucléaires expérimentales par tous les Etats et à tout jamais est une question revêtant la plus haute priorité". Le Comité n'a pas donné suite à ces demandes urgentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les raisons du retard deviennent un peu plus claires aujourd'hui; elles sont dues aux craintes et suspicions qui vont croissant parmi les Etats des deux alliances militaires, l'OTAN et le Pacte de Varsovie. L'Ambassadeur d'un pays membre d'une de ces alliances, citant son propre Ministre des affaires étrangères, a mis le doigt sur le problème. "Nous ne sommes pas non plus partisans de la négociation d'accords qui aboutiraient à donner à une partie un avantage par rapport à l'autre ou qui, faute de méthodes appropriées de vérification, causeraient suspicion et incertitude". Donc, si faute de savoir ce que prépare l'autre partie, la meilleure politique semble être, du moins de l'avis de l'une des parties, de renforcer son arsenal de tous les types d'armes jusqu'à dépasser l'autre partie (ce qui n'est bien entendu pas possible, comme il n'est pas non plus possible d'atteindre une position de parité ou d'équilibre), la situation de surextermination mille fois dépassée par les deux parties rend les deux positions illogiques et indéfendables. C'est pour cette raison même que nous devrions nous mettre au travail et voir comment mettre fin aux essais et à la fabrication des armes nucléaires, même si cela prend dix ans. De telles discussions au Comité, auxquelles nous participerons tous, aideront à concentrer l'attention du monde entier sur la triste condition de l'humanité, prise au piège de ses craintes et suspicions à l'égard de ses voisins, et victimes de l'illusion que les armes offrent la seule dissuasion réaliste à des ennemis possibles. En 1975, un vendeur d'armes, Sir Raymond Smith, a exprimé cette illusion dans une interview donnée à la BBC au Venezuela, lorsqu'il a dit : "Nous voyons dans les armes non pas un moyen

(M. Shitemi, Kenya)

de commencer une guerre, mais un moyen d'arrêter une guerre". La question posée par S.E. M. l'Ambassadeur Adeniji du Nigéria ne peut être éludée; il a demandé, et je le cite : "Quel est donc le pouvoir destructeur que chacun des deux camps doit acquérir afin de pouvoir le considérer comme dissuasif ?" Le Secrétaire général du Commonwealth a répondu à cette question : "La vérité, c'est que les armes de terreur plus perfectionnées encore, une fois élucidé leur caractère dissuasif, deviennent à travers leurs cycles d'évolution des éléments de déstabilisation qui augmentent au lieu de réduire la probabilité d'un holocauste nucléaire. La vérité est que la course aux armements nucléaires a perdu toute rationalité et qu'elle est devenue une menace monstrueuse". Dans le style direct et précis qui lui est propre, Mme Inga Thorsson, Ministre d'Etat de la Suède, a aussi répondu à cette question : "Il faut démontrer que la mystique des armes nucléaires, l'idée qu'une arme nucléaire peut accroître en quelque façon la sécurité d'un Etat est mensongère, que c'est là ce que j'ai déjà appelé la plus grande erreur de notre époque car, loin d'accroître la sécurité de qui que ce soit, elle a pour effet certain de la réduire pour tous." Mme Thorsson qui d'ores et déjà est devenue la conscience du Comité, a pleinement raison et nous devrions l'appuyer dans sa position; nous tenons à lui dire qu'elle n'est pas seule dans son action en vue de réaliser un monde plus sûr et plus hospitalier.

Loin de nous l'idée de prétendre que l'injustice n'existe pas en ce monde. Ce que nous demandons, c'est une évaluation réfléchie et non une réaction de panique devant la course aux armements. Le système économique international ne joue pas à l'avantage de toutes les nations. Les appels répétés en faveur d'un nouvel ordre économique international sont demeurés lettre morte. Les détenteurs d'avantages économiques acquis par le passé ne veulent les céder à aucun prix. Nous ne sommes pas inconscients de la situation décrite dans une déclaration de S.E. M. l'Ambassadeur Summerhayes lorsqu'il a dit : "Nul d'entre nous ne peut méconnaître les répercussions de l'invasion soviétique de l'Afghanistan sur la confiance internationale et sur le processus de limitation des armements. Son ombre continue à obscurcir le travail de ce Comité." M. l'Ambassadeur Summerhayes a reconnu que cette ombre n'est pas la seule; il a aussi laissé entendre indirectement que l'ombre continue à planer sur les négociations bilatérales et les négociations SALT. Il y a donc très peu à attendre de négociations trilatérales. La communauté mondiale a d'autant plus de raisons de continuer à insister pour que les négociations commencent au sein du Comité.

L'autre ombre qui menace la paix et la stabilité mondiales est celle jetée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous ne laisserons à personne oublier que l'Afrique du Sud n'est une puissance militaire et économique que grâce à l'appui qu'elle continue à recevoir de certains Etats occidentaux. Elle envoie maintenant ses troupes en Angola, au Mozambique et en Zambie pour tuer et détruire à volonté pendant qu'à l'intérieur de ses frontières l'un des Etats policiers racistes les plus violents condamne la majorité noire à la misère et à la mort avant terme. L'idée que la route maritime du Cap a une valeur stratégique pour les systèmes de défense occidentaux et qu'elle doit être protégée est un mythe; la route maritime du Cap n'existe pas; il n'existe qu'une vaste étendue océanique entre l'Afrique du Sud et l'Antarctique; si cette étendue est une route maritime, l'Atlantique en est une autre. Les amis de l'Afrique du Sud doivent savoir que le temps de l'hypocrisie touche à sa fin. L'Afrique du Sud est la principale cause de rivalité entre les superpuissances en Afrique; elle constitue un germe de prolifération nucléaire dans ce continent s'il se confirme qu'elle possède des armes nucléaires. La lecture du rapport récent du Secrétaire général sur cette question est à cet égard fort alarmante.

(II. Shitemi, Kenya)

L'un des problèmes les plus préoccupants de l'emballement de la course aux armements est naturellement celui résultant de ses effets économiques et sociaux. Il ressort d'une étude de l'ONU faite en 1978 concernant la relation entre les dépenses militaires et les problèmes actuels d'inflation, de récession et de faible croissance que les charges militaires écrasantes constituent l'un des éléments responsables de l'épuisement des ressources naturelles. L'inflation est un sous-produit de la militarisation, qui entraîne une surchauffe de l'économie. Dans une déclaration faite le 23 octobre 1980 à une réunion d'organisations non gouvernementales au siège de l'ONU à New York, M. S.S. Ramphal, Secrétaire général du Commonwealth a dit : "Il y a en 1980 dans les pays industrialisés deux fois plus de chômeurs qu'à la fin des années 1960, 20 millions selon les chiffres de l'OCDE. L'OIT évalue à 450 millions le nombre de chômeurs dans les pays en développement, Chine non comprise... La course aux armements ne crée pas d'emplois, elle empêche la création d'un plus grand nombre d'emplois. Un éminent Président des Etats-Unis, Dwight D. Eisenhower, qui était un militaire, l'a fort bien exprimé : "chaque canon fabriqué, chaque navire de guerre lancé, chaque fusée tirée est en fin de compte volé à ceux qui ont faim et ne sont pas nourris, à ceux qui ont froid et ne sont pas vêtus."

Nous demandons une chose : que l'on entame des négociations constructives dans les groupes que nous formerons au sein de ce Comité, afin de rechercher les voies et moyens de mettre fin à la course folle vers l'abîme qu'ouvre manifestement devant nous la course effrénée aux armements nucléaires; les énormes stocks d'armes de types divers augmentent notre insécurité au lieu de la réduire et ne constitueront jamais un élément de dissuasion permanent et fiable.

Le PRÉSIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Kenya pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

II. FEIJN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je ne vous cacherais pas que le fait que je prenne la parole aujourd'hui, avant que le mois ne se termine, n'est pas sans rapport avec mon désir de vous adresser quelques mots, pendant que vous exercez encore les hautes fonctions de Président du Comité.

L'autre jour, l'un de nos collègues a très justement dit que votre présidence appose le sceau sur la participation extrêmement bienvenue de la France aux travaux du Comité, à la suite de la décision prise à l'époque de la session extraordinaire.

Parlant dans ce même esprit et établissant un rapport entre votre présidence et la participation de votre pays, la France, à cet organe de négociation, je suis tout à fait conscient de ce que je dois choisir mes mots avec soin. Car la France a ses propres vues, un peu puritaines, au sujet des origines de cet organe : Comment a-t-il vu le jour ? Est-il ou n'est-il pas le résultat de ce qui l'a précédé ? Comme vous le savez, cette question est parfois appelée "la question théologique".

Personnellement, lorsque je considère les vues de la France sur les origines de ce Comité, cela me rappelle la théorie plus orthodoxe de l'immaculée conception. Dans cet esprit, votre accession à la Présidence acquiert en fait une signification particulière. Et c'est dans ce même esprit que je vous salue comme un dirigeant plein de sagesse; votre présidence, en ce mois de février, qui ne compte malheureusement que 28 jours, augure bien des travaux du Comité du désarmement pour cette année.

(M. Fein, Pays-Bas)

Permettez-moi maintenant d'en venir aux affaires plus terre à terre de l'ordre du jour et de dire un mot ou deux au nom de mon gouvernement au sujet de l'interdiction complète des essais nucléaires et des armes chimiques.

Mais, d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous à nos nouveaux collègues en quête de désarmement, les distingués ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre.

Aujourd'hui, je désire, une fois de plus, faire consigner le désir pressant de mon gouvernement qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires soit conclu dès que possible, dans le proche avenir. En plus d'une occasion, ici à Genève et ailleurs, les représentants des Pays-Bas ont exprimé la déception du Gouvernement néerlandais qu'un tel traité n'ait pas encore été conclu. Aujourd'hui, il semble que la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires soit aussi éloignée que jamais, malgré le fait que les principaux problèmes techniques sont apparemment mûrs pour une solution. Nous le regrettons autant que nous regrettons que le Comité du désarmement soit demeuré pratiquement passif à l'égard d'une question aussi importante.

Tout en soulignant l'importance des négociations trilatérales, nous pensons en même temps qu'il est nécessaire, également, que le Comité du désarmement traduise cet accord trilatéral en un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Seuls des paramètres authentiquement multilatéraux peuvent rendre un traité d'interdiction complète des essais nucléaires suffisamment important aux yeux d'autres Etats pour les inciter à y adhérer. Si ce n'était pas le cas, l'interdiction complète des essais nucléaires pourrait perdre une partie de sa valeur en tant que mesure de limitation des armements.

Etant donné que nous soutenons que le Comité du désarmement devrait bâtir sur les résultats des pourparlers trilatéraux, nous invitons les trois puissances négociatrices à donner à leurs négociations une conclusion rapide et positive. Lorsque je mentionne les trois puissances négociatrices, je devrais ajouter que nous attendrions des deux autres puissances dotées d'armes nucléaires qu'elles emboîtent le pas dès que possible après que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires aura été présenté au Comité du désarmement.

Trop de temps a déjà été perdu dans des discussions sans but. Nous aimerions que ce Comité commence à prendre des mesures positives, cette année même. Qu'il n'est pas nécessaire que le Comité reste complètement passif a été prouvé par les débats fructueux et les travaux préparatoires effectués par le Groupe d'experts sismologues, auquel mon pays participe également.

Nous pensons que la meilleure méthode pour entreprendre une action positive serait de créer un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires, comme l'ont demandé de nombreux autres membres de l'organe de négociation. L'an dernier, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation néerlandaise a déjà indiqué que nous étions en faveur d'une telle mesure.

J'aimerais faire observer, comme l'a fait l'autre jour le distingué Ambassadeur du Nigeria, que la participation de membres du Comité aux débats concernant un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait être utile. Je pense que cela a déjà été prouvé, par exemple, dans les négociations sur les armes chimiques. Nous estimons donc que toute crainte d'une interférence indue serait sans fondement.

(M. Fein, Pays-Bas)

Peut-être l'hésitation à accepter un groupe de travail tient elle aussi à l'incertitude qui entoure le mandat d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Si tel était le cas, cette difficulté pourrait alors être résolue au mieux par des discussions officieuses concernant les termes d'un tel mandat.

Je vous proposerai donc, à vous, Monsieur le Président, et à tous les autres membres du Comité, que nous créions un mécanisme de consultations officieuses de l'une ou l'autre sorte pour explorer les termes possibles d'un mandat, qui seraient acceptables pour les puissances dotées d'armes nucléaires.

Un tel groupe de contact officieux, qui pourrait être composé de quelques représentants intéressés de chacun des trois groupes et, naturellement, des représentants des puissances dotées d'armes nucléaires, pourrait examiner les propositions qui ont été faites jusqu'à présent en ce qui concerne des groupes de travail chargés de s'occuper (de certains aspects) d'une interdiction complète des essais nucléaires, et pourrait aussi tirer parti de l'expérience acquise par les groupes de travail existants, tels que, par exemple, le Groupe de travail sur les armes chimiques.

Nous sommes convaincus, ou du moins nous espérons, que de telles discussions officieuses pourraient conduire à un accord sur le mandat d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Les Pays-Bas seraient désireux de participer à ces discussions officieuses et de leur consacrer leurs meilleurs efforts.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les armes chimiques. Je n'ai pas l'intention, à ce stade, d'aborder le fond de la question, mais plutôt de formuler une proposition de caractère organisationnel.

Le Comité a déjà décidé de réserver la période allant du 23 mars au 3 avril pour un débat sur les armes chimiques. Nous avons choisi cette période pour que nous puissions profiter de la présence à Genève de nombreux experts des armes chimiques, qui assisteront à une réunion du Mouvement Pugwash durant la semaine qui suivra cette période.

Toutefois, j'aimerais m'assurer que tous les experts en matière d'armes chimiques originaires d'Etats membres du Comité du désarmement que cela intéresse, ainsi que ceux originaires d'Etats non membres qui s'intéressent aux armes chimiques, seront effectivement informés, dès que possible, de notre désir de les voir participer à nos travaux durant cette période. J'espère que le secrétariat, agissant le cas échéant en consultation avec le Président du Groupe de travail sur les armes chimiques, prendra les mesures nécessaires pour que toutes les parties concernées soient informées, par les voies appropriées, des dates exactes et de nos intentions.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur des Pays-Bas pour sa déclaration et je le remercie aussi pour les paroles amicales qu'il a eues à l'égard de ma personne et de mon pays.

U SAW HLAING (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité du désarmement. Ma délégation, qui a eu le privilège de suivre l'activité judicieuse et efficace que vous menez au Comité depuis deux ans, se félicite de vous voir présider les débats du Comité au début

(U Sav Hlaing, Birmanie)

de sa session de 1981. Nous sommes convaincus que, grâce au tact et à la sagesse dont vous avez donné d'abondantes preuves au cours des dernières semaines nous pourrions obtenir des résultats fort utiles au début même de nos travaux de cette année.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements à M. l'Ambassadeur Terreffe, de l'Ethiopie qui a présidé le Comité à partir d'août 1980, pour les efforts fructueux qu'il a accomplis au stade final de nos travaux de l'année dernière.

Qu'il me soit aussi permis de saisir cette occasion pour exprimer nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs voeux aux distingués chefs des délégations de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre, qui nous ont récemment rejoints au Comité.

L'organe de négociation dont nous sommes les membres entame sa troisième année d'existence depuis qu'il a été restructuré conformément au Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les résultats obtenus jusqu'ici sont encore loin de correspondre au but fixé dans le Document final en ce qui concerne les priorités et les objectifs finals du désarmement général et complet. Le règlement intérieur, l'ordre du jour et le programme de travail que nous avons adoptés ne sont que les instruments de base permettant au Comité d'entamer des négociations. Il n'est pas à nier que nous n'avons progressé que très lentement et que les résultats à notre actif ne répondent pas à l'attente de la communauté mondiale.

Cependant, ma délégation est profondément satisfaite de voir qu'à la fin de la dernière session, nous avons pu réaliser des progrès que les précédents organes de négociation sur le désarmement n'avaient pu obtenir, notamment en créant quatre groupes de travail spéciaux qui constituent, à notre avis, le meilleur mécanisme possible pour entamer des négociations efficaces et concrètes. A la suite des négociations de fond engagées au sein des quatre groupes de travail, le Comité a pu déterminer les problèmes, leur portée et leur nature, les méthodes et les formes de négociation et les diverses positions adoptées dans les négociations. Nous disposons ainsi d'une base pour entreprendre de nouvelles négociations sur les quatre questions prioritaires, sans passer trop de temps aux questions de procédure.

Ces modestes résultats ont été obtenus l'année dernière, malgré la détérioration du climat international dont il a tant été question. Il ne fait aucun doute que les aléas de la politique internationale et les événements mondiaux ont des répercussions directes sur les négociations relatives au désarmement. Les événements de l'an dernier nous ont montré combien la structure de la détente et de la paix est délicate et fragile. Néanmoins, le Comité du désarmement peut réaliser certains progrès s'il fait preuve d'un esprit de compromis et de conciliation.

En ce début d'année, le climat international nécessaire pour favoriser l'ouverture de négociations accélérées au Comité n'est guère meilleur qu'en 1980. Certes, l'évolution mondiale influencera les travaux du Comité, mais elle ne devrait en aucun cas entraver ses travaux. Au contraire, tous ces événements ont montré que nos travaux sont plus nécessaires que jamais et qu'il est aujourd'hui plus urgent encore de conclure des accords de désarmement. Ils ont fait ressortir une fois de plus la nécessité urgente de prendre des mesures de désarmement efficaces, ainsi que le rôle indispensable du Comité du désarmement. Certes, ils rendront nos négociations plus difficiles. Nous devons poursuivre nos efforts avec persévérance pour réaliser les objectifs prévus dans le mandat assigné au Comité.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

La sécurité nationale est aussi importante pour toutes les nations que le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, l'est pour la communauté mondiale. C'est cette considération qui nous a incités à préconiser maintes fois la recherche de solutions de rechange pour renforcer la sécurité nationale en développant la coopération et la compréhension entre les Etats. Ma délégation est convaincue que le désarmement véritable ne peut être réalisé que par ces mesures. Je crois qu'il n'existe pas de raccourci pour parvenir au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire.

L'examen des propositions, rapports et procédures de négociations concernant le désarmement dans le passé et actuellement révèle que les difficultés qui s'opposent à un accord de désarmement ne sont plus d'ordre scientifique et technique, mais politique et psychologique. Ce qui nous manque, c'est le climat politique créé par des relations internationales harmonieuses, exemptes de crainte et de suspicion, entre les Etats. Il est donc nécessaire que toutes les nations s'abstiennent rigoureusement de toute action de nature à aggraver la tension internationale et à saper l'entente entre les nations.

Dans l'accomplissement des objectifs du désarmement général et complet, mon pays demeure essentiellement favorable à la méthode qui consiste à rechercher l'établissement d'accords par étapes progressives et à cumuler des progrès limités en vue de parvenir à l'objectif global. Cependant, il faut aussi tenir compte du fait que pour ne pas être distancées par la course aux armements, la recherche et l'amélioration qualitative d'une large gamme d'armements, toutes les négociations sur le désarmement doivent suivre le rythme de l'évolution et être poursuivies dans un esprit réaliste.

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la compétence et l'autorité avec lesquelles vous avez permis au Comité, en très peu de temps, de rétablir les groupes de travail spéciaux de l'an dernier et d'assurer la reprise de leurs travaux. Dans ce bref intervalle, nous avons été en mesure d'établir un ordre du jour et un programme de travail pour 1981. Je crois que tous ceux qui siègent ici se rendent compte de la nécessité de faire vite, compte tenu de l'instabilité du climat international et de la proximité de la session extraordinaire, qui se tiendra dans un an. Si nous voulons remplir les tâches qui nous ont été confiées et nous acquitter de certaines de nos obligations, il nous faudra le faire dans les prochains mois.

L'ordre du jour du Comité contient deux points auxquels nous avons accordé la plus haute priorité. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à parvenir à un consensus sur l'établissement d'organes subsidiaires chargés de les examiner. Au nom de la délégation birmane, j'exprime le vœu que la proposition du Groupe des 21 tendant à créer des groupes de travail spéciaux sur ces deux questions se concrétisera avec succès cette année.

Les armes nucléaires sont les plus destructives de toutes les armes existant actuellement et une guerre nucléaire, avec la puissance explosive accumulée actuellement, pourrait annihiler toutes les formes de vie sur terre. Sans se laisser impressionner le moins du monde par cette puissance destructive, les Etats dotés d'armes nucléaires poursuivent une nouvelle escalade qualitative et quantitative plus dangereuse encore des armes nucléaires figurant dans leurs arsenaux. Ce serait pure folie de déployer volontairement ou par accident des armes de destruction massive. En effet, comme le Secrétaire général l'a déclaré, il n'y aurait en fin de compte aucun vainqueur; tout simplement, la civilisation humaine serait rayée de la planète. C'est pourquoi toute nouvelle escalade des armements nucléaires et toute nouvelle mesure allant dans le sens de l'autodestruction doit être exclue.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Ma délégation attache beaucoup d'importance à la réalisation de progrès rapides dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est en effet dans ce domaine qu'il existe le plus de risques pour l'humanité et qu'il est le plus urgent de réaliser des progrès. A notre avis, cette question mérite d'être examinée d'urgence par le Comité au cours de la présente session. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 35/152-C, a prié instamment le Comité de créer un Groupe de travail spécial dès le début de sa session et a recommandé que ce groupe entame des négociations sur cette question vitale qui touche à la sécurité de toutes les nations du monde. Pour que le Comité s'acquitte du mandat qui lui a été confié par la communauté internationale, il faut que nous entreprenions des négociations en utilisant les moyens et les méthodes les plus efficaces dont dispose le Comité. A cet égard, le Groupe des 21 a présenté en 1980 un document de travail (CD/116) dans lequel il a délimité les questions de fond qui devraient faire l'objet de négociations. Ma délégation est d'avis que les membres du Comité du désarmement devraient au plus tôt s'entendre sur la création de ce groupe de travail spécial et entamer des négociations conformément au paragraphe 50 du Document final.

Ma délégation attache également de l'importance à la question de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, qui est indispensable pour briser l'élan de la course aux armements nucléaires. Pendant la dernière session du Comité du désarmement, le Groupe des 21 a présenté plusieurs documents de travail, notamment le document CD/64, dans lequel il proposait de créer un groupe de travail spécial sur cette question. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 35/145 B, a prié le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais au début de la session de 1981 et de présenter un projet de traité à l'Assemblée générale au plus tard lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Ma délégation espère que le Comité parviendra sans plus tarder à un consensus au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur la question du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'année dernière, nous avons été quelque peu encouragés par le ferme engagement politique pris par les trois puissances parties aux négociations de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous n'ignorons pas que leurs négociations sur cette question se poursuivent.

A notre avis, les négociations trilatérales ne devraient pas faire obstacle à l'évolution positive des travaux du Comité. Tout bien considéré, ma délégation estime que les processus de négociation au sein de ce forum multilatéral n'affectent en rien les travaux effectués hors de son cadre par d'autres organes de négociation sur le désarmement. Au contraire, étant donné la complémentarité des objectifs essentiels, toute contribution positive de ces organes pourrait renforcer sensiblement les travaux du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la Birmanie de sa déclaration et aussi des paroles amicales qu'il a eues à mon égard. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole dans ce débat ? Il n'y en a pas.

(Le Président)

Dans ces conditions, je souhaiterais dire quelques mots en qualité de représentant de la France. Je voudrais faire une brève mise au point relative au propos tenu à notre dernière séance plénière par le distingué représentant de l'Iran. Je souhaite que cette mise au point soit considérée comme dépourvue de tout caractère polémique. Les propos tenus par le distingué représentant de l'Iran contenaient contre le Gouvernement français des accusations que celui-ci regrette, je l'ai déjà dit, et qu'il ne pouvait, bien entendu, admettre. J'ajoute que le Comité du désarmement ne nous paraît pas le lieu où il convient d'évoquer des problèmes de caractère bilatéral. Enfin, je voudrais dire que les propos auxquels je me réfère, ne correspondent pas, en ce qui concerne les relations de la France et de l'Iran pour les livraisons dont ils ont pu convenir, ne correspondent pas à l'état des affaires tel que nous le connaissons et tel que le Gouvernement iranien, bien entendu, le connaît. Les Autorités françaises exécutent les contrats qu'elles ont souscrits et Monsieur le délégué de l'Iran a affirmé qu'elles refusaient de livrer à son pays des bateaux de patrouille sous différents prétextes. Or, je tiens à dire ici qu'après la levée de l'embargo consécutif à l'affaire que l'on sait, les Autorités françaises ont aussitôt fait savoir aux Autorités iraniennes qu'elles étaient disposées à leur remettre les trois unités navales dont la construction et la livraison à l'Iran avait fait l'objet d'un contrat et ceci aussitôt après le règlement des problèmes financiers et techniques afférents à ce contrat. Il n'existe dans l'esprit des Autorités françaises aucune intention de retarder cette livraison. Voilà ce que je souhaitais dire.

M. AMERI (Iran) (traduit de l'anglais) : Je voudrais réserver le droit de ma délégation de répondre à la déclaration faite par le distingué représentant de la France lorsque nous aurons reçu le texte de sa déclaration, que nous l'aurons étudié et consulté notre Gouvernement.

Le PRESIDENT (France) : Je prends note de la déclaration du représentant de l'Iran. S'il n'y a plus d'orateurs, je vous proposerais de passer très brièvement pour quelques minutes seulement en réunion officieuse, afin d'examiner les questions relatives à la participation d'Etats non membres.

La séance est suspendue à 11 h 40; elle est reprise à 11 h 45.

Le PRESIDENT (France) : Nous venons d'examiner en réunion officieuse des demandes présentées au nom de trois Etats non membres, en vue de participer aux réunions de certains groupes de travail spéciaux du Comité. D'après la pratique établie, je me propose d'examiner ces demandes l'une après l'autre, dans l'ordre chronologique. Ces projets de décision figurent sous les cotes 30, 31 et 32.

La première demande émane de la Suisse. Elle est contenue dans le projet de décision correspondant qui apparaît dans le document de travail No 30 1/. S'il n'y a pas d'observation, je considérerais que le projet de décision est adopté. Il n'y a pas d'observation, la décision est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

---

1/ "En réponse à la demande de la Suisse [CD/154] et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1981, aux réunions des groupes de travail spéciaux sur les armes chimiques et sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires."

(Le Président /

La deuxième demande est présentée par la Finlande et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 31 2/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerais que le projet de décision est adopté. Le projet est adopté.

Il en est ainsi décidé.

La troisième demande est au nom du Danemark et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 32 3/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerais que le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité se tiendra, comme prévu, le jeudi 26 février, à 10 h 30.

M. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à la suite de la réunion officielle que nous avons tenue hier et au cours de laquelle nous avons pris des décisions qui ont maintenant été confirmées, il me semble qu'il serait utile de demander au secrétariat d'établir une transcription des discussions fort intéressantes que nous avons eues au sujet de la question des deux groupes de travail additionnels qui ont été proposés. Je voudrais donc vous prier de bien vouloir envisager la possibilité, pour le Comité, de demander au secrétariat d'établir cette transcription aux fins d'une distribution qui se ferait, bien entendu, à titre officieux.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Nigéria. Je suppose qu'il n'y a aucune difficulté du côté du secrétariat de caractère pratique ou matériel et, d'ailleurs, cette requête est conforme à certains précédents que nous connaissons bien au sein du Comité. Donc, nous décidons de distribuer à titre officieux le compte rendu sténographique de cette réunion.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a pas d'autre observation ni question ?

La séance est levée à 11 h 50.

---

2/ "En réponse à la demande de la Finlande [CD/145 et CD/156] et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1981, aux réunions des groupes de travail spéciaux sur les armes chimiques et sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires."

3/ "En réponse à la demande du Danemark [CD/146 et CD/157] et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1981, aux réunions du groupe de travail spécial sur les armes chimiques."

CD/PV.110  
26 février 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT DIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 26 février 1981, à 10 h 30

Président : H. F. de la Gorce (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. NATI M. M. DJABALLAH
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MULLER
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV Mlle V. LOTIZOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. C. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiven M. LIANG Yufan Mme WANG Zhiyun
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERLEE M. L. FLEISCHER Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. HISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD M. F. De SIMONE
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la Gorce M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOIIVES II. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN M. S. SINGH
<u>Indonésie</u> :	M. Z. SOEPRAPTO M. HARYONATARAH M. F. QASIH M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. II. TAKAHASHI M. R. ISHII II. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. M.A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. S.H. LKHASHID M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRALI M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	II. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIOLOWICZ II. T. STROJWAS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELICKE H. H. KAULFUSS H. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	H. T. HALITA M. T. HELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.H. SUTTERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	H. C. LIDGARD H. S. STRÖMBÄCK H. J. LUNDIN M. B. EKHOLI
<u>Tchécoslovaquie</u> :	H. P. LUKES H. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. HAOUHOV M. L.S. IOCHKOV M. V.H. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT H. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. H. VRIJUNEK H. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	H. LONGO B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	H. V. BERASATEGUI

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la session de 1981 du Comité du désarmement a pris un assez bon départ et surtout, à première vue, elle l'a fait avec un esprit de sérieux. Vous y avez apporté, Monsieur l'Ambassadeur, une contribution certaine en qualité de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. En saluant sincèrement en vous le distingué représentant de la France avec laquelle la Mongolie entretient des relations amicales, nous partageons votre préoccupation de voir commencer dans cet organisme des négociations sérieuses sur le fond des questions inscrites à son ordre du jour.

Permettez-moi d'exprimer la grande reconnaissance de la délégation mongole au distingué représentant de l'Ethiopie, M. l'Ambassadeur T. Tereffe, sous la direction duquel le Comité a achevé avec succès sa session de l'année dernière.

Profitant de cette occasion, la délégation mongole voudrait souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants de plusieurs pays et de les assurer qu'elle est prête à collaborer avec eux pour résoudre nos problèmes communs.

La République populaire mongole a toujours associé et continue d'associer de grands espoirs à l'activité du Comité du désarmement. En cela, elle part de l'idée que les questions d'une importance vitale qui préoccupent toute l'humanité doivent trouver une réponse urgente dans ce forum, qui est un organisme multilatéral unique en son genre de négociation sur le désarmement. Consciente de sa responsabilité de contribuer à obtenir des résultats tangibles pour faire cesser la course aux armements et adopter des mesures efficaces dans le domaine du désarmement, la délégation mongole s'emploie de nouveau à poursuivre ses efforts dans le cadre de cet important organisme.

Ainsi que de nombreux orateurs l'ont fait remarquer à juste titre pendant le débat général, la présente session du Comité est investie d'une responsabilité particulière. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue en 1982, impose à tous les Etats, en particulier aux membres du Comité, la responsabilité de trouver aux problèmes prioritaires des solutions de nature à nous faire progresser vers la maîtrise de la course aux armements.

En même temps, nous nous demandons si le Comité du désarmement pourra se présenter devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, avec des ententes et des accords concrets dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement, ou s'il sera obligé de constater l'absence de progrès réels dans l'examen de son ordre du jour.

A notre avis, c'est l'existence de solutions positives sur le fond des problèmes qui doit servir de critère pour évaluer l'efficacité de cet organisme de négociation multilatérale sur les problèmes du désarmement et sa capacité d'obtenir des résultats. Le Comité ne doit pas se contenter de mesures de caractère procédural ou organisationnel. Les Etats membres du Comité qui ne sont pas encore prêts à manifester leur désir de se joindre aux efforts communs doivent prendre conscience de l'étendue de leur responsabilité, et faire preuve d'un maximum de volonté politique et d'esprit de décision pour mener des négociations constructives afin d'apporter une contribution positive à la réalisation de mesures pratiques dans le domaine du désarmement.

Avec les délégations d'autres pays socialistes, la délégation mongole est prête à déployer tous ses efforts pour continuer à apporter sa contribution à cette fin, dans la mesure de ses moyens.

(M. Erdembileg, Mongolie)

De l'avis de la délégation mongole, une particularité importante de la session de 1981 du Comité est le fait qu'elle coïncide avec des événements importants dans l'histoire de la Mongolie moderne. En juillet de cette année, nous célébrerons le 60ème anniversaire de l'instauration du pouvoir populaire en Mongolie. Dans la troisième décennie du mois de mai se réunira le dix-huitième congrès du parti populaire révolutionnaire mongol qui, de même que les congrès d'autres partis communistes et ouvriers des pays socialistes, déterminera les objectifs dans le domaine de la politique extérieure et intérieure, visant à renforcer les positions du socialisme, à préserver la paix internationale et la détente, à développer la coopération pacifique entre les Etats, à faire cesser la course aux armements et à réaliser le désarmement.

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes, chez lesquels l'orientation principale des activités de politique extérieure consiste à oeuvrer systématiquement et vigoureusement en faveur de mesures efficaces pour matérialiser la détente et parvenir à un désarmement authentique, ont présenté et continuent de présenter des propositions constructives et innovatrices.

Tout le monde sait déjà qu'au cours du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui se tient actuellement, le camarade L.I. Brejnev a présenté toute une série de nouvelles et importantes propositions, qui représentent une nouvelle évolution créatrice et un approfondissement des idées fondamentales énoncées dans le bien connu Programme de paix que l'Union soviétique réalise avec succès conjointement avec d'autres pays frères de la communauté socialiste. Les nouvelles initiatives soviétiques visent à réduire la tension internationale qui est apparue aujourd'hui, à écarter le danger de guerre, à renforcer la paix générale et la sécurité des peuples.

Les mesures proposées par l'Union soviétique pour renforcer la confiance entre les Etats du continent européen, entre les pays intéressés de l'Extrême-Orient et dans d'autres régions du monde, ont un caractère exceptionnel d'importance et d'actualité. Elles ont pour but de créer des conditions favorables pour faire progresser la cause du désarmement.

L'attachement et l'esprit de suite dont l'Union soviétique fait preuve à l'égard de la limitation et de la réduction des armements stratégiques se manifestent clairement dans ses nouvelles propositions relatives à la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins, à l'interdiction de fabriquer de nouveaux missiles balistiques pour ces sous-marins et de moderniser les anciens.

Nous sommes également convaincus que la proposition soviétique de déclarer, entre les pays de l'OTAN et l'Union soviétique, un moratoire sur le déploiement en Europe de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée est à la fois importante et actuelle. La mise en oeuvre de cette proposition serait l'une des mesures concrètes qui servirait à maîtriser la course aux armements nucléaires et à matérialiser la détente militaire en Europe.

En se référant à la liste, qui est loin d'être complète, des nouvelles propositions constructives de l'Union soviétique, la délégation mongole voudrait souligner l'importance et l'urgence d'une mise en oeuvre de ces propositions et de nombreuses autres propositions des pays socialistes, ce qui répondrait pleinement aux intérêts durables de tous les peuples.

Pendant le débat général dans notre Comité, il y a eu, dans les déclarations de certaines délégations, des tentatives de lier les causes de l'aggravation de la

(M. Erdembileg, Mongolie)

situation internationale actuelle à la question afghane et à d'autres questions, comme cela avait déjà été le cas à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres forums d'organisations internationales.

Nous sommes convaincus que la cause primordiale de la détérioration de la situation internationale se trouve avant tout dans la tentative de certains milieux de l'OTAN de perturber l'équilibre militaire stratégique existant au profit de leur politique d'"à partir d'une position de force", de chercher à obtenir une supériorité militaire en déclenchant un nouveau tour dans la périlleuse spirale de la course aux armements, en intensifiant les préparatifs militaires dans l'océan Indien, le golfe Persique et dans d'autres régions du monde, en accroissant brutalement les dépenses d'armement, en implantant des missiles nucléaires de moyenne portée qualitativement nouveaux sur le territoire de plusieurs pays d'Europe occidentale.

Les adversaires de la paix et de la détente internationale n'hésitent pas à évoquer des plans extrêmement dangereux concernant la "possibilité" et l'"admissibilité" de mener une guerre nucléaire "limitée", la reprise de la fabrication de l'arme à neutrons et son déploiement en Europe occidentale.

La communauté mondiale est profondément préoccupée par les activités de certains milieux occidentaux, tendant à créer des obstacles à l'entrée en vigueur du nouveau traité soviéto-américain sur la limitation des armements stratégiques offensifs. Par la faute de ces mêmes milieux, on constate une stagnation dans un certain nombre de négociations bilatérales et multilatérales.

En présence de la complexité de la situation internationale actuelle, qui a fait apparaître certaines difficultés dans les négociations sur le désarmement, la délégation mongole part du principe qu'il est indispensable de déployer un maximum d'efforts pour donner aux négociations sérieuses dans le domaine du désarmement un caractère encore plus marqué de continuité, de faire en sorte qu'elles soient constructives et qu'elles aboutissent à des résultats. Nous estimons que le Comité du désarmement doit jouer un rôle particulier et, en gardant à l'esprit cet objectif important, qu'il doit aborder sans délai, d'une manière sérieuse et concrète, l'examen des questions qui figurent à son ordre du jour.

Pour mener des négociations sérieuses, il faut absolument que tous les participants fassent preuve de volonté politique et d'esprit de décision. La position de la délégation mongole à ce sujet est clairement et pleinement reflétée dans le document CD/141, qu'elle a présenté à la session actuelle du Comité du désarmement conjointement avec les délégations du groupe des pays socialistes.

Nous voudrions faire observer que, cette année, le Comité a réussi à prendre en un temps relativement court des décisions sur un certain nombre de problèmes d'organisation complexes, en dépit de tentatives manifestes de la part de quelques délégations d'imposer des discussions stériles sur des questions sans rapport direct avec l'ordre du jour.

Le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est examiné en tant que problème urgent qui mérite de retenir une attention prioritaire dans les travaux de notre Comité. En l'occurrence, la délégation mongole continue d'estimer que la proposition des pays socialistes sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4), présentée au Comité en février 1979, constitue une bonne base pour mener des négociations multilatérales.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Les auteurs de cette proposition sont intervenus maintes fois pour expliquer leur position en réponse au désir exprimé par certains membres du Comité d'obtenir quelques précisions. Evidemment, les délégations des pays socialistes se sont déclarées prêtes, à leur tour, à entendre des observations concrètes de la part de leurs vis-à-vis dans les négociations. Il nous paraît indispensable de faire en sorte que les travaux du Comité passent du stade d'une discussion un peu trop prolongée de caractère général à celui d'un examen détaillé du fond des problèmes. Conformément à son programme de travail, le Comité a abordé l'examen des questions liées au désarmement nucléaire. Cependant, en l'état actuel de nos travaux, nous ne voyons aucun progrès substantiel dans cette direction.

A ce sujet, nous sommes obligés de constater avec regret au stade actuel des travaux du Comité, une absence de consensus au sujet de la prise d'une décision de créer des groupes de travail spéciaux pour l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour de la présente session du Comité.

Eu égard aux importantes recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier aux résolutions 35/152 B et 35/152 C qu'elle a adoptées à sa trente-cinquième session, la délégation mongole appuie pleinement l'idée d'entamer de véritables négociations sur le désarmement nucléaire. Nous continuons de préconiser la création d'un groupe de travail spécial sur ce problème pour mettre en oeuvre les dispositions du paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. A notre avis, la participation de toutes les puissances nucléaires à ces négociations revêt une importance exceptionnelle. A ce sujet, nous voudrions de nouveau exprimer notre désaccord avec le point de vue selon lequel les problèmes de désarmement nucléaire ne devraient faire l'objet de négociations qu'entre les puissances nucléaires, que les Etats dominants dans ce secteur des armements devraient être les premiers à commencer de réduire leurs arsenaux nucléaires alors que les autres occuperaient des positions d'attente. Il est douteux qu'une telle approche au problème du désarmement nucléaire puisse servir de base réaliste pour trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème fort complexe, étant donné qu'elle est en opposition radicale avec l'esprit et le principe d'une sécurité identique et égale pour tous.

Au stade actuel, nous considérons également comme important que le Comité examine la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Le Groupe des pays socialistes a proposé d'inclure un point approprié dans l'ordre du jour de la session actuelle, conformément à la résolution 35/156 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'examiner la question de la création d'un groupe de travail spécial. En l'occurrence nous nous sommes inspirés du fait que le Comité du désarmement est appelé à élaborer des mesures efficaces pour prévenir toute nouvelle dissémination des armes nucléaires et pour renforcer le régime de la non-prolifération.

On sait qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle recommande au Comité du désarmement de poursuivre activement des négociations en vue de parvenir à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour donner des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. La délégation mongole a exposé sa position sur cette question pendant la session de l'année dernière. Nous sommes en faveur de la conclusion d'une convention multilatérale dont l'objectif serait de mettre à la disposition des Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Nous pensons que des

(M. Erdembileg, Mongolie)

déclarations individuelles des Etats nucléaires sur le non-recours aux armes nucléaires ne constituent pas un moyen suffisamment efficace et d'une fiabilité maximale; elles pourraient représenter une mesure intérimaire. Compte tenu des propositions exprimées quant à la nécessité de prendre des mesures intérimaires, nous appuyons l'idée de concrétiser les ententes pertinentes sous la forme d'une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. La délégation mongole a l'intention de prendre la parole sur cette question à un stade ultérieur de nos travaux.

La République populaire mongole n'est pas moins intéressée que d'autres pays à résoudre sans tarder le problème de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. La poursuite des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère par la Chine, à proximité directe des frontières méridionales de la Mongolie, ne cesse de provoquer une préoccupation et une indignation profondes chez le peuple mongol et chez les autres peuples épris de paix. Nous exigeons fermement de la République populaire de Chine qu'elle mette immédiatement fin aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, qu'elle respecte les normes de droit international actuellement en vigueur et qu'elle se joigne d'une manière constructive aux efforts multilatéraux déployés pour aboutir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

A notre avis, d'une manière générale, la non-participation des Etats, particulièrement des Etats nucléaires, aux négociations sur les problèmes du désarmement nucléaire pour justifier leur attitude négative à l'égard de tel ou tel instrument international dans le domaine du désarmement, ne leur donne pas le droit d'agir impunément pour obtenir un avantage unilatéral ou en tirer un profit individuel. A notre avis, il est difficile et peut-être même impossible d'aboutir à un accord international efficace d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires si une ou deux puissances nucléaires s'efforcent obstinément de présenter une position d'outsider.

Dans l'intérêt de la cause, il faut que tous les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent pendant un certain temps aux explosions nucléaires et qu'ils fassent à ce sujet des déclarations appropriées, ainsi que l'a proposé la délégation soviétique à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le moratoire proposé, dont le cadre temporel devrait être convenu dès le début, devrait s'appliquer à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sans exception aucune.

La délégation mongole considère indispensable que le Comité du désarmement, tenant compte de la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies, déploie les efforts nécessaires pour créer un groupe de travail spécial chargé d'examiner sous tous ses aspects la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et de l'élaboration d'un accord approprié avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Il nous semble que l'examen de cette question dans le cadre du Comité, loin de compliquer le processus des négociations trilatérales menées entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, devrait de maintes façons le favoriser et contribuer à son heureux aboutissement.

Le Comité du désarmement est l'organe de négociation le plus approprié où il est possible, non seulement de constater de nouveaux progrès dans les efforts trilatéraux dans le domaine considéré, mais aussi de démontrer qu'il est capable d'adopter une décision mutuellement acceptable pour toutes les parties, avec la participation des deux autres puissances nucléaires qui, pour tels ou tels motifs, ne manifestent pas jusqu'ici le désir de participer aux négociations précitées auxquelles procèdent des Etats nucléaires.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Si le Comité du désarmement, dans sa composition actuelle, arrive à un consensus sur l'élaboration d'un accord international relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, il ne fait aucun doute que ce consensus sera non seulement un événement d'importance historique, dans le sens que le projet d'un premier acte international aura été adopté dans cet organe avec la participation de toutes les puissances nucléaires et d'autres Etats non nucléaires, mais qu'il servira aussi à créer des conditions favorables pour obtenir des décisions positives sur d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Comité, en particulier celles qui ont trait à la limitation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

La délégation mongole accorde une importance considérable à l'examen constructif de la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Les pays socialistes ont déjà présenté une proposition tendant à créer un groupe spécial d'experts sur ce problème et se sont déclarés prêts à examiner la question de son mandat.

Pour ce qui est de l'un des nouveaux types d'armes de destruction massive - les armes radiologiques - nous estimons qu'il existe à l'heure actuelle des conditions favorables à un travail pratique sur l'élaboration concertée définitive d'un projet de convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques. A notre avis, le Comité pourrait orienter les activités du groupe spécial des armes radiologiques de façon qu'il mène son travail à bonne fin avant la terminaison de la session actuelle.

Nous voudrions rappeler à ce sujet qu'en mars 1978 les pays socialistes ont soumis une proposition sur l'interdiction des armes à neutrons. Comme je l'ai déjà fait observer, la proposition de conclure une convention appropriée présente un caractère fort actuel à la lumière des nouvelles tentatives de relancer les plans de fabrication et de déploiement de ces armes meurtrières dans un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale.

En évaluant la situation actuelle dans le groupe de travail spécial sur l'interdiction des armes chimiques, nous partageons l'opinion selon laquelle on y constate un certain progrès. Au stade actuel, la tâche principale consiste à concentrer l'attention sur les dispositions qui ont fait l'objet d'une concordance générale d'opinions et à se rapprocher ainsi progressivement de la concertation pratique des diverses formulations relatives au projet de la future convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur la destruction des stocks de ces armes.

Lors de l'examen de la question de l'élaboration d'un programme global de désarmement, la délégation mongole espère qu'il sera tenu compte de l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session pour demander que ce programme soit élaboré en temps utile pour qu'il puisse être examiné à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

La délégation mongole est prête à continuer de collaborer activement avec les délégations d'autres pays dans l'intérêt d'une solution constructive des problèmes urgents dont le Comité est saisi.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Mongolie de son intervention et des paroles aimables qu'il a bien voulu avoir pour la présidence.

II. HERDLER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique allemande se félicite de voir que l'écrasante majorité des Etats membres du Comité du désarmement attache la plus haute importance à la question prioritaire des négociations sur le désarmement, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les peuples du monde attendent à juste titre du Comité qu'il prenne d'urgence des décisions permettant de traduire dans des accords concrets les dispositions concernant le désarmement nucléaire qui figurent dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme on le sait, c'est là un objectif dont l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu compte dans d'importantes résolutions adoptées à sa trente-cinquième session.

La nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes s'impose d'autant plus que certains milieux ont récemment relancé la course aux armements nucléaires, en prévoyant la mise au point de nouvelles armes "invulnérables" et précises. Les dépenses consacrées à de nouveaux systèmes d'armes nucléaires s'accroissent démesurément, ce qui fait que le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire augmente progressivement. La déclaration de la Commission dite Commission Palme (CD/143) dont a parlé il y a quelques jours le distingué représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, expose de manière convaincante les graves conséquences de l'intensification de la course aux armements nucléaires et mérite par conséquent de retenir notre attention.

La République démocratique allemande, située au centre de l'Europe sur la ligne de démarcation entre les deux plus puissantes alliances militaires, travaille très activement à la sauvegarde de la paix en Europe. C'est avec une attention particulière que nous suivons l'évolution de la situation dans cette partie du monde. L'application de la décision de l'OTAN de fabriquer et de mettre en place des missiles nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale augmenterait beaucoup le danger d'une guerre nucléaire sur le continent européen. C'est avec une grande inquiétude que l'on a appris récemment que la plus forte concentration mondiale d'armes nucléaires existerait déjà sur le territoire du voisin occidental de la République démocratique allemande. Ce danger mortel deviendrait encore plus grave si la décision précitée de l'OTAN était appliquée. Pareille concentration d'armes nucléaires représente évidemment une grave menace pour tous les pays de la région, y compris la République démocratique allemande. Mon pays ne saurait y rester indifférent. Cette menace est de plus en plus largement reconnue en Europe, et pas seulement en Europe.

Nous nous inquiétons aussi des appels lancés par certains milieux des Etats-Unis d'Amérique pour que soit déclaré caduc un accord aussi important que le Traité américano-soviétique de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles anti-missiles, ou pour qu'il soit tourné par la mise au point de nouvelles armes. Je suis convaincu que nous tous ici présents, nous sommes conscients du rôle important que joue ce traité pour le maintien de la stabilité stratégique.

Devant ces signes alarmants, nous nous félicitons particulièrement que l'un des Etats dotés d'armes nucléaires, l'Union soviétique, ait de nouveau marqué au début de cette semaine sa volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir au désarmement nucléaire. La République démocratique allemande accueille avec satisfaction et appuie la déclaration qu'a faite, au 26ème Congrès du PCUS, M. L.J. Dreznev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, selon laquelle l'Union soviétique entend poursuivre la politique de détente. Cette manifestation de bonne volonté a été corroborée par des nouvelles propositions concrètes portant notamment sur la cessation

(M. Herder, République démocratique allemande)

de la course aux armements nucléaires. Je pense en particulier aux propositions portant sur la poursuite des négociations avec les Etats-Unis sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, sur la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins et des systèmes de missiles correspondants, et sur un moratoire sur le déploiement d'armes nucléaires en Europe.

Nous partageons entièrement l'avis, exprimé à plusieurs reprises, selon lequel le Comité du désarmement peut et doit prendre une part plus active dans les efforts visant au désarmement nucléaire. Dans les conditions actuelles, un échange général de vues sur les raisons qui militent pour ou contre un débat sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne suffit plus. Cette question doit être abordée avec le sérieux qu'elle mérite. Les objectifs à viser sont clairs, ils sont énoncés au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Dans les documents de travail CD/4, CD/36/Rev.1, CD/109 et CD/116, le Groupe des Etats socialistes et le Groupe des 21 ont présenté des propositions concrètes sur l'organisation et la substance des négociations en question. Malheureusement, nous attendons encore de la part du Groupe occidental et d'un Etat doté d'armes nucléaires une réponse précise sur les points soulevés dans ces documents.

Nous continuons de penser que le moyen le plus approprié de progresser dans ce domaine serait de **créer** aussitôt que possible un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les résolutions 35/152 B et C, ainsi que les documents susmentionnés fournissent les principales directives à suivre pour élaborer le mandat du groupe de travail spécial. Celui-ci devrait avoir pour objectif d'entamer de véritables négociations avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Cet objectif pourrait être atteint en plusieurs étapes. Dans une première étape, les Etats intéressés se consulteraient pour harmoniser leurs points de vue sur la manière de traiter les problèmes d'organisation et d'élaborer le mandat du groupe de travail spécial. Ce mandat pourrait porter sur les questions suivantes :

- manière d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire;
- clarification des étapes du désarmement nucléaire;
- détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et du rôle des Etats non dotés de ces armes.

Dans le cadre de ce mandat, le Groupe de travail spécial s'efforcerait d'aboutir à un accord ayant trait aux principes fondamentaux des négociations sur le désarmement nucléaire, à la relation entre désarmement classique et désarmement nucléaire et aux questions concernant le **renforcement** des garanties politiques et juridiques pour la sécurité des Etats.

Au cours des débats qui ont eu lieu jusqu'ici, il a été question de mettre un terme à la production de matières fissiles à des fins d'armement. Il s'agit là d'un problème qu'il ne faut pas sous-estimer. Mais il ne peut être dissocié de l'ensemble des questions concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Une mesure de ce genre ne mettrait pas fin à la course aux armements du point de vue qualitatif. De nouvelles armes nucléaires pourraient être fabriquées même avec les stocks actuels de matières fissiles.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Le groupe de travail spécial qui sera créé devrait donc étudier la question dans le cadre des dispositions du paragraphe 50 du Document final. Nous exprimons l'espoir que les Etats qui préconisent la cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement pourront accepter cette approche plus générale.

Conformément à la résolution 35/156 C adoptée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement a décidé d'examiner la question de la non-implantation d'armes nucléaires sous le point de son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

La conclusion d'un accord à ce sujet permettrait, selon nous, de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et faciliterait l'acceptation de garanties de sécurité efficaces pour les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Pour être satisfaisant, cet accord devrait prévoir l'engagement, de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, de ne pas déployer des armes de ce genre sur le territoire des pays où il n'y en a pas actuellement, que ces pays soient ou non alliés à l'un ou l'autre des Etats dotés d'armes nucléaires. Les principaux éléments d'un accord de ce genre pourraient être définis au cours de la phase initiale de nos travaux dans ce domaine. Nous sommes en faveur de la création d'un groupe de travail spécial pour l'étude de cette question.

En terminant, je voudrais souligner que ma délégation est prête à prendre une part active à l'élaboration d'arrangements concrets pour l'exécution des tâches qui nous sont assignées, en matière de désarmement nucléaire, dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Tout progrès dans ce sens, si limité fût-il, serait une utile contribution à la préparation de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je désire aujourd'hui revenir sur la question du désarmement nucléaire, que nous examinons actuellement sous le point 2 de notre ordre du jour. Le distingué représentant de l'Inde, dans son intervention intéressante et réfléchie du 3 février, a dit qu'"il est du devoir des Etats dotés d'armes nucléaires" d'expliquer leur attitude à l'égard de la défense nucléaire et du désarmement nucléaire. Selon ses propres termes, nous devrions expliquer "les illogismes et les contradictions" de nos politiques. Je pense donc qu'une réponse à ces observations s'impose, d'autant plus que les politiques suivies par mon Gouvernement ne sont certainement ni illogiques ni contradictoires. Je me rappelle aussi que, précédemment dans cette même semaine, au cours de notre réunion officielle consacrée à la possibilité de créer d'autres groupes de travail, plusieurs délégations, dont celle de l'Inde qui a de nouveau joué alors un rôle de premier plan, ont demandé au Comité du désarmement d'examiner de façon plus détaillée certains aspects de la politique nucléaire tels que les notions de dissuasion, de parité nucléaire et d'équilibre des forces.

Je vais commencer par faire justice d'un prétendu illogisme. Dans le discours auquel je viens de faire allusion, le représentant de l'Inde a donné à entendre qu'il y a contradiction entre les politiques d'armement des puissances nucléaires et leur politique déclarée de désarmement nucléaire. Pourtant, comme le lui montre la politique de son propre pays, la défense et le désarmement ne sont pas en eux-mêmes des objectifs incompatibles. Tel est exactement l'avis du Gouvernement britannique qui s'est à maintes reprises attaché à rechercher des mesures de désarmement nucléaire dans le cadre d'un processus de désarmement général. Mais mon Gouvernement a toujours

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

pris soin d'ajouter que le désarmement nucléaire ne serait en soi ni réalisable ni souhaitable. Nous pensons qu'il pourrait au contraire en résulter une grave déstabilisation militaire, et par conséquent politique. Selon nous, l'un des principes fondamentaux des négociations sur le désarmement est que leurs résultats ne doivent compromettre la sécurité d'aucune des parties. Ce principe est reconnu au paragraphe 22 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, où il est dit :

"Parallèlement à des négociations sur des mesures de désarmement nucléaire, il faudrait procéder à des négociations sur la réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques reposant sur le principe de la non-diminution de la sécurité des parties en vue de promouvoir ou de renforcer la stabilité à un niveau de forces moins élevé, compte tenu de la nécessité pour tous les Etats de sauvegarder leur sécurité."

La place qu'occupent les armes nucléaires dans les débats sur le désarmement tend à détourner l'attention du grave déséquilibre des forces classiques en Europe, ce qui est le principal obstacle aux substantielles réductions que pourrait apporter l'Occident aux armements classiques et nucléaires.

Je ne sais s'il convient de transformer le Comité en forum pour des débats sur les théories stratégiques, mais puisque mon collègue indien a formulé un certain nombre d'observations au sujet de la stratégie de la dissuasion, je crois bon, en tant que représentant d'un pays qui pratique la dissuasion nucléaire, d'expliquer la notion de base qui inspire notre politique. Tout d'abord, permettez-moi de ramener cette question théorique à des termes très simples. Si je crains que l'on ne pénètre par effraction dans ma maison, j'installe un système d'alarme contre les voleurs, je me procure un chien de garde et j'en donne avis par un écriteau posé sur le portail d'entrée. Je ne désire pas blesser un intrus éventuel; mais j'espère que, grâce à ces précautions, il réfléchira et me laissera tranquille. Autrement dit, j'essaie de le dissuader. Le principe stratégique, c'est exactement cela, et je dirai même que c'est sur lui que de nombreux Etats fondent leur défense. Chaque pays doit examiner à quelle menace extérieure il doit faire face et de quels moyens de défense il doit disposer pour empêcher cette menace de se transformer en agression ouverte. Nous nous efforçons tous de réaliser le même objectif : prévenir la guerre.

Permettez-moi maintenant d'examiner plus particulièrement la situation en Europe. L'alliance de l'OTAN doit faire face à une situation dans laquelle un potentiel grandissant d'armements classiques et nucléaires se trouve déployé contre elle. La base de notre alliance est l'engagement que nous avons pris de nous défendre les uns les autres en cas d'attaque. Nous ne menaçons personne d'agression. Mais nous percevons une menace contre notre sécurité, qui découle de forces classiques et nucléaires, et les forces classiques qui nous menacent sont très supérieures à celles que nous déployons nous-mêmes actuellement. Rejetant l'idée d'être acculés par le chantage à choisir entre la destruction par la guerre et l'abandon de notre liberté, nous nous efforçons de trouver le moyen de ne pas être attaqués. Pour cela, nous devons montrer clairement à tout adversaire éventuel envisageant une agression contre nous qu'il aurait plus à en souffrir qu'à y gagner.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Comme je l'ai dit la semaine dernière, mon gouvernement, de même que tous les autres gouvernements, a une horreur profonde des conséquences épouvantables qui découleraient de toute guerre nucléaire. Nous sommes absolument convaincus qu'il ne pourrait y avoir de vainqueurs dans pareille guerre. Notre objectif est de faire en sorte qu'elle ne se produise jamais. Nous devons donc posséder les moyens de démontrer à un agresseur potentiel que, quel que soit le niveau auquel il nous attaquerait, nous pourrions nous défendre de la façon la plus appropriée, classique ou nucléaire.

Nul ne doit craindre que nous, en Occident, nous prenions de gaieté et de cœur la moindre initiative pour déclencher une guerre, classique ou nucléaire. Nul ne doit craindre que nous utilisions nos armes nucléaires pour imposer nos objectifs politiques à un autre pays. Nous ne nous laissons pas abuser non plus par l'idée qu'une guerre nucléaire limitée pourrait nous être profitable d'une manière ou d'une autre. Comment pourrions-nous le croire alors que cesont nos propres foyers qui seraient dévastés ? Nous n'avons pas besoin qu'on nous convainque à cet égard. Notre objectif, et celui de nos alliés, consiste simplement à prévenir toute violence qui pourrait s'exercer contre nous. Mon gouvernement pense que, devant cette menace particulière, classique et nucléaire, à notre sécurité, le meilleur moyen d'y parer, le meilleur moyen de préserver la paix, c'est d'adopter une stratégie de la dissuasion, classique et nucléaire.

Mais il ne faut pas s'en tenir là; sinon, nous nous condamnerions à une course sans fin aux armements. Nous essayons et avons bon espoir d'échapper à ce danger. C'est pourquoi mon gouvernement attache tant d'importance à la limitation des armements et au désarmement. En recherchant des accords sur la limitation des armements, si lent et si difficile qu'en soit le processus, nous nous efforçons de maintenir l'équilibre des forces. En recherchant un désarmement multilatéral, nous nous efforçons d'abaisser le niveau terriblement élevé des armements existant de part et d'autre. Nous considérons que la dissuasion et le désarmement sont tous les deux nécessaires, que ce sont des moyens complémentaires de parvenir à notre objectif global de paix et de sécurité.

La deuxième affirmation ou contradiction principale que je relève dans la déclaration du distingué représentant de l'Inde et au sujet de laquelle je voudrais formuler des observations, c'est que l'équilibre nucléaire serait nécessairement instable et renfermerait si l'on peut dire des causes de déséquilibre. C'est une thèse que l'on peut soutenir. Comme dans tout autre domaine de la technologie militaire, on a toujours tendance à améliorer son matériel pour rester supérieur ou ne pas devenir inférieur à un adversaire potentiel. Cette tendance à la compétition existe dans toutes les situations de confrontation armée, et elle n'est pas propre au domaine des armements nucléaires. Ce qui est vrai, c'est que cette compétence technique entretient la crainte que l'équilibre approximatif d'où résulte une retenue mutuelle ne soit perturbé. Il n'est pas difficile de voir le danger inhérent à cette situation. C'est une raison majeure pour donner la priorité à l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Et c'est précisément la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance au processus SALT.

Dans ce contexte, je tiens à répéter ce que j'ai dit lors de la réunion officieuse du 23 février au sujet de l'examen de ces questions par le Comité. Nous sommes d'avis que, les choses étant ce qu'elles sont, les seuls Etats à pouvoir contribuer efficacement à la cessation de la course aux armements stratégiques sont ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires. C'est pourquoi nous jugeons opportun,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

au stade actuel, que cette question soit traitée bilatéralement par le processus SALT. Toutefois, mon gouvernement est partie aux négociations sur la cessation des essais nucléaires.

L'une des caractéristiques fondamentales des négociations de ce genre est qu'elles portent sur des questions hautement techniques dont dépend la sécurité des participants. Aussi mon gouvernement ne voit-il pas comment des accords sur la limitation des armements nucléaires devraient, en premier lieu, être négociés au sein du Comité. Il s'ensuit que nous ne croyons pas utile la création, dans un premier temps, de groupes de travail pour l'étude de ces points de l'ordre du jour. Mais cela ne signifie pas que mon gouvernement soit satisfait de la procédure actuelle, ou qu'il ne se rende pas compte de la lourde responsabilité qui pèse sur les épaules des Etats dotés d'armes nucléaires.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, dans le dernier numéro du périodique mensuel "Disarmament Times", publié sous les auspices du Comité du désarmement des organisations non gouvernementales, se trouve en première page un article intitulé : "Minuit approche à l'horloge de l'hécatombe". Cette horloge, conçue en 1947 par un groupe de savants atomistes mesure le temps qui nous sépare du désastre nucléaire. Elle avance par graduations en allant de 12 à zéro. A l'époque où remonte l'information du "Disarmament Times", l'horloge, à la suite des derniers événements qui avaient rendu plus évident le risque d'une guerre nucléaire, se trouvait à quatre graduations du jour de la destruction. Entre-temps, l'aiguille a dû encore avancer en direction de l'heure zéro. Nous espérons que ce qui s'est produit ces derniers jours aura fait de nouveau reculer de quelques graduations le moment inexorable de l'extinction de l'humanité.

Les événements internationaux de ces derniers temps ont mis en évidence les changements profonds qui interviennent dans le panorama mondial du fait de l'instabilité de certaines régions et de l'évolution des intérêts et des objectifs stratégiques des grandes puissances, et en général, des principales puissances militaires.

La transformation d'un conflit régional en un conflit mondial, dans lequel un emploi d'armes nucléaires ne saurait être écarté, devient chaque fois plus probable. Les événements les plus récents dans différentes parties du monde font ressortir le précaire équilibre sur lequel sont fondées la paix et la sécurité internationales et donnent à penser que les rivalités entre les grandes puissances risquent de plus en plus de mener à un conflit généralisé. Un conflit localisé, qui pourrait être, au début, une guerre civile ou un conflit entre pays voisins, pourrait facilement entraîner les grandes puissances dans une confrontation directe, et par voie de conséquence dans une guerre nucléaire.

D'autre part, ces derniers temps sont apparus de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires qui, par leurs caractéristiques, bien loin de renforcer la sécurité de ceux qui les possèdent, augmentent les probabilités d'une guerre nucléaire. La mise au point de projectiles téléguidés toujours plus précis et moins vulnérables, particulièrement au niveau des armements tactiques, et les nouveaux systèmes conçus pour empêcher la localisation des emplacements où ils se trouvent, augmentent les possibilités d'emploi de ces armes nucléaires. Cette dangereuse tendance est stimulée par l'apparition de nouvelles doctrines de dissuasion fondées sur la supposition qu'il est possible de mener une guerre nucléaire limitée pendant quelques semaines et d'éviter ainsi le déclenchement d'une guerre nucléaire généralisée. Nous

(M. Tylhardat, Venezuela)

rejetons une telle supposition comme absolument insensée, et la considérons en outre comme absurde et dangereuse. Qui peut assurer que l'explosion, sur le territoire de l'un ou l'autre des deux parties en conflit, d'un engin nucléaire transporté par un vecteur tactique ou un missile de portée moyenne n'entraînera pas des représailles ou une contre-attaque au moyen d'armes stratégiques ? En outre, pour se rendre compte de ce que signifierait une guerre nucléaire tactique, il suffit de penser que le plus inoffensif des engins nucléaires qui serait employé dans un conflit de cette nature serait à coup sûr plusieurs fois plus puissant que les bombes atomiques lâchées sur Hiroshima ou Nagasaki. Qui plus est, dans une guerre nucléaire limitée, on n'emploierait pas un seul, mais peut-être un grand nombre de ces engins.

Dans la déclaration qu'il a faite à la 108ème séance plénière, le distingué représentant du Royaume-Uni, M. l'Ambassadeur Summerhayes, a dit que son Gouvernement estimait que "la seule voie sûre vers la limitation des armements nucléaires passe par des négociations entre les puissances nucléaires, particulièrement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique". Personne ne contestera sans doute que les puissances nucléaires ont une responsabilité primordiale en ce qui concerne le désarmement nucléaire. C'est là l'un des principes fondamentaux du désarmement énoncés dans le Document final de l'Assemblée extraordinaire. Mais si nous reconnaissons, ou mieux encore, affirmons cette responsabilité, nous ne pouvons pas admettre que les Etats qui détiennent le monopole de la puissance de destruction de la planète puissent aussi se réserver le droit exclusif de trancher une question qui met en jeu le destin de l'humanité. Le droit des pays non nucléaires d'exiger le désarmement nucléaire et de revendiquer leur participation aux négociations sur le désarmement émane précisément de la nécessité de préserver leur propre survie. L'accumulation toujours plus grande d'armements nucléaires représente pour l'humanité un danger réel d'annihilation.

Pour le comprendre, il suffit de lire le paragraphe 495 de l'"Etude d'ensemble des armes nucléaires", présentée à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Secrétaire général et publiée sous la cote A/35/392. Je vais me permettre d'abuser quelques instants de la patience de mes collègues pour lire ce paragraphe, qui est un peu long, mais à notre avis tout à fait pertinent.

"Dans une guerre nucléaire, les pays dotés d'armes nucléaires eux-mêmes subiraient peut-être les plus lourdes pertes en vies humaines et les dégâts matériels les plus considérables. En fait, aucun pays ne serait épargné. Les retombées radioactives pourraient causer de graves problèmes dans les pays voisins des Etats belligérants et, au cours des décennies qui suivraient une guerre nucléaire généralisée, les retombées feraient dans le monde entier, des millions de victimes parmi les générations actuelles et futures. Toutefois, les conséquences globales d'une guerre nucléaire généralisée sur l'économie mondiale et les fonctions essentielles de la communauté internationale seraient encore plus graves que les effets des retombées radioactives. L'effondrement soudain d'un grand nombre des principaux pays commerçants du monde et des mécanismes qui régissent les transactions internationales entraînerait une profonde désorganisation des affaires mondiales et laisserait la plupart des pays, même ceux qui auraient été épargnés, dans une situation désespérée. Il pourrait arriver que des famines ravagent tant les pays en développement pauvres que les pays industrialisés. Le nombre des morts par famine pourrait même dépasser celui des victimes directes dans les pays belligérants. Même des Etats non belligérants pourraient être entraînés dans l'abîme et leur population vouée à un dénuement total, et presque partout, le recul du niveau de vie effacerait les progrès acquis

(M. Taylhardat, Venezuela)

au prix de dizaines d'années d'efforts. De telles conditions économiques pourraient déstabiliser certaines situations politiques, et provoquer des soulèvements ou déclencher des guerres civiles et des conflits locaux."

Bref, personne sur cette planète n'échapperait aux conséquences directes ou secondaires d'une guerre nucléaire. Comment peut-on donc prétendre refuser aux pays non dotés d'armes nucléaires, qui représentent plus des deux tiers de la population mondiale, le droit de participer à des négociations où leur propre destin est en jeu et se décide ?

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du désarmement, la question du désarmement nucléaire sous ses différents aspects est, sans conteste, la plus importante et la plus urgente. Comme l'indique le Document final de l'Assemblée extraordinaire, les mesures efficaces de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire ont, parmi toutes les mesures de désarmement, la plus haute priorité. Tout comme les autres pays du Groupe des 21, le Venezuela estime que le Comité doit entreprendre sans tarder des négociations de fond en vue de l'adoption de mesures concrètes et efficaces de désarmement nucléaire. Aux yeux de l'opinion publique, il est incompréhensible que le Comité du désarmement, seul forum multilatéral de désarmement, auquel les membres de la communauté internationale ont confié la tâche de négocier des mesures de désarmement, n'ait pas encore commencé, deux ans après sa création, à s'occuper sérieusement de la question la plus importante qui se pose en matière de désarmement, celle du désarmement nucléaire.

Sans exclure la possibilité ou l'opportunité de négociations sur le désarmement nucléaire dans un cadre plus restreint, auxquelles participeraient les pays les plus directement concernés, nous estimons que c'est bien au Comité du désarmement qu'il appartient de préparer et de mener les négociations sur le désarmement. Aussi jugeons-nous impératif et urgent que le Comité entreprenne la tâche qui lui incombe en matière de désarmement nucléaire.

A notre avis, les éléments essentiels de cette tâche sont exposés au paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, où figure le programme d'action à mettre en oeuvre dans le domaine du désarmement nucléaire. Il s'agit là en outre de l'un des paragraphes que l'Assemblée réunie en session extraordinaire a approuvé par consensus. Avec les pays du Groupe des 21, nous estimons que l'activité du Comité doit viser à la réalisation des objectifs énoncés dans ce paragraphe, à savoir :

- Mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires;
- Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement;
- Etablir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles.

Nous estimons aussi que, dans des négociations de fond sur le désarmement nucléaire, le Comité doit tenir dûment compte des différentes propositions concrètes qui ont été présentées. Je veux parler de la proposition des pays socialistes présentée dans le document CD/4 et de celle de l'Australie et du Canada concernant l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, qui fait l'objet du document CD/90.

(M. Taylhardat, Venezuela)

De même, nous considérons avec les pays du Groupe des 21 que, dans des négociations sur le désarmement nucléaire, le Comité devrait aborder en particulier les questions ci-après, indiquées dans le document CD/116 :

- i. Elaboration et clarification des étapes du désarmement nucléaire qui sont envisagées au paragraphe 50 du Document final et dont je viens de parler;
- ii. Clarification des questions que pose l'interdiction de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire, en vue de la prévention de la guerre nucléaire;
- iii. Clarification des questions que pose l'élimination du crédit accordé aux doctrines de la dissuasion nucléaire;
- iv. Mesures permettant au Comité de s'acquitter de son rôle d'organe de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, relation existant entre le Comité et d'autres instances de caractère restreint où sont menées des négociations sur le désarmement nucléaire.

Avec les autres membres du Groupe des 21, nous avons préconisé la création d'un groupe de travail spécial chargé d'engager des négociations sur les questions que je viens de mentionner. Comme vous vous en souvenez, ma délégation a été, dès le début des activités du Comité, l'une des premières à proposer la création de groupes de travail. Nous avons soutenu et continuons de soutenir que les groupes de travail constituent des mécanismes institutionnels qui offrent, comme l'expérience l'a montré, l'avantage de permettre un dialogue vif et direct, où par conséquent les positions des pays peuvent être moins rigides, moins intransigeantes et plus conciliantes, dans une ambiance de travail sérieux et constructif. Aussi avons-nous été vraiment déçus en entendant deux des puissances nucléaires, déclarer qu'elles n'appuyaient pas la création d'un groupe de travail pour le désarmement nucléaire. Nous espérons que cette position n'est pas définitive et que ces pays se montreront bientôt disposés à se joindre à la grande majorité des membres du Comité afin que se réalise le consensus nécessaire à la création du groupe de travail. Cependant, comme je l'ai dit à la réunion officielle que le Comité a tenue lundi dernier et au cours de laquelle cette question a été examinée spécialement, le fait que ces deux pays aient rejeté l'idée d'un groupe de travail ne doit pas empêcher le Comité d'accomplir la tâche qui lui incombe. Aux termes de son règlement intérieur, le Comité est un "organe de négociation sur le désarmement". Parmi les questions qui doivent faire l'objet de négociations, le Comité a inscrit à son ordre du jour celle qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Il n'est pas obligé de créer un groupe de travail pour chacun des points de l'ordre du jour. A notre avis, quand le Comité se trouve empêché, comme actuellement, de réunir le consensus nécessaire pour procéder à la création d'un tel groupe, il devrait se charger lui-même de mener à bien les négociations.

Nous estimons donc que, dans la partie qui reste encore de cette session de printemps, le Comité devrait, en se conformant à son programme de travail, consacrer le plus grand nombre possible de séances officielles ou officielles à la question du désarmement nucléaire. Au cours de ces séances, on procéderait à un premier examen des questions concrètes indiquées par le Groupe de travail des 21 dans le document CD/116. Il s'agirait là d'un premier pas vers un processus plus avancé de négociations qui devrait être mené à bien au cours de la session d'été, nous l'espérons, au sein d'un groupe de travail.

(M. Taylhardat, Venezuela)

En terminant, je voudrais souligner l'importance de l'appel fervent que le Pape Jean-Paul II vient de lancer en faveur du désarmement nucléaire à Hiroshima, l'une des villes martyres de la terreur nucléaire. Je crois que le Comité du désarmement est le lieu qui convient le mieux pour évoquer le passage suivant de l'appel du Pape :

"Aux chefs d'Etat et de gouvernement, à ceux qui détiennent le pouvoir politique et économique, je déclare : 'Engageons-nous en faveur de la paix à travers la justice, prenons une décision solennelle aujourd'hui que la guerre ne soit jamais tolérée comme moyen de résoudre les différends. Promettons au reste de l'humanité que nous travaillerons sans relâche pour le désarmement et l'interdiction des armes nucléaires'."

L'appel du Pape, d'un profond contenu spirituel et s'appuyant sur l'autorité que confère à son auteur son sens authentiquement pacifique et humain, devrait être profondément médité par les gouvernants de tous les pays, en particulier par ceux des puissances nucléaires, qu'ils soient croyants ou non-croyants.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Venezuela de sa déclaration et je lui exprime aussi ma reconnaissance pour les paroles si amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans ma déclaration en plénière, le 3 février 1981, j'ai exprimé certains doutes quant au concept de la dissuasion à l'ère nucléaire et quant à la lamentable relation entre ce concept et l'escalade de la course aux armements. En faisant part au Comité de nos idées sur cette question, nous espérons provoquer un échange intensif de vues sur ce que le célèbre physicien nucléaire danois et lauréat du prix Nobel, Niels Bohr, a appelé une "menace perpétuellement suspendue sur le genre humain". Nous savons gré au distingué représentant du Royaume-Uni, ainsi qu'à d'autres représentants ici présents d'avoir réagi à certaines des vues exprimées par ma délégation. Nous attendons les observations détaillées sur les problèmes que nous avons soulevés, qu'il a promises. J'aimerais aujourd'hui développer plus en détail certaines des idées que nous avons soulevées et donner une première réponse aux arguments contenus dans la déclaration de mon distingué collègue britannique.

Voyons d'abord les points soulevés par le représentant du Royaume-Uni. Dans sa déclaration, il a affirmé que son Gouvernement "partage le profond sentiment d'horreur devant le potentiel dévastateur des armes nucléaires". Toutefois, il a poursuivi en disant "nous sommes aussi hélas trop conscients des pertes épouvantables en vies humaines que peut causer une guerre classique". Si par cela il a voulu dire que nous devrions faire également porter l'attention sur la nécessité d'un désarmement classique, nous sommes entièrement de son avis. Il reconnaîtra, toutefois, je l'espère, que du point de vue de la puissance destructrice, les armes nucléaires sont à classer à part. Ainsi que le Secrétaire général l'a dit dans son rapport sur les armes nucléaires, "pour la première fois, on dispose d'armes dont la capacité destructrice est immédiate, totale et planétaire". Si l'Ambassadeur du Royaume-Uni partage ce point de vue, il doit absolument reconnaître que le thème le plus urgent dans toute négociation sur le désarmement doit être le désarmement nucléaire.

Pourtant, il a dit que "nous ne devrions pas accorder indûment la prééminence aux armes nucléaires". Comment pourrions-nous ne pas accorder indûment la prééminence à d'aussi monstrueuses armes de destruction massive ? Ma délégation est convaincue que

(M. Venkateswaran, Inde)

loin de donner indûment la prééminence à de telles armes, nous avons en fait négligé le danger cataclysmique qu'elles représentent. Le 19 août 1965, le Ministre du désarmement du Royaume-Uni, Lord Chalfont, dans une déclaration faite devant le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, a cité les vers suivants du Jules César de Shakespeare :

Il y a une marée dans les affaires humaines.  
Quand on saisit le flux, il mène à la fortune;  
Quand on le laisse passer, tout le voyage de la vie  
Echoue dans les bas-fonds et les misères.

Lord Chalfont a dit ensuite :

"Je crois, très simplement, et sans vouloir dramatiser outre mesure les dangers que, s'il se passe encore quelques mois avant que nous puissions arrêter et inverser la course aux armements nucléaires, nous n'aurons plus guère à espérer que bas-fonds et misères".

Seize années se sont écoulées depuis, Monsieur le Président, et pouvons-nous douter que nous soyons vraiment confrontés aux bas-fonds et aux misères ? C'est une maigre consolation de constater qu'un cinquième seulement des dépenses militaires du monde sont consacrées aux armes nucléaires. Si nous voulons jouer aux statistiques, je voudrais faire remarquer que, puisqu'il n'y a que cinq Etats dotés d'armes nucléaires, il n'est pas tellement surprenant que 20 % seulement des dépenses militaires mondiales soient consacrées à ces armes. En outre, nous ne devrions pas non plus oublier que 80 % des dépenses militaires totales sont engagées par cinq ou six Etats militairement importants, y compris ces mêmes Etats dotés d'armes nucléaires. Donc, si le désarmement classique devait être un sujet de préoccupation, c'est encore à ces Etats que revient la responsabilité principale.

Le distingué représentant du Royaume-Uni a aussi cherché à justifier la doctrine de la dissuasion en affirmant que son but est de prévenir une guerre. Il a prétendu que l'on pouvait atteindre cet objectif "en montrant que nous sommes capables de nous défendre nous-mêmes" et en convaincant un adversaire potentiel qu'en déclenchant une attaque classique ou nucléaire, les risques l'emporteraient de loin sur tous avantages potentiels. A première vue, cet argument paraît raisonnable. Toutefois, comme je l'ai dit dans ma déclaration précédente, à l'ère nucléaire, la dissuasion suppose non seulement qu'un Etat ait théoriquement la possibilité d'infliger une destruction inacceptable à son adversaire mais, en même temps, qu'il soit prêt à supporter des destructions massives, allant peut-être même jusqu'à l'auto-anéantissement. Comme je l'ai dit, une dissuasion dans ce contexte repose, en dernière analyse, sur un bluff dangereux. Mon collègue du Royaume-Uni prétend que "la politique de dissuasion, qui a maintenu la paix en Europe pendant 35 ans, reste valable aujourd'hui". Nous considérons cette conclusion comme une simplification excessive. Ainsi que le Secrétaire général le fait observer dans son rapport sur les armes nucléaires, "dire que la dissuasion joue est un truisme, puisqu'une telle vérité ne sera vraie que jusqu'au jour où elle sera démentie par l'histoire". Et je n'ai pas besoin de commenter ce qui arriverait si la dissuasion échouait. Mon collègue britannique a reconnu lui-même que même dans une guerre nucléaire limitée, il n'y aurait ni gagnants ni perdants.

Nous ne pouvons partager l'optimisme concernant la capacité des puissances dotées d'armes nucléaires à prévenir l'éclatement d'une guerre nucléaire. D'autant plus si cela devait se produire par accident. Le fait que la décision d'utiliser des armes nucléaires

(M. Venkateswaran, Inde)

serait prise au niveau politique le plus élevé ne veut pas nécessairement dire qu'une telle décision serait nécessairement prise avec toute la circonspection voulue. Les êtres humains sont faillibles et sujets aux contraintes et aux tensions. Les dirigeants au niveau politique le plus élevé ne font pas exception à cette règle. Et s'ils s'avéraient faillibles, les conséquences de leurs actions se répercuteraient sur le monde entier. Imaginons un instant qu'un missile nucléaire d'un pays X, ait été lancé accidentellement et se trouve en route vers un objectif dans le pays Y. Supposons en outre que le Président ou le Premier Ministre du pays X prenne le "téléphone rouge" et appelle sa contrepartie dans le pays Y et dise, "je regrette beaucoup, mais l'un de ces affreux missiles nucléaires a été tiré accidentellement. Comme toute cela est une erreur, j'espère qu'il n'y aura pas de représailles". Etant donné les tensions qui caractérisent les relations entre les Etats concernés et le climat général de méfiance, il est difficile de croire que l'affaire s'arrêterait là.

On a fréquemment prétendu qu'au moins sur le théâtre européen, la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne peuvent être poursuivis sans tenir compte du déséquilibre en matière d'armes classiques en Europe centrale. Nous ne reconnaissons pas cet argument comme valable car cela veut dire essentiellement que les armes nucléaires serviraient de moyen de remplacement des armes classiques. Pour paraphraser ce que Lord Canning a dit il y a bien des années, les armes de l'ère nouvelle ont été introduites pour rétablir l'équilibre des armes anciennes. Toutefois, les défenseurs de cet argument limiteront-ils son applicabilité à l'Europe seule ? Il existe dans le monde plusieurs régions où un pays peut se sentir menacé par un voisin disposant d'armements et de forces classiques plus importantes. La perception d'une menace peut ne pas être fondée sur des critères objectifs, mais les perceptions le sont très rarement, surtout lorsqu'elles concernent la sécurité nationale. Donc, dans d'autres régions du monde, où de telles impressions de déséquilibre d'armes classiques peuvent exister, le recours aux armes nucléaires pour rétablir l'équilibre serait-il considéré comme valable et justifié ? L'appui vigoureux que les pays européens apportent à la non-prolifération horizontale des armes nucléaires nous amènerait à croire le contraire. Il en est ainsi précisément parce que les armes nucléaires ne peuvent en aucune façon être comparées à des armes classiques. Or la force de l'exemple est importante et c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de démontrer qu'il n'appartient pas aux autres pays de chercher à équilibrer leurs comptes d'armes classiques par des découvertes sur leurs comptes nucléaires.

C'est ainsi, Monsieur le Président, que nous considérons certains des points soulevés par la délégation du Royaume-Uni. Je suis prêt à admettre que le problème doit être examiné sous tous ses aspects et que, peut-être, nous avons pu oublier certains facteurs qui s'appliquent à nos débats. Comme toujours, nous serions heureux d'en savoir davantage sur cette question ainsi que sur d'autres questions dans nos négociations au sein du Comité du désarmement.

Je voudrais maintenant aborder le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires. Dans mon intervention précédente, j'ai défendu le point de vue qu'au coeur du phénomène se trouvaient le concept de la dissuasion et, liée à ce concept, la notion de parité stratégique. En développant ce thème, je voudrais commencer par citer un passage du rapport du Secrétaire général intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" :

(M. Venkateswaran, Inde)

"Pour que le système de dissuasion préserve effectivement la paix, il faut, a-t-on affirmé, que les forces des États concernés soient à peu près équivalentes. Cette parité disparaît si l'une des parties acquiert une capacité de première frappe, c'est-à-dire la capacité de lancer une attaque nucléaire sans risquer des représailles intolérables. On craint généralement que, dans ces conditions, la dissuasion soit sans effet. Or, la notion de parité repose sur une situation fondamentalement difficile à évaluer. L'arsenal nucléaire de chaque super-puissance se compose de nombreux types d'armes, de taille, de fonction et d'importance variables. Etant donné que de part et d'autre les différents systèmes d'armes peuvent faire l'objet de perfectionnements techniques constants, mais pas toujours simultanés, cette parité doit être constamment rétablie. L'équilibre en devient presque, par définition, instable."

Ma délégation a fait valoir que se fier à la doctrine de la dissuasion implique la recherche d'une supériorité sur un adversaire potentiel. Toutefois, même si l'on prétend que la dissuasion ne fait intervenir que l'établissement d'une parité et non une recherche de supériorité, cette parité ne saurait être stable. Dans la situation actuelle, aucun critère objectif et quantifiable permettant de transférer les notions de "parité" ou d'"équilibre" du domaine des perceptions subjectives de sécurité à celui d'un jugement objectif et mutuellement acceptable n'a été trouvé. Or, plus les armes nucléaires deviennent complexes et perfectionnées, plus il devient difficile de créer de tels critères objectifs. En outre, il existe toujours en pratique une tendance à surestimer la puissance d'un adversaire tout en sous-estimant la sienne, afin de tenir compte d'erreurs de calcul ou d'un manque d'information. Ce facteur pourrait à lui seul continuer à alimenter une course aux armements nucléaires. Dans un article récent du Washington Post, le général Maxwell Taylor dit qu'un programme d'armements destiné à obtenir une parité ou une supériorité était "trop mal défini" et qu'en tout cas l'emplacement de la ligne d'arrivée, en supposant qu'elle soit discernable, peut être modifié à son gré par l'adversaire. Les progrès récents effectués dans la technologie des armes nucléaires, y compris les essais d'ogives plus précises et de systèmes anti-satellites, nous amènent en fait à nous demander s'il existe vraiment une ligne d'arrivée dans la course aux armements nucléaires, si ce n'est le déclenchement catastrophique de ce que la dissuasion cherche à éviter, c'est-à-dire une guerre nucléaire mondiale.

Tout cela devrait montrer clairement que le concept de parité et toutes négociations de limitation des armements qui le prennent pour base ne peuvent donc pas servir à préserver la paix parmi les puissances dotées d'armes nucléaires. Peut-être, en supposant que l'on puisse limiter une guerre nucléaire aux seuls États dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés, pourrait-on espérer que le reste du monde ait des chances de survivre. Cependant, comme nous l'avons maintes fois fait remarquer, le problème de la poursuite de la course aux armements nucléaires et le danger d'une guerre nucléaire sont des questions qui affectent profondément la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. Il est manifestement intolérable qu'une poignée d'États dotés d'armes nucléaires cherchent à promouvoir leur propre sécurité, selon des conceptions étroites et, ce faisant, tiennent en otage le reste du monde sous la menace d'un anéantissement total. Il est donc à la fois juste et nécessaire que les États non dotés d'armes nucléaires participent activement aux négociations pour éliminer ce qui constitue une menace importante et terrifiante à leur sécurité. Les États dotés d'armes nucléaires doivent reconnaître ces préoccupations légitimes de la communauté mondiale. Ils doivent réagir aux doutes et aux appréhensions qui ont été exprimés ici et dans d'autres forums à propos de la poursuite cynique de l'accumulation compétitive d'armes de destruction massive toujours plus perfectionnées. La sécurité nationale ou celle d'alliances rivales ne peut plus être prise comme prétexte pour retarder le débat et les négociations concrètes sur le désarmement nucléaire.

(M. Venkateswaran, Inde)

On a dit devant le Comité que le moment n'était pas encore venu pour nous d'entreprendre des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Alors, quand donc viendra-t-il ? Les défenseurs d'un tel point de vue consentiront-ils à nous faire connaître les circonstances spécifiques, les événements spécifiques, la configuration astrale qui rendront la situation mûre pour des négociations multilatérales au Comité du désarmement ? Il ne suffit pas de dire que la situation n'est pas mûre. Au nom de la raison, nous aimerions savoir pourquoi la situation n'est pas mûre maintenant, en ce moment même ?

Les Etats dotés d'armes nucléaires ont disposé de plus de trois décennies pour régler le problème du désarmement nucléaire. Toute une génération nouvelle a grandi et nous n'avons été témoins que d'une course effrénée aux armements nucléaires dont l'ampleur est devenue de plus en plus inintelligible à l'esprit humain. Le sujet était complexe dès le départ. Les principaux protagonistes ont fait de leur mieux pour le compliquer encore. A chaque étape, on s'est servi de la complexité du sujet pour empêcher que les préoccupations justifiables des Etats non dotés d'armes nucléaires affectent les négociations sur les armes nucléaires. En même temps, on a repoussé de plus en plus loin à l'arrière-plan l'objectif du désarmement nucléaire, alors même que la limitation et le contrôle des armements devenaient les mots d'ordre de l'époque actuelle. Peut-être serait-il utile de rappeler ce qu'un représentant de la France, un Etat doté d'armes nucléaires, a dit dans une déclaration à la Première Commission de l'Assemblée générale, le 9 novembre 1970, au sujet de la nature des mesures de limitation des armements. Je cite :

"Mais qui ne voit que la politique de la maîtrise des armements, qu'elle se consacre à la non-prolifération des armes nucléaires, à leur non-dissémination dans des milieux nouveaux ou à la limitation des armements stratégiques, tend principalement à figer la situation présente et ne constitue pas une introduction au désarmement véritable puisqu'elle postule, au contraire, qu'au nom des vertus de la dissuasion réciproque, on maintienne des stocks d'armements à un niveau suffisamment élevé ? Est-ce là véritablement, comme on le prétend, une politique réaliste, même si elle est considérée, du moins par les deux plus grandes puissances, comme la seule possible dans la conjoncture actuelle... Car qui douterait de la précarité d'un équilibre, toujours à la merci d'une percée technologique, d'une erreur de calcul, voire d'une décision aventureuse, le monopole des armements n'assurant pas nécessairement le monopole de la sagesse, même s'il s'agit des armements les plus sophistiqués.

Au surplus, la politique de la maîtrise des armements ajoute-t-elle au risque d'une renonciation inavouée au désarmement nucléaire celui d'un certain partage de la puissance entre les Etats responsables de l'équilibre, ce partage que M. Maurice Schumann dénonçait récemment du haut de la tribune des Nations Unies et dont il déclarait qu'il perpétuerait, si nous n'y prenions garde, la division du monde".

Ce sont là des paroles prophétiques, Monsieur le Président, prononcées il y a plus d'une décennie. Faut-il des arguments supplémentaires pour que ce Comité entreprenne sans tarder des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, afin d'éviter que le risque d'une renonciation inavouée au désarmement nucléaire et la division du monde en Etats dotés et en Etats non dotés d'armes nucléaires ne deviennent des réalités permanentes ?

(M. Venkateswaran, Inde)

Certains des membres de ce Comité se sont référés à la situation internationale défavorable qui affecterait inévitablement notre travail. Je répondrai que c'est précisément lorsque la suspicion et la méfiance se renforcent dans les relations entre grandes puissances, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, que ce Comité constitue une enceinte où l'on peut espérer que cette suspicion et cette méfiance pourront se dissiper au moins en partie. Peut-être l'attention prêtée aux préoccupations de sécurité et aux inquiétudes réelles des Etats non dotés d'armes nucléaires, surtout de ceux appartenant au monde en développement, permettra-t-elle aux Etats dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de franchir les limites étroites de leurs conceptions en matière de sécurité et de reconnaître leur responsabilité à l'égard du reste du monde. Cela aurait en soi-même un effet modérateur et positif dans leurs négociations séparées. Car le point de vue que je défends, ce n'est pas que le Comité doive remplacer leurs négociations restreintes, mais plutôt les compléter. C'est pour cette raison que nous avons recommandé la création d'un groupe de travail spécial du Comité pour examiner certaines questions concrètes liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Nous regrettons que nous n'ayons pas pu jusqu'ici parvenir à un consensus sur cette proposition. Pour le moment donc ma délégation appuiera la proposition tendant à prévoir un nombre suffisant de réunions officielles du Comité pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Nous pourrions commencer par un examen de fond du rapport du Secrétaire général intitulé Etude d'ensemble des armes nucléaires. Peut-être les quelques premières réunions officielles pourraient-elles être consacrées à la discussion de fond du chapitre V du rapport, intitulé "Les doctrines de la dissuasion et autres théories relatives aux armes nucléaires". Nous pourrions ensuite passer au chapitre VI, qui traite des répercussions sur la sécurité de l'accroissement des arsenaux nucléaires et du perfectionnement des systèmes d'armes nucléaires. Une autre série de discussions pourrait être consacrée aux principales conclusions du rapport. Ce que nous envisageons, c'est que les membres du Comité, et tout particulièrement les Etats dotés d'armes nucléaires, présentent leurs opinions bien considérées sur chacun des chapitres en expliquant pourquoi ils approuvent ou désapprouvent les observations contenues dans le rapport. En commençant ainsi nos discussions, nous pourrions donner à notre débat un certain degré de spécificité. Nous pourrions ensuite organiser nos négociations ultérieures sur la base de l'examen préliminaire des principaux problèmes qui se posent. J'espère que cette proposition très modérée aura l'approbation de tous les membres du Comité.

Ce mois-ci la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunie à New Delhi, a commémoré le vingtième anniversaire de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, au cours de laquelle les participants avaient publié une déclaration soulignant les risques afférents aux armes nucléaires et préconisant une interdiction totale de la fabrication, de la possession et de l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires, bactériologiques et chimiques, ainsi que l'élimination du matériel et des installations d'acheminement, de mise en place et d'utilisation opérationnelle des armes de destruction massive sur les territoires nationaux. Peut-on espérer qu'aujourd'hui enfin ces paroles seront entendues par les puissances dotées de ces armes nucléaires et qu'elles retiendront particulièrement l'attention des membres du Comité, qui est le seul organisme multilatéral de négociation au sein duquel un tel accord puisse se faire ?

(M. Venkateswaran, Inde)

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais souligner, une fois de plus qu'à moins que nous puissions faire certains progrès au sujet des points les plus urgents de l'ordre du jour, la crédibilité du Comité en tant qu'organisme multilatéral de négociation sera irrémédiablement compromise. Ne ménageons donc aucun effort pour parvenir à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement avec des résultats tangibles dans ce domaine et pour faire la preuve que nous n'avons pas négligé ce que l'Assemblée, à la première session extraordinaire, a déclaré être un problème affectant la survie même de l'humanité.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole au sujet du point 2 de notre ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", permettez-moi tout d'abord de citer la Déclaration finale de mai 1975 de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, où il est dit notamment :

"Tout en se félicitant des divers accords sur la limitation des armements et le désarmement qui ont été élaborés et conclus au cours des quelques dernières années et représentent des mesures qui contribuent à la mise en oeuvre de l'article VI du Traité, la Conférence exprime la grave préoccupation que lui cause le fait que la course aux armements, et en particulier la course aux armements nucléaires, se poursuit sans relâche.

La Conférence demande donc instamment à toutes les Parties au Traité, et en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, de déployer des efforts constants et résolus en vue de parvenir rapidement à une mise en oeuvre efficace de l'article VI du Traité."

Pendant les années qui ont suivi l'adoption de cette déclaration, la communauté internationale en général et les nations en développement en particulier se sont montrées de plus en plus préoccupées du fait que, malgré la Déclaration susmentionnée, la course aux armements nucléaires se poursuivait non seulement sur le plan quantitatif, mais aussi sur le plan qualitatif, par suite des innovations techniques qui ont amené le perfectionnement qualitatif et la mise au point des systèmes d'armes nucléaires. C'est trois ans après la première Conférence d'examen du TNP que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en 1978, a souligné au paragraphe 65 de son Document final, la nécessité pour les Etats dotés d'armes nucléaires, comme pour les Etats non dotés de ces armes, de faire face à des obligations et des responsabilités équilibrées en vue de la réalisation du double objectif du Traité qui vise, d'une part, à empêcher l'apparition de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires (article II), d'autre part, à réduire et, en fin de compte, à éliminer complètement ces armes (article VI).

Lorsque les Parties au Traité sur la non-prolifération se sont à nouveau réunies au mois d'août de l'année dernière, les Etats en développement parties au Traité qui participaient à la Conférence, tous non dotés d'armes nucléaires, n'ont pas caché leur déception de voir que les dispositions de l'article VI du Traité continuaient de ne pas être appliquées par les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité, malgré les deux instruments dont j'ai parlé précédemment (première Conférence d'examen du Traité de 1975 et Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement).

En examinant attentivement les dispositions pertinentes de divers documents relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, comme le paragraphe 50 du Document final de la dixième session

(M. Soeprapto, Indonésie)

extraordinaire de l'Assemblée générale, les paragraphes 37 à 44 du rapport du Comité à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale (A/35/27), les paragraphes 7 a) et b) et 14 a) de la résolution 35/46 sur la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 35/152 B et le paragraphe 2 du dispositif de la résolution 35/152 C, on pourrait peut-être énumérer comme suit les suggestions visant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire qui sont énoncées dans ces documents :

1. En ce qui concerne les armes nucléaires existantes, les mesures proposées portent sur deux points :

- a. Réduction des stocks d'armes nucléaires;
- b. Limitation des stocks d'armes nucléaires.

2. En ce qui concerne le processus actuel d'amélioration de la qualité et d'augmentation de la quantité des armes nucléaires, les efforts proposés concernent les trois domaines suivants :

- a. Arrêt du perfectionnement et de l'accroissement des systèmes d'armes nucléaires;
- b. Cessation de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- c. Cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement.

3. Les tâches à accomplir par le Comité du désarmement durant sa session de 1981 seraient les suivantes :

- a. Entreprendre des négociations de fond sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire;
- b. Procéder à des consultations au sujet notamment de la création d'un groupe de travail spécial;
- c. Au cas où ce groupe de travail spécial serait finalement établi, engager des négociations sur les questions suivantes :
  - 1) Les stades du désarmement nucléaire (envisagés au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale) qui comprendraient :
    - a) la formulation des stades envisagés;
    - b) la définition précise de ces stades;
  - 2) Identification, dans le processus de réalisation du désarmement nucléaire :
    - a) des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires;
    - b) du rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires.

De l'avis de ma délégation, la liste des questions que je viens d'indiquer pourrait servir de base aux travaux futurs du Comité sur le point 2 de son ordre du jour. Cependant, comme le Comité est un organe de négociation et que c'est dans les groupes de travail que les négociations peuvent être menées avec le plus d'efficacité, ma délégation espère que l'on établira un groupe de travail spécial pour le point 2, sinon immédiatement, du moins à un stade ultérieur de la session actuelle.

(M. Soeprapto, Indonésie)

Selon les informations dont on dispose, il y aurait actuellement dans les arsenaux mondiaux environ 50 000 armes nucléaires qui représentent au total une puissance explosive équivalant à plus d'un million de bombes d'Hiroshima, c'est-à-dire non moins de 3 tonnes de TNT pour chaque être humain du globe. C'est donc un danger très grave et sans précédent dans l'histoire de l'humanité qui menace le monde s'il n'est pas mis fin à la course aux armements nucléaires et si l'on ne parvient pas à réaliser le désarmement nucléaire.

M. CORDERO di MONTEZEMOLO (Italie) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole aujourd'hui pour présenter brièvement, au nom de ma délégation, le document de travail CD/155, daté du 24 février 1981.

Ce document de travail représente une première contribution de la délégation italienne aux travaux de cette année concernant l'élaboration du programme global de désarmement. Il contient un texte dont nous souhaitons qu'il puisse se révéler utile pour aider à la rédaction de la section du programme global intitulée "Objectifs".

Nous le présentons aujourd'hui afin de le mettre immédiatement à la disposition du Groupe de travail spécial qui se réunit cet après-midi.

En le rédigeant, ma délégation a tenu compte, bien sûr, des contributions présentées l'année dernière sur le même sujet par d'autres délégations, notamment celles du Mexique, du Pakistan et de la Tchécoslovaquie.

Elle n'a pas manqué de rechercher des points de contact avec lesdites contributions même dans les formulations concrètes.

Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait besoin de commentaires supplémentaires; je voudrais néanmoins souligner le concept, contenu dans le premier paragraphe du document en question, suivant lequel le programme global de désarmement, dont l'élaboration a été confiée à notre Comité, devrait servir, entre autres, à sonder ensemble les deux approches, qui, depuis le début, ont marqué les efforts de la communauté internationale vers le désarmement, à savoir, celle visant à promouvoir le désarmement général et complet et celle visant à réaliser des mesures spécifiques et limitées. Ce concept découle d'ailleurs du paragraphe 109 du Document final, qui dit (et je cite) "Les négociations sur le désarmement général et complet devront être menées en même temps que les négociations sur des mesures partielles de désarmement. Dans ce but, le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement" (fin de citation).

La délégation italienne a toujours réservé à l'élaboration d'un programme global de désarmement un intérêt spécial. Dans son intervention en plénière, le 3 février dernier, notre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Speranza, en a expliqué les raisons. Pour de nombreux pays, dont le mien, le critère d'équilibre dans le processus de désarmement est fondamental et l'un des principaux attraits d'un programme qui se veut global réside justement dans la possibilité d'adopter une approche équilibrée, qui minimise les risques d'avantages unilatéraux à chaque stade du processus de désarmement et garantit que chaque pas en avant réponde à une même logique d'équilibre et de stabilité.

Merci, Monsieur le Président.

M. MALITA (Roumanie) : Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais présenter quelques considérations de la délégation roumaine sur la question à l'ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

(M. Malita, Roumanie)

La Roumanie a toujours soutenu que la mise hors la loi des armes nucléaires, l'arrêt de leur production et la liquidation des stocks existants constituent une exigence fondamentale de la vie internationale et que, par conséquent, les négociations de désarmement nucléaire doivent avoir la plus haute priorité dans notre Comité.

La priorité du désarmement nucléaire est requise de par la nature même de ces armes - armes de destruction massive - en fait, l'arme absolue de l'annihilation totale. Depuis toujours la préoccupation d'éliminer des arsenaux les armes les plus meurtrières constitue le fil rouge de la réaction humaine élémentaire, celle d'assurer sa survie.

L'urgence de telles mesures a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies dans plus de cent résolutions, à commencer par la première résolution, No 1 (1) du 24 janvier 1946, qui prévoyait l'élimination de l'arme atomique des arsenaux de tous les Etats. Cependant, on n'a jamais réussi à commencer des négociations multilatérales sur le thème des armements nucléaires. Voilà pourquoi la délégation roumaine considère que notre Comité se trouve en présence d'une tâche d'une importance hors du commun.

Nous ne voulons pas répéter ici les arguments bien fondés que les pays non possesseurs d'armes nucléaires invoquent à l'appui de leur demande de commencer, sans plus tarder, des négociations sur les armes nucléaires.

Les dangers qui pèsent sur eux, suite à l'existence des stocks d'armes nucléaires, manipulées par d'autres, armes qu'ils ne contrôlent pas, la division aiguë qu'elles créent dans un monde déjà divisé et qui aspire à l'égalité, leur rôle comme moyen de pression et de menace, leur influence négative sur les utilisations pacifiques de l'atome dont le monde entier a besoin, sont seulement quelques-unes des raisons auxquelles une vaste littérature a été consacrée.

La négociation a cependant une règle fondamentale, à savoir qu'il faut essayer de comprendre et d'approfondir les arguments des autres parties de la négociation. Sans avoir la prétention de raisonner à la place des autres, il nous paraît utile de rappeler que le commencement des négociations répondrait dans la plus large mesure aux intérêts de tous les pays, nucléaires ou non nucléaires également, même si leur attitude quant au désir de négocier n'est pas la même.

Tout d'abord, les négociations constituent une occasion pour les pays nucléaires de se voir déchargés d'une obligation morale et pour certains d'entre eux, légale, qu'ils ont envers le reste du monde. On s'est référé dans ce sens, à juste titre, aux engagements assumés en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Le statut actuel des armes nucléaires est fondé sur l'engagement de continuer, de bonne foi, des négociations sur des mesures effectives pour l'arrêt de la course aux armements à une date rapprochée.

Deuxièmement, il est évident que la menace des armes nucléaires, unanimement reconnue, n'est pas moindre pour ceux qui les détiennent et les accumulent. On nous donne des assurances quant à la sécurité de leur manipulation malgré les preuves contraires et le doute basé sur des calculs élémentaires de risque mettant en lumière le danger des accidents, erreurs, faux calculs. A notre avis, il est nécessaire de traiter ouvertement ces sujets.

Troisièmement, aucune arme n'a eu une propension à la croissance d'une telle ampleur. Malgré l'affirmation que leur but est de maintenir l'équilibre, celui-ci est toujours réalisé à des niveaux supérieurs, sans une limite possible. Le développement des armes nucléaires est sans escale. De plus, les perfectionnements technologiques et surtout les applications de l'électronique ont un caractère déstabilisateur certain.

On s'était posé la question de la possibilité de maintenir l'équilibre à des niveaux plus bas. Où peut-on débattre ce thème d'intérêt universel ?

(M. Malita, Roumanie)

L'argument de la liaison qui existe entre les arsenaux nucléaires et les arsenaux conventionnels, le fait que ces deux éléments sont inséparables pour la sécurité de certains Etats, a été aussi avancé. Notre délégation ne conteste pas l'existence d'une liaison entre les armements nucléaires et conventionnels. Mais nous pensons que ce fait doit déboucher sur un débat en vue d'éclaircir toutes les implications. La constatation pure et simple qui n'est suivie d'aucune action ne fait que renforcer les arguments d'autres Etats de passer à la production d'armes nucléaires en vue d'assurer leur sécurité.

Enfin, on invoque maintes fois la complexité qu'implique le désarmement. Notre délégation est loin de minimiser la complexité du domaine. Mais la Roumanie a toujours soutenu que les questions internationales, si difficiles soient-elles, peuvent et doivent être résolues par la voie de la négociation et des pourparlers, convaincue que l'ère nucléaire n'offre pas d'autres alternatives. Par conséquent, la complexité du désarmement nucléaire demande, à notre avis, le démarrage des négociations sur ce thème, sans plus tarder, sans ajournement sine die.

Nous n'avons pas invoqué toutes ces raisons en vue d'ignorer d'autres types de raisonnements mais, tout au contraire, pour marquer le fait indiscutable qu'elles représentent des questions concrètes qui réclament une approche adéquate, avec les instruments qui sont propres à toute négociation.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, notre délégation estime qu'il n'y a pas d'arguments valables à l'encontre du commencement des négociations de désarmement nucléaire. De plus, le Comité du désarmement, à l'activité duquel prennent part tous les Etats possesseurs d'armes nucléaires, ainsi qu'un certain nombre d'Etats non nucléaires, représente le cadre le plus approprié pour le déroulement de pareilles négociations. Nous disposons à ce sujet des propositions concrètes avancées par les pays socialistes dans le document CD/4, par les pays membres du Groupe des 21 dans le document CD/116, ainsi que des propositions présentées par d'autres délégations. D'autres idées peuvent et, nous en sommes convaincus, vont apparaître durant les négociations.

Tous ces arguments militent en faveur de la création, pendant cette session même du Comité, d'un groupe de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le mandat de ce groupe pourrait couvrir la réalisation d'un large échange de vues et d'opinions sur les moyens de faire démarrer les négociations sur le désarmement nucléaire au Comité. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que, comme on l'a déjà vu, toute une série de délégations ont soulevé des questions dont, à leur avis, nous devrions nous occuper pour faciliter le commencement des négociations sur le thème nucléaire. Il est bien évident qu'un pareil dialogue ne saurait être réalisé exclusivement dans le cadre des séances plénières, où l'instrument unique de travail est la présentation de positions par des discours. Pour réaliser nos buts nous avons besoin d'un vrai dialogue, d'une activité persévérante et informelle, objectif pour la réalisation duquel les groupes de négociation ont été créés.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, pour la délégation roumaine la création d'un groupe de travail ne constitue pas une fin en soi. Nous regrettons que certaines délégations attachent une connotation spéciale à ce qui devrait être une simple décision d'organisation. La délégation roumaine, quant à elle, est d'avis que la demande de création d'un pareil groupe sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour ne saurait être refusée à aucune délégation. Nous appuyons fermement l'idée de constituer un groupe de travail sur l'arrêt des essais nucléaires. Sur ce thème, tout comme sur celui du désarmement nucléaire, nous ne pourrions accepter que le Comité ajourne cette année encore le commencement d'une activité structurée.

(M. Malita, Roumanie)

Il est de notre devoir d'aborder ces questions et d'essayer de pénétrer dans leur substance.

Compte tenu de tous ces arguments, la délégation roumaine fait sienne la proposition présentée par la délégation de l'Inde sur la tenue d'une séance spéciale consacrée à l'analyse des conclusions du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant une étude complète sur les armes nucléaires.

Nous proposons en même temps l'organisation, sous l'égide du Président du Comité, d'un certain nombre de réunions officielles avec participation d'experts, au cours desquelles chaque Etat membre du Comité aurait la possibilité de présenter ses points de vue sur les questions concrètes qu'engendre le démarrage, au sein du Comité, de négociations sur le désarmement nucléaire. Un dialogue constructif sur ce thème, animé par le désir sincère d'identifier les obstacles réels sur la voie de telles négociations, constituerait une contribution de choix de notre Comité au commencement du processus du désarmement nucléaire.

Point n'est besoin de souligner ici l'importance particulière qu'aurait, dans les conditions internationales actuelles, l'affirmation de la volonté politique de négocier des mesures de désarmement nucléaire. Ceci non seulement n'affecte nullement l'équilibre militaire, mais, tout au contraire, sera de nature à contribuer au renforcement de la confiance politique et militaire réciproque.

En ce qui la concerne, la délégation roumaine est prête à apporter sa contribution au démarrage de ce processus. Les idées qui ont fait l'objet de cette intervention ont un caractère liminaire. Nous sommes prêts à étudier toute autre possibilité de travail qui sera avancée en vue de mobiliser les efforts constructifs de tous les membres du Comité.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la Roumanie de sa déclaration. Il est maintenant 12 h 55 et nous avons d'ailleurs une autre requête en vue d'une intervention en séance plénière et je souhaitais examiner avec vous, en réunion officielle, et très brièvement, trois points particuliers. Si vous le voulez bien, nous passerons donc maintenant en réunion officielle pour quelques minutes seulement. Je vous propose de reprendre ou d'ouvrir une séance plénière qui sera brève, à 3 heures et avec l'autorisation de notre distingué collègue du Mexique, cette séance serait immédiatement suivie, après une vingtaine de minutes, de la réunion du groupe de travail que l'Ambassadeur Garcia Robles préside.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Le Groupe de travail que j'ai l'honneur de présider a un calendrier très serré, puisqu'il doit achever ses travaux assez tôt pour que l'Assemblée générale puisse examiner le Programme global à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Or, les groupes ne tiennent qu'une séance par semaine. S'il faut prolonger cette séance ou tenir une séance additionnelle, je suggère donc de le faire demain matin. A mon avis, le Groupe des armes radiologiques, qui siège demain matin, est dans une situation beaucoup plus favorable que celui que j'ai l'honneur de présider.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles de sa déclaration. Mais nous aurions véritablement besoin, je crois, de régler tout de suite quelques points en réunion officielle. Ceci ne s'oppose pas, bien entendu - je suis entre les mains du Comité - à ce que nous tenions la brève séance plénière que je suggère demain matin si l'Ambassadeur Komives en est d'accord. Mais, il s'agirait en fait, pour cet après-midi, d'entendre deux interventions qui seront brèves et qui ne reculeraient certainement pas beaucoup les travaux du groupe que préside l'Ambassadeur Garcia Robles. Si le Comité en est d'accord, nous pouvons nous réunir en séance plénière pour une brève période demain à 10 h 30 ? Je voudrais seulement que nous ne passions pas plus de temps à discuter comment nous discuterons qu'à discuter ce que nous avons à discuter.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je propose de clore maintenant la séance officielle et de poursuivre en réunion officieuse pour examiner ces questions, et aussi régler la question de la prochaine séance plénière. Je me demande s'il est vraiment nécessaire de perturber les travaux du Groupe de travail sur le Programme global de désarmement ou du Groupe de travail sur les armes radiologiques; nous pourrions peut-être examiner cette question au cours de la réunion officieuse et demander à la seule délégation qui n'a pas eu le temps d'intervenir de reporter sa déclaration à mardi.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise le vendredi 27 février 1981, à 15 heures.

Le PRESIDENT (France) : Je déclare ouverte la 110ème séance plénière du Comité du désarmement. A notre réunion officieuse d'hier, le Comité s'est mis d'accord sur un projet de décision concernant la participation du représentant de la Norvège aux réunions du Groupe de travail sur les armes chimiques. Le secrétariat a fait circuler ce projet de décision contenu dans le document de travail No 34. S'il n'y a pas d'objection ni d'observation, la Présidence prendra note du consensus. Il n'y a pas d'observation. Le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Au cours de ma déclaration initiale, j'avais indiqué que les organes constitutionnels égyptiens avaient décidé de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je suis heureux à présent de pouvoir vous informer qu'hier, 26 février 1981, à Londres, les instruments de ratification ont été déposés auprès du Gouvernement du Royaume-Uni. A cette occasion, le Ministère des affaires étrangères égyptien a publié une déclaration officielle que je vous ai demandé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Comité du désarmement. Je vous remercie d'avoir fait droit à cette requête.

L'Egypte, qui a été l'un des premiers Etats à demander la conclusion rapide de ce Traité, a joué un rôle constructif dans les négociations préparatoires au sein du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, ici à Genève. L'Egypte a également été l'un des premiers Etats à signer le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature, le 1er juillet 1968. Notre ratification de ce Traité est une affirmation de notre conviction, partagée par beaucoup d'autres Etats, qu'il est nécessaire de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, qui constituent une menace pour la sécurité de l'humanité.

En prenant cette mesure et en acceptant les obligations découlant de son adhésion au Traité, l'Egypte espère que les Etats dotés d'armes nucléaires feront, eux aussi, face à leurs obligations. A ce propos, je voudrais appeler votre attention sur la mention relative aux obligations des Etats dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article IV du Traité qui figure dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères égyptien. Je cite le passage pertinent :

"L'engagement pris par l'Egypte en vertu des dispositions du Traité sur la non-prolifération de ne pas fabriquer ou acquérir de quelque autre manière d'armes nucléaires, ne doit pas porter préjudice à son droit inaliénable de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions de l'article IV du Traité, qui affirme le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. En fait, l'énonciation de ce droit dans le Traité lui-même constitue une codification d'un droit fondamental de l'homme, qui ne souffre aucun renoncement ni aucune atteinte.

(M. El Reedy, Egypte)

Sur cette base, l'Egypte attache également une attention particulière aux dispositions de l'article IV du Traité qui, invitent les Parties au Traité qui sont en mesure de le faire à coopérer en contribuant au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement."

En ce qui concerne l'article V du Traité, il est noté dans la déclaration que :

"Dans le cadre des droits prévus dans le Traité pour toutes les Parties et s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Egypte tient à se référer aux dispositions de l'article V du Traité, selon lesquelles les avantages pouvant découler des applications pacifiques des explosions nucléaires seront rendus accessibles aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité."

S'agissant des obligations des Etats dotés d'armes nucléaires à propos de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'instauration d'une interdiction complète des essais nucléaires, la déclaration poursuit en ces termes :

"L'Egypte tient à exprimer le vif mécontentement que lui cause la carence des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier des deux superpuissances, pour ce qui est de l'adoption de mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Bien qu'elle accueille avec satisfaction les traités de limitation des armements stratégiques dits SALT I et SALT II, elle est forcée de reconnaître que ces traités se sont révélés insuffisants pour assurer la cessation effective de la course aux armements nucléaires, tant quantitativement que qualitativement, et ont même permis le développement d'une nouvelle génération d'armes de destruction massive.

En outre, bien que plus de 17 années se soient écoulées depuis la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace atmosphérique et sous l'eau, les Etats dotés d'armes nucléaires prétendent que diverses difficultés s'opposent encore à l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires, alors qu'en fait il ne manque que la volonté politique de réaliser cet objectif.

En conséquence, l'Egypte profite de cette occasion, à savoir le dépôt de ses instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour demander instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de remplir leur obligation, ce qui entraînerait la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire.

L'Egypte demande aussi à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort pour que l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires intervienne à une date rapprochée. Cette interdiction mettrait fin à la mise au point et à la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, de même que l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires freinerait l'accroissement quantitatif des armements nucléaires."

En plus de ce qui précède, il y a deux questions que je voudrais mentionner bien qu'elles ne fassent pas actuellement l'objet d'un examen de la part du Comité. Ces deux questions, à savoir celles des garanties internationales au profit des Etats

(M. El Reedy, Egypte)

non dotés d'armes nucléaires et de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, sont directement liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et auraient des incidences positives pour celles-ci.

Je cite les alinéas pertinents de la déclaration :

"En ce qui concerne la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, l'Egypte estime que la résolution 255 adoptée par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968 ne donne pas aux Etats non dotés d'armes nucléaires une véritable garantie contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires par des Etats dotés de ces armes. L'Egypte demande donc instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort en vue de la conclusion d'un accord interdisant une fois pour toutes le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires contre un Etat quel qu'il soit."

...

A cet égard, l'Egypte est extrêmement satisfaite de la résolution adoptée par consensus lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci invite les pays du Moyen-Orient, dans l'attente de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, à proclamer solennellement leur appui à la réalisation de cet objectif et leur intention de s'abstenir, sur une base de réciprocité, de fabriquer, d'acquérir ou de posséder des armes nucléaires, et à déposer ces déclarations auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies."

A notre avis, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient représenterait une contribution tangible à la réalisation de l'objectif global, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires. Cette mesure contribuerait également à l'instauration de la paix et de la prospérité pour les peuples de la région du Moyen-Orient. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que tous les autres Etats intéressés, appuieront ces efforts.

Dans le même temps, nous estimons que la fourniture de garanties de sécurité efficaces encouragerait également d'autres Etats à adhérer au Traité sur la non-prolifération.

Pour conclure, je voudrais mentionner un point que nous considérons être essentiel, à savoir qu'ici au Comité, nous avons une responsabilité particulière en tant qu'organisme auquel l'Assemblée générale des Nations Unies a confié la tâche de mener les négociations nécessaires à propos de la cessation de la course aux armements et de la réalisation du désarmement. Etant donné que la communauté internationale attache une priorité élevée à ces deux questions appelées à être examinées au titre des points 1 et 2 de notre ordre du jour, nous avons une responsabilité supplémentaire de réaliser des progrès dans ces deux domaines.

Bien que les importantes négociations qui se déroulent entre les Etats dotés d'armes nucléaires soient indispensables pour réaliser de véritables progrès dans le domaine du désarmement, elles ne libèrent pas le Comité de la responsabilité qui est la sienne en vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les négociations utiles menées dans le cadre des groupes de travail créés l'année dernière démontrent la valeur de l'argument selon lequel les groupes de travail constituent la méthode de négociation optimale pour les questions inscrites à notre

(M. El Reedy, Egypte)

ordre du jour. Nous pensons donc que la création de deux groupes de travail, l'un sur la cessation de la course aux armements nucléaires et l'autre sur l'interdiction des essais nucléaires, comme préconisé par le Groupe des 21, nous fournirait le mécanisme grâce auquel nous pourrions accomplir la tâche qui nous a été confiée par l'Assemblée générale. Par conséquent, je voudrais, une fois de plus, exprimer mon appui à mes collègues qui ont déjà demandé la création des deux groupes de travail susmentionnés. Dans l'intervalle, nous devrions consacrer plusieurs réunions officielles à l'examen de ces questions.

Ayant suivi les travaux du Comité au cours du mois de votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, avant que vous ne transmettiez vos fonctions à votre successeur, d'exprimer l'admiration et l'estime que mes collègues et moi-même personnellement éprouvons pour l'habileté exceptionnelle avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Comité et pour les remarquables qualités humanitaires qui complètent si heureusement vos compétences techniques et diplomatiques. Vous avez réussi à atteindre cette position élevée non seulement dans les annales de la Présidence du Comité, mais aussi dans le coeur de chacun de ses membres.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et je lui exprime toute ma gratitude pour les paroles si aimables et si amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Le Comité du désarmement, au début de la présente session, a entrepris l'examen de deux questions, d'une part l'interdiction des essais d'armes nucléaires, d'autre part, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui sont certainement prioritaires tant dans les travaux du Comité que dans l'ensemble des problèmes que posent la limitation de la course aux armements et le désarmement. La solution la plus rapide possible de ces problèmes aurait une énorme importance pour le sort de l'humanité tout entière.

Nous éprouvons une satisfaction particulière en constatant que ces questions sont envisagées par de nombreux membres du Comité d'une manière très ferme et très décidée, parce qu'ils tiennent sincèrement à les voir résolues dans la pratique le plus tôt possible. L'union soviétique a toutes raisons de se considérer comme l'un des premiers pays à avoir posé sur le vaste plan international le problème du désarmement nucléaire dans ses différents éléments et dans son ensemble; elle est convaincue qu'il faut apporter une solution à ce problème global. Une lutte active et efficace pour le désarmement nucléaire est le principe constant de la politique de l'Union soviétique.

Dès 1946, l'Union soviétique a proposé la conclusion d'une convention internationale interdisant à tout jamais la fabrication et l'emploi des armes nucléaires, afin que les grandes découvertes scientifiques concernant la fission du noyau de l'atome soient utilisées exclusivement pour améliorer le bien-être et relever le niveau de vie des peuples du monde et pour développer la culture et la science au profit de l'humanité.

Mais en réponse à cette proposition, certaines puissances se sont tout simplement lancées dans une course accélérée aux armements nucléaires.

Et actuellement l'analyse de la situation dans le domaine du désarmement nucléaire montre très clairement qu'avec le temps qui passe, les occasions aujourd'hui perdues ne se retrouveront pas demain. Plus on tardera à entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire, plus il sera difficile de les mener.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous partageons entièrement l'avis de ceux qui s'inquiètent de la situation actuelle et qui cherchent les voies et moyens de parvenir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, de réaliser des progrès tangibles vers le désarmement nucléaire, de freiner la course aux armements stratégiques et autres, de renforcer la paix générale et la sécurité des Etats. Nous voudrions qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce sujet dans l'esprit des Etats membres du Comité.

Les débats du Comité du désarmement, lors de l'examen des problèmes liés à l'interdiction des essais d'armes nucléaires et au désarmement nucléaire, ont révélé l'existence d'une tendance regrettable : étant donné que la solution des problèmes susmentionnés avance lentement et que le rôle du Comité du désarmement dans ces domaines paraît difficile à définir, on a cherché à donner l'impression que certaines puissances auraient à ce sujet une sorte de responsabilité collective, à méconnaître, en négligeant les faits, les différences essentielles, et parfois les oppositions absolues, de leurs attitudes, en embrouillant ainsi la situation objective et en rendant les problèmes qui se posent plus difficiles à saisir correctement. Il en est ainsi pour l'interdiction des essais d'armes nucléaires comme pour le désarmement nucléaire.

Permettez-moi de m'expliquer sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Certains affirment, par exemple, que l'Union soviétique serait opposée à un examen approfondi de la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans le cadre de notre organisme multilatéral, et préférerait que cette question fasse l'objet de négociations trilatérales. Je rappellerai que, dès 1975, l'Union soviétique a proposé la création, dans le cadre de l'ONU, d'un comité spécial, auquel auraient participé les cinq puissances nucléaires et 25 à 30 Etats non dotés d'armes nucléaires, et qui aurait été chargé d'élaborer un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, dont un projet avait été présenté par l'Union soviétique. Les pays ci-après non dotés d'armes nucléaires avaient accepté de participer aux travaux de ce comité : Afghanistan, Bangladesh, Bolivie, Bulgarie, Chypre, Cuba, Egypte, Ethiopie, Finlande, Grenade, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tchécoslovaquie et Zaïre. Parmi les Etats nucléaires, seule l'Union soviétique s'est déclarée prête à entreprendre dans le cadre du comité proposé des négociations sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cependant, ces négociations multilatérales n'ont pas eu lieu en raison de la position prise par les autres Etats nucléaires et certains pays occidentaux, qui ont refusé de participer aux travaux du Comité. En 1977, l'Union soviétique, à laquelle se sont joints d'autres pays socialistes, a soumis à l'examen du Comité du désarmement un projet d'accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Je voudrais souligner que ce document se trouve toujours sur la table des négociations du Comité. Compte tenu de ces faits, comment peut-on affirmer que l'Union soviétique s'oppose à la participation active du Comité du désarmement aux négociations sur cette question?

Parfois, on entend aussi des affirmations contraires : l'Union soviétique, déçue par les négociations trilatérales voudrait actuellement s'en retirer. En conséquence, on nous lance des appels ainsi qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, pour que nous reprenions sans retard lesdites négociations; c'est ce qu'a fait par exemple le représentant du Canada, le 19 février 1981. Je le dis nettement : on se trompe d'adresse. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle était prête à aborder la

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

phase suivante de ces négociations et elle y est toujours prête. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette interruption des négociations trilatérales.

Certains ont exprimé la "crainte" que les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'aient réussi à "forcer la main" à l'Union soviétique pour qu'elle consente à ce que le rapport commun sur les négociations trilatérales présenté au Comité du désarmement souligne l'importance de ces négociations. Pour ma part, je ne peux qu'exprimer mes regrets à ceux qui ont exprimé ces craintes : ils connaissent fort mal l'Union soviétique et sa position. Chacun sait que les tentatives de "forcer la main" à l'URSS ou d'"exercer une pression" sur elle n'ont jamais réussi.

Certaines délégations, dont celle du Japon, nous ont demandé dans leurs interventions de préciser notre position. Nous le ferons volontiers encore une fois bien que je croie notre position bien connue de la majorité des membres du Comité.

Nous voudrions souligner de nouveau que l'Union soviétique accorde une importance exceptionnelle à la conclusion d'accords sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Cette approche, qui est la nôtre, est indiquée dans un nombre considérable de documents, y compris ceux que nous avons déposés à l'ONU et au Comité du désarmement. L'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, adoptée en 1963 avec la participation active directe de l'Union soviétique, est en vigueur depuis 18 ans. Des limites à la puissance des explosions nucléaires souterraines ont été définies sur la base d'un accord bilatéral entre l'URSS et les Etats-Unis; ce n'est encore qu'un accord de facto, mais ce n'est pas notre faute s'il n'a pas été ratifié jusqu'ici.

Nous avons attaché et continuons d'attacher une importance extrême aux négociations trilatérales entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique relatives à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Pourquoi? Parce que nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, ce sont précisément ces négociations qui constituent le moyen le plus sûr de réaliser dans les meilleurs délais des progrès substantiels vers l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Au cours des négociations, l'Union soviétique a fait d'importantes concessions à ses partenaires. Elle a notamment donné son accord pour l'établissement d'un moratoire sur les explosions nucléaires pacifiques et accepté que le traité entre en vigueur même, dans le cas où, au début, y seraient parties, non les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, mais seulement trois d'entre elles, l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Or, à la grande déception de la communauté internationale, les négociations trilatérales ont traîné en longueur sans que nous y fussions pour rien, comme je l'ai déjà dit. Nous soulignons que l'Union soviétique est prête à participer activement, comme précédemment, aux négociations trilatérales en vue de résoudre avec succès la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

D'autre part, nous pensons que, dans la réalisation d'un accord sur une interdiction vraiment universelle et à tout jamais des essais d'armes nucléaires, le Comité du désarmement pourrait aussi jouer un rôle actif et substantiel. Dans son intervention du 17 février, le représentant du Pakistan a envisagé comme résultat possible des négociations trilatérales une suspension "temporaire" des essais nucléaires qui serait décidée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS pour "démontrer leur attachement à l'objectif du désarmement nucléaire". Il a ajouté :

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

"D'autre part, le Comité du désarmement pourrait entreprendre des négociations sur un traité prévoyant une interdiction véritablement complète des essais nucléaires". Eh bien, l'accord peut se faire sur cette approche. Nous-mêmes, nous avons déjà maintes fois indiqué les aspects positifs que pourrait avoir l'examen par le Comité du problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, étant donné notamment que les cinq puissances dotées d'armes nucléaires y participeraient. Le Comité comprend les représentants de nombreux pays non nucléaires qui ont un intérêt vital à écarter la menace d'un cataclysme nucléaire et qui, par leurs avis et leur attitude, peuvent aider à trouver les solutions nécessaires.

Il est tout à fait évident qu'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, qui prendrait la forme d'un traité international auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires, jouerait un rôle important pour l'assainissement de l'environnement humain qui, malheureusement, n'a cessé jusqu'ici de subir les effets néfastes des explosions nucléaires, quand elles ont surtout lieu dans l'atmosphère. Mais il va sans dire que l'objectif principal d'une interdiction des essais d'armes nucléaires est de limiter et de réduire au minimum la possibilité de perfectionner les armes nucléaires et de créer des types nouveaux d'armes nucléaires encore plus létaux.

En résumé, l'Union soviétique est intervenue constamment pour que le Comité du désarmement joue un rôle actif dans la recherche d'une solution aux problèmes que pose l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les pays neutres et non alignés ont proposé de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial sur cette question. La délégation soviétique appuie cette proposition, à condition que toutes les puissances nucléaires participent à ce groupe de travail spécial. On nous a demandé comment nous concevions le mandat d'un tel groupe de travail.

D'une manière générale, et sans préciser ce que pourraient être ses activités, nous estimons que ce groupe devrait avoir pour tâche d'examiner la question des essais nucléaires sous tous ses aspects en vue de la conclusion au plus tôt d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires.

Bien entendu, l'examen de ce problème par le Comité et son groupe de travail ne devrait pas compliquer le déroulement des négociations trilatérales sur cette question. Il est évident que si c'était le cas, la cause de l'interdiction très prochaine des essais d'armes nucléaires, loin d'être favorisée, se trouverait compromise, et peut-être irrémédiablement.

Certaines délégations nous semblent ne pas avoir bien compris la position de l'Union soviétique quant à l'expérimentation du réseau mondial de télécommunication destiné à détecter et à identifier les événements sismiques. On se demande parfois pourquoi l'Union soviétique préfère que ce réseau soit créé après la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et non maintenant? Parlons franchement : à quoi servira ce réseau? A vérifier le respect des dispositions du traité. Et s'il n'y a pas de traité? Supposons un instant que l'on ne parvienne pas à un accord au sujet de ce traité, à quoi bon créer un tel réseau, dépenser pour cela des sommes énormes et procéder en outre à des essais très coûteux à l'échelle mondiale? Est-ce que cela n'aura pas un effet sécurisant qui affaiblira les efforts des Etats tendant à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons parfois l'impression que certaines délégations, au lieu d'orienter leurs idées et leurs efforts vers la réalisation d'un accord auquel participeraient les cinq puissances nucléaires, se préoccupent de questions secondaires en surestimant l'importance des difficultés à surmonter pour assurer dans l'avenir le bon fonctionnement d'un réseau international mondial. Pour qu'il n'y ait aucun doute sur la position de l'URSS à ce sujet, nous voudrions qu'il soit clair pour tout le monde qu'à nos yeux l'utilité du réseau présuppose l'existence d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Mais nous soulignons que nous ne nous opposons pas à l'examen des mesures d'organisation et d'administration nécessaires à la création, à l'expérimentation et au fonctionnement d'un réseau mondial pour la détection des événements sismiques. Cette question pourrait aussi être examinée dans le cadre du groupe de travail proposé. Bien entendu, le réseau lui-même ne pourrait être créé qu'après la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations que la délégation soviétique voulait formuler au sujet de l'examen, par le Comité du désarmement, de la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous nous réservons le droit d'en présenter d'autres, à l'une des prochaines séances, en ce qui concerne le rôle du Comité dans les négociations sur le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de l'Union soviétique de sa déclaration et lui exprime aussi ma reconnaissance pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

II. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, un pays aussi fermement partisan de la non-prolifération nucléaire que l'Australie et qui attache une telle importance au Traité sur la non-prolifération nucléaire ne saurait prendre la parole aujourd'hui sans saluer l'annonce de la ratification du Traité par l'Egypte faite aujourd'hui par l'Ambassadeur de ce pays, S.E. M. El Reedy. Je suis convaincu que mon gouvernement tiendra à marquer plus officiellement cet important événement. C'est là, de la part de l'Egypte, une décision courageuse et sage, qui contribuera encore à renforcer le Traité et à réaliser ses objectifs auxquels, j'ose le dire en dépit des divergences qui peuvent exister entre les délégations ici présentes, nous sommes tous également attachés. J'applaudis donc à cette décision et je remercie l'Ambassadeur de cette annonce.

On se souviendra qu'à notre première séance plénière, voici presque un mois, le représentant des Pays-Bas a formulé une suggestion à laquelle ma délégation a ensuite souscrit. Cette suggestion était que compte tenu de l'importance des résultats obtenus l'an dernier au cours des réunions officieuses du Comité avec la participation d'experts des armes chimiques, il serait peut-être utile de tenter de renouveler l'expérience cette année. La question a longuement été débattue il y a plus d'une semaine au Groupe de travail sur les armes chimiques, et lors de ce débat, plusieurs délégations ont formulé d'utiles suggestions sur le rôle qui incombe aux experts dans les travaux du Comité du désarmement et les conditions dans lesquelles ils devraient être associés aux activités du Groupe. On se souviendra à ce sujet des interventions des représentants de l'Egypte, de l'Inde, du Pakistan et de la Suède. A cette occasion, ma délégation a eu, avec ces représentants, de longues discussions qui nous ont permis de préparer le document de travail No 33, distribué hier pour examen à la présente séance. D'autre part, il y a une semaine, j'ai montré une première version de ce document à votre distingué successeur et j'ai obtenu son assentiment. Cependant, je n'ai pas alors discuté avec lui du choix des jours où il serait possible d'en débattre, ni des détails des arrangements possibles, car à mon avis c'est là une question sur laquelle il vaut mieux revenir lorsqu'il entrera en fonction et qui, toujours selon moi, mériterait d'être réexaminée avec d'autres personnes, parmi lesquelles naturellement le distingué Président du Groupe de travail.

(II. Walker, Australie)

L'un des ambassadeurs m'a fait part de certaines incertitudes quant au désir du Comité d'examiner cette question au stade actuel, mais comme nous l'avions précédemment expliqué au Comité, cette question présente une importance particulière pour les pays comme le mien, qui sont géographiquement très éloignés de Genève, et pour qui un préavis d'au moins un mois est nécessaire pour faire venir un expert. Pour cette raison, je demanderai à cet Ambassadeur, qui éprouvait quelques réticences à l'idée que le Comité examine la question et y mette un point final au stade actuel, de faire preuve d'indulgence à mon égard si j'exprime l'espoir que nous parvenions à une décision cet après-midi, c'est-à-dire, d'une part, avant que je ne quitte moi-même Genève pour quelque temps et, d'autre part, en temps voulu pour permettre à d'autres représentants de pays éloignés de faire rapport à leurs gouvernements et de se préparer en conséquence. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, si à votre avis la procédure la plus appropriée à cet effet serait de tenir une brève réunion officieuse au cours de laquelle nous pourrions discuter les questions pendantes qui nécessitent une mise au point en ce qui concerne cette proposition, ou si, selon vous, le Comité préfère que cela soit discuté en plénière. Je dois dire que ma délégation n'a pas d'idée vraiment arrêtée à ce sujet.

M. PFEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Ma délégation se réjouit de savoir que l'Egypte a ratifié le Traité sur la non-prolifération et, ce faisant, s'est jointe aux Etats signataires de cet important Traité. Nous voyons dans cette décision du Gouvernement égyptien une confirmation de l'importance fondamentale que, de l'avis de ma délégation, le Traité sur la non-prolifération présente en tant qu'instrument de prévention de toute nouvelle dissémination des armes nucléaires.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet de trois questions.

Premièrement, je voudrais exprimer la satisfaction qu'inspire à ma délégation l'annonce faite par le distingué représentant de l'Egypte de la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par son pays.

Ma délégation applaudit sans même qu'il soit nécessaire de joindre le geste à la parole aux déclarations faites par l'Egypte au moment du dépôt de cet instrument de ratification, et en particulier aux suivantes :

"En outre, bien que plus de 17 années se soient écoulées depuis la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace atmosphérique et sous l'eau, les Etats dotés d'armes nucléaires prétendent que diverses difficultés s'opposent encore à l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires, alors qu'en fait il ne manque que la volonté politique de réaliser cet objectif.

En conséquence, l'Egypte profite de cette occasion, à savoir le dépôt de ses instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour demander instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de remplir leur obligation, ce qui entraînerait la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire.

L'Egypte demande aussi à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort pour que l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires intervienne à une date rapprochée..."

(II. Garcia Robles, (Mexique))

Si ma délégation applaudit à ces déclarations, c'est parce qu'elle a toujours considéré que le Traité sur la non-prolifération a été conclu en vue d'éviter non seulement la prolifération horizontale, mais également la prolifération verticale des armes nucléaires. C'est là le premier point dont je voulais parler.

Le second point, dont je parlerai beaucoup plus brièvement, se rapporte aux déclarations que nous avons entendues cet après-midi de la bouche du distingué représentant de l'Union soviétique. Ma délégation a apprécié à leur juste valeur les concessions faites au cours des négociations bilatérales par l'Union soviétique, auxquelles j'ai déjà eu l'occasion de me référer dans de précédentes interventions. A propos de l'une d'elles, que nous a rappelée aujourd'hui même II. l'Ambassadeur Issraelyan, je dirai que son importance ne saurait être surestimée si l'on se souvient de ce qu'était précédemment la position de l'URSS, laquelle aujourd'hui accepte qu'un traité d'interdiction des armes nucléaires puisse entrer en vigueur même si au début trois seulement des puissances dotées d'armes nucléaires y sont parties.

A ce propos, je voudrais formuler l'observation suivante : pour ma délégation - et ma délégation est l'un des membres du Groupe des 21, qui s'emploie sans relâche à obtenir l'établissement d'un groupe de travail spécial sur cette question - pour ma délégation, je le répète, la création d'un groupe de travail sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires ne viderait nullement de toute substance cette concession de l'Union soviétique. Puisque nous aussi, nous envisageons la possibilité qu'un groupe de travail du Comité du désarmement parvienne à la mise au point d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui, au début, s'il n'était pas possible d'obtenir la participation des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, puisse entrer en vigueur, dans un premier temps, avec la participation de trois d'entre eux. S'il n'en était pas ainsi, ce serait un pas en arrière par rapport à la concession si importante faite par l'Union soviétique au cours des négociations trilatérales.

C'était là le deuxième point. La troisième partie de mon intervention, la plus agréable, consistera uniquement, Monsieur le Président, à réitérer les félicitations très sincères que je vous ai adressées lors de la première intervention que j'ai eu le plaisir de faire sous votre éminente présidence.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Mexique de son intervention et des paroles qu'il vient de prononcer à mon égard. Je lui en suis très reconnaissant.

H. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaiterais simplement évoquer la question du Traité sur la non-prolifération dont il a été question à la séance d'aujourd'hui. Bien entendu, le Gouvernement égyptien a pris la décision de signer et de ratifier ce traité dans l'exercice de sa souveraineté et il convient de reconnaître le caractère souverain de cette décision. Je voudrais évoquer certaines observations faites pour féliciter l'Egypte de sa décision et pour dire que celle-ci devrait constituer un exemple à suivre par d'autres pays. Je tiens à faire consigner que mon pays estime que le Traité sur la non-prolifération est un traité inégal, qui impose des obligations inégales aux Etats et ne vise que le problème de la prolifération horizontale des armes nucléaires et non celui de leur prolifération verticale, que nous considérons être tout aussi important, sinon davantage.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, si le représentant des Pays-Bas voulait saluer et féliciter la délégation égyptienne, je lui cèderais volontiers mon tour de parole, car cela, je l'ai déjà fait; mais ce que je voudrais faire, c'est répondre à l'Ambassadeur d'Australie. Un malentendu s'est apparemment produit en l'occurrence. M'entretenant avec l'Ambassadeur d'Australie, je lui ai demandé en parlant au nom d'un groupe - et je souligne que ce n'était pas au nom d'un seul pays comme il a voulu en donner l'impression, mais au nom d'un groupe de délégations - de ne pas insister pour que l'on prenne une décision sur la question de l'invitation d'experts ni même qu'on examine cette question aujourd'hui, en réunion officieuse. Le groupe de délégations que j'ai l'honneur de représenter le demande encore une fois : nous ne sommes pas prêts à prendre une décision à propos de cette question évoquée dans le document daté du 24 février et qui, comme l'a fort justement fait observer l'Ambassadeur d'Australie, a été distribué hier. Nous voudrions examiner cette demande, cette proposition de l'Australie et des Pays-Bas, lorsque le Groupe tiendra sa réunion habituelle du mercredi, et y répondre à ce moment-là. Pour conclure, nous prenons note de la déclaration de l'Ambassadeur d'Australie au sujet de son proche départ et là, parlant effectivement au nom de la seule délégation soviétique, je lui souhaite un bon voyage et un prompt retour. Nous serons heureux de le revoir et, à ce moment-là, nous donnerons très probablement une réponse.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le distingué représentant de l'Egypte de l'importante déclaration qu'il a faite cet après-midi. Nous sommes très heureux de cette importante décision du Gouvernement égyptien et espérons que cet exemple incitera de nouveaux Etats à devenir parties au Traité sur la non-prolifération.

En second lieu, je tiens à associer ma délégation à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Australie à la suite d'une proposition officieuse de notre délégation. Je voudrais dire que pour notre part, nous et notre expert M. Ooms, nous avons constaté que les discussions officieuses que le Comité a eues en 1980 au sujet des armes chimiques ont été très utiles et qu'elles ont contribué à accélérer les délibérations du groupe de travail; aussi aimerions-nous demander au représentant de l'Union soviétique, et au groupe qu'il représente de bien vouloir prendre en considération l'intérêt que nous portons à leurs délibérations qui, si j'ai bien compris, devraient avoir lieu mercredi prochain. Ma délégation aurait sans doute préféré entamer dès cet après-midi un échange de vues officieux sur cette question. Nous pensons que le Président du Groupe de travail sur les armes chimiques nous a déjà fourni un instrument utile pour orienter nos débats officieux, sous la forme d'un document très informel distribué au Groupe de travail, qui énumère cinq ou six questions sur lesquelles nous pourrions concentrer notre attention lors de nos futures réunions officieuses consacrées aux armes chimiques. Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de dire que ma délégation souhaite vivement que le Comité décide d'organiser à nouveau des réunions officieuses de cette nature, dans l'espoir qu'elles auront, comme en 1980, des répercussions positives pour les travaux du Groupe sur les armes chimiques.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en premier lieu ma délégation se félicite vivement de la déclaration par laquelle le distingué représentant de l'Egypte nous a informés du dépôt, pour son pays, de l'instrument de ratification du Traité sur la non-prolifération. En second lieu, elle approuve pleinement la déclaration faite au nom du groupe des pays socialistes par l'Ambassadeur Issraelyan, car elle estime, elle aussi, que la proposition contenue dans le document de travail No 33 requiert une étude plus détaillée et plus approfondie.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet du document de travail No 33 qui a été présenté par les délégations de l'Australie et des Pays-Bas. Comme nous l'avons déjà dit lors des débats sur cette question, nous ne voulons pas donner l'impression que le Comité lui-même devrait tenir, à la façon d'un groupe d'étude, des séances avec la participation d'experts en armes chimiques pour examiner seulement telles ou telles questions particulières. Nous avons dit que les experts qui viendraient à Genève, peut-être pour assister à la Conférence Pugwash, pourraient faire des exposés en tant que membres des diverses délégations. De cette manière, la décision serait peut-être formulée de façon plus correcte. Le point dont nous devons décider est en fait celui de savoir s'il convient d'organiser une série de réunions officielles où des experts en armes chimiques attachés aux diverses délégations pourraient présenter des exposés sur diverses questions concrètes. À notre avis, il serait possible de modifier le libellé de cette décision de façon à ce qu'il reflète ce point de vue car, comme je l'ai déjà dit, il s'agit pour ma délégation d'une question de principe.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier par votre intermédiaire le distingué représentant de l'Inde pour ses observations constructives. Je suis certain qu'il serait assez facile - du moins en ce qui concerne ma délégation - de tenir compte des préoccupations qu'il a manifestées.

Quant à l'autre point soulevé par le distingué représentant de l'Union soviétique, avec l'appui du distingué Ambassadeur de Hongrie, il est évident que s'il existe des groupes de pays qui ne sont pas encore prêts à examiner cette question et souhaitent en discuter dans le cadre de leur groupe, j'aurais tort d'y faire obstacle. Je regrette d'avoir mal interprété l'entretien officiel que j'ai eu avec l'Ambassadeur Israëlyan avant la séance; j'avais eu l'impression qu'il parlait à titre individuel et non pas au nom d'un groupe de pays. Tenant compte du fait que tous les membres de son groupe avaient été représentés lors des débats antérieurs du Groupe de travail alors que lui-même venait d'arriver à Genève, j'avais compris ses paroles comme exprimant le point de vue personnel de quelqu'un qui n'avait pas assisté en personne aux discussions. J'aimerais répéter que ma délégation et plusieurs autres s'intéressent d'une manière urgente et pratique à cette question et, pensant à celles qui souhaitent encore y réfléchir, nous leur serions reconnaissants de bien vouloir se rappeler que certains d'entre nous doivent tenir compte sur le plan pratique du caractère urgent de cette question.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, étant donné que vous avez toujours été généreux à mon égard, je fais appel à votre générosité pour me permettre de prendre encore une fois brièvement la parole, juste pour dire, au nom de la délégation de mon pays, ma profonde gratitude pour les sentiments d'estime exprimés par tous mes collègues. Je pense tout particulièrement à leurs chaleureuses félicitations à l'occasion de la ratification du Traité sur la non-prolifération par l'Egypte; je voudrais en particulier remercier Mme Thorsson, qui a été la première à féliciter l'Egypte en l'occurrence; M. l'Ambassadeur Okawa, du Japon; M. l'Ambassadeur Summerhayes, représentant du Royaume-Uni; M. l'Ambassadeur Israëlyan, représentant de l'Union soviétique; M. l'Ambassadeur Walker, représentant de l'Australie; M. l'Ambassadeur Pfeiffer, représentant de la République fédérale d'Allemagne; M. l'Ambassadeur García Robles, représentant du Mexique, ainsi que M. Wagenmakers, représentant des Pays-Bas, et M. l'Ambassadeur Komives, représentant de la Hongrie. Je les remercie tous de leurs très aimables félicitations et de l'estime qu'ils ont exprimée à l'adresse de mon pays et de ma délégation. Je leur adresse à tous, ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Président, mes très sincères remerciements.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Egypte de sa déclaration. Le Comité se souviendra que nous avons convenu, à notre réunion officieuse d'hier, d'inviter le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à faire une courte déclaration en séance plénière. Je souhaite donc la bienvenue à M. Liviu Bota, Directeur de l'Institut, et je lui donne la parole.

M. BOTA (Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) : L'Assemblée générale a reconnu que les négociations sur le désarmement et la recherche progressive d'une plus grande sécurité devaient s'appuyer sur des études techniques approfondies et objectives. L'Assemblée a exprimé l'opinion qu'une activité soutenue de recherche et d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement favoriserait une participation avisée de tous les Etats aux efforts dans le domaine du désarmement; elle a considéré également qu'il était souhaitable d'entreprendre, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des recherches de caractère plus prospectif. L'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises que la communauté internationale avait besoin de disposer d'informations plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes liés au désarmement et qu'il était important de veiller à ce que des études soient menées selon des critères d'indépendance scientifique. La recherche sur le désarmement est en effet partie intégrante des efforts de désarmement.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale a décidé de créer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'UNIDIR. L'Institut a été établi au 1er octobre 1980 à Genève dans le cadre de l'UNITAR sur la base d'un arrangement intérimaire valable jusqu'à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement au cours de laquelle il fera l'objet d'un réexamen.

L'Institut a un mandat simple et pragmatique. Il est chargé de procéder à des recherches en vue de faire progresser les négociations en cours dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, d'encourager les initiatives pour de nouvelles négociations et de fournir des aperçus généraux sur les problèmes en jeu. L'Institut exécutera son mandat en se fondant sur les dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. En bref, le rôle fondamental de l'Institut est de conduire des recherches objectives et scientifiques visant à encourager les progrès dans la voie du désarmement et de faciliter à un plus grand nombre d'Etats, en particulier aux pays en développement, l'accès aux informations aux études et aux recherches sur le désarmement.

L'UNIDIR a un Conseil consultatif. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale A/35/574, le Président du Comité du désarmement est membre de droit du Conseil consultatif de l'Institut, lequel comprend également d'autres éminentes personnalités. Le Conseil consultatif se réunira à New York au commencement du mois de mai 1981.

L'Institut a déjà commencé le travail sur quelques projets et je voudrais les résumer devant vous :

- a) "Désarmement". Il s'agira d'une analyse d'ensemble du désarmement considéré dans le contexte général des relations internationales contemporaines, exposant ses buts, ses principes et ses institutions ainsi que l'action menée pour atteindre

(M. Bota)

les objectifs visés, y compris les mécanismes nationaux et internationaux pour le désarmement, les procédures, etc. Ce projet pourrait être achevé d'ici l'automne prochain.

b) "Répertoire des recherches sur le désarmement". Il devrait être terminé d'ici juin prochain. Ce répertoire énumérera sous des rubriques distinctes les principaux travaux de recherche sur le désarmement achevés ou en cours dans le monde entier au cours des dix dernières années, les bibliographies spécialisées concernant la question, et les documents de base des Nations Unies contenant des travaux de recherche établis par l'ONU ou présentés par des Etats Membres. Il donnera aussi la liste des principaux centres de recherche sur le désarmement ainsi que des périodiques spécialisés dans ce domaine. On y trouvera en outre une brève analyse des éléments d'information répertoriés.

c) "Sécurité et désarmement : Sécurité des Etats et réduction des niveaux d'armements". Il s'agira d'analyser les doctrines et concepts actuels en matière de sécurité, la mesure dans laquelle ils orientent la politique étrangère des Etats et leur rôle dans les efforts de désarmement, le but étant de rechercher de nouveaux moyens de renforcer la sécurité des Etats grâce au désarmement. Ce projet, dont le titre est provisoire, pourrait être achevé d'ici la fin de l'année ou le début de 1982.

d) "Prévention des risques de guerre par accident". Nous partons du principe que l'éventualité d'une guerre nucléaire intentionnelle n'est guère probable. Toutefois, un conflit nucléaire pourrait être déclenché par un accident, une erreur de calcul ou une fausse interprétation (technique ou politique). Il s'agit d'un problème d'actualité qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations plus générales touchant la gestion des crises et la prévention d'une guerre nucléaire. Aucune date n'a été fixée pour l'achèvement de ce projet.

e) "La science et la technologie au service du désarmement". Le processus du désarmement nécessite des techniques appropriées. La conclusion d'un accord peut dans certains cas être subordonnée à l'existence de techniques permettant d'en vérifier l'application. Les techniques de vérification utilisées jusqu'ici sont celles qui, à l'origine, ont été mises au point dans d'autres domaines, militaires notamment. Nous estimons qu'une étude examinant les techniques disponibles et identifiant les besoins dans les secteurs qui font déjà ou sont susceptibles de faire l'objet de négociations, pourraient avoir un effet positif sur les progrès du désarmement. La communauté du désarmement devrait être en mesure, le cas échéant, de faire appel à des chercheurs et à l'industrie pour la conception et la production de ces techniques. Ce projet, qui démarrera cette année, devrait être achevé en 1982.

Outre les projets susmentionnés sur lesquels nous avons déjà commencé le travail, nous avons préparé une liste de quelque dix-sept sujets qui sera soumise au Conseil consultatif de l'Institut lors de sa séance du mois de mai prochain.

Dans le monde tout entier, il y a d'autres instituts, centres et universités engagés dans des recherches sur le désarmement. Nous proposons de coopérer avec eux à nos avantages réciproques. C'est pourquoi l'UNIDIR se propose de convoquer,

(M. Bota)

l'automne prochain, une conférence des directeurs d'instituts de recherche sur le désarmement pour leur permettre d'échanger des vues et des informations. Il faut espérer qu'après cette première réunion, ces rencontres deviendront pratique courante, ce qui devrait permettre de mieux tirer parti des ressources matérielles et intellectuelles disponibles et de renforcer l'efficacité de la recherche dans les politiques et les négociations.

Je voudrais aussi mentionner l'aspect financier de l'Institut. L'UNIDIR est un organe des Nations Unies qui est partie intégrante de la rénovation des structures du désarmement entreprise par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il est néanmoins doté d'un budget alimenté par des contributions volontaires. J'espère que les Etats Membres vont encourager les activités de l'Institut en versant des contributions volontaires.

Dans les conditions internationales actuelles, alors que la majorité des délibérations et des négociations sur le désarmement se trouvent dans une impasse, il est particulièrement important d'encourager la réflexion et d'explorer toutes les possibilités pour relancer les dialogues bi et multilatéraux. Notre Institut offre un cadre pour ce type d'activités et j'espère qu'il sera utilisé en conséquence.

En concluant, je voudrais remercier les membres du Comité pour l'invitation qu'ils m'ont adressée et l'occasion offerte de présenter brièvement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je suis également reconnaissant à M. Jaipal, le Représentant personnel du Secrétaire général, pour l'appui fourni si généreusement à l'UNIDIR. C'était en particulier un plaisir de faire cette présentation sous votre présidence, la présidence de la France, le pays qui a créé l'UNIDIR et sur l'appui duquel nous comptons beaucoup.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à moins que vous n'en ayez fini avec toutes les autres questions, car je voulais simplement dire quelques mots pour être sûr que l'annonce que j'ai faite précédemment soit entendue par toutes les délégations. En ma qualité de Président du Groupe de travail sur les armes chimiques, je me propose de tenir le lundi 2 mars, à 11 heures, dans la Salle des Conseils, une consultation informelle à laquelle nous pourrions participer, afin de présenter le document de travail CD/CW/WP.8, qui a déjà été distribué et qui contient la Partie 2 du schéma suggéré pour les travaux du Groupe de travail.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux félicitations qui ont déjà été adressées à la délégation égyptienne. Si je suis demeuré silencieux, c'est uniquement parce que je pensais avoir encore l'occasion de prendre la parole, mais je crois comprendre que le distingué représentant de l'Egypte doit nous quitter et je ne veux surtout pas qu'il s'en aille sans avoir reçu les félicitations des Etats-Unis. Je tiens par ailleurs à l'assurer que j'ai écouté avec beaucoup d'attention et bien retenu les déclarations faites au moment du dépôt de l'instrument de notification par son gouvernement, avant même qu'il nous en ait été donné relecture par le distingué représentant du Mexique. J'ai beaucoup de respect pour ces déclarations d'opinion d'Etatssouverains, et je les reçois dans l'esprit que nous manifestons tous les uns à l'égard des autres au Comité. Je tiens aussi à féliciter son gouvernement d'avoir accompli ce que nous considérons comme une mesure courageuse et hautement inspirée en ratifiant le Traité sur la non-prolifération.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brèves observations concernant le texte que vient de lire le distingué représentant de l'Institut de recherche sur le désarmement.

Nous attachons une grande importance à cette question, et c'est pourquoi je voudrais en dire quelques mots. Le nouvel Institut court trois risques bien distincts : le premier est celui de faire un travail répétitif ou redondant. À la lecture de la bibliographie sur les questions de désarmement et les autres questions connexes, on constate que des centaines d'ouvrages ont été publiés à ce sujet par d'autres instituts, des organisations et des universités. Cela signifie qu'il devra trouver une voie qui lui soit propre, afin d'éviter le risque de renouveler ce qui a déjà été fait par d'autres institutions plus anciennes, plus riches et plus expérimentées.

Le deuxième risque, que j'appellerai celui du scolasticisme ou de l'académisme, est celui d'aboutir à des rapports intermédiaires bien peaufinés, mais peut-être sans grands rapports avec nos réalités quotidiennes. Dans ce domaine du désarmement, on sait que l'on peut aller de la science-fiction à la métaphysique, mais il doit toujours être entendu qu'il existe une voie moyenne qui doit déboucher sur une activité bien conçue.

Le troisième risque est celui de la prolifération des objectifs, tant au sens horizontal qu'au sens vertical du terme. À mon avis, ce dont nous avons besoin, c'est d'objectifs concrets, matérialisés par des documents susceptibles de nous aider dans nos travaux actuels aussi bien qu'à long terme.

Monsieur le Président, je ne suis pas venu ici pour enterrer l'Institut, mais pour faire son éloge. J'ai eu l'occasion d'avoir une longue conversation avec M. Bota et j'ai été favorablement impressionné par l'orientation objective, concrète et rationnelle qu'il désire donner aux travaux de l'Institut ainsi que par les services éminents que nous pouvons en attendre. Enfin, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation pour l'initiative prise par le Gouvernement français à cet égard.

Le PRESIDENT (France) : S'il n'y a pas d'autre délégation qui demande la parole, je compte lever cette séance et cependant, avant de conclure, je voudrais bien sûr, en cette dernière occasion qui m'est donnée de présider le Comité du désarmement, exprimer à tous mes collègues ma sincère gratitude pour l'esprit de coopération qu'ils ont montré, pour l'appui si efficace qu'ils ont bien voulu apporter à la présidence et aussi pour les témoignages d'amitié qu'ils ont multipliés à mon égard. Grâce au concours de tous, et à la volonté d'entente qui s'est manifestée, le Comité a pu, dans des délais très brefs, organiser sa troisième session annuelle et reprendre, sans tarder, ses travaux sur des questions de fond. Je tiens à exprimer également ma vive reconnaissance à l'Ambassadeur Jaipal, dont les conseils et l'assistance m'ont été des plus précieux, et bien sûr, je les exprime aussi à M. Berasategui, dont j'ai particulièrement apprécié le concours. J'exprime également cette reconnaissance à tout le personnel du secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs. Je présente, bien entendu, maintenant à mon successeur, l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande, mes vœux très amicaux de succès dans l'exercice de son mandat. Je suis convaincu que sous sa présidence et sous celle des autres collègues qui assumeront après lui la même charge durant cette session, le Comité progressera dans sa tâche et répondra mieux cette année à l'attente de la communauté internationale.

La séance est levée à 17 heures.



CD/PV.111  
3 mars 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 mars 1981 à 10 h 30.

Président : M. G. Herder (République démocratique allemande)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI M. M. DJABALLAH M. A. BENYAMINA
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFELPFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAU HLAING U NGWE WIN
<u>Brésil</u> :	M. S.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. G.K. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiven M. LIANG Yufan M. PAN Jusheng M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BROVODOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHTY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. L. FLEISCHER M. F. DESIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. GESBERT M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY  
M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. Ch. ANWAR SANI  
M. E. SOEPRAPTO  
M. HARYONATARAH  
M. F. QASIH  
M. KARYONO

Iran : M. M. DABIRI  
H. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. A. CIARRAPICO  
H. B. CABRAS  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. R. ISHII  
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI  
M. G. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
M. M.A. CACERES

Mongolie : H. D. ERDEMBILEG  
H. L. BAYART  
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O ADENIJI  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan :

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
H. H. VAGENIAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. K. TOMASZEWSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.H. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIYAKKARA
<u>Suède</u> :	M. G. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. J. JIRUSEK M. L. STAVINOHÁ
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la séance plénière du Comité du désarmement.

C'est vraiment un très grand honneur et un très grand privilège pour la République démocratique allemande, et pour moi personnellement, que d'assurer la présidence du Comité pendant le mois de mars. En tant que pays socialiste et en tant que membre de la communauté des Etats socialistes, mon pays déploie depuis des années, comme chacun le sait, d'immenses efforts pour contribuer à la cessation de la course aux armements et à la réalisation d'un désarmement effectif. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous assurer que, ayant en vue ces mêmes objectifs, je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter des lourdes tâches et obligations que m'impose le règlement intérieur du Comité.

Au début de ma présidence, je tiens à exprimer au distingué représentant de la France, Monsieur l'Ambassadeur François de la Gorce, ma gratitude et, j'en suis certain, celle du Comité tout entier pour l'habileté avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le premier mois de la session de cette année. Grâce à la patience, à la courtoisie, au dynamisme et à la compréhension qui, nous le savons tous, caractérisent la diplomatie française, il nous a permis d'accomplir des progrès remarquables. En moins d'un mois, nous avons approuvé l'ordre du jour de la session annuelle de 1981, le programme de travail de la session de printemps, la reconstitution ou la reconduction des quatre groupes de travail spéciaux.

Ainsi, sous la présidence de mon prédécesseur, le Comité est entré dans la même phase des discussions de fond. Mais nous devons pleinement reconnaître que la situation est difficile et le climat international très tendu. L'accélération de la course aux armements, l'absence de ratification du Traité SALT II, l'arrêt de presque tous les processus importants de négociation sur le désarmement, tout cela ne facilite pas notre tâche.

Toutefois, cette situation ne doit pas nous conduire à désespérer. Grâce à la bonne volonté et à la souplesse, qui ont jusqu'ici caractérisé les débats du Comité, nous allons intensifier nos efforts pour résoudre les questions inscrites à notre ordre du jour. C'est seulement ainsi que nous pourrions justifier l'espoir et l'attente qu'a mis en nous la communauté internationale, et nous montrer dignes du rôle spécial du Comité du désarmement en tant qu'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement. Il est évident que tout accord concret dans le domaine du désarmement aurait d'heureux effets sur l'ensemble de la situation internationale.

La condition préalable la plus importante pour que nous progressions dans nos travaux est sans aucun doute que toutes les délégations présentes autour de cette table fassent preuve de volonté politique. Cela concerne particulièrement les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires. Il me semble que la preuve de cette volonté politique a de nouveau été donnée il y a quelques jours par l'organe suprême de l'un de ces Etats, par l'URSS au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. La décision de continuer à faire des efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement et les nouvelles propositions concrètes qui ont été présentées à cette fin auront certainement un effet positif sur les travaux du Comité.

Il reste très peu de temps avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Non seulement notre peuple, mais tous les peuples du monde, espèrent que le Comité se montrera à la hauteur de sa tâche et qu'il présentera, lors de la session extraordinaire, un bilan où

(Le Président)

s'inscriront des progrès tangibles, au moins sur quelques-uns des points de l'ordre du jour. Pour cela, nous devons intensifier nos travaux et employer aussi efficacement que possible tout le temps dont nous disposons.

Grâce à la reconstitution des groupes de travail spéciaux sur les garanties de sécurité négatives, sur les armes chimiques et sur les armes radiologiques, et à la reprise des travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, le Comité est maintenant en mesure d'entreprendre des négociations de fond. Je fais appel à tous les pays membres pour qu'ils mettent pleinement à profit les facilités que leur offrent ces groupes de travail spéciaux et qu'ils harmonisent leurs propositions en vue de réaliser des progrès tangibles au cours de la présente session.

D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue que le Comité du désarmement a aussi d'autres tâches à accomplir. Je pense en particulier à certains points de l'ordre du jour comme l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. De nombreuses délégations, dont la mienne, regrettent profondément que le Comité n'ait pas encore pu créer d'autres groupes de travail spéciaux ou d'autres organes subsidiaires qui entreprendraient des négociations de fond sur ces questions.

En conséquence, je fais appel à tous les Etats participants, membres ou non du Comité, pour qu'ils concentrent leurs efforts sur ces points essentiels et qu'ils s'abstiennent d'introduire dans nos débats des problèmes hautement politiques générateurs de controverses qui n'ont rien à voir avec le désarmement et compliqueraient encore notre tâche.

Comme vous le savez tous, nous avons un mois très chargé. Outre les négociations dans les groupes de travail spéciaux, notre programme de travail prévoit des réunions spéciales sur le désarmement nucléaire, sur le programme global de désarmement, sur les garanties de sécurité négatives et sur les armes chimiques. Nous espérons qu'à ces réunions, les délégations des Etats non membres du Comité du désarmement comme l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et la Suisse apporteront d'utiles contributions.

Pour conduire efficacement notre action commune, le Président sera toujours prêt à avoir des contacts et des consultations avec toutes les délégations. D'autre part, je sais que je peux pleinement compter sur votre coopération et sur votre aide. Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance à Monsieur l'Ambassadeur Jaïpal, à M. Berasategui et à leurs collègues du Secrétariat pour l'aide hautement qualifiée qu'ils ont prêtée à mes prédécesseurs. Je compte aussi sur leur coopération.

Je ne voudrais pas terminer ces considérations liminaires sans exprimer avec force l'espoir que, pendant le mois de mars, le Comité continuera à travailler, comme il l'a fait jusqu'ici, dans un esprit constructif qui nous permettra de parvenir à des résultats concrets.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les plus cordiales félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence pour le mois de mars. Je tiens de même, à féliciter Monsieur l'Ambassadeur de La Gorce pour le travail exceptionnel qu'il a accompli pendant le mois de février.

Il est très difficile de prendre la parole à un moment où les débats du Comité en matière de désarmement nucléaire font ressortir que nous demeurons incapables, à

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

la présente session, d'accomplir les premiers pas concrets vers l'adoption de mesures internationales dans ce domaine qui est incontestablement le plus important en matière de désarmement. C'est la troisième année que le Comité du désarmement se montre dans l'incapacité de réaliser quoi que ce soit en vue du désarmement nucléaire, alors même que la course toujours plus frénétique aux armes nucléaires entraîne des dépenses astronomiques et prend des proportions effrayantes, au point d'aller à l'encontre des objectifs visés. Rien ne justifie cette évolution et, comme Mme Thorsson, chef de la délégation suédoise, l'a dit ici :

"Il faut démontrer que la mystique des armes nucléaires, l'idée qu'une arme nucléaire peut accroître en quelque façon la sécurité d'un Etat est mensongère, que c'est là ce que j'ai appelé précédemment la plus grande erreur de notre époque, car, loin d'accroître la sécurité de qui que ce soit, elle a pour effet de la réduire pour tous."

Il n'est guère de problèmes mondiaux qui aient été aussi souvent considérés comme aussi importants et périlleux pour la paix et la survie de l'humanité que celui de l'armement nucléaire. Il n'est guère non plus de problèmes mondiaux ayant fait l'objet de débats aussi larges et aussi convaincants quant à la manière de prendre d'urgence des mesures radicales. Point donc n'est besoin de rappeler ici les décisions des diverses instances politiques, pas plus que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, tant à ses sessions ordinaires qu'à ses sessions extraordinaires. En tant que membres du Comité du désarmement nous les connaissons particulièrement bien. En outre, nous avons tous accepté solennellement et officiellement, en d'innombrables occasions, la responsabilité d'entamer le processus de désarmement nucléaire. Nous avons aussi tous décidé, lors de la création du Comité du désarmement, d'engager ici des négociations concrètes en vue de résoudre ces problèmes. Je m'abstiendrai aussi de présenter d'autres arguments en vue d'une action concrète de notre part à cet égard. La grande majorité des orateurs qui m'ont précédé l'ont fait avec conviction, en particulier les membres du Groupe des 21, et je ne vois pas la nécessité de les citer.

Toutefois, étant donné la résistance de certaines puissances occidentales, le règlement de cette importante question de désarmement est au point mort. En fait, il n'a même pas commencé, si l'on fait abstraction de nos considérations verbales qui, bien entendu, ne peuvent remédier à la situation.

Le monde entier se demande à juste titre ce que nous faisons. Pourquoi rien de concret n'a-t-il été fait en matière de désarmement nucléaire? Où cela mène-t-il? Lors de la Réunion ministérielle qui s'est tenue récemment à New Delhi, les pays non alignés qui, depuis déjà 20 ans, attachent une importance particulière à cette question et estiment qu'elle doit bénéficier de la priorité absolue, ont accordé une place particulièrement importante aux problèmes de désarmement, tout en mettant surtout l'accent sur le désarmement nucléaire. A cette occasion, les ministres ont déclaré que le plus grand péril auquel le monde doit faire face aujourd'hui est celui de la menace de destruction par une guerre nucléaire. En s'engageant dans une nouvelle étape de la course frénétique aux armes nucléaires, les Etats dotés de telles armes ont créé une situation dans laquelle l'humanité semble être condamnée à vivre sous la menace d'une annihilation nucléaire... Les ministres ont donc exprimé leur conviction que le moyen le plus efficace d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire, en attendant le désarmement nucléaire, était d'interdire le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ils ont constaté que les Etats dotés d'armes nucléaires étaient peu disposés à s'entendre sur une convention internationale interdisant le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. D'autre part, les ministres des pays non alignés ont accordé une grande importance aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier à des fins de développement.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Les ministres des pays non alignés ont mis en évidence le caractère insoutenable des positions et des arguments de ceux qui ne veulent pas de négociations sur le désarmement nucléaire. Ils ont rejeté avec la plus extrême vigueur les efforts visant à justifier de telles attitudes, fondées sur diverses théories comme celle de la dissuasion ou celle de la possibilité de mener une guerre nucléaire dite limitée, qui, en fait, ne font que frayer la voie à la poursuite de la course aux armements nucléaires. Il est de fait que l'application de la théorie de la dissuasion par les superpuissances a permis d'empêcher leur intervention directe dans des conflits régionaux. Toutefois, la compétition dans le domaine de la dissuasion n'a nullement éliminé le risque d'une catastrophe nucléaire. Au contraire, elle a même augmenté l'insécurité et l'incertitude, car la course aux armements se poursuit précisément sur la base de positions postulant l'emploi de la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Et cela, parce que la théorie de la dissuasion est une théorie de force, une théorie d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, qui fonde la sécurité sur les bases inacceptables du renforcement de la puissance militaire. Cette théorie et d'autres du même genre visent à encourager la rivalité entre Etats et blocs dotés d'armes nucléaires et tentent de justifier la poursuite du libre développement de technologies encore plus létales et plus destructrices concernant de nouvelles armes, de nouveaux systèmes, et de nouvelles installations, au lieu de mettre toutes les richesses de l'humanité au service du progrès et de la prospérité de l'ensemble des peuples du monde.

Toute présomption qu'il est possible de mener une guerre nucléaire limitée est un défi au bon sens et s'apparente à la folie du terrorisme. Il a suffi qu'apparaisse le risque d'erreurs possibles de manipulation, dont nous avons tous été témoins, pour que l'on prenne conscience de la rapidité avec laquelle l'humanité peut être amenée au bord de la catastrophe. Quelle que soit la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir des accidents qui risqueraient d'être catastrophiques et de faire en sorte que les stocks d'armes nucléaires restent hors de la portée de ceux qui auraient l'intention d'en faire usage à des fins terroristes, la seule réponse qui puisse être durable et satisfaisante consiste à détruire au plus vite tous les stocks actuels d'armes nucléaires et à interdire désormais la production de ces armes.

Il n'y a pas de négociations sur le désarmement nucléaire au vrai sens du terme. Les diverses négociations menées aujourd'hui sur cette question en dehors du cadre du Comité n'ont pas pour objectif essentiel de prendre des mesures de désarmement, mais visent plutôt à assurer un contrôle des armements qui ne ralentit même pas la course aux armements nucléaires. C'est pourquoi notre Comité a une responsabilité particulière en tant que seul forum de négociation et doit aborder concrètement, dès que possible l'examen du point de son ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Toutefois, il s'agit non pas de faire de la rhétorique, mais de s'entendre vraiment pour que des négociations concrètes soient engagées sans retard. La Yougoslavie s'efforce de faire en sorte que s'engagent d'urgence des négociations sur la base de la déclaration du Groupe des 21 pays non alignés et neutres du 9 juillet 1980, qui figure dans le document CD/116. Nous estimons que ce document constitue un bon point de départ pour ouvrir les négociations sur le désarmement nucléaire et qu'il offre une possibilité de compromis. Les pays non alignés et neutres membres du Comité estiment indispensable de fixer les grandes étapes du désarmement nucléaire, comme prévu au paragraphe 50 du Document final, et de définir clairement les responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que le rôle

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire. Les pays non alignés et neutres estiment aussi impérieux d'identifier aussi clairement que possible les questions relatives à l'interdiction du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire. Il est certain que les efforts d'identification des questions, qui visent à ôter tout crédit à la doctrine de la dissuasion, revêtent également une importance particulière pour les raisons fréquemment mentionnées dans les observations des pays non alignés et neutres membres du Comité. Afin que le Comité puisse remplir la principale tâche qui lui est confiée dans ce domaine, ces pays s'efforcent d'obtenir l'adoption de mesures qui lui permettront d'assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement et de rendre possible l'établissement d'un lien entre le Comité et les négociations sur le désarmement nucléaire menées dans des forums bilatéraux ou régionaux, ou dans d'autres forums de caractère limité.

Il ne fait aucun doute que l'approche fondamentale préconisée par les pays non alignés et neutres ne néglige et n'entrave en aucune façon la conduite de négociations à quelque niveau que ce soit (bilatéral, régional ou multilatéral), pour autant que ces négociations contribuent au désarmement nucléaire. Nous estimons que les négociations SALT devraient se poursuivre et qu'il devrait être donné suite à l'idée de tenir une conférence européenne du désarmement, dont débat actuellement la Conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe.

Si l'on veut que le Comité s'acquitte de ses responsabilités dans le domaine du désarmement nucléaire, il importe d'abord que certaines puissances occidentales modifient leur attitude et acceptent d'engager des négociations multilatérales. Ma délégation s'efforce à cette fin d'obtenir la création d'un groupe de travail, qui devrait se mettre immédiatement à l'oeuvre. Nous considérons le refus de créer un tel groupe de travail comme une violation du droit fondamental des membres du Comité de participer de manière équitable et démocratique à l'accomplissement de la tâche délicate et importante que chacun d'entre nous, et pas seulement les Etats dotés d'armes nucléaires s'est obligé à assumer. L'engagement de négociations multilatérales sur cette question ne faciliteraient-elles pas l'aboutissement des négociations bilatérales qui, bien entendu, seraient menées parallèlement ? L'échec enregistré jusqu'ici dans les négociations bilatérales ne met-il pas clairement en évidence la nécessité de recourir aussi à des négociations multilatérales, dans lesquelles la créativité et la volonté politique d'un grand nombre de pays exerceraient une influence positive sur la solution d'un problème aussi important ?

Il est clair qu'il faudrait assigner à ce groupe de travail un mandat précis, un programme d'action détaillé et des étapes de négociation bien définies. En effet, le désarmement nucléaire est un processus de longue haleine, qui exige du temps, mais aussi la volonté clairement exprimée d'aller résolument de l'avant sur la base du programme adopté. Comme bases de discussion, le groupe de travail pourrait prendre les documents CD/116 et CD/4, ainsi que tous autres documents pertinents. Dans la phase initiale de ses travaux, il s'emploierait surtout à identifier les divers aspects de la question et s'attaquerait progressivement à la solution des principaux problèmes. Faute d'aborder ainsi de manière concrète la question du désarmement nucléaire, notre Comité ne remplira pas sa principale tâche et aucun progrès que nous pourrions faire au sujet d'autres questions n'aura les effets attendus.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Selon le programme de travail du Comité, le débat sur ce point de l'ordre du jour s'achève aujourd'hui. Cela ne signifie pas que l'examen des problèmes de désarmement nucléaire va cesser. Nous estimons que le Comité devrait le poursuivre, et d'une façon très intensive. Il existe pour cela des bases suffisantes. Quant aux formes de cet examen, elles peuvent varier, allant de réunions officieuses du Comité à des consultations officieuses, en passant par des réunions officieuses de groupes.

La Yougoslavie, fidèle à sa politique de coexistence pacifique et active et aux décisions du mouvement des non alignés, ne négligera aucun effort en vue de la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Nous ne pouvons pas et nous ne pourrons jamais nous résigner à ce que les débats du Comité sur la question du désarmement nucléaire demeurent dans l'impasse où ils se trouvent actuellement et nous nous efforcerons sans relâche d'obtenir l'entente et l'assentiment de la part de tous ceux qui sont ici présents, afin que toutes les questions de désarmement puissent être résolues de manière concrète. Nous ne voulons pas prendre la responsabilité d'un éventuel échec. Cette responsabilité doit être pleinement assumée par ceux qui s'opposent, contre le vœu de l'humanité entière, à l'exploitation de la technologie nucléaire aux fins de la prospérité du monde et non de sa destruction.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur Vrhunec de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Le Comité a consacré trois séances plénières, depuis mardi dernier, au point 2 de l'ordre du jour, à savoir la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. La semaine précédente, nous avons examiné le point 1, celui de l'interdiction des essais nucléaires. Je propose que nous traitions aujourd'hui de ces deux questions, pour des raisons de principe ainsi que pour des considérations d'ordre pratique. Dans la déclaration que j'ai faite en séance plénière, le 12 février, j'ai eu l'occasion d'exposer l'attitude du Brésil en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Puisque nous concevons l'interdiction des essais nucléaires comme une étape sur le chemin du désarmement nucléaire, j'aimerais aussi préciser la position du Brésil en ce qui concerne un traité interdisant de nouveaux essais d'armes nucléaires. Concurrément, je pense à l'intéressant débat que nous avons tenu hier au sujet de la création de groupes de travail chargés de s'occuper des points 1 et 2 de l'ordre du jour. Ma délégation ayant formulé au sujet de cette question des propositions spécifiques, qui ont été appuyées et commentées par d'autres délégations, j'estime utile de fournir quelques éclaircissements à propos des questions débattues hier, afin qu'il en soit pris acte.

J'aimerais d'abord réitérer ce qui semble être l'opinion quasi-unanime des délégations en ce qui concerne la nécessité urgente que le Comité entame des négociations de fond sur ces deux questions. La poursuite de la course aux armements nucléaires est l'un des principaux motifs de préoccupation pour toutes les nations du monde, et pas seulement pour les puissances dans les arsenaux desquels la prolifération des armes nucléaires se poursuit sans relâche, en quantité et en qualité. L'argument a été invoqué que le désarmement nucléaire est "d'importance vitale" pour la sécurité des superpuissances, ou que la question est "trop sensible" ou "trop complexe" pour être traitée multilatéralement. Toutefois, nous soutenons que cette question est aussi d'une importance vitale pour notre propre sécurité, et que sa complexité et sa sensibilité mêmes nécessitent l'ouverture rapide de négociations. Une guerre

(M. de Souza e Silva, Brésil)

nucléaire n'éliminerait pas seulement ceux qui pensent qu'ils peuvent la mener, mais aussi le reste du monde. Il est donc clairement du ressort et du devoir du Comité de négocier d'urgence sur le fond de la question.

A notre réunion officieuse d'hier, ma délégation a proposé que le secrétariat nous fournisse une liste de toutes les propositions concrètes qui ont été faites à ce jour, depuis la création du Comité du désarmement, au sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. La délégation indienne avait précédemment proposé que nous commençons par l'examen, dans le cadre de réunions officieuses, du chapitre V du rapport du Secrétaire général sur les armes nucléaires. De nombreuses délégations ont préconisé que l'on continue à tenir des réunions officieuses pour traiter du désarmement nucléaire, et hier l'Ambassadeur du Venezuela, M. Taylhardat, a formulé des propositions complémentaires de celle que j'avais faite. D'autres délégations de pays du Groupe des 21, dont celles du Nigéria, du Kenya, de l'Argentine, du Pérou, de la Roumanie, de Sri Lanka, de la Suède, de la Yougoslavie, ont eu des observations constructives à formuler au sujet de la question débattue. Toutes les propositions faites hier se complètent les unes les autres. Ma propre délégation est ouverte à toute suggestion en ce qui concerne les détails de la formule que nous pourrions adopter afin de focaliser les négociations envisagées. Nous continuons de penser que l'énumération exhaustive des propositions relatives au désarmement nucléaire faites à l'Organisation des Nations Unies pourrait se révéler trop longue et difficile à utiliser; nous pourrions peut-être commencer par un répertoire moins encyclopédique, auquel les délégations pourraient suggérer d'ajouter d'autres documents officiels présentés avant 1979 et qui demeurent valables. Toutefois, le point important et à propos duquel j'estime qu'il y a eu convergence de vues est que ce travail doit avoir deux objets principaux : premièrement, créer les conditions d'un dialogue significatif et de fond au sein du Comité; deuxièmement, identifier les questions à propos desquelles il serait possible d'entamer des négociations multilatérales concrètes. Ceci étant, ma délégation est prête à continuer à explorer, dans le cadre de réunions officieuses, l'organisation de nos travaux relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. A cet égard, je continue de penser que c'est la proposition du Groupe des 21 qui offre les meilleures perspectives de succès. Toutefois, si l'on persiste à écarter ou à tenir pour lettre morte les propositions faites par ma délégation et par plusieurs autres ou si l'on refuse d'entamer ne serait-ce qu'un dialogue, nous-mêmes et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, ne pourrions que tirer les conclusions qui s'imposent.

Un raisonnement du même genre s'applique aux propositions qui ont trait à la création d'un groupe de travail chargé de négocier un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, à tout jamais et dans tous les milieux. A la séance d'hier, nous n'avons relevé aucune objection à la poursuite d'un débat officieux sur le fond de la question; selon le compte rendu, deux délégations seulement se sont déclarées opposées à la création du groupe de travail sur le point 1, comme proposé par le Groupe des 21. L'une d'elles a expliqué que son gouvernement procédait à un réexamen global de ses politiques de défense, et qu'il lui faudrait attendre l'achèvement de ce processus pour siéger au Comité avec le bénéfice d'instructions précises. L'autre a soulevé des objections de principe peu convaincantes et sur lesquelles ma délégation continue de s'interroger. Quoi qu'il en soit, les conséquences sont, et c'est le moins qu'on puisse dire, décevantes. En tout cas, cette situation ne devrait pas empêcher les participants aux négociations

(M. de Souza e Silva, Brésil)

trilatérales de répondre aux questions qui leur ont été posées au sein du Comité, afin de clarifier les questions soulevées par leur rapport de l'an passé au Comité. Le fait que les négociations trilatérales ont été suspendues, pour des raisons qui sont sans rapport avec les tâches assignées au Comité, ne devrait pas empêcher les trois négociateurs de fournir des réponses de fond au Comité. La délégation de l'Union soviétique a consacré aux aspects de fond de l'interdiction complète des essais nucléaires une déclaration plénière, et elle a aussi exprimé son appui au Groupe des 21. Serait-il excessif de demander aux deux autres puissances d'expliquer pourquoi elles estiment que le succès serait compromis si un consensus était réalisé au sein du Comité ?

Il pourrait être pertinent de rappeler l'exemple récent de la création, l'an passé, du groupe de travail sur les armes chimiques. L'expérience du Comité à cet égard a montré que les travaux du Comité du désarmement n'ont en aucune façon porté préjudice aux négociations bilatérales, qui, soit dit en passant, ont aussi été suspendues pour des raisons touchant aux relations bilatérales entre les superpuissances. Puis-je ajouter, au surplus, que depuis le début de l'âge nucléaire, voici déjà 35 ans que les négociations restreintes sur le désarmement se poursuivent, tandis que l'on assiste en fait à l'accumulation massive et infernale des armements nucléaires.

Ma délégation, lorsqu'elle propose la poursuite de discussions officieuses sur la façon d'organiser des négociations significatives sur l'interdiction des essais nucléaires, garde un esprit ouvert en ce qui concerne les détails. Toutefois, nous pensons que ces débats doivent aussi prendre la forme d'un dialogue, afin de fournir les données de fond susceptibles de constituer la base du mandat du groupe de travail proposé par les 21.

Ma délégation est fermement convaincue qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ne saurait être une fin en soi; par ailleurs, nous pensons que l'urgence de cette question ne tient pas simplement au fait que de nombreuses parties au Traité sur la non-prolifération émettent maintenant des doutes quant à l'efficacité de cet instrument ou à son application effective. Au contraire, comme le Brésil n'a cessé de l'affirmer, le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires doit être conçu comme une étape sur la voie du désarmement nucléaire. Pour être vraiment efficace et durable, un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit pouvoir être accepté par un nombre de parties aussi grand que possible, et en particulier par les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, qui poursuivent leurs essais en vue de renforcer la puissance destructrice de leurs arsenaux. Mais la condition d'universalité ne sera remplie que s'il est tenu compte des préoccupations et des intérêts légitimes des autres pays. Il serait futile de croire que des accords résultant de négociations privées répondront automatiquement aux intérêts de ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'énoncer leurs préoccupations et de s'assurer qu'elles trouvaient un écho approprié.

Pour sa part, le Brésil a des vues bien arrêtées en ce qui concerne un traité visant à interdire les essais d'armes nucléaires. Nous aimerions parvenir à un traité contenant l'engagement clair de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire, et pouvant servir d'instrument efficace pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la pleine utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques; à un traité n'admettant ni déséquilibres, ni discrimination, et

(M. de Souza e Silva, Brésil)

n'accordant pas à quelques parties un statut privilégié, même si ces parties s'estiment plus concernées que les autres. Je pense aux articles de fond du traité et aux clauses qui concernent la procédure relative aux plaintes, le mécanisme de vérification, la ratification et l'entrée en vigueur et aux dispositions concernant l'examen périodique du traité. Nous voudrions de plus un traité qui se traduise effectivement par l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires à tout jamais et dans tous les milieux, et qui ne puisse pas être exploité pour exercer des pressions politiques ou, pis encore, pour légitimer la reprise des essais après un nombre limité d'années.

Je me permettrai de clore mes observations en précisant un point de la façon la plus claire. Nous reconnaissons le droit de tout pays de mener, avec les partenaires de son choix, toutes négociations qu'il estime nécessaires pour sauvegarder ses intérêts légitimes. Mais nous ne saurions accepter l'argument selon lequel des négociations de fond au sein du Comité, sur des questions que nous avons tous convenu d'inscrire à l'ordre du jour du Comité, pourraient porter préjudice à des négociations restreintes sur les mêmes questions ou y mettre obstacle d'une façon ou d'une autre. A notre avis, en remplissant simplement la tâche de négociation pour laquelle il a été créé, le Comité rendrait le service inestimable de clarifier des questions d'importance vitale, tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui n'en sont pas dotés, afin d'assurer l'efficacité et l'universalité des instruments qui seraient multilatéralement approuvés.

Gardons-nous bien de croire que sur le plan international, il serait sage de nous comporter comme si le monde était composé de deux catégories de nations, dont l'une n'accepterait aucune responsabilité envers l'autre. Tous les membres du Comité sont convenus de négocier des mesures urgentes de désarmement nucléaire. Il est possible de mener des pourparlers séparément; en petits groupes, au sein d'alliances, entre alliances ou en dehors des alliances, mais nous devons aussi négocier dans le cadre que nous avons institué nous-mêmes à cette fin. Il y aurait de grands risques à empêcher que se déroulent des négociations multilatérales au sein du Comité, car ce n'est que dans le cadre de celui-ci que nous pourrions négocier des accords de désarmement qui se révéleront équitables, universels et durables.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de mars et de vous souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de vos fonctions. La délégation hongroise est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à la présidence du représentant de la République démocratique allemande, avec laquelle la République populaire hongroise a des liens solides d'amitié, une coopération profondément enracinée dans tous les domaines de la vie et un profond intérêt commun pour le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Vos capacités personnelles et votre expérience de la diplomatie multilatérale représentent une garantie sûre que le Comité poursuivra ses travaux dans une atmosphère concrète et constructive, engendrée durant la présidence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur François de la Gorce, auquel j'aimerais exprimer ma satisfaction profonde pour sa contribution constructive à nos travaux.

Il est évident que cette année, en particulier ce mois-ci, la principale tâche du Comité sera de réaliser des progrès dans le vaste et vital domaine du désarmement nucléaire, spécialement en créant le cadre organisationnel nécessaire à de telles négociations. Votre rôle, en tant que Président, y contribuera et ma délégation fera tout ce qu'elle pourra pour vous aider à réaliser cette fin.

(M. Kőmives, Hongrie)

Les échanges de vues relatifs aux divers aspects du désarmement nucléaire auxquels il a été procédé au sein du Comité m'apportent, dans l'ensemble, un certain encouragement. La majorité des délégations représentées ici ont exprimé leur volonté et leur vif désir d'entamer des négociations concrètes sur des aspects cruciaux du désarmement nucléaire qui n'ont jusqu'à présent été examinés qu'au niveau des débats; je pense à la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et à celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Toutefois, ma délégation ne saurait cacher sa déception profonde devant le fait que le Comité ne puisse, par suite du refus de quelques délégations, conclure la phase de la procédure et s'atteler à des négociations de fond. Cela fait longtemps qu'il aurait dû y avoir un accord de principe concernant la création de groupes de travail sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; cela était déjà vrai à la fin de l'année dernière lorsque la résistance obstinée de l'une des délégations au sujet de ces questions a eu comme conséquence déplorable que la deuxième conférence d'examen du Traité sur le non-prolifération n'a pu parvenir à un consensus au sujet d'un document sur le fond final.

Ma délégation continue d'être convaincue que des négociations de fond, au Comité du désarmement, dans le cadre de groupes de travail spéciaux sur des aspects concrets du désarmement nucléaire, sont non seulement réalisables et souhaitables, mais qu'elles sont une tâche inévitable si le Comité du désarmement adhère réellement au consensus qui s'est dégagé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tel qu'il est exprimé au paragraphe 50, un paragraphe clef du Document final de cette session.

Dans ma déclaration précédente du 12 février 1981, j'ai énoncé des considérations préliminaires au sujet de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Bien que l'examen de cette question se soit terminé à la fin de la semaine dernière, j'aimerais formuler de nouvelles observations compte tenu des débats qui se sont déroulés au Comité. Ma délégation est très satisfaite de la déclaration détaillée qui a été faite, vendredi de la semaine dernière, par le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, au sujet de la position de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires en relation avec les négociations tripartites et les négociations qui seront menées au Comité. Je considère que la position souple adoptée par l'URSS pourrait contribuer à ce que soit réalisé un progrès substantiel dans ces deux forums. Ma délégation adhère pleinement à la position adoptée par la délégation soviétique en ce qui concerne un moratoire et un réseau international mondial de détection et d'identification d'événements sismiques. J'aimerais exprimer de nouveau l'espoir de ma délégation que les deux autres parties intéressées aux négociations tripartites trouveront bientôt le moyen de reprendre les pourparlers et qu'elles obtiendront des résultats positifs.

Ma délégation demeure convaincue de ce que, parallèlement aux négociations trilatérales, le Comité du désarmement a aussi un rôle à jouer dans la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui soit véritablement universel. La majorité des délégations représentées ici reconnaissent qu'un groupe de travail devrait être créé avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Pour ce qui est de la tâche concrète de ce groupe, je pense que suffisamment de propositions ont été présentées, même au cours des débats que nous avons tenus depuis le début de la session, sans compter les propositions qui avaient été formulées précédemment. Ce qu'il convient de faire, au stade actuel, c'est de donner à ces propositions la forme d'un mandat réaliste, acceptable pour tous, et d'entamer des négociations de fond au sein du groupe de travail spécial.

(M. Kömives, Hongrie)

Camarade Président, le Comité doit achever, au cours de la présente séance, l'examen du point 2 de son ordre du jour : cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. L'urgence qu'il y a à trouver un moyen de mettre fin à la course aux armements nucléaires a été expliquée en termes frappants par de nombreuses délégations qui ont pris la parole à ce sujet. La situation internationale actuelle rend évident que la poursuite de la course aux armements nucléaires devient un facteur déstabilisant de plus en plus dangereux dans les relations internationales. Empêcher que n'éclate une guerre nucléaire et réaliser des progrès substantiels sur la voie du désarmement nucléaire sont les tâches de la plus haute priorité auxquelles sont confrontés les peuples du monde et, dans une mesure encore plus grande, le Comité du désarmement. Les pays socialistes ont toujours préconisé et encouragé des propositions étendues et des négociations concrètes pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, les dernières de ces propositions étant celles qui ont été faites par L. I. Brejnev dans sa déclaration au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Le Gouvernement hongrois appuie pleinement ces propositions et il est convaincu que leur mise en oeuvre correspond aux meilleurs intérêts des peuples du monde, et tout particulièrement en Europe. Nous espérons bien que ces propositions seront dûment examinées, de façon responsable, par ceux auxquels elles sont adressées.

Le Comité du désarmement a aussi des tâches concrètes à accomplir dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Depuis que les délégations des pays socialistes ont présenté la proposition contenue dans le document CD/4 relatif à la négociation sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, le Comité du désarmement n'a cessé de tenir de larges débats sur cette question. A la suite de ces débats, la majorité des délégations en sont venues à la conclusion, et ont explicitement exprimé leur opinion, que le Comité du désarmement était le forum le plus approprié pour préparer et mener de telles négociations.

Plusieurs propositions concrètes ont été faites pour traduire dans la pratique cette conclusion fort juste. Il a été proposé entre autres, dans le document de travail CD/109 présenté par la délégation de la République démocratique allemande en juillet dernier, de créer un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et d'élaborer un mandat approprié pour ce groupe. Une initiative analogue a été prise par le Groupe des 21 dans le document de travail CD/116, qui proposait d'instituer un groupe de travail et donnait une description indicative des tâches concrètes dont un tel groupe pourrait être chargé. En dernière analyse, ces deux propositions peuvent être considérées comme des efforts pratiques de faire passer dans la réalité le paragraphe 50 et d'autres dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Durant les débats sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, certaines délégations ont montré un intérêt particulier pour la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La délégation hongroise estime que cette question devrait être examinée en même temps que d'autres qui ont trait à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et dans le cadre d'un groupe de travail spécial qu'il faudrait créer.

Il est regrettable que, malgré l'insistance de la majorité des délégations, le Comité n'ait pas fait le moindre pas pour s'acquitter de ses responsabilités exceptionnelles dans ce domaine crucial. Ma délégation est fermement d'avis que le

(M. Kömives, Hongrie)

Comité devrait, au plus tard durant la partie actuelle de sa session, prendre la décision de créer un organe subsidiaire approprié et commencer, à titre prioritaire, des travaux préparatoires en vue de négociations de fond sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Avant de conclure, Camarade Président, j'aimerais traiter de la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Comme vous vous le rappelez, cette question, conformément à la décision prise par le Comité, ressortit au point 2 de notre ordre du jour.

Comme beaucoup d'autres, ma délégation attache une grande importance au renforcement du système des garanties juridiques - politiques et internationales - pour la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. De l'avis de nombreuses délégations, la conclusion d'un accord international relatif à la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle est l'une des actions possibles pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La conclusion d'un accord relatif à la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle renforcerait considérablement le régime de non-prolifération, pourrait contribuer à réduire le danger de guerre nucléaire et à freiner la course aux armements nucléaires, et serait susceptible de promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Un tel engagement contribuerait substantiellement à accroître la confiance et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour ces raisons, ma délégation considère que la conclusion d'un tel accord est à la fois possible et nécessaire, sans parler du fait que le moment est opportun pour régler cette question.

Aux termes du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 35/156 C adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, celle-ci "prie le Comité du désarmement d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle". Dans le paragraphe 3 du dispositif de cette même résolution, l'Assemblée générale prie le Comité de lui présenter un rapport sur cette question lors de sa trente-sixième session.

Compte tenu de l'importance de cette question et de l'opportunité de la régler en ce moment, la création d'un groupe de travail, comme proposé dans le document CD/141 présenté par les pays socialistes le 6 février 1981, serait le meilleur moyen de s'acquitter de cette tâche. La délégation hongroise est prête à coopérer avec toutes les délégations pour élaborer le mandat d'un tel groupe de travail.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je remercie M. l'Ambassadeur Kömives de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Camarade Président, c'est pour ma délégation une grande satisfaction de vous voir présider le Comité du désarmement pendant le mois de mars. Vous êtes le digne représentant d'un pays uni au mien par des liens puissants de fraternité et de solidarité. La République démocratique allemande est un pays qui a joué et joue un rôle actif et militant en faveur de la cause du désarmement général et complet, soucieux qu'il est de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Connaissant vos grandes capacités, nous sommes convaincus que, sous votre habile et experte direction, nous obtiendrons ce mois-ci - le plus long de notre session de printemps - des résultats positifs dans nos travaux. A cet égard, vous pouvez compter entièrement sur l'appui et la collaboration de notre délégation.

Je tiens aussi à féliciter M. l'Ambassadeur de France du succès que les travaux du Comité ont connu au mois de février sous sa présidence.

Il est peut être excessif de répéter si souvent que le cadre le plus approprié pour l'examen des diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Comité est celui des groupes de travail, mais il est nécessaire de réaffirmer une vérité objective dont les faits ont démontré l'authenticité. L'activité des groupes de travail nous prouve que c'est la meilleure méthode pour éclaircir les aspects innombrables et complexes des questions que nous avons à examiner. Voilà pourquoi certains arguments que nous avons entendus ici sont inacceptables.

On a dit par exemple que celui qui veut éviter les risques d'attaque, assurer sa sécurité, sa défense, etc. recourt à des systèmes d'alarme, à des écriteaux d'avertissement, à des clôtures et à des chiens de garde pour protéger sa maison; mais que feront alors ceux qui n'ont pas les moyens d'installer des dispositifs d'alarme, ni d'acheter des chiens, ceux qui n'ont même pas de logement ? Doivent-ils vivre en plein air sans aucune protection ?

Personne ne peut nier l'utilité de créer deux groupes de travail pour l'examen de questions de notre ordre du jour aussi prioritaires et aussi urgentes que :

- 1) l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires; et
- 2) la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Tous les membres du Comité savent, y compris ceux qui sont opposés à la création de ces groupes, que l'examen des questions susmentionnées dans un organe de ce genre ne présuppose pas la conclusion immédiate de traités. En effet, nous savons tous que ces questions nécessitent un examen approfondi, minutieux et détaillé. Mais pendant que nous ne faisons rien à ce sujet, le temps passe et la tâche devient plus difficile. Point plus important encore, que dira l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement en réponse à la communauté internationale ? Que dira-t-il à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ?

Le Document final, si souvent mentionné, qu'a approuvé par consensus l'Assemblée générale à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous permettra d'établir, pour la deuxième session extraordinaire, un bilan de ce qui aura été et n'aura pas été fait. Mais que dirons-nous lorsque nous en arriverons aux paragraphes 47 et suivants, qui portent sur les armes nucléaires, sur des questions auxquelles nous avons l'obligation absolue de répondre ?

Ma délégation craint vivement que nous ne terminions cette année nos travaux sans avoir créé les groupes de travail susmentionnés. Nous en sommes maintenant à la dernière session complète du Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il ne faudrait pas que nous arrivions "les mains vides". Le Groupe des 21, dont mon pays fait partie, et le Groupe socialiste, ainsi que de nombreuses délégations du groupe dit occidental, acceptent la création de ces groupes de travail et l'ont fait savoir dans leurs interventions, dans des documents, etc.

Permettez-moi de citer à ce sujet les documents suivants :

Document CD/4, présenté dès 1979 par les pays socialistes et concernant des négociations sur les armes nucléaires.

Document CD/36/Rev.1, du Groupe des 21, qui traite également de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Document CD/72, dans lequel le Groupe des 21 lance un appel pour la cessation complète des essais d'armes nucléaires et demande que soit créé sans retard un groupe de travail.

Document CD/116, du Groupe des 21, sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Document CD/134, intitulé "Déclaration du Groupe des 21 à la fin de la session annuelle du Comité du désarmement en 1980", dans lequel on peut lire ce qui suit :

"... il est regrettable que le Comité du désarmement, malgré la responsabilité majeure qui lui a été ainsi conférée en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, n'ait pas pu s'acquitter comme il convient de son mandat pendant sa session de 1980, en particulier en ce qui concerne l'aspect de ses fonctions auxquelles l'Assemblée générale a attaché la priorité la plus élevée, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, y compris, à titre de mesure initiale, l'interdiction des essais nucléaires."

Document CD/135, présenté par le Groupe de pays socialistes, dans lequel figure notamment l'alinéa suivant :

"Les délégations des pays socialistes ont accordé et continuent d'accorder une importance primordiale à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Ils ont présenté au cours de la session du Comité une proposition concrète relative à des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Ils ont proposé en outre de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et de définir le mandat de ce groupe au cours de la session actuelle du Comité du désarmement" (c'est-à-dire en 1980).

Quant aux interventions, qui ont été nombreuses, il n'en est pas une seule du Groupe des 21 où ne soit soulignée l'urgence de la question. Celles des pays socialistes, et plus particulièrement celle du représentant de l'URSS, M. Issraelyan, du 27 février dernier, ainsi que celles des Pays-Bas, du Japon, de la Belgique, de l'Australie, du Canada et de l'Italie, toutes montrent objectivement qu'il importe de créer les groupes de travail en question.

De même, à sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé diverses résolutions allant dans ce sens.

Camarade Président, en terminant, permettez-moi de me référer au document A/35/392 intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" dont la délégation indienne a proposé d'examiner, lors de séances officieuses, le chapitre V. "Les doctrines de la dissuasion et autres théories relatives aux armes nucléaires". Ma délégation appuie cette proposition. Cette étude est dans son ensemble extrêmement utile et importante. Il convient surtout que nous tenions compte du chapitre VIII. "La menace perpétuellement suspendue sur le genre humain" notamment du paragraphe 494, que vous me permettez de citer :

"Si ce rapport n'a rien prouvé d'autre, il aura au moins démontré les conséquences catastrophiques qu'aurait le recours aux arsenaux nucléaires d'aujourd'hui ou de demain. Certains veulent se rassurer en spéculant qu'il serait difficile, même dans une guerre nucléaire, d'anéantir tous les hommes, femmes et enfants de la planète. Mais ce sont là de vaines spéculations. Lorsque la civilisation risque d'être anéantie, l'heure n'est plus aux ratiocinations; il faut que chacun prenne conscience du péril qui menace aujourd'hui le monde, et de la nécessité de faire preuve de volonté politique pour rechercher des solutions acceptables."

A leurs six conférences au sommet, les pays non alignés ont souligné à nouveau la nécessité du désarmement nucléaire. C'est ainsi qu'à la dernière Conférence ministérielle, qui s'est tenue à New-Delhi, les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont déclaré :

"... le plus grand péril auquel le monde doit faire face aujourd'hui est celui de la menace de destruction par une guerre nucléaire. En s'engageant dans une nouvelle étape effrénée de la course aux armements nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires ont créé une situation dans laquelle l'humanité semble condamnée à vivre sous la menace d'une annihilation nucléaire. Quelques-uns des pays dotés d'armes nucléaires ont essayé de faire accepter le concept extrêmement dangereux d'une guerre nucléaire limitée et de réduire la distinction entre armes nucléaires et armes classiques. D'autre part, ce qu'on est convenu d'appeler "l'équilibre de la dissuasion" entre les grandes puissances n'a pas empêché celles-ci de participer à des conflits régionaux. La compétition en matière de dissuasion n'a nullement créé un mécanisme sûr permettant d'éviter la catastrophe imminente. Elle n'a fait qu'augmenter le cauchemar de l'incertitude et la peur, qui caractérisent aujourd'hui les relations internationales, car l'existence de la course aux armements tient surtout à ce que l'on persiste à vouloir faire usage de la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Or il n'y a qu'une seule vraie dissuasion : le désir de survie de l'humanité.

En tant que défenseurs intransigeants de la paix mondiale, les pays non alignés doivent donc coordonner leurs actions pour freiner et inverser la course aux armements nucléaires, en vue d'aboutir finalement à l'élimination complète de ces armements des arsenaux des Etats." \*/

Coordonnons nos actions pour obtenir que des négociations concrètes s'engagent sur la cessation des essais nucléaires et le désarmement nucléaire.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe):  
Camarade Président,

Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation soviétique et en mon nom propre, vous féliciter de votre accession au poste de Président du Comité du désarmement pour le mois **en cours**. Cela nous est particulièrement agréable, puisque vous représentez un pays avec lequel l'Union soviétique est liée par des liens indestructibles d'amitié et de fraternité. Permettez-moi de vous souhaiter, Camarade Herder, un plein succès dans l'accomplissement de vos importantes fonctions de Président du Comité.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à M. François de la Gorce, Ambassadeur de France, qui a présidé le Comité en février 1981.

Aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention des membres du Comité du désarmement sur un événement international de grande envergure, à savoir le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, qui achève actuellement ses travaux.

---

\*/ Traduction non officielle du Secrétariat.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans le rapport qu'il a présenté au Congrès, L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a fait une analyse approfondie et détaillée de la situation internationale actuelle, a confirmé l'orientation constante de la politique extérieure de l'Union soviétique pour la défense de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, et a formulé de nouvelles et importantes propositions en vue de maîtriser la course aux armements et améliorer le climat international.

Reflétant la vive attention dont les travaux du Congrès ont bénéficié dans le monde, de nombreuses délégations au Comité - elles nous l'ont dit franchement - se sont beaucoup intéressées aux délibérations du Congrès. La délégation soviétique a présenté, à titre de document officiel du Comité, une section du rapport de L.I. Brejnev, consacré au renforcement de la paix et à la solution de problèmes internationaux d'actualité dont, en premier lieu, le problème du désarmement.

Nombre de passages du rapport et les nouvelles propositions constructives formulées au Congrès sont en relation directe avec les travaux du Comité, avec les problèmes dont il a été question dans les interventions d'un certain nombre de délégations pendant le débat général.

A ce sujet, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention du Comité sur certains points dont il est question dans le rapport de L.I. Brejnev.

"L'orientation principale de l'action du Parti et de l'Etat dans le domaine de la politique extérieure - a dit L. I. Brejnev - a été et continue d'être la lutte en vue d'atténuer le danger de guerre et de maîtriser la course aux armements." Ainsi qu'en témoignent notamment les travaux de la session actuelle du Comité, l'Etat soviétique, comme de nombreux autres pays, met l'accent, dans l'ensemble des problèmes de désarmement, sur celui de la limitation et de l'élimination des armements nucléaires, qui sont les plus dangereux pour l'humanité.

Il est bien connu que l'Union soviétique préconise une solution radicale de ce problème, à savoir l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la réduction de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Il y a plus de deux ans, la délégation soviétique a présenté au Comité, de concert avec les délégations d'autres pays socialistes, une proposition concrète à ce sujet. Le Congrès a noté les efforts par lesquels notre pays s'efforce de réaliser certaines mesures dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier d'obtenir une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, de renforcer les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, d'arrêter toute nouvelle prolifération des armes nucléaires sur notre planète et plusieurs autres mesures.

De nombreuses interventions dans notre Comité ont reflété une grave inquiétude devant le fait que le processus de limitation des armements stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis s'est trouvé artificiellement freiné et, comme vous le savez, ce n'est pas par notre faute. Cette inquiétude cache quelque chose de plus important, à savoir une préoccupation au sujet de la question de savoir comment évolueront les relations soviéto-américaines. Cette préoccupation est compréhensible. Pendant le débat général au Comité, de nombreuses délégations ont souligné à juste titre que l'état de toute la conjoncture internationale, ainsi que la solution d'un certain nombre de problèmes, y compris, naturellement, celle des problèmes de désarmement, dépendent beaucoup de la politique de l'URSS et des Etats-Unis. Dans son rapport au Congrès, L. I. Brejnev a dit très nettement et clairement que l'état actuel des relations soviéto-américaines et l'acuité des problèmes qui requièrent une solution font qu'un dialogue - et un dialogue actif - est indispensable à tous les niveaux. Cette affirmation est exacte et applicable à la situation telle qu'elle se présente ici, au Comité du désarmement.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En accordant une importance extrême à la limitation des armements stratégiques, L.I. Brejnev a invité à poursuivre sans délai les négociations appropriées avec les Etats-Unis en conservant tout ce qui a été réalisé de positif jusqu'ici dans ce domaine. Il a souligné de nouveau que la seule base rationnelle et acceptable pour de telles négociations, auxquelles devraient aussi participer, le moment venu, - et nous appelons là-dessus votre attention - toutes les autres puissances nucléaires, était le respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

L.I. Brejnev a déclaré que l'URSS était prête à s'entendre sur la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins, du type "Ohio" aux Etats-Unis et de systèmes analogues en URSS, à rechercher un accord sur l'interdiction de moderniser les missiles balistiques existants et de mettre au point de nouveaux missiles balistiques pour ces sous-marins.

La proposition contenue dans le rapport de L.I. Brejnev, relative à la création d'un comité international compétent qui pourrait compter au nombre de ses membres des savants parmi les plus éminents des différents pays, vise à intensifier la lutte contre le danger nucléaire, à élargir les possibilités de diffusion d'informations véridiques pour faire savoir combien meurtrières pour l'humanité seraient les conséquences d'une guerre nucléaire.

L'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes est l'un des points importants de l'ordre du jour de notre Comité. Dans le rapport au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, il est de nouveau souligné que l'Union soviétique a activement œuvré en faveur de l'interdiction de tous les autres types de telles armes et que certains résultats ont été obtenus dans ce domaine. En particulier, la Convention sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins militaires est entrée en vigueur. Des travaux utiles non négligeables ont été réalisés sur l'élaboration d'un traité interdisant les armes radiologiques. Nous espérons qu'ils seront menés à bonne fin dans un avenir proche. Les négociations dans le Comité sur l'exclusion des armes chimiques des arsenaux des Etats entrent déjà dans leur deuxième année et se poursuivent, il est vrai, avec une trop grande lenteur, ce que nous regrettons sincèrement.

Il est souligné dans le rapport que, grâce à l'action des forces pacifiques, l'application des plans de déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale a pu être stoppée. L.I. Brejnev a dit que pour notre part, nous confirmons que nous n'entreprendrons pas la fabrication de ces armes si elles n'apparaissent pas chez d'autres Etats et nous sommes prêts à conclure un accord interdisant ces armes une fois pour toutes et à jamais. Je rappellerai qu'un projet de traité sur l'interdiction des armes à neutrons, soumis par le groupe des pays socialistes en 1978, se trouve sur la table des négociations du Comité. Il est indispensable que le Comité s'occupe de cette question.

Camarade Président,

La délégation soviétique estime qu'il est de son devoir d'appeler également l'attention sur les nouvelles propositions formulées au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et visant à un assainissement radical de la situation internationale. Je dirai dès maintenant que ces propositions ne sont pas destinées à faire l'objet de négociations au Comité et que nous ne les soumettons pas comme telles, mais il est indubitable que leur adoption et leur réalisation amélioreraient la situation dans le monde, créeraient un climat plus favorable aux négociations sur le désarmement, y compris ici, au Comité.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il n'est guère probable qu'il faille expliquer qu'il est bien plus facile de prévenir un conflit qui menace de dépasser le cadre local que d'éteindre un incendie qui s'est déjà déclaré. Dans le cas de l'Europe, des mesures préventives de ce type sont celles propres à accroître la confiance, prévues par une décision de la conférence paneuropéenne, par exemple la communication préalable de renseignements sur les manoeuvres des forces terrestres et l'invitation à ces manoeuvres d'observateurs provenant d'autres pays. On sait que ces mesures s'appliquent sur les territoires des Etats européens, y compris les régions occidentales de l'URSS. En son temps l'URSS a déjà proposé que le système de communication de renseignements s'applique également aux manoeuvres des forces navales et des forces aériennes, ainsi qu'aux déplacements importants des forces armées.

Au 26ème Congrès, on a proposé d'élargir notablement le champ d'application de ces mesures et souligné que notre pays était prêt à l'étendre à toute la partie européenne de l'URSS, à condition que les Etats occidentaux élargissent d'une manière correspondante le champ d'application de ces mesures propres à accroître la confiance. En outre, il a été présenté une proposition pour mettre fin à l'accumulation des missiles nucléaires en Europe.

Une autre région où l'élaboration et l'application de mesures propres à accroître la confiance, compte tenu de ses aspects spécifiques, pourraient non seulement détendre la situation sur place, mais apporter une contribution au renforcement des fondements de la paix générale est celle de l'Extrême-Orient. Là voisinent des puissances telles que l'URSS, la Chine et le Japon et on y trouve également des bases militaires américaines. Au sujet de cette région notre pays a présenté une nouvelle initiative. Dans son rapport, L.I. Brejnev a dit que l'Union soviétique était prête à mener avec tous les pays intéressés des négociations concrètes sur des mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient. Nous sommes en faveur de la stabilité de la situation dans cette région, de même que dans les autres régions du globe terrestre.

La mise en oeuvre de toutes ces propositions de grande portée relatives à des mesures propres à accroître la confiance contribuerait aussi au progrès dans le domaine du désarmement. Nous voudrions souligner le réalisme et l'importance de ces propositions du point de vue du renforcement de la paix et de la solution des problèmes d'actualité en matière de désarmement.

Dans son rapport, L.I. Brejnev, a accordé beaucoup d'attention à ce qu'il est convenu d'appeler les "points chauds", c'est-à-dire des foyers de conflits militaires et de tensions, avant tout à la région du golfe Persique. A la fin de l'année dernière, l'Union soviétique a proposé aux Etats-Unis, à d'autres puissances occidentales, à la Chine, au Japon et à tous les Etats intéressés de rechercher un accord sur tout un ensemble d'obligations mutuelles prévoyant avant tout que, dans la région du golfe Persique et sur les îles voisines, aucune base militaire étrangère ne serait créée et que l'on n'y déploierait aucune arme nucléaire ou autre arme de destruction massive. Une autre mesure serait l'obligation de ne pas recourir ou menacer de recourir à la force contre les pays de la région du golfe Persique, à ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures. L'Union soviétique a également proposé de s'entendre pour respecter le statut de non-alignement choisi par les Etats de la région du golfe Persique et de ne les entraîner dans aucun groupement militaire auquel participeraient des puissances nucléaires. Nous avons également préconisé le respect du droit souverain des Etats de cette région sur leurs ressources naturelles. Enfin, l'Union soviétique a proposé de s'abstenir de créer des obstacles ou menaces quels qu'ils soient aux échanges commerciaux normaux et à l'utilisation des voies maritimes de communication qui relient les Etats de cette région avec les autres pays du monde.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On a dit parfois au sujet de ces propositions, qui ont eu un grand retentissement dans le monde, qu'il était impossible de les dissocier de la question de la présence d'un contingent militaire soviétique en Afghanistan. A ce sujet il a été précisé au Congrès que l'Union soviétique était prête à rechercher un accord sur le golfe Persique en tant que problème indépendant et à participer à un règlement distinct de la situation autour de l'Afghanistan. En même temps notre pays, comme l'a déclaré L.I. Brejnev, ne s'opposait pas non plus à ce que les problèmes se rapportant à l'Afghanistan soient examinés en liaison avec les problèmes de la sécurité du golfe Persique. Naturellement, ce faisant, on ne pourra examiner que les aspects internationaux du problème afghan et non les affaires intérieures afghanes.

Tout le monde sait qu'il existe de nombreux autres problèmes d'actualité dans le monde. Eux aussi attendent une solution rationnelle, mais il faut pour cela, comme l'a dit L.I. Brejnev, une approche à longue portée, une volonté politique, du courage, de l'autorité et de l'influence. A ce sujet, L.I. Brejnev a pris l'initiative de proposer de convoquer une réunion spéciale du Conseil de sécurité avec la participation des plus hauts dirigeants de ses Etats membres, pour rechercher des voies menant à un assainissement de la situation internationale, à la prévention d'une guerre. A cette réunion, qu'il faudrait évidemment préparer avec soin, les dirigeants d'autres Etats pourraient naturellement participer.

Ainsi, les nouvelles mesures et propositions formulées au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique englobent une large gamme de questions de caractère politique aussi bien que militaire. Toutes ces propositions sont unies par un seul but, par notre aspiration commune à tous : faire tout ce qui est possible pour écarter des peuples la menace d'une guerre nucléaire et préserver la paix dans le monde.

Comme l'a souligné L.I. Brejnev : "Ce n'est pas la préparation à la guerre qui condamne les peuples à un gaspillage insensé de leurs richesses matérielles et spirituelles, mais la consolidation de la paix qui constitue le fil directeur conduisant aux lendemains."

Camarade Président, pour conclure, je voudrais souligner une fois de plus que toutes les orientations essentielles de l'activité de notre Etat dans le domaine de la politique extérieure qui ont été définies au Congrès témoignent de façon convaincante que l'Union soviétique suit, d'une façon systématique et inébranlable, la voie du maintien et du renforcement de la paix, de la détente, de la maîtrise de la course aux armements et du désarmement. Cette orientation a un caractère à long terme et n'est pas soumise aux fluctuations de la conjoncture. Les conclusions et propositions formulées au Congrès, qu'il s'agisse du problème du désarmement ou de tels ou tels autres problèmes internationaux, sont des directives pour la politique extérieure et la diplomatie soviétiques et nous nous y tiendrons strictement et rigoureusement. Les objectifs proclamés au Congrès nous imprègnent d'un sentiment d'optimisme et nous espérons que les nouvelles propositions soviétiques auront des répercussions favorables sur notre travail commun et contribueront à la solution des problèmes pratiques qui se posent devant notre important forum de négociation.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraélyan, des explications détaillées qu'il a données au sujet des toutes récentes propositions de son pays relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, qui ont été adoptées au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique.

(Le Président)

Compte tenu du rôle que l'Union soviétique, l'une des plus grandes puissances nucléaires du monde, est appelée à jouer dans la réalisation des mesures de désarmement, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire, je suis convaincu que ces propositions retiendront toute l'attention qu'elles méritent de la part des membres de notre Comité. Je voudrais informer ceux-ci qu'à la demande de la délégation de l'Union soviétique, les extraits pertinents du rapport présenté au 26ème Congrès seront distribués en tant que document de travail du Comité. Je tiens aussi à remercier M. l'Ambassadeur Issraéliyan des paroles chaleureuses qu'il a prononcées à mon égard.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider le Comité du désarmement. Votre claire vision des problèmes dont s'occupe, ou dont aura nécessairement à s'occuper, tôt ou tard, cet organe de négociation multilatéral, ainsi que votre esprit fertile en solutions de conciliation constituent des éléments d'une valeur inestimable pour la conduite de nos travaux durant le mois de mars qui commence maintenant.

Je voudrais profiter aussi de cette occasion pour réitérer à votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur de la Gorce, notre reconnaissance et notre haute appréciation pour la manière remarquable dont il a exercé ses fonctions pendant le mois de février.

En ce qui concerne la question dont nous avons décidé de poursuivre l'examen à la présente séance, et qui est ainsi énoncée dans l'ordre du jour du Comité du désarmement : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", je rappellerai tout d'abord que ma délégation a déjà eu l'occasion d'exposer au Comité les éléments fondamentaux de sa position lors des séances que j'énumère ci-dessous, avec leur date, et dont les comptes rendus in extenso peuvent être facilement consultés :

1979

- 1) 28ème séance, tenue le 19 avril.

1980

- 2) 80ème séance, tenue le 22 avril.
- 3) 87ème séance, tenue le 26 juin.

1981

- 4) 101ème séance, tenue le 3 février.
- 5) 107ème séance, tenue le 17 février.

Comme complément à l'énumération ci-dessus, je voudrais en premier lieu souligner ce qui suit : Non seulement nous considérons toujours comme "inconcevable", comme nous l'avons affirmé ici il y a près de deux ans, que l'on prétende empêcher le Comité du désarmement d'accomplir son devoir au sujet de la question du désarmement nucléaire - dont on a dit et répété à satiété qu'elle doit avoir la priorité absolue dans nos travaux - mais nous jugeons totalement inacceptable la persistance d'une telle attitude.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Si le Comité est le "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", il a évidemment non seulement le droit, mais aussi le devoir impérieux, de s'occuper d'une question qui, comme l'ont dit à juste titre les Nations Unies, revêt un intérêt vital pour tous les peuples, étant donné que ce qui est en jeu ce n'est rien de moins que la survie même de l'humanité. L'examen de cette question ne fera donc nullement obstacle à la poursuite des négociations bilatérales entre les deux superpuissances, mais au contraire en sera le précieux complément.

C'est sans doute pour cela que, à sa dernière session, l'Assemblée générale a donné son plein appui, non pas dans une résolution mais dans deux, les résolutions 35/152 C et 35/152 D adoptées l'une et l'autre le 12 décembre 1980, à la proposition présentée l'année dernière par le Groupe de travail des 21 tendant à la création, dans cette première partie de la session de 1981 du Comité, d'un groupe de travail spécial qui commencerait ses travaux en examinant la possibilité "de la formulation et de la définition précise des différents stades du désarmement nucléaire envisagés au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris la détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et le rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus du désarmement nucléaire".

Ma délégation ne saurait considérer comme argument valide contre la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire la prétendue nécessité dans laquelle se trouveraient certaines régions de disposer d'armes nucléaires pour "dissuader des adversaires éventuels". Il y a 12 ans, nous avons eu l'occasion d'exposer à ce sujet notre conclusion longuement méditée - l'honneur m'étant échu de le faire - à la 395ème séance qu'a tenue la Conférence du Comité du désarmement le 18 mars 1969; j'ai alors notamment déclaré ce qui suit :

"Nous nous refusons à croire que ce que l'on a appelé le 'pouvoir de dissuasion' de ces armes - formule dont on a malheureusement abusé - puisse être considéré comme un facteur positif et justifie son existence. Le fait que depuis vingt ans nous ayons pu avoir une paix précaire, fondée sur un angoissant équilibre de la terreur, est loin d'être pour nous un argument convaincant. Pendant les millions d'années de la préhistoire qu'on a coutume de diviser en âge de la pierre, âge du bronze et âge du fer, il a suffi à l'homme du pouvoir de dissuasion des engins primitifs fabriqués avec ces matériaux. Et au cours des milliers d'années d'histoire durant lesquels, ne l'oublions pas, la paix a souvent prévalu pendant plus d'un demi-siècle, la force de dissuasion n'a jamais été au-delà - même à une date relativement récente - des instruments de destruction, bien assez terrifiants, à base de trinitrotoluène ou de dynamite. Nous ne pouvons concevoir qu'il soit nécessaire aujourd'hui de faire dépendre la paix et la sécurité internationales de moyens tels que les armes nucléaires, dont l'existence même comporte le risque d'un suicide universel.

A la prétendue nécessité du pouvoir de dissuasion des armes nucléaires, nous devons opposer le besoin très réel de tenir compte du pouvoir de dissuasion morale de tous les peuples du monde qui exigent chaque jour de façon plus urgente et avec plus d'impatience que l'on mette fin à une situation qui menace la survie même de la race humaine."

Le distingué représentant de l'Inde, M. l'Ambassadeur Venkateswaran, a, dans son excellente intervention de la semaine dernière, le 26 février, montré que, pour de multiples raisons, le souci d'éviter ou de compenser des déséquilibres réels ou imaginaires en armes classiques ne saurait justifier le recours aux armes nucléaires.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je n'ai rien à ajouter sur ce point. Je voudrais cependant souligner que j'ai été surpris d'entendre le distingué représentant du Royaume-Uni déclarer dans son intervention du 19 février que les pays du Pacte de Varsovie disposent d'une supériorité "de 3 à 1 en matière de blindés et d'artillerie et d'un excédent de quelque 150 000 hommes sur le plan des forces terrestres."

Il est compréhensible, je dirais même naturel, qu'un gouvernement, quand il veut convaincre son parlement de se montrer généreux pour le budget militaire, ne se préoccupe pas trop de l'exactitude des estimations qu'il présente. Dans un organe international aussi important que le Comité du désarmement, il nous paraît par contre indispensable de tenir compte du fait que ses membres n'ont pas à voter dans leurs parlements respectifs et qu'en outre ils sont pour le moins au courant de ce que l'on pourrait appeler des données essentielles sur la situation des armements et des forces armées dans le monde. C'est ainsi que je n'apprendrai certainement rien de nouveau à aucun des délégués ici présents en citant quelques extraits des déclarations publiques faites par certains des membres les plus importants de l'OTAN, autrement dit par des personnes qui, en raison des fonctions qui étaient les leurs à ce moment-là, étaient sans aucun doute parmi les mieux renseignées du monde dans ce domaine. Ces déclarations, comme on va le voir, donnent un tableau de la situation très différent de celui que nous a dépeint M. l'Ambassadeur Summerhayes.

En janvier 1980, M. Harold Brown, alors Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, a affirmé :

"Ce que l'on a coutume d'appeler des mesures statiques d'évaluation qui permettent par exemple de comparer séparément les stocks de projectiles ou de chars, sont rarement révélatrices du résultat possible d'une bataille, ou instructives quant aux dispositifs de défense à adopter..."

Il existe dans l'Europe centrale un équilibre approximatif entre les forces non nucléaires immédiatement disponibles de l'OTAN (y compris celles de la France) et celles du Pacte de Varsovie."

De même, l'an dernier, rien moins que le Sous-Secrétaire américain à la défense pour les recherches et le génie, M. William Perry, a déclaré que l'OTAN se trouvait en tête pour la capacité létale des chars, de l'artillerie et des lance-roquettes, de même que pour la quantité et la qualité des projectiles antichars et des avions de combat. Ce même Sous-Secrétaire d'Etat pensait que les Etats-Unis avaient un "avantage substantiel" en matière d'armes téléguidées qui, selon lui, constituaient "l'application la plus importante de la technologie à la guerre moderne depuis la découverte du radar".

Ce même M. Perry estimait que la capacité de défense de l'OTAN contre les chars s'était développée si vite ces dernières années que "l'équilibre technologique s'était déplacé en faveur des systèmes antichars". L'OTAN, poursuivait-il, possédait environ 193 000 projectiles antichars très efficaces et disposait de multiples moyens pour les lancer soit du sol soit par avion.

Pour ce qui est des budgets militaires des deux grandes alliances, M. Arthur Cox, ancien fonctionnaire de l'Agence centrale de renseignement des Etats-Unis (CIA), après une étude comparative sérieuse de ces budgets, est arrivé à la conclusion ci-après, publiée le 21 août 1980 dans l'"International Herald Tribune" :

"Le budget global de la défense de l'OTAN est supérieur à celui du Pacte de Varsovie et, si l'on tient compte du facteur Chine, ce dernier budget ne représente même pas 75 % de celui de l'OTAN."

(M. Garcia Robles, Mexique)

A la lumière des déclarations précédentes, auxquelles il serait facile d'ajouter bien d'autres déclarations analogues, nous croyons que le meilleur moyen pour arrêter la course aux armements nucléaires et pour réaliser le désarmement nucléaire n'est certes pas d'exagérer les dimensions et les dangers des arsenaux d'armes classiques. Il vaudrait peut-être mieux méditer sérieusement ce que disait le général Douglas MacArthur, fin connaisseur des facteurs stratégiques et peu suspect de partialité, lorsqu'il affirmait devant le Congrès des Philippines, le 5 juillet 1961 :

"La guerre mondiale, c'est maintenant un Frankenstein qui détruirait les deux opposants... Elle n'offre même plus la chance que pouvait avoir le vainqueur d'un duel. Elle porte en elle les prémisses d'un double suicide..."

"Les tensions actuelles, avec leur menace d'anéantissement national, sont engendrées par deux grandes illusions : d'une part, la ferme conviction du monde soviétique que les pays capitalistes se préparent à l'attaquer et qu'ils s'y décideront tôt ou tard; d'autre part, la ferme conviction des pays capitalistes que les Soviets se préparent à les attaquer et qu'ils s'y décideront tôt ou tard."

"Les uns et les autres se trompent. Des deux côtés, les peuples désirent la paix. Des deux côtés, ils craignent la guerre. Mais l'accélération constante des préparatifs de guerre peut, sans qu'il y ait aucune intention délibérée, provoquer finalement une sorte de combustion spontanée."

Pour compléter cette déclaration faite il y aura bientôt vingt ans et pour céder à la mode qui paraît être d'évoquer l'équilibre de la dissuasion nucléaire, je citerai maintenant deux des conclusions principales de la récente étude d'ensemble sur les armes nucléaires préparée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et dont j'ai plusieurs fois affirmé l'intérêt depuis que j'en ai pris connaissance en octobre de l'année passée.

"Pour qu'il soit possible, comme ils l'affirment, de vivre à tout jamais avec les armes nucléaires, il faut que l'équilibre soit maintenu à tout moment, quels que soient les progrès techniques suscités par la course aux armements. La logique de l'équilibre suppose en outre que l'on puisse éviter toute défaillance, humaine ou technique, ce qui est impossible, comme le montrent les fausses alertes et défaillances d'ordinateurs signalées de temps à autre. Tôt ou tard l'un de ces incidents peut se transformer en un accident aux conséquences catastrophiques. C'est notamment pourquoi il n'est pas de garantie absolue de stabilité perpétuelle, et nul ne devrait être autorisé à faire des déclarations apaisantes..."

"Même si l'équilibre de la dissuasion était parfaitement stable, il existe de solides arguments moraux et politiques contre le maintien d'un système de sécurité fondé sur un tel équilibre. On ne peut admettre que certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation pour assurer leur sécurité. L'avenir de l'humanité sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires, telle qu'ils la conçoivent, et surtout des deux superpuissances. On ne peut non plus admettre que se perpétue un système mondial qui joue sur le fait que certains Etats sont dotés d'armes nucléaires et que les autres n'en possèdent pas. Ce système est la source même de la prolifération des armes nucléaires, et comporte donc les prémisses de sa propre destruction."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je suis persuadé qu'une analyse objective des opinions que je viens de citer conduit nécessairement à la conclusion que le Comité du désarmement ne doit pas tarder davantage à entreprendre les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire qui sont prévues au paragraphe 50 du Document final de 1978, et pour la mise en train desquelles nous persistons à croire, avec le Groupe des 21, que la meilleure procédure consisterait à créer immédiatement un groupe de travail spécial.

La séance est levée à 13 heures.

CD/PV.112  
5 mars 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT DOUZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 5 mars 1981, à 10 h 30.

Président : M. G. HERDER (République démocratique allemande)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. DJABALLAH M. A. BENYAMINA
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER H. N. KLINGER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRPALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. C. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. L. FLEISCHER M. F. De SIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. M. COUTHURES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. M. DABIRI
<u>Italie</u> :	M. V.C. di MONTEZEMOLO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. R. ISHII M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. S.H. LKHASHID M. S.O. BOLD M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS M. K. TOMASZEWSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BUNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STROMBACK M. J. LUNDIN M. B. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. E. ZAPOTOCKY
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. L.S. MOCHKOV M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. LONGO B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES

<u>Espagne</u> :	M. de LAIGLESIA
------------------	-----------------

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, le Comité du désarmement aborde maintenant une phase décisive de ses activités de la session de printemps. Tout en vous souhaitant tout le succès possible en cette importante occasion, camarade Président, je tiens à exprimer la conviction que, grâce à votre habileté politique et à votre expérience diplomatique, nous ne manquerons pas de réaliser de nouveaux progrès dans nos travaux, en nous fondant sur les résultats obtenus en février sous la présidence de M. l'Ambassadeur de la Gorce, que je me fais de nouveau un plaisir de complimenter.

Ma délégation voudrait consacrer l'intervention d'aujourd'hui au Programme global de désarmement, c'est-à-dire au thème qui, selon notre programme de travail, doit être discuté du 5 au 13 mars.

L'étude attentive des intéressantes discussions qui se sont déroulées jusqu'ici en plénière m'a amené à la conclusion qu'elles devraient être fondées sur une base un peu plus large. Ceci parce que le Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociations concrètes, ne peut faire abstraction de certaines considérations de nature théorique, ou même philosophique. Dans un tel contexte, il est compréhensible que notre approche aux objectifs spécifiques du désarmement ne puisse pas être dissociée de nos conceptions du monde, de certaines combinaisons d'options philosophiques propres à chacun de nous, et qui diffèrent bien entendu, et parfois assez largement. Cette combinaison comprend non seulement les différentes conceptions du monde, représentées par les diverses délégations, mais aussi tous les antécédents historiques propres à chacun des pays représentés ici. Cependant, ce qu'il faut souligner, c'est que la tâche qui nous incombe, dans les circonstances actuelles, est de trouver les moyens d'identifier ce qu'il y a de commun dans l'approche des diverses délégations qui siègent autour de cette table. A partir de cette connaissance, il nous reviendra de rechercher des solutions communes acceptables, en définitive, pour chacun de nous. Cette réflexion m'a été inspirée par la polémique qui s'est poursuivie le mois dernier entre les distingués représentants de l'Inde et du Royaume-Uni. Elle a été encore renforcée par les idées exprimées avant hier par M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, dans son intéressante intervention.

Nous devons bien comprendre que cette polémique ne concernait pas seulement ces deux délégations. C'était, en fait, un échange de vues sur des concepts dont les deux délégations susmentionnées n'ont nullement l'exclusivité. C'est pourquoi je voudrais aussi ajouter mon mot à ce qui a été dit.

De fait, nous devrions utiliser les séances plénières, entre autres choses, pour élucider les uns aux autres les prémisses générales de notre approche aux détails du processus de négociation en cours au Comité du désarmement.

Au cours de son intervention du 26 février, le chef de la délégation britannique, M. l'Ambassadeur Summerhayes, dans sa polémique avec le représentant de l'Inde, M. l'Ambassadeur Venkateswaran, a présenté une interprétation sur le concept de la "stratégie de dissuasion", se rapportant si je comprends bien à la politique de son propre pays. Pour faire mieux ressortir ses considérations générales et théoriques, il les a illustrées par un exemple concret : "Si je crains que l'on ne pénètre par effraction dans ma maison, j'installe un système d'alarme contre les voleurs, je me procure un chien de garde et j'en donne avis par un écriteau posé sur le portail d'entrée. Je ne désire pas blesser un intrus éventuel; mais j'espère que, grâce à ces précautions, il réfléchira et me laissera tranquille. Autrement dit, j'essaie de le dissuader."

(M. Sujka, Pologne)

La stratégie de dissuasion a une longue histoire. Pour éviter de longues citations, je me contenterai de citer deux phrases du rapport du Secrétaire général contenant l'Etude d'ensemble sur les armes nucléaires (A/35/392) : "Mais, depuis l'apparition des armements nucléaires, le concept de dissuasion s'est profondément modifié". Et aussi "Mais ce qu'on dénomme défense à l'âge nucléaire a essentiellement pour clef la capacité offensive, les capacités défensives au sens propre du terme étant très limitées" (paragrapes 285 et 287, respectivement, pages 107 et 108 du rapport).

Dans ce contexte, l'exemple offert par l'Ambassadeur Summerhayes soulève nombre de questions. Je me contenterai, pour le moment, d'en poser deux : N'est-ce pas précisément ce type de stratégie de dissuasion qui a provoqué le quintuplement des dépenses militaires depuis la Seconde guerre mondiale ? Par ailleurs, se sent-on plus en sécurité avec cinq chiens de garde qu'avec un seul ?

Les solutions proposées par M. l'Ambassadeur Summerhayes, qui sont loin d'être nouvelles, sont responsables de la situation à laquelle pensait le Président Leonid I. Brejnev lorsqu'il a dit, au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique : "Il s'est créé une sorte de cercle vicieux : les mesures prises par une des parties provoquent des contre-mesures chez l'autre ...".

Voici ma deuxième question : ce cercle vicieux, n'a-t-il pas pour conséquence que l'on recherche l'équilibre de la puissance dans l'équilibre de la terreur ? "Comment faire pour rompre ce cercle ?", demande le Président Brejnev. Après avoir suggéré un grand nombre de mesures spécifiques, qui, soit dit au passage, ont été reflétées dans une intervention récente faite au Comité par l'Ambassadeur de l'Union soviétique, M. Issraelyan, le Président Leonid I. Brejnev a déclaré : "Mais il faut pour cela une approche à longue portée, une volonté politique, du courage ...". Cela signifie que l'équilibre de la sécurité doit être fondé sur la parité des forces, mais non sur l'équilibre de la terreur, et doit être fondé seulement sur l'équilibre de la raison et du courage. C'est de cette prémisse philosophique que découlent les nombreuses propositions de désarmement que l'Union soviétique, la Pologne et les autres pays socialistes ont formulées dans les années qui ont suivi la guerre. A ce propos, je voudrais poser une autre question : Au lieu d'installer - sous l'empire de la peur - des "systèmes d'alarme" toujours nouveaux et de se procurer toujours davantage de "chiens de gardes" ne serait-il pas préférable d'examiner les propositions et de tenter de parvenir à un accord sur la diminution du nombre de ces mesures de dissuasion, puisqu'elles sont aujourd'hui plus que suffisantes pour faire sauter non seulement la maison si bien gardée, mais aussi notre maison commune, c'est-à-dire notre planète.

Comment le renforcement constant du "système d'alarme contre les voleurs" - pour utiliser cette expression imagée bien que d'une exactitude douteuse - peut-il être concilié avec le refus obstiné de la main tendue de celui que l'on qualifie a priori d'"intrus éventuel" ? Et si celui qui vient la main tendue n'était pas l'"intrus éventuel" ? Après avoir tendu la main tant de fois, c'est-à-dire présenté tant d'initiatives de désarmement, nous ne demandons pas des pourparlers, nous les réclamons - non pas dans un esprit de frayer, mais dans un esprit de courage et de confiance, dans la ferme conviction que le moment doit venir où ces initiatives ne seront plus considérées ni comme insuffisamment élaborées pour être négociées ni comme de simples artifices de propagande, mais comme des offres sérieuses inspirées par l'espoir de garantir à tous les foyers une sécurité globale.

Ce programme devrait être élaboré et présenté l'an prochain à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Il devrait énoncer des mesures spécifiques pour lutter contre la philosophie de la crainte et de la méfiance entre les nations. En même temps, il devrait propager la détermination de réaliser des compromis et de comprendre les autres, et faire ressortir les avantages évidents qui résultent d'un abaissement progressif du niveau des armements, autrement dit, créer l'infrastructure psychologique indispensable du processus du désarmement, exalter la recherche de solutions communes et empêcher que les nations s'enferment dans des casemates toujours plus profondes, avec des hordes toujours plus nombreuses de "chiens de garde".

J'aimerais maintenant poser quelques questions spécifiques concernant le problème qui nous intéresse : comment concevons-nous le Programme global de désarmement ? Sous quelle forme devrait-il ou ne devrait-il pas se présenter ? Nous approuvons en principe les nombreuses vues qui ont été largement exprimées l'an dernier au sein du Groupe de travail, et au cours de la présente session durant les deux premières séances de ce groupe, selon lesquelles le Programme global de désarmement, en fournissant le cadre nécessaire à des négociations de fond dans le domaine du désarmement, devrait être "un ensemble soigneusement élaboré de mesures interdépendantes dans le domaine du désarmement, qui conduiraient la communauté internationale vers l'objectif du désarmement général et complet sous contrôle international effectif". Nous admettons aussi qu'il devrait constituer "le cadre reconnu nécessaire pour mener une action internationale soutenue dans le domaine du désarmement", c'est-à-dire au moyen de négociations relatives à des mesures spécifiques de désarmement aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional. Autrement dit, nous concevons le programme qui sera approuvé par l'Organisation des Nations Unies comme une déclaration multilatérale d'intentions politiques de la part des Etats. Concurrément, nous devons ajouter qu'il devrait aussi constituer une déclaration individuelle. Une déclaration individuelle en ce sens qu'il devrait en résulter un document non pas général mais spécifique, engageant les Etats à une action plus poussée, concrète, comme il a été dit ci-dessus.

En outre, nous partageons l'opinion exprimée l'an passé selon laquelle ledit programme devrait contenir les chapitres de base suivants : Introduction ou préambule, Objectifs, Principes, Priorités, Mesures, Stades d'application, Mécanismes et procédures.

Je ne désire pas m'étendre maintenant sur tous les chapitres que je viens d'énumérer. La délégation polonaise sera prête à exposer ses vues en détail durant les réunions à venir du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement. Toutefois, je ne saurais manquer de souligner ici que ce programme doit non seulement indiquer les conséquences politiques et militaires de la course aux armements, mais faire ressortir clairement ses répercussions économiques. Nous ne pouvons manquer de rappeler et de souligner de nouveau que les centaines de milliards de dollars dépensés chaque année pour fabriquer et perfectionner les armes sont en vif et spectaculaire contraste avec la misère dans laquelle vit l'écrasante majorité de la population mondiale. Je ne saurais souligner avec assez de vigueur le lien direct qui existe entre le développement et le désarmement. Après la déclaration contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, je ne puis que répéter qu'étant donné ses conséquences économiques et sociales désastreuses, la poursuite de la course aux armements est manifestement incompatible avec la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international.

(M. Sujka, Pologne)

Un autre point que je désire soulever à propos du Programme global de désarmement concerne spécifiquement ce que j'ai appelé, dans ma déclaration précédente en séance plénière, l'infrastructure psychologique du désarmement. En fait, le Programme global de désarmement que nous voulons mettre sur pied ne sera vraiment global que s'il inclut l'élaboration d'une infrastructure de paix. En fin de compte, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui n'implique pas seulement l'adoption d'une trêve partielle entre diverses nations, mais avant tout celle d'un mode de vie permanent pour toute l'humanité. Ce qu'il faut notamment pour la réalisation d'un tel mode de vie, c'est en particulier un effort soutenu pour inculquer aux hommes une vive conscience du besoin suprême de donner à la paix des fondements solides. Cela signifie aussi que, pour être durables, la paix et la sécurité internationales doivent être élaborées concurremment dans la pratique des relations internationales et dans l'esprit de tous les hommes, puisqu'en fait c'est l'homme lui-même qui constitue la première véritable ligne de défense contre la guerre. C'est en pensant à cet objectif qu'en 1978, à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation polonaise a présenté un projet de résolution que l'Assemblée a adopté à la même session en tant que Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Je suis persuadé que les principes et les recommandations contenus dans cette Déclaration fournissent des directives extrêmement importantes et pertinentes pour nos débats concernant le fond du Programme global de désarmement. En fait, le Programme et la Déclaration ont le même objectif ultime : créer les conditions d'une compréhension mutuelle entre les nations du monde, de sorte que les futures générations n'aient plus à triompher de l'héritage d'ignorance, de préjugés et d'hostilités qui est encore présent au sein de la communauté internationale. Autrement dit, pour être efficacement appliqué, le Programme global de désarmement devra impliquer et encourager la participation profonde au processus tout entier du désarmement, si long et épineux qu'il puisse se révéler, non seulement des gouvernements mais aussi des nations du monde. Il va sans dire que de nombreux autres orateurs ont déjà avant moi souligné ce même point auprès du Comité; qu'il suffise de rappeler le récent document de travail CD/155 de la délégation italienne ou l'intervention déjà mentionnée de l'ambassadeur Carcía Robles.

La délégation polonaise s'engage donc à appuyer pleinement et dans un esprit de conciliation la négociation du cadre du Programme global de désarmement. Plus précisément, nous sommes favorables à un programme qui concevrait le processus du désarmement comme allant de la situation d'aujourd'hui à un état de désarmement général et complet. En tant que tel, il devrait englober toutes les mesures de désarmement et autres qui ont un rapport quelconque avec le processus du désarmement. Sans vouloir pour l'instant énumérer ces mesures, je tiens à réaffirmer que nous participerons dans un esprit de conciliation à une discussion active dans laquelle nous serons guidés par les documents adoptés par les Assemblées générales des Nations Unies : Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, recommandations de la Commission du désarmement, Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement et, comme je l'ai mentionné ci-dessus, Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka de sa déclaration, ainsi que des félicitations qu'il a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon accession à la Présidence.

II. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais m'occuper aujourd'hui du point 2 de l'ordre du jour du Comité pour 1981 : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Mais auparavant, permettez-moi de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Comité. Votre grande expérience de la diplomatie, et notamment de la diplomatie multilatérale, votre connaissance des questions de désarmement contribueront grandement à l'avancement de nos travaux. Ma délégation coopérera étroitement avec vous.

La nécessité de prendre des mesures urgentes pour arrêter la course aux armements nucléaires est certainement la question la plus importante dont le Comité du désarmement doit s'occuper. Il existe un consensus universel sur l'irrationalité que présentent soit les motifs invoqués pour accumuler des armes nucléaires, soit la simple quantité de ces armes dans les arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires, notamment dans ceux des puissances nucléaires les plus avancées. On prétend que la raison d'être de la course aux armements nucléaires réside dans l'insécurité des Etats dotés d'armes nucléaires. Or, ces Etats ne sont pas les seuls à avoir besoin de préserver leur sécurité nationale. De plus, les armes nucléaires représentent l'élément extrême d'un ensemble de moyens qui va bien au-delà de cette nécessité. Etant donné le pouvoir destructeur des armes nucléaires et l'impossibilité de limiter leurs effets à une zone déterminée, il est évident que la possession de ces armes comme moyen de défense nationale compromet en fait la survie même d'autres pays, qu'ils soient amis ou ennemis. En tout cas, l'insécurité qu'éprouvent même les deux Etats les plus avancés, alors qu'ils développent leurs arsenaux nucléaires depuis plus d'une trentaine d'années, montre clairement que la simple accumulation de ces armes ne donne ni ne donnera jamais la sécurité.

Les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes considèrent que le problème de la sécurité ne peut être résolu par l'augmentation du nombre des Etats possesseurs de ces armes. C'est la raison pour laquelle ils sont les premiers à demander qu'on interdise la prolifération horizontale des armes nucléaires. Il est par conséquent incompréhensible que ces mêmes Etats dotés d'armes nucléaires, qui enseignent aux autres Etats que la sécurité nationale et mondiale ne peut qu'être gravement compromise par la dissémination horizontale des armes nucléaires, soutiennent le contraire quand ils tentent de justifier la possession de leurs armes nucléaires par le souci de préserver leur sécurité nationale.

Si les Etats dotés d'armes nucléaires ont encore le sentiment qu'ils font partie du monde, ils doivent reconnaître que la possession par eux d'armes nucléaires n'est pas moins dangereuse pour la sécurité du monde que la possession par d'autres Etats de ces mêmes armes. En fait, en retenant les armes nucléaires qu'ils possèdent, ils rendent le plus mauvais service à la cause de la sécurité mondiale, car ils encouragent ainsi les autres Etats à croire en l'efficacité des armes nucléaires. La sécurité de tous les pays doit être cherchée ailleurs que dans la possession d'armes nucléaires, sinon tous auraient le droit de déterminer les moyens par lesquels ils entendent protéger leur sécurité, y compris la possession d'armes nucléaires.

L'effet dissuasif de la possession d'armes nucléaires pour prévenir une guerre mondiale sert de justification à la rétention de ces armes. Comme je l'ai dit à la 103ème séance du Comité, le vendredi 10 février 1981, c'est seulement le jour où les arsenaux nucléaires actuels auront été démantelés à la suite d'accords sur le désarmement, que le monde sera convaincu de l'effet dissuasif des armes nucléaires. Tant que persistera la

(M. Adeniji, Nigéria)

modernisation des systèmes d'armes nucléaires, le monde ne pourra que s'étonner de la "logique" de ceux qui croient devoir constamment porter plus haut le niveau de la dissuasion. Car les Etats dotés d'armes nucléaires devront toujours se fonder sur des hypothèses pour déterminer la puissance de feu dont ils estiment avoir besoin pour servir leur cause avouée. Naturellement, la dissuasion est basée sur la perception que peut avoir chaque Etat doté d'armes nucléaires de la capacité de défense de l'adversaire. Elle dépend du sentiment qu'on a d'avoir atteint la parité ou l'équilibre, ce point critique étant lui-même susceptible d'interprétations diverses selon la conclusion à laquelle on désire aboutir.

Le fait que l'accord SALT II, soigneusement négocié, soit devenu dans l'un des pays ayant participé à sa négociation l'objet de controverses sur la question de savoir s'il garantit ou non la parité et l'équilibre, montre à l'évidence que la sécurité du monde dépend des interprétations subjectives de ceux qui ne voient pas nécessairement d'un oeil désintéressé l'accélération de la course aux armements. Il ne peut en résulter qu'une plus grande insécurité, étant donné que l'accumulation des armes ou même leur modernisation dans l'un des camps provoquent inévitablement une réaction dans l'autre camp. En fait, la sécurité basée sur le haut niveau des armements nucléaires demeurera toujours incertaine et dangereuse tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour le monde entier.

J'ai parlé plus haut de l'irrationalité que présente le simple volume des arsenaux nucléaires que possèdent les puissances dotées d'armes nucléaires, notamment les super-puissances. Elles possèdent assez de ces armes pour pouvoir détruire plusieurs fois, non pas seulement les territoires de leurs adversaires, mais le monde entier. Et pourtant, rien n'indique que l'accumulation et le perfectionnement de ces armes soient près de finir. Peut-on invoquer l'argument de la dissuasion pour justifier ce processus ? Ma délégation croit, de même que les experts qui ont établi la dernière étude générale sur les armes nucléaires, que le concept du maintien de la paix mondiale, de la stabilité et de l'équilibre par la dissuasion est peut-être la plus dangereuse illusion collective qui existe.

La prolongation de la course aux armements nucléaires, dont on parle tant cette semaine, constitue une très grave menace pour la sécurité mondiale à une époque où nous devrions tous nous soucier de prendre des mesures positives en faveur du désarmement. L'interdiction des essais d'armes nucléaires, en tant que première mesure pour arrêter le perfectionnement des armes nucléaires, demeure illusoire; et cela, en dépit de l'opinion mondiale qui s'est exprimée au paragraphe 51 du Document final de la session spéciale consacrée au désarmement et dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. Ce qui est nécessaire et ce que nous exigeons, ce n'est pas un moratoire temporaire sur les essais d'armes nucléaires comme celui qui est envisagé dans les négociations trilatérales : c'est un traité sur une interdiction générale et vraiment vérifiable des essais d'armes nucléaires, négocié par le Comité du désarmement. Nous savons tous que seule la volonté politique des deux puissances nucléaires fait encore défaut pour la réalisation de cet objectif.

Indépendamment de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, ma délégation croit que l'on pourrait envisager d'amorcer le désarmement nucléaire par les mesures suivantes :

- i) Accord sur le gel des arsenaux nucléaires au niveau actuel;
- ii) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements nucléaires;
- iii) Accord plaçant sous des garanties internationales les stocks existants de matières fissiles.

Le moment est maintenant venu de confier la négociation du désarmement nucléaire à un groupe de travail spécial du Comité du désarmement. Au paragraphe 50 du Document final se trouvent indiqués les points sur lesquels des négociations pourraient s'engager. Un groupe de travail spécial disposerait d'une ample documentation pour entreprendre des négociations de fond. Dans les deux documents CD/36 et CD/116, le Groupe des 21 a proposé que ce groupe de travail spécial examine les questions que posent les mesures concrètes suivantes :

- 1) Elaboration des étapes du désarmement nucléaire envisagées au paragraphe 50 du Document final;
- 2) Interdiction de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires, et prévention de la guerre nucléaire;
- 3) Rejet des doctrines de dissuasion nucléaire;
- 4) Mesures à prendre pour que le Comité du désarmement s'acquitte efficacement de ses fonctions en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Il convient aussi de rappeler que dans le document CD/4 figurent des suggestions précises pour la mise en route de négociations.

Ici, comme dans le cas de l'interdiction complète des essais nucléaires, seule l'absence de volonté politique de certains Etats dotés d'armes nucléaires constitue un obstacle. Ma délégation demande instamment à ces Etats de reconsidérer leur position et de coopérer avec les autres membres du Comité pour que celui-ci puisse remplir son devoir sacré envers l'humanité.

Je consacrerai la deuxième partie de mon intervention au programme global de désarmement. On connaît les efforts déployés jusqu'ici pour élaborer ce programme. En faisant des années 1970 une Décennie du désarmement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2602E (XXIV) du 16 décembre 1969, avait prié "la Conférence du Comité du désarmement, tout en poursuivant des négociations intensives en vue de réaliser l'accord le plus large possible sur des mesures accessoires, d'élaborer en même temps un programme détaillé portant sur tous les aspects du problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Constatant que la CCD ne s'était pas acquittée de cette tâche, la délégation nigériane, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie en 1975, a demandé que l'on se hâte de prendre les mesures nécessaires. Mais ce n'est qu'en mars 1978 que les efforts tendant à la création d'un groupe de travail spécial ont été couronnés de succès. Pour contribuer aux activités de fond de ce Groupe de travail, ma délégation a présenté le document CCD/555, qui a été par la suite mis à jour et présenté à la Commission du désarmement des Nations Unies.

Le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a confirmé le consensus universel sur la nécessité d'un programme global de désarmement. Aux termes du paragraphe 109 du Document final, l'Assemblée générale a chargé le Comité du désarmement d'élaborer un programme global de désarmement comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

(M. Adeniji, Nigéria)

dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide.

Dans sa résolution 34/83 B, l'Assemblée générale a fixé des dates pour l'élaboration de ce programme. Aux termes de cette résolution, le Comité du désarmement doit achever l'élaboration du programme global de désarmement avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est donc clair que ce point de notre ordre du jour devra être réalisé dans les douze mois qui viennent. Je suis sûr que, sous la sage direction de l'Ambassadeur Garcia Robles, le Groupe de travail sur le programme global de désarmement réussira dans ses efforts.

Le programme global de désarmement qui sera élaboré par le Comité en vue de son adoption à la session extraordinaire devra fournir un cadre précis pour des négociations de fond sur le désarmement, qui dureront plusieurs années. Il devra comporter un ensemble logique et équilibré de mesures interdépendantes de désarmement, avec un système de priorités et de coordination permettant de réaliser des progrès tangibles et permanents vers un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Etant donné que ce programme représentera une fois pour toutes l'ordre du jour de négociations conduisant à l'objectif ultime, il doit constituer un cadre convenu - je souligne convenu - pour une action internationale permanente dans le domaine du désarmement, échappant aux caprices des relations bilatérales entre Etats. Le programme global devrait donc dès le début faire l'objet d'un engagement complet de tous les pays, et il faudrait trouver le moyen d'assurer son plein respect par tous. Même s'il n'était pas conçu comme un instrument légalement contraignant, on ne le mettrait pas au rang des textes que les Etats peuvent à leur gré appliquer ou non. Lors de l'adoption du programme, chaque pays devrait déclarer solennellement qu'il s'engage à mettre en oeuvre le programme.

Le temps sera un facteur important dans l'application de ce programme global. Cela tient au fait, inquiétant, que les travaux de recherche-développement en matière d'armement risquent à tout moment de rendre caducs certains accords si les négociations sur le désarmement n'avancent pas à un rythme rapide et soutenu. Le concept essentiel sur lequel le programme sera fondé est qu'il faut réaliser le désarmement par étapes successives. Mais il doit être entendu que des négociations sur des mesures partielles de désarmement ne pourront aboutir à un ensemble cohérent que si le Comité s'attache à réaliser sans retard des accords ne risquant pas de perdre toute signification du fait des progrès de la technologie en matière d'armements. Sans quoi le but ultime du désarmement général et complet demeurera à jamais illusoire.

Etant donné que plus les négociations seront longues, plus il sera difficile d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet, il importe de faire preuve dès le début de la volonté politique nécessaire pour réaliser l'ensemble du processus dans le plus court délai possible. Je me permets donc de suggérer que l'on prévoie pour l'exécution du programme dans son ensemble une période de vingt ans divisée en cinq phases de quatre années chacune. Si les Etats dotés d'armes nucléaires établissent des plans de modernisation portant sur vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au début du XXIème siècle, le programme global aura pour effet de prévenir, par le désarmement général et complet, une nouvelle course à la modernisation.

Comme je viens de l'indiquer, cette période de vingt ans du Programme global de désarmement serait divisée en cinq phases de quatre années chacune. A la fin de chaque phase, on procéderait à un examen pour évaluer les résultats obtenus et pour déterminer quelles mesures seraient éventuellement nécessaires pour stimuler de nouveaux progrès. L'organisme chargé de cet examen quadriennal pourrait être l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire consacrée au désarmement, ce qui permettrait à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer activement à l'examen et de suivre de près l'exécution du Programme.

Naturellement, les mesures de désarmement à mettre en oeuvre dans chaque phase porteraient à la fois sur les armes nucléaires et sur les armes classiques, et il s'y ajouterait des mesures connexes et autres concernant la paix et la sécurité internationales, et propres à contribuer à l'instauration et à la consolidation du nouvel ordre économique international. Etant donné que ces mesures constitueront un ensemble logique et équilibré, il va sans dire qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne sera désavantagé par l'application de ces mesures de désarmement. Les Etats dotés des arsenaux nucléaires et classiques les plus importants auront naturellement pour mission particulière de faciliter les négociations dans chaque phase, mais surtout dans les phases initiales.

Enfin le programme global de désarmement devra comporter les mesures institutionnelles nécessaires pour promouvoir, faciliter et exploiter les négociations et accords qui y sont envisagés.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria, M. l'Ambassadeur Adeniji, de sa déclaration ainsi que des très aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. SHITEMI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité. Etant donné votre expérience vaste et pertinente, nous sommes assurés que les travaux du Comité seront bien conduits. Nous voulons aussi remercier sincèrement et chaleureusement le Président sortant, l'Ambassadeur de France, M. de la Gorce, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité au cours de cette délicate première partie de la session de printemps.

Voici déjà plus de trente ans que la communauté internationale recherche des moyens appropriés pour ralentir la course aux armements et finalement éliminer les armes nucléaires. Bien que plusieurs accords aient été conclus en vue de limiter les armements nucléaires et leur prolifération, de réduire les tensions sur le plan militaire et de créer un climat politique propice à des réalisations plus spectaculaires dans le domaine du désarmement nucléaire, les négociations consacrées aux véritables questions de désarmement ont été très décevantes.

Au moment où le Comité s'engage dans de vains débats sur la question de savoir si certains points de son ordre du jour sont mûrs pour faire l'objet de négociations, la communauté internationale assiste à un accroissement sans précédent des arsenaux nucléaires et au déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnés, en même temps que s'accroît le nombre des Etats qui possèdent des armes nucléaires ou ont le pouvoir de s'en doter.

Ma délégation redoute donc, à moins que nos efforts pour ralentir la course aux armements ne soient couronnés de succès, que les années 1980, qualifiées par l'Assemblée générale de deuxième Décennie du désarmement, voient apparaître de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Shitemi, Kenya)

Cette évolution, qui ne faciliterait certes pas notre action en vue du désarmement, paraît inévitable, étant donné la désillusion générale résultant de la lenteur des négociations sur le désarmement nucléaire, du refus apparent des Etats dotés d'armes nucléaires, et en particulier des deux principaux, d'admettre qu'ils ont perdu le monopole de la technologie nucléaire.

Le Kenya est fermement opposé à l'accumulation des armes nucléaires et à leur prolifération horizontale et verticale. Les instruments internationaux que nous avons signés et ratifiés en matière de désarmement témoignent à l'évidence de l'importance que nous lui attachons.

Nous adressons la bienvenue à l'Egypte au sein de ce club; c'est au Caire que l'Organisation de l'unité africaine, sous la présidence de l'Egypte, a déclaré pour la première fois l'Afrique zone dénucléarisée. L'Egypte, point de rencontre de deux continents, a pris la décision courageuse de présenter à la dernière session de l'Assemblée générale un projet de résolution déclarant le Moyen-Orient zone dénucléarisée; ayant ainsi indiqué ses intentions d'une façon évidente, son adhésion au club des pays qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération devenait logique.

L'incapacité de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération à réaliser un consensus sur le texte d'une déclaration finale pose de graves questions quant à l'avenir du Traité sur la non-prolifération considéré comme élément essentiel du régime international destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Si cet élément est menacé, nous allons nous retrouver dans une situation vraiment bien précaire.

L'aspiration des peuples du continent africain, exprimés dans maintes résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Assemblée générale des Nations Unies, à voir l'Afrique dénucléarisée, est malheureusement frustrée par les agissements de certains pays qui se considèrent comme de solides défenseurs de la non-prolifération. Les intérêts économiques de ces derniers pays, entre autres, semblent avoir pris le pas sur les intérêts des peuples de la région et de la communauté mondiale en matière d'environnement et de sécurité.

La collaboration nucléaire discrète mais permanente entre le régime raciste de Pretoria et plusieurs pays exportateurs d'équipements nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération jette quelques doutes sur la crédibilité de leurs déclarations et de leurs efforts en vue d'un désarmement nucléaire véritable. Nous avons toutes raisons de croire que cette collaboration a permis à l'Afrique du Sud d'accéder aux techniques nucléaires indispensables pour fabriquer des armes nucléaires quand bon lui semblera. L'acquisition d'armes nucléaires par le régime de Pretoria aurait dans les Etats africains d'importantes répercussions sur le plan de la politique et de la sécurité et contribuerait à réduire encore l'importance du Traité sur la non-prolifération.

Il serait irréaliste de penser que le reste de l'Afrique assistera passivement au déroulement du drame nucléaire sur ce continent sans réagir de façon appropriée. Il nous faut réfléchir ensemble aux moyens d'empêcher que ce drame se réalise jamais car, si tel était le cas, on ne pourrait plus guère arrêter la réaction en chaîne.

La proclamation par l'Assemblée générale des années 1980 comme deuxième Décennie du désarmement et troisième Décennie des Nations Unies pour le développement exige que le Comité du désarmement poursuive plus activement les négociations relatives aux mesures de désarmement afin d'achever l'examen des points prioritaires d'ici la fin

(M. Shitemi, Kenya)

de la décennie. Elle exige aussi que des dispositions appropriées soient prises pour utiliser à des fins sociales et économiques les ressources consacrées jusqu'ici à des fins militaires.

Nous savons tous que dans sa résolution faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, l'Assemblée générale a envisagé d'établir un lien entre désarmement et développement, en prévoyant que les ressources épargnées seraient consacrées au développement économique et social dans l'intérêt de la communauté internationale. Ce lien entre désarmement et développement a été également mis en lumière dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit que les ressources libérées par suite de l'application de mesures de désarmement devraient être consacrées au développement économique et social de toutes les nations et servir à combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement. Il est regrettable que ces objectifs n'aient pas été réalisés, car des ressources humaines et naturelles considérables ont été détournées de leurs fins et utilisées pour fabriquer des armements.

Ma délégation se félicite de la rapidité avec laquelle il a été décidé de réactiver les quatre groupes de travail spéciaux. Nous nourrissons le ferme espoir que le mandat de certains de ces groupes sera élargi pour permettre au Comité de s'attaquer aux problèmes concrets de l'examen de projets de convention internationale. Nous adressons nos félicitations aux présidents des groupes spéciaux et les assurons de notre appui.

Voici plus de 20 ans que l'arrêt des essais d'armes nucléaires est envisagé en tant que très importante mesure de désarmement, et pourtant aucun progrès concret n'a été accompli en vue de ralentir ou même de réduire le nombre des essais. Depuis la conclusion du Traité d'interdiction partielle des essais, des efforts internationaux concertés ont été entrepris en vue d'une interdiction complète des essais, surtout dans le cadre de l'Assemblée générale et des organes de négociation qui ont précédé le Comité du désarmement.

Lors des deux Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité ont été invités à prendre l'initiative de résoudre les difficultés techniques et politiques en cause et à faire tout leur possible pour parvenir à brève échéance à une interdiction complète.

Depuis sa création en 1976, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a présenté plusieurs rapports au Comité dans l'espoir qu'ils pourraient contribuer à résoudre la question de la vérification.

Dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale a invité tous les Etats dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de tout essai. L'Assemblée accorde à cette question le plus haut degré de priorité, comme l'indiquent le paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement et sa dernière résolution 35/46 par laquelle elle a invité le Comité du désarmement à faire tous les efforts possibles pour qu'un projet de traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard en 1982 lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Dès le début, les débats sur cette question ont achoppé sur trois problèmes que les Etats dotés d'armes nucléaires semblent avoir eu des difficultés à résoudre de façon satisfaisante : la question de savoir s'il convient de faire dépendre de la

(M. Shitemi, Kenya)

participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais, celle du contrôle des explosions nucléaires effectuées à des fins pacifiques dans le cadre d'une interdiction, et celle des moyens de vérification efficaces. Ma délégation estime que les deux premiers problèmes ont été résolus et que le seul problème important encore pendait est celui de la vérification.

Sans insister davantage sur ce point, je pense qu'il ne serait pas déraisonnable de conclure que la question de l'interdiction des essais nucléaires a été étudiée à fond et que de nouvelles délibérations de caractère général ne contribueraient pas à améliorer les travaux déjà réalisés. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la volonté politique d'entreprendre des négociations concrètes sur cette question dans l'espoir que nous aurons un projet à soumettre à l'Assemblée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous invitons instamment les membres du Comité à faire preuve de bonne volonté pour permettre la création des deux groupes de travail spéciaux sur l'interdiction des essais nucléaires et sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous avons déjà déclaré dans nos interventions antérieures en plénière que nous appuyions la formation de ces groupes de travail spéciaux.

Nous espérons vivement que la position commune adoptée à ce sujet par le Groupe des 21 sera prise en considération.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya, M. Shitemi, de sa déclaration, ainsi que des paroles amicales qu'il a prononcées à mon égard en ma qualité de Président du Comité.

M. RUZEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je voudrais aujourd'hui traiter des points 1 et 2 de l'ordre du jour et parler aussi du point 6. Au sujet des points 1 et 2, j'ai l'intention de présenter de nouvelles propositions émanant du groupe des pays socialistes en vous priant de les faire distribuer comme document officiel du Comité du désarmement.

Mais permettez-moi tout d'abord, Camarade Président, d'exprimer sa satisfaction profonde et sincère de vous voir, vous qui êtes le représentant d'un pays socialiste voisin, occuper les fonctions de Président du Comité pour le mois de mars. Je suis pleinement convaincu que votre présidence sera marquée par des progrès importants dans nos travaux. Je tiens aussi à vous assurer que ma délégation est prête à contribuer aux travaux du Comité dans toute la mesure nécessaire.

J'adresse aussi mes félicitations à votre prédécesseur, le distingué ambassadeur de France, M. François de la Gorce. Sous sa présidence, le Comité a réussi à surmonter les difficultés qui marquent habituellement le début de chaque session. Les résultats positifs de son mandat apparaissent clairement dans les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Permettez-moi, en outre, de profiter de cette occasion pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue d'Argentine, M. l'ambassadeur Jiménez Dávila. Certains d'entre nous ont déjà eu le plaisir et l'honneur de travailler avec lui dans le passé, et je suis sûr que nous pouvons compter de nouveau sur sa coopération.

Camarade Président, l'action en faveur du désarmement général et complet correspond pleinement à l'une des aspirations fondamentales de la politique étrangère de la République socialiste tchécoslovaque.

(M. Ružek, Tchécoslovaquie)

Dans le passé, nous avons toujours appuyé toutes les initiatives et propositions constructives visant à cette fin. Nous nous sommes aussi associés à toutes les initiatives communes des pays socialistes en faveur de la paix, qui prévoyaient des mesures partielles de désarmement dont l'application ouvriraient la voie au désarmement général et complet. A cet égard, nous avons toujours attaché une importance capitale à la question du désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Nous avons soigneusement étudié toutes les propositions pertinentes et, de même que d'autres pays socialistes, nous n'avons épargné aucun effort pour résoudre ce problème clef du désarmement.

Nous notons donc avec un sentiment de profonde satisfaction qu'aux nombreuses initiatives déjà prises par des pays socialistes, y compris celles qui ont été présentées au Comité du désarmement, sont venues s'ajouter de nouvelles et importantes propositions formulées lors du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Leonid Brejnev, a déclaré : "Les nouvelles mesures que nous proposons portent sur de multiples questions. Toutes visent un objectif unique - qui est notre aspiration commune - faire tout ce qui est possible pour écarter des peuples la menace d'une guerre nucléaire, et pour préserver la paix mondiale. C'est là, si vous voulez, la prolongation et le développement organiques de notre programme de paix par rapport aux problèmes les plus brûlants et les plus topiques de la vie internationale actuelle".

Nous considérons les initiatives prises par le Président Brejnev comme de nature à donner une vive impulsion aux présentes négociations sur le désarmement.

Etant donné qu'il n'a pas été possible jusqu'ici au Comité d'aborder des négociations de fond sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, le groupe des pays socialistes a formulé de nouvelles propositions dans un document dont le titre est le suivant :

"Considérations d'un groupe de pays socialistes relatives aux négociations au Comité du désarmement sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et sur la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires"

Si vous le permettez, Camarade Président, j'en lirai le texte en entier :

"Partant du principe que ce sont les armes nucléaires qui représentent la menace la plus grave pour l'existence de l'humanité, les pays socialistes attachent une importance exceptionnelle à la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ainsi qu'à la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

On connaît les nombreuses initiatives que ces pays ont systématiquement prises en vue de trouver une solution efficace aux problèmes susindiqués, tant au Comité du désarmement qu'à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres forums internationaux. Au nom d'un groupe de pays socialistes, le Comité du désarmement a été saisi des documents CD/4 et CD/109, qui contiennent un programme concret de mesures visant à résoudre les problèmes du désarmement nucléaire. Ces propositions conservent toute leur validité.

(M. Ru<sup>ov</sup>ček, Tchécoslovaquie)

Le cours des débats au Comité du désarmement témoigne de l'appui croissant dont bénéficient ces initiatives des pays socialistes. De nombreuses délégations au Comité du désarmement expriment leur grave préoccupation devant la course incessante aux armements nucléaires, devant la poursuite du processus de perfectionnement et d'accumulation des armes nucléaires. L'appel pour que des négociations sur ces questions d'importance vitale pour l'avenir de l'humanité soient entreprises sans retard se fait de plus en plus large et insistant. L'examen prioritaire de ces questions par les membres du Comité du désarmement est également demandé dans les résolutions 35/152 B et C adoptées à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et, en ce qui concerne l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, dans les résolutions 35/145 A et B également.

De l'avis d'un groupe de pays socialistes, la création au sein du Comité du désarmement de deux groupes de travail appropriés, l'un sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et l'autre sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, serait une contribution constructive à l'examen de ces questions. Des interventions de représentants de pays socialistes contenaient des propositions tendant à créer ces groupes. Elles ont été formulées dans le document CD/141, présenté pendant la session actuelle au nom d'un groupe de pays socialistes par la délégation de la République démocratique allemande. Des idées analogues ont aussi été exprimées par les représentants de nombreux autres Etats. Le Comité y est également invité par les résolutions précitées de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Malheureusement, à cause de la position peu constructive adoptée par certaines délégations, le Comité n'a pas été jusqu'ici en mesure de régler d'une façon positive la question de la création des groupes de travail. Dans ces conditions, un groupe de pays socialistes représentés au Comité, faisant preuve de souplesse et désireux de voir commencer au plus tôt des négociations sérieuses sur le fond des problèmes considérés, propose les mesures suivantes :

1. Entreprandre sans retard au Comité du désarmement, sous la direction du Président de celui-ci, des consultations officielles avec la participation de toutes les puissances nucléaires, afin de préparer des négociations concrètes sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

2. Entreprandre sans retard au Comité du désarmement, sous la direction du Président de celui-ci, des consultations officielles avec la participation de toutes les puissances nucléaires, afin de préparer des négociations pour examiner le problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires en vue d'une conclusion rapide d'un traité sur cette question.

3. Organiser, une fois par semaine au moins, des réunions officielles du Comité consacrées à des questions de fond intéressant les problèmes de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

En soumettant cette proposition au Comité du désarmement, les délégations d'un groupe de pays socialistes expriment l'espoir qu'elle servira de base pour des négociations constructives sur les questions prioritaires de désarmement mentionnées plus haut, qui font l'objet des points 1 et 2 de l'ordre du jour de la session actuelle du Comité du désarmement."

(M. Ružek, Tchécoslovaquie)

Permettez-moi d'exprimer la ferme conviction que les propositions que je viens de présenter contribueront à nos efforts communs pour régler le problème du désarmement nucléaire. Nous demandons à la présidence de faire distribuer en tant que document officiel le texte dont je viens de donner lecture.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du point 6. Ma délégation attache une grande importance à l'élaboration d'un programme global de désarmement. Aujourd'hui, alors que nous ne sommes pratiquement plus qu'à un an de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, nous pensons que les négociations sur le Programme global donneront des résultats réalistes et utiles.

Quant à la portée du Programme, nous sommes d'avis que celui-ci devrait être suffisamment large pour englober tous les principaux points des négociations. En outre, il devrait tenir dûment compte de toutes les grandes questions à résoudre. Pour ce qui est des principes du Programme, le plus fondamental est celui de l'égalité de la sécurité égale. Nous considérons comme exceptionnellement important que le Programme unisse dans une atmosphère de coopération constructive les efforts que déploieront les Etats pour résoudre les problèmes de désarmement essentiels. J'exprime ici la même préoccupation qui a conduit la délégation tchécoslovaque, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à proposer l'élaboration et l'adoption de la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement.

Au cours des négociations de l'an dernier, la délégation tchécoslovaque a participé activement aux travaux du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement. C'est ainsi que nous avons présenté quatre documents de travail portant sur les "Objectifs", les "Orientations générales", les "Principes" et les "Structures et mécanismes". Ensuite, au nom d'un groupe de pays socialistes, nous avons présenté le document CD/128 intitulé "Propositions concernant les principaux éléments d'un programme global de désarmement". Ma délégation considère que ces textes, joints aux documents, documents de travail, et avis émanant de nombreuses autres délégations, constituent une base solide pour l'établissement de l'avant-projet du Programme.

Durant la présente session, le Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement, sous l'habile direction de l'ambassadeur García Robles du Mexique, a entamé des négociations de fond. Certaines questions importantes ont déjà été étudiées. Actuellement, le Groupe examine le chapitre intitulé "Mesures" dans le "Schéma d'un programme global de désarmement". Nous nous félicitons que, dès le début de ses travaux, le Groupe de travail ait examiné cette importante question. Il est hors de doute que la teneur du futur programme aura une incidence sur les autres sections du "Schéma". A notre avis, elle mérite donc de retenir en premier lieu notre attention et de faire l'objet d'un examen approfondi. Nous disposons d'un ensemble de documents précieux qui faciliteront beaucoup nos travaux communs. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les recommandations de la Commission du désarmement concernant les éléments du Programme global de désarmement et la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, tous ces textes ont été approuvés par consensus. Aussi sommes-nous convaincus qu'ils constituent une base solide pour nos futurs travaux visant à l'élaboration et à l'adoption d'un document utile et mutuellement acceptable.

(M. Růžek, Tchecoslovaquie)

Pour ce qui est de la nature du Programme, nous ne pensons pas que celui-ci doive prendre la forme d'une convention ou d'un traité international. En fait, nous sommes d'avis que les engagements qui seront pris devraient se concrétiser dans l'application des mesures partielles de désarmement qui figureront dans le Programme global.

En ce qui concerne les stades de la mise en oeuvre, ils dépendraient en premier lieu des mesures que nous allons prévoir dans le Programme. Nous ne croyons pas souhaitable d'essayer de répartir ces mesures dans des périodes nettement délimitées et d'une brièveté irréaliste, mais nous reconnaissons qu'il serait probablement possible de se mettre d'accord sur certains stades d'exécution indicatifs et réalistes.

Telles sont quelques-unes des idées que nous voulions exposer au sujet de l'élaboration du Programme global de désarmement.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchecoslovaquie, M. l'Ambassadeur Růžek, de sa déclaration et des félicitations qu'il m'a adressées à l'occasion de mon accession à la Présidence. Le document de travail qu'il a présenté sera traduit dans toutes les langues de travail et distribué dès que possible en qualité de document officiel.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait brièvement faire connaître son attitude au sujet de l'examen du problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire dans le cadre du Comité du désarmement. Nous avons déjà fait remarquer plus d'une fois que, dans le complexe général du désarmement, l'Union soviétique insiste tout particulièrement sur les questions de désarmement nucléaire, ce qui a été encore une fois mis en lumière au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui vient de terminer ses travaux.

Sans nous plonger dans l'histoire et sans sortir du cadre des travaux du Comité du désarmement, je voudrais rappeler que l'Union soviétique, avec d'autres pays socialistes, demande que notre organe multilatéral de négociations s'occupe en priorité et sans retard des problèmes liés à la cessation de la course aux armements nucléaires. En même temps, pour éviter toute confusion, nous voudrions préciser que nous préconisons non pas une simple discussion de ces questions, mais leur examen sérieux, la conduite de négociations concrètes avec la participation de toutes les puissances nucléaires, ainsi que d'Etats non nucléaires.

Ce faisant, nous comprenons et soulignons que le problème du désarmement nucléaire est un problème complexe et que sa solution exige beaucoup de temps. Nous n'avons aucune illusion à ce sujet et nous ne voudrions pas qu'il en existe chez les autres.

En 1979, le Comité du désarmement a été saisi du document bien connu CD/4 intitulé "Négociation sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète". Bien entendu, il reste en vigueur et n'a rien perdu de son actualité. Les coauteurs de ce document, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, ont fait remarquer que pour se rapprocher de l'objectif final, à savoir l'élimination complète de tous les stocks d'armes nucléaires, on pourrait procéder par étapes, sur une base mutuellement acceptable et convenue. En même temps, il est tenu compte du fait qu'à tous les stades, l'équilibre existant dans le domaine de la puissance nucléaire doit demeurer

(M. Issraolyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

contact, alors que le niveau de cette puissance diminuera constamment. Une importance de principe s'attache aussi à la disposition contenue dans le document CD/4, selon laquelle l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures concernant le désarmement nucléaire doivent s'appuyer sur le renforcement parallèle des garanties politiques et de droit international relatives à la sécurité de tous les Etats parties, sans exception.

Au cours des séances de 1979 et de 1980, la délégation soviétique a expliqué et précisé sa position concernant le document CD/4. Celui-ci répond également à la question soulevée par certaines délégations au sujet des matières fissiles. Nous pensons que la question de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires doit être examinée non pas isolément, mais en liaison avec l'ensemble des problèmes de désarmement nucléaire, en particulier avec la question de la réduction graduelle des stocks accumulés d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Je rappellerai que pour développer ce thème la délégation de la République démocratique allemande a également présenté le document CD/109.

Notre position, notamment en ce qui concerne les problèmes de désarmement nucléaire, est également exposée dans le document CD/141 présenté à la session actuelle du Comité. Nous y soulignons la nécessité pressante de créer sans retard un groupe de travail approprié. Nous sommes fermement convaincus que ses travaux, avec la participation de toutes les puissances nucléaires ainsi que de pays non dotés d'armes nucléaires, contribueraient à faire rapidement démarrer des négociations - je dis bien des négociations, car nous tenons à souligner une fois de plus que c'est de cela qu'il s'agit - sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle des stocks de ces armes jusqu'à leur élimination complète.

La délégation soviétique a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les interventions des représentants de différents pays sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Il nous semble qu'à de rares exceptions près, une tendance qui s'est très clairement et franchement manifestée dans toutes les interventions a été le désir de passer enfin à des négociations, à un examen sérieux des aspects les plus importants du désarmement nucléaire dans le cadre de notre Comité.

Cette proposition, qui a été formulée par les représentants des pays socialistes aussi bien que des pays en développement, ainsi que par ceux de quelques Etats occidentaux, a été justifiée et motivée de façon convaincante sous tous ses aspects. Il nous paraît donc superflu d'avancer de nouveaux arguments - et pourtant si on le voulait, on pourrait en citer un nombre considérable - en faveur de la création d'un groupe de travail approprié. A ce propos, je voudrais me référer à l'intervention du représentant de Cuba, le 3 mars, dans laquelle il a passé en revue un grand nombre de documents officiels du Comité du désarmement relatifs à cette question. Parmi eux, il a notamment mentionné le document CD/116 auquel se réfèrent les représentants du Groupe des 21. Nous voulons en l'occurrence appuyer la déclaration faite le 3 mars par la délégation yougoslave, dans laquelle celle-ci a proposé que les documents CD/116 et CD/4 et d'autres documents servent de base pour les travaux du groupe de travail sur le désarmement nucléaire.

Toutefois, c'est avec beaucoup de regret qu'il faut constater l'absence au Comité d'une unanimité, d'un consensus en ce qui concerne l'utilisation de notre organe pour des négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et, partant, la création d'un groupe de travail spécial. Les déclarations des délégations britannique et américaine sur cette question ont fait l'objet de critiques qui nous paraissent justifiées.

(N. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique voudrait également appuyer les délégations qui sont en net désaccord avec les affirmations selon lesquelles le moment ne serait pas encore venu pour des négociations sur le désarmement nucléaire, que les conditions pour cela ne seraient pas encore parvenues à maturité. Cependant, par elles-mêmes, la course aux armements nucléaires et l'accumulation d'une manière convaincante des armes nucléaires, comme de nombreuses délégations l'ont démontré dans leurs interventions, y compris l'Ambassadeur du Nigéria aujourd'hui, sont grosses des menaces les plus graves pour l'humanité, sans même parler de la sombre perspective de leur utilisation. A notre avis, qui est, comme on le voit, partagé par de nombreux membres du Comité, il n'est jamais trop tôt pour maîtriser la course aux armements, et surtout aux armements nucléaires. Au contraire, il faut le faire le plus rapidement possible, alors que l'on n'a pas encore laissé complètement échapper la possibilité de procéder à un contrôle des armements, à leur limitation concertée.

En l'absence d'un consensus au sujet de la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire, de nombreux représentants du Groupe des 21 se sont exprimés en faveur du maintien de la possibilité d'examiner les problèmes du désarmement nucléaire en organisant des réunions ou des consultations officielles. Sans, bien entendu, nous opposer à cette idée, nous voudrions encore une fois souligner que l'objectif obligatoire et principal de cet aspect de nos travaux sous la direction du Président du Comité doit consister à préparer des négociations sur le fond de ce problème. S'il en était autrement, ce travail serait, pour employer une expression euphémique, une perte de temps inutile et pourrait se transformer en une stérile discussion académique.

Le distingué représentant de l'Inde, dont l'intervention a été appuyée par d'autres délégations, a proposé de fonder les travaux des réunions officielles sur le rapport du groupe d'experts chargé d'une étude d'ensemble des armes nucléaires. Je rappellerai qu'il s'agissait du chapitre V, du chapitre VI et de la conclusion. Nous avons quelques réserves au sujet de l'ensemble de ce document, mais nous n'avons pas d'objections à ce que l'on discute d'un certain nombre de thèmes ressortissant au désarmement nucléaire. Mais il semblerait peu opportun de se concentrer sur ce seul document. Les délégations de différents pays sont libres - et je pense qu'il en sera ainsi dans la pratique - d'utiliser les sources et les études les plus diverses se rapportant au domaine considéré.

Le représentant du Brésil, appuyé par la délégation du Venezuela, a suggéré que le secrétariat établisse une liste des propositions concernant le désarmement nucléaire. Tout en reconnaissant l'intérêt de cette idée, nous voudrions faire observer que pour économiser du temps et des moyens financiers, on pourrait peut-être rechercher dans les archives de l'Organisation des Nations Unies un document de ce genre et de se borner à le compléter selon que de besoin. On avait fait quelque chose d'analogue à la veille de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Le représentant de la Tchécoslovaquie, qui a pris la parole avant moi, a soumis à l'examen du Comité les "considérations d'un groupe de pays socialistes relatives aux négociations au Comité du désarmement sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et sur la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". En me solidarisant avec l'intervention de l'Ambassadeur de la Tchécoslovaquie, je voudrais souligner que ce document reflète également la position de la délégation soviétique sur les questions indiquées, compte tenu de la situation qui s'est créée au Comité.

Nous espérons que les opinions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes exposées dans ce document seront utiles pour notre travail commun et seront étudiées par les autres délégations avec toute l'attention requise.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Nous avons examiné la situation qui existe au sein du Comité en ce qui concerne, d'une part, la création de groupes de travail sur l'interdiction complète des essais et sur le désarmement nucléaire, d'autre part, l'ouverture de négociations dans le cadre du Comité sur la question d'ensemble du désarmement nucléaire. Nous estimons que la création des groupes de travail susmentionnés serait le moyen le plus efficace d'entreprendre des négociations dans les plus brefs délais. Etant donné que le refus de quelques pays a empêché le Comité de parvenir à un consensus à ce sujet, nous estimons absolument nécessaire que le Comité continue à tenir des réunions officieuses pour examiner les propositions tendant à la création de groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, ainsi que pour envisager l'établissement d'autres organes subsidiaires.

Nous jugeons indispensable d'ouvrir le plus rapidement possible, dans les réunions officieuses du Comité, un débat sur le rapport concernant l'étude d'ensemble des armes nucléaires, que le Secrétaire général a présenté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, et en particulier sur les chapitres V, VI et les conclusions de ce rapport.

Pour rendre aussi efficace que possible l'examen des deux points de l'ordre du jour : arrêt de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, il serait utile que le secrétariat du Comité établisse dès que possible une documentation sur les projets de désarmement nucléaire présentés au Comité depuis 1979, ainsi que sur toutes les autres propositions pertinentes (y compris les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies). A notre avis, cette tâche devrait être réalisées en deux phases. Mais les documents concernant les projets soumis au Comité depuis 1979 devraient être présentés dès que possible.

Nous estimons que le Comité ne doit jamais perdre de vue la question d'ensemble du désarmement nucléaire, l'une des plus importantes dans le domaine du désarmement; nous proposons donc qu'il examine cette question aussitôt que possible et qu'il entreprenne des négociations sur des solutions et des arrangements précis concernant le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 104ème séance plénière, le distingué représentant de l'Espagne, M. l'Ambassadeur de Laiglesia, a demandé à prendre la parole. Il est ainsi le premier représentant d'un Etat non membre du Comité à faire une déclaration à une séance plénière de notre Comité au cours de la présente session. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. de LAIGLESIA (Espagne) (traduit de l'espagnol) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez bien voulu m'adresser, et à vous dire que je me félicite de vous voir assumer les fonctions de Président du Comité. Je vous suis reconnaissant aussi de m'avoir autorisé à intervenir au cours de cette séance plénière.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Comité, ce qui montre la plus grande importance que l'Espagne attache à ses travaux. Bien que nous nous soyons jusqu'ici occupés spécialement des armes chimiques, tous les aspects de ses activités méritent de retenir notre attention.

En premier lieu, nous tenons à faire remarquer que nous partageons la conviction que le désarmement nucléaire doit être le premier souci de la communauté internationale, car c'est à l'heure actuelle l'"épée de Damoclès" qui est suspendue au-dessus de la

(M. de Laiglesia, Espagne)

tête de tous les êtres humains. Il est indispensable de freiner la prolifération des armes nucléaires, qu'il s'agisse de leur dissémination horizontale ou de l'accroissement des arsenaux de ces armes qui se trouvent en la possession des cinq puissances.

Dans cet ordre d'idées, nous suivons avec grand intérêt les négociations trilatérales tendant à la préparation d'une convention sur l'interdiction de toutes les explosions nucléaires. A notre avis, le problème le plus complexe dans ce domaine est celui de la vérification; aussi espérons-nous que les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter les événements sismiques auront une influence favorable sur les travaux entrepris par le Comité en la matière et qu'ils faciliteront l'obtention de résultats positifs.

La question des armes radiologiques nous préoccupe aussi; nous nous félicitons donc que l'on ait décidé de rétablir le Groupe spécial chargé d'examiner tous les aspects de cette question et de faire des propositions de nature à faciliter la préparation d'un traité pouvant efficacement freiner le développement de ces armes. Il nous semble aussi qu'en ce qui concerne les armes de destruction massive, il faut éviter d'élaborer des textes trop généraux et qu'il est indispensable de préciser le domaine de compétence de ce groupe. En ce sens, le résultat des travaux de la Conférence sur les armes de nature à causer des maux superflus ou à frapper sans discrimination, qui s'est tenue en automne dernier, constitue un exemple dont on ferait bien de s'inspirer car, s'il se révèle possible de subdiviser les questions pour élaborer des protocoles limités, les progrès partiels ainsi réalisés simplifieraient la solution des problèmes que posent ces armes.

Quant aux négociations sur le programme global de désarmement, nous voudrions rappeler que celui-ci devra être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui aura lieu au printemps 1982. Par conséquent, le temps presse; il faudra accélérer les travaux pour que le Comité puisse atteindre l'objectif qu'il s'est fixé.

Je voudrais aussi parler brièvement de la question des garanties efficaces à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Jusqu'ici, les progrès dans ce domaine ont été à peine perceptibles, et le Groupe de travail spécial est arrivé à la conclusion qu'il ne lui a pas été possible de déterminer une approche commune. Nous désirerions qu'au cours de la présente session cette question soit débloquée et que le prochain rapport à l'Assemblée générale fasse état de quelques conclusions permettant d'espérer l'élaboration, dans un avenir pas trop lointain, de projets d'arrangements de nature à atténuer la menace qui pèse sur les Etats non dotés d'armes nucléaires.

De nouveau, nous voudrions exprimer ici la conviction que ce sont des critères pragmatiques qui doivent prévaloir et que, s'il paraît impossible d'élaborer des traités d'une haute portée internationale, il faut préparer des instruments ayant une forme considérée comme viable, car cela nous permettrait de réaliser des progrès vers la mise en oeuvre des garanties efficaces dont nous souhaitons tous l'application.

Indépendamment de tout ce qui précède, je voudrais dans la présente intervention parler plus longuement d'un certain aspect du problème des armes chimiques, car, comme je l'ai déjà dit, c'est à cette partie des travaux du Comité que nous avons consacré une attention particulière. Il s'agit de vérifier l'application d'un système de

mesures tendant à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage de ces armes. En effet, j'ai eu l'occasion de m'occuper de cette question dans mon intervention du 1er juillet 1980 devant le Comité.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons figuré parmi les coauteurs de la résolution 35/144 C dans laquelle l'Assemblée, à propos du point 34 de son ordre du jour, demande au Secrétaire général de mener une enquête impartiale pour déterminer la portée des informations où sont signalées des activités interdites par le Protocole général, signé à Genève en 1925, concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Nous croyons donc que toutes les mesures de nature à renforcer l'efficacité des instruments internationaux relatifs au désarmement et à des questions connexes méritent toute notre attention.

Aujourd'hui, je voudrais mentionner l'un des points auxquels se réfère l'intéressant rapport qu'a élaboré le Groupe spécial d'experts chargé de définir les questions à examiner dans la négociation d'une convention interdisant la fabrication des armes chimiques, Groupe qu'a présidé très efficacement M. l'Ambassadeur Okawa. Il s'agit de mesures destinées à accroître la confiance, et en particulier de celles qui pourraient être adoptées préalablement à l'entrée en vigueur d'un traité en la matière. En effet, si l'on pouvait proposer à la communauté internationale un ensemble de règles facultatives dans ce sens, cela créerait évidemment un climat plus propice à l'acceptation par une grande partie de ses membres de la convention qui lui sera ultérieurement proposée.

Lors de l'établissement du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notre délégation a souligné l'importance des mesures unilatérales dans le domaine de la limitation de la course aux armements. C'est pourquoi nous estimons que celles qui sont destinées à accroître la confiance en restreignant la mise au point des armes chimiques auraient un effet extrêmement utile et prépareraient le terrain pour la négociation du traité envisagé.

On a dit que ces mesures avaient pour objet de réduire les motivations d'une concurrence due à l'ignorance de la portée d'éventuelles menaces. Effectivement, la course aux armements chimiques à laquelle nous assistons malheureusement en ce moment résulte en grande partie de la profonde méfiance qu'inspire la possibilité d'une attaque avec ces armes par les uns ou les autres.

A notre avis, tout cela montre qu'il faut assainir ce climat, et qu'il importe, par conséquent, de prendre des mesures pour accroître la confiance. Comme on ne peut prévoir à court terme l'entrée en vigueur d'un traité comportant des mesures de ce genre, il nous paraît utile d'en proposer quelques-unes que les Etats pourraient adopter volontairement. A ce sujet, nous tenons à rappeler une fois de plus les propositions du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, qui concernent surtout les problèmes de vérification et peuvent aussi être considérées, d'une certaine manière, comme indiquant des mesures volontaires propres à accroître la confiance.

Etant donné les liens étroits qui existent entre les armes chimiques et l'industrie qui fabrique toute la gamme des produits chimiques dont l'humanité a besoin, il importe, dans l'examen de la question de ces armes, de tenir compte des intérêts de l'industrie chimique et de la collaboration directe qu'elle peut apporter.

(II. de Laiglesia, Espagne)

Dans l'aide-mémoire du Président, annexé au rapport du Groupe spécial, il est indiqué qu'on pourrait notamment envisager, avant l'entrée en vigueur d'une convention, la déclaration des stocks et des unités de production, ainsi que la visite, sur invitation, des fabriques d'armes chimiques.

Incontestablement, il serait extrêmement important que les pays qui le peuvent adoptent des mesures dans ce sens, car une connaissance aussi exacte que possible de la capacité offensive que représentent ces armes de destruction massive réduirait l'intérêt que leur portent les pays qui, faute de cette connaissance, craignent de se trouver en état d'infériorité dans ce domaine.

Toutefois, nous pensons que les déclarations et visites visées ci-dessus ne doivent pas se limiter au secteur purement militaire, mais que ces mesures doivent s'étendre aux installations de caractère civil, étant donné les liens étroits qui peuvent exister entre celles-ci et la production destinée à des fins militaires.

Nous pensons donc qu'il serait très important de favoriser des échanges d'informations qui, sans compromettre le droit des fabricants à protéger leurs secrets industriels, permettraient de mieux connaître la possibilité qu'ils ont de produire des armes chimiques. A cet effet, nous proposons que soient organisés des congrès internationaux, auxquels participeraient les entreprises du secteur chimique qui, selon leurs possibilités et leurs désirs, échangeraient des informations sur les différents aspects de la mise au point, de la fabrication, de la destruction et de la transformation des armes chimiques de toutes catégories.

Il est probable que les divers participants à des colloques de ce genre réagiraient de manière très différente selon les exigences de sécurité ou les intérêts économiques de leurs pays. Cependant, nous pensons que, mieux la communauté internationale sera renseignée sur cette catégorie d'armes, moins grands seront les risques de voir se généraliser leur fabrication, car, étant donné leur utilité purement tactique, elles ont une valeur dissuasive limitée et du fait des difficultés que présente leur emploi, elles ont une valeur militaire inférieure à celle des autres armes classiques. C'est ce qui explique qu'après la première guerre mondiale, elles ont été relativement peu utilisées.

Je voudrais maintenant parler d'un autre aspect des mesures propres à accroître la confiance, à savoir les précautions que prennent les pays pour se protéger contre d'éventuelles attaques aux armes chimiques. Ici aussi, nous jugeons utiles des réunions internationales qui permettraient des échanges d'informations sur la protection contre les gaz asphyxiants et toxiques, tant dans le domaine des forces armées qu'en ce qui concerne les populations civiles. Il est évident que tout ce qui tend à réduire l'efficacité des armes chimiques contribuera à en rendre vaine la possession.

Je voudrais aussi souligner l'importance du rapport commun américano-soviétique concernant l'état des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui a été distribué au Comité sous la cote CD/112, le 7 juillet 1980. On y rappelle qu'il conviendrait de créer un comité consultatif pour la vérification du respect d'une éventuelle convention.

Au vu de ce qui a été convenu dans la résolution 35/144 C susmentionnée, il semblerait souhaitable que les pays membres acceptent, à titre volontaire, de s'en remettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du soin de mener des enquêtes propres à clarifier les situations ambiguës créées par certaines informations sur l'emploi, les stocks et la fabrication d'armes chimiques. Nous pensons que tout ce qui peut contribuer à mieux renseigner chaque Etat sur

la capacité offensive des autres Etats en matière d'armes chimiques facilitera l'acceptation par la communauté internationale d'une convention sur l'interdiction totale de tout ce qui a trait à ces armes.

Les mesures propres à accroître la confiance sont relativement nouvelles dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, bien qu'elles soient en fait antérieures à l'Acte final d'Helsinki car on peut considérer que les arrangements intervenus après la première guerre mondiale qui prévoyaient la démilitarisation de la Rhénanie s'inspiraient déjà de la même idée. Mais c'est précisément à Helsinki que ces mesures ont commencé à se développer et même si elles n'ont pas encore pris tout le développement souhaitable, nous pensons que leur avenir est prometteur. Nous insistons donc pour que l'on étudie leur application dans le domaine des armes chimiques, où elles nous semblent parfaitement convenir, étant donné les caractéristiques particulières de ces armes de destruction massive.

Nous croyons à l'utilité du caractère volontaire des mesures propres à accroître la confiance, en attendant la conclusion d'une convention en la matière car la nature nécessairement asymétrique de ces mesures implique des décisions unilatérales qui ne permettent pas une stricte réciprocité, bien que, logiquement, leur adoption par quelques pays puisse en amener d'autres à faire de même.

Nous pensons également que, par cette approche, on limite le risque d'escalade, grave question qui ne cesse de peser sur tout ce qui touche au désarmement et à la limitation des armements.

Nous devons aussi reconnaître que le problème des armes chimiques est très différent de celui que posent les autres armes classiques, et qu'en conséquence les caractéristiques d'éventuelles mesures propres à accroître la confiance dans ce domaine seront nécessairement différentes de celles qui concernent d'autres aspects du potentiel militaire des Etats.

Enfin, je voudrais soumettre à l'examen du Comité la demande de mon gouvernement de participer non seulement aux séances plénières, mais aussi aux réunions des organes qui négocient sur les questions figurant à l'ordre du jour, conformément, bien entendu, aux possibilités que le règlement ouvre aux pays non membres.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur de Laiglesia de sa déclaration. Nous prenons note de ses suggestions, que nous examinerons conformément au règlement intérieur.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous présenter les vives félicitations et les vœux de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de mars, et à vous assurer de notre pleine coopération dans l'acquittement de vos lourdes responsabilités. D'autre part, je voudrais témoigner de notre profonde admiration à S.E. l'Ambassadeur de France, M. de la Gorce, qui a si habilement présidé nos travaux en février. Sans sa précieuse contribution, le Comité n'aurait peut-être pas pu s'attaquer si tôt aux travaux de fond de la session de printemps.

Ma délégation s'associe pleinement à la recommandation de M. l'Ambassadeur de Yougoslavie. Nous continuons de penser qu'un groupe de travail spécial serait le meilleur mécanisme pour la conduite de négociations de fond sur le désarmement nucléaire. Cependant, à moins que les Etats qui s'opposent à cette recommandation ne changent pas d'attitude, nous estimons que le Comité doit s'attaquer à l'examen de fond de questions concrètes dans le cadre de séances officieuses.

(M. Saran, Inde)

Je voudrais par ailleurs dire quelques mots au sujet des observations de M. l'Ambassadeur de l'Union soviétique concernant la proposition de la délégation indienne d'entreprendre des discussions de fond en s'attachant essentiellement à certaines des questions soulevées dans l'Etude d'ensemble sur les armes nucléaires, qui a été rédigée par un groupe d'experts. En faisant cette recommandation, nous ne voulions nullement dire que nos discussions devraient plus ou moins se limiter au cadre fourni par l'Etude. Si nous nous sommes spécifiquement référés aux chapitres 5 et 6 et aux conclusions de l'Etude, c'est afin que notre débat de fond soit en quelque sorte focalisé et structuré; sinon, nous ne ferions que nous engager dans un débat redondant et général. Nous avons donné notre appui aux propositions faites par le Brésil et le Venezuela; la documentation mise à la disposition du Comité pourrait constituer une base pour nos discussions futures. D'autre part, il va sans dire que toute délégation pourrait se référer à d'autres questions si elle le jugeait utile aux fins de la discussion.

M. ALTAF (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous adressons tous nos compliments pour votre accession à la présidence. Nous sommes persuadés que le Comité tirera le plus grand bien de votre présence à sa tête, de même qu'il n'a eu qu'à se féliciter de l'action de votre très distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de France, auquel nous présentons aussi nos compliments, avec nos remerciements.

Ma délégation partage l'opinion du distingué ambassadeur de la Yougoslavie selon laquelle nous devrions poursuivre les travaux en vue de l'établissement des deux groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous estimons également qu'il pourrait être utile d'envisager l'étude des chapitres 5 et 6 du Rapport du Secrétaire général; toutefois, il existe de nombreux autres documents et répertoires qui pourraient être aussi utiles. Ma délégation partage aussi l'opinion du distingué ambassadeur de l'URSS, selon laquelle nous ne devrions pas nous limiter au cadre tracé par un seul document, et je suis heureux que le distingué représentant de l'Inde ait déclaré partager aussi cette opinion. M. l'Ambassadeur de l'URSS a mentionné d'autres documents, par exemple le document de travail du Groupe des 21, CD/116, qui contient d'importantes propositions et mérite de retenir de nouveau l'attention. Nous devrions aussi nous occuper de la préparation des négociations sur la question de fond des groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2. Il pourrait être utile d'exprimer nos vues sur les tâches spécifiques de ces deux groupes de travail proposés. A notre avis, cela permettrait de faire progresser le travail confié au Comité, compte tenu particulièrement de la brièveté du temps dont nous disposons, puisque nous devons faire rapport sur l'avancement de nos négociations à la deuxième session spéciale consacrée au désarmement.

M. de QUEIROZ DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Ma délégation tient à faire savoir qu'elle appuie les propositions du distingué représentant de la Yougoslavie. A notre avis, la situation est plus que mûre pour que le Comité prenne des décisions lui permettant d'organiser des négociations véritables et concrètes sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. A notre avis, la discussion des questions de fond dans le cadre de réunions officielles du Comité devrait commencer immédiatement et se concentrer sur les chapitres 5 et 6 et les conclusions du Rapport d'ensemble du Secrétaire général

(M. de Queiroz Duarte, Brésil)

sur les armes nucléaires, ainsi que sur les propositions présentées depuis la création du Comité du désarmement, et dont le secrétariat doit établir la récapitulation, ainsi que sur les autres documents pertinents présentés aux Nations Unies, que l'on pourrait incorporer dans le répertoire dans une seconde étape. Certes, il peut y avoir d'autres façons rationnelles de présenter la documentation de fond pour les séances officielles, mais l'important est que le Comité réussisse à établir un véritable dialogue en vue de la création d'un groupe de travail sur le point 2, comme l'a proposé le Groupe des 21.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'avais l'intention de suggérer la tenue d'une brève réunion officielle pour examiner certaines questions. Malheureusement, faute de temps, je suis obligé de porter cette discussion au programme de notre prochaine réunion officielle de lundi, afin que nous puissions mettre ces questions au point à notre prochaine séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité se tiendra mardi 10 mars 1981, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 heures.



CD/PV.113  
10 mars 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TREIZIEME SEANCE

· tenue au Palais des Nations, à Genève,  
· le mardi 10 mars 1981, à 10 h 30

Président : M. G. Herder (République démocratique allemande)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. BENYAMINA
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. SA Benwang M. YU Mengjia
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. F. De SIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. KARYONO

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. R. ISHII M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. M. A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART M. S. O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. M. B. BRIMAH M. W. O. AKINSANYA M. T. AGUIYI, - IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAIF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. H. FEIN M. H. WAGENMAKERS M. N. H. BIEGMAN
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. K. TOMASZEWSKI M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIEBLICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. M. SUMMERHAYES Mme J. I. LINK

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. J. JIRUSEK M. J. FRANIK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. Y.V. KOSTENKO M. L.A. NAOUMOV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. N'KONGO DONTONI BWANDA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI
<u>REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES</u>	
<u>Norvège</u> :	M. J. HOLST M. O. VAERNO

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je déclare ouverte la 113<sup>ème</sup> séance plénière du Comité du désarmement. Nous allons reprendre l'examen du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement".

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais parler de deux questions qui appellent une décision du Comité. A notre réunion officieuse d'hier, nous avons examiné une communication dans laquelle l'Autriche indiquait les points de l'ordre du jour qui présentent pour elle un intérêt particulier. Selon l'usage, le secrétariat a distribué le projet de décision pertinent, qui figure dans le document de travail No 35 1/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai le projet de décision comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet. Les membres du Comité se souviendront qu'à la 106<sup>ème</sup> séance plénière, le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a présenté un rapport intérimaire sur la onzième session de ce Groupe (CD/150). Selon l'usage, je me propose de présenter ce rapport au Comité pour approbation. Auparavant, je voudrais vous demander si vous avez des observations à formuler sur ce rapport.

M. FLOERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je vois le document CD/150 et que je n'ai pas pu le comparer au rapport qui avait été distribué officieusement, j'aimerais savoir s'il diffère de celui que les sismologues ont présenté auparavant. Si oui, je vous prie de bien vouloir indiquer les modifications apportées. Si les deux textes sont analogues, je n'aurai aucune difficulté à approuver ce rapport.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je confirme que ce texte est identique à celui qui a été distribué précédemment.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement rappeler qu'en fait, j'ai présenté ce document il y a une quinzaine de jours.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections, je considérerai le rapport intérimaire du Groupe spécial figurant dans le document CD/150 comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

---

1/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/148 et CD/163) et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1981, aux réunions des groupes de travail spéciaux sur les armes chimiques et sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires."

M. CORDERO di MONTEZEMOLO (Italie) : Monsieur le Président, je désire avant tout, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars. Je suis persuadé que vos qualités humaines et professionnelles, votre longue expérience dans la diplomatie multilatérale, se révéleront très utiles au progrès de nos travaux.

Je tiens à dire aussi combien nous avons apprécié la façon magistrale avec laquelle votre prédécesseur, l'Ambassadeur François de la Gorce, s'est acquitté de sa tâche pendant le mois de février. Sous sa direction exemplaire le Comité a franchi une étape importante de ses travaux.

Monsieur le Président, il est mon intention de m'adresser aujourd'hui au point 6 de notre ordre du jour - Programme global de désarmement - conformément au programme de travail que nous avons établi. Toutefois, en considération du déroulement de nos débats et de l'entrelacement des questions à traiter, il me semble opportun de toucher aussi au point 2 - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Je commencerai par celui-ci.

Ma délégation partage avec les autres délégations le sentiment de l'importance et de l'urgence que revêt la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Pour cela elle souhaite vivement qu'il y ait des progrès sur cette question au sein de tous les forums concernés : ceux de nature multilatérale comme notre Comité aussi bien que ceux de nature bilatérale qui concernent directement les deux puissances possédant les arsenaux militaires les plus importants.

S'il est clair que, à ce stade, il n'y a pas de consensus sur la création d'un groupe de travail ad hoc consacré aux problèmes du désarmement nucléaire, cela ne signifie pas la fin de nos efforts à cet égard : dans un domaine de telle importance et de telle complexité, c'est le Comité lui-même, au niveau plus proprement politique, qui constitue un groupe de travail. Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement ne peut pas se dissocier de la recherche de solutions à l'un des problèmes fondamentaux de notre temps et qu'il peut avoir un rôle à jouer, à des stades appropriés, dans le processus de désarmement nucléaire. Il l'a déjà joué naguère, témoins le Traité de non-prolifération, le Traité sur les fonds marins, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Dans les cas que j'ai cités deux conditions préalables étaient remplies : l'objet de la négociation avait été clairement cerné et le rôle du Comité clairement identifié. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui en ce qui concerne le point 2 de notre ordre du jour, un point que tout le monde s'accorde à qualifier de "complexe", c'est-à-dire composé de multiples aspects et intimement lié à d'autres questions qui dépassent son cadre et qui touchent aux fondements mêmes du système international actuellement existant.

Si nous ne sommes pas au stade de pouvoir envisager avec réalisme la création d'un groupe de travail ad hoc, nous devons néanmoins continuer à examiner, avec toute l'attention et l'urgence qu'il mérite, ce thème d'importance capitale pour l'humanité entière. Ma délégation constate avec satisfaction qu'il y a un sentiment général favorable à réserver, pendant cette première partie de notre session annuelle, des réunions officielles du Comité à ce thème, ainsi qu'à celui de l'interdiction complète des essais nucléaires. Elle appuie, à cet égard, le projet de déclaration de la Présidence que la République fédérale d'Allemagne a présenté hier au cours de la réunion officielle du Comité. Nous considérons cet exercice non pas comme un exercice d'école ou de caractère théorique, mais comme un exercice préliminaire par rapport à la fonction propre de ce Comité qui reste celle de négocier des mesures concrètes.

(II. C'Ordero di Montezemolo, Italie)

Certaines délégations ont manifesté le besoin d'axer d'éventuelles discussions autour d'un point focal bien établi. Ma délégation partage en général ce souci d'ordre méthodologique; elle se demande toutefois si le meilleur point de repère pour entamer des discussions de fond ne soit toujours pas constitué par les paragraphes pertinents du Programme d'action contenu dans le Document final. Ayant fait l'objet d'un consensus, ils reflètent les différents éléments et les différents points de vue dans un ensemble équilibré et soigneusement négocié. En empruntant cette voie, nous avancerions dans la juste direction. En effet, en ce qui concerne le point 2 de notre ordre du jour, la difficulté pratique à laquelle se heurtent nos efforts réside dans le fait que le Programme d'action est un vaste cadre de caractère général, alors que la vocation du Comité, ainsi que sa tâche institutionnelle, sont de négocier des mesures spécifiques d'ordre multilatéral. Or, pour dépasser cette antinomie, le Comité devrait chercher à approfondir les différents aspects d'une question qui est objectivement "complexe". Il s'agirait de chercher à identifier un par un les éléments constitutifs et d'en définir les corrélations avec les autres facteurs qui déterminent le processus du désarmement : ma délégation pense notamment aux rapports qui existent entre le désarmement nucléaire et la sécurité des Etats, entre le désarmement nucléaire et le désarmement conventionnel, entre les mesures réalisables et les possibilités de vérification.

Il y a déjà une mesure spécifique qui a été identifiée et à laquelle nous tous avons donné la plus haute priorité : l'interdiction complète des essais nucléaires, qui figure au point 1 de notre ordre du jour. D'autres mesures peuvent être identifiées; dans les années passées de nombreuses contributions utiles ont été effectuées à cette fin; je voudrais rappeler, parmi les autres, celles des délégations du Canada et de l'Australie.

Monsieur le Président, à ce point mes propos rejoignent les considérations que j'ai l'intention de faire à l'égard du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement". Dans ce cadre aussi, il faudra se livrer à un exercice d'analyse du concept général de désarmement nucléaire. Je me permets d'ajouter que les réunions officieuses que ce Comité réserverait au désarmement nucléaire pourraient s'avérer utiles également pour les travaux du groupe ad hoc qui s'occupe du Programme global.

La délégation italienne a toujours porté un intérêt particulier à l'élaboration d'un Programme global de désarmement. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Italie, M. Speranza, en a indiqué encore une fois les raisons de fond dans son intervention prononcée devant ce Comité le 3 février dernier.

Aujourd'hui je me propose de toucher à quelques aspects d'ordre général et de remettre l'examen des problèmes spécifiques à d'autres occasions.

Je tiens à souligner avant tout que ma délégation souhaite que l'élaboration d'un projet de Programme global puisse être achevée au sein du Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Bien qu'il appartienne à l'Assemblée générale de prononcer le mot final sur le Programme global, ma délégation considérerait regrettable l'hypothèse que ce Comité n'arrive pas à se mettre d'accord sur un projet de Programme : sa crédibilité en serait atteinte. Pour parer à cette éventualité un maximum de flexibilité est requis de la part de tous.

Monsieur le Président, le Groupe ad hoc qui conduit ses travaux sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Robles a identifié deux points sur lesquels un consensus paraît exister : a) le Programme global devrait comprendre une succession

(II. Cordero di Montezemolo, Italie)

de phases, b) un réexamen devrait avoir lieu à l'issue de chaque phase. Il me paraît important de souligner ces deux éléments, car ils servent, entre autres, à caractériser le Programme global par rapport au Programme d'action du Document final ou à d'autres documents de contenu similaire. Personne en effet ne souhaite que le Programme global soit une autre liste encore de mesures de désarmement. Nous ne croyons pas, par contre, que cette "diversité" puisse être créée de façon artificielle en donnant au Programme global une valeur juridiquement contraignante qui n'est pas la sienne. S'il est vrai que la tâche institutionnelle du Comité est celle de négocier des textes agréés, il n'en suit pas nécessairement que ces textes soient des conventions ou des traités. Dans le cas du Programme, il s'agirait en effet - comme nous l'avons indiqué dans notre document de travail CD/155 - d'un "cadre agréé pour des négociations de fond dans le domaine du désarmement".

Des considérations analogues sont à faire au sujet des cadres chronologiques qui devraient accompagner chaque phase ou stade d'application dudit Programme : cette proposition - dont nous comprenons très bien la préoccupation qui est derrière - nous paraît ressortir également d'une approche plus juridique que politique. En droit, une obligation n'a quasiment de sens si elle ne prévoit un délai pour être remplie. Le Programme global ne peut avoir le caractère d'un instrument juridique, mais celui d'un engagement politique. Dans ce contexte, un calendrier préétabli ne le rendrait pas, de par lui-même, plus efficace.

Je voudrais observer que tant ceux qui appuient l'idée de fixer des cadres chronologiques que ceux qui s'y opposent sont d'accord sur le fait que la volonté politique des Etats reste le facteur décisif. Les premiers toutefois aimeraient voir cette volonté soustraite aux fluctuations de la conjoncture internationale et liée, dès le début, à un calendrier comprenant tous les pas et toutes les phases conduisant au désarmement général et complet sous un contrôle efficace.

Ma délégation est convaincue qu'il est possible de poursuivre le même but - à savoir celui de conférer au Programme global une efficacité réelle et durable - en accompagnant le Programme d'une action politique soutenue visant à éliminer les sources de tension et d'injustice dans le monde et à accroître l'efficacité des mécanismes internationaux prévus, dans le cadre et en dehors de l'Organisation des Nations Unies, pour le règlement pacifique des différends et pour la promotion des droits politiques, civils, sociaux et économiques de l'homme. Ici réside la valeur des mesures dites collatérales qui doivent à chaque étape faire partie intégrante du Programme global à côté des mesures concernant spécialement le contrôle des armements et de désarmement : leur application - et le renforcement de la sécurité et de la confiance internationales qui s'ensuivrait - contribuerait à soustraire la "volonté politique" des Etats aux fluctuations de la conjoncture internationale bien davantage que la fixation d'un calendrier détaillé.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je remercie le distingué représentant de l'Italie de sa déclaration et des félicitations qu'il m'a adressées à l'occasion de mon accession à la présidence.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Au paragraphe 11 de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement (A/RES/35/46), l'Assemblée générale déclare que le programme global de désarmement, reconnu comme élément important d'une stratégie internationale du désarmement, "devrait être élaboré de toute urgence", et que "le Comité du désarmement devrait accélérer ses travaux d'élaboration de ce programme afin que celui-ci puisse être adopté au plus tard lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit avoir lieu en 1982". Le Comité a donc décidé le 12 février que le Groupe de travail sur le programme global de désarmement, créé l'an passé, devrait reprendre ses travaux. Le groupe, présidé par M. Garcia Robles, représentant du Mexique, a déjà entamé des négociations de fond sur cette question.

Ce groupe de travail, organe de négociation le plus approprié, ayant donc repris son travail sur des questions de fond et ma délégation ayant fait connaître l'an passé devant le Comité sa position générale sur les questions relatives au programme global de désarmement, je ne parlerai que de deux questions, celle de la forme que pourrait prendre l'instrument d'élaboration du programme, et celle du calendrier à adopter.

En ce qui concerne la première, il est vrai que le programme global de désarmement, en tant que programme, ne prendra pas nécessairement la forme d'un instrument international juridiquement contraignant comme une convention ou un traité, mais il ne faudrait pas pour autant y voir une simple recommandation. Il doit avoir une certaine autorité, supérieure à celle d'une simple déclaration, mais qui pourrait être inférieure à celle d'une convention ou d'un traité. Le programme ne devrait pas être une simple expression d'intention des Etats; il doit aussi définir clairement leur engagement d'appliquer le programme de bonne foi.

Quant à la seconde question, ma délégation estime aussi que l'exécution du programme devrait être envisagée dans un cadre temporel approprié et qu'il faudrait prévoir des examens périodiques pour permettre à la communauté internationale de faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

Il n'est pas nécessaire de souligner à nouveau qu'aucune des mesures proposées dans le programme ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Elle constitue seulement une étape vers l'objectif ultime du processus de désarmement, le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ce désarmement général et complet sous contrôle international efficace n'est d'ailleurs pas non plus une fin en soi. C'est le moyen d'atteindre un autre objectif, celui d'une paix internationale véritable et durable.

Je ne saurais terminer cette brève déclaration sans vous adresser, M. le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars. Votre tâche est dure et difficile, mais je suis sûr que vous pourrez toujours compter sur la coopération de tous les membres du Comité.

Ma délégation est également convaincue que le Comité pourra bénéficier de votre vaste expérience et qu'il continuera d'aller de l'avant et de faire de nouveaux progrès. Je voudrais aussi exprimer la sincère gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, M. François de la Gorce, qui a présidé nos travaux pendant le mois de février. Grâce à sa flexibilité et à sa fermeté, à sa patience et à son efficacité, le Comité a pu résoudre rapidement les problèmes de procédure et entamer les négociations sur la plupart des points de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

N. YU PEIWEN (Chine) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à exposer nos vues sur deux questions inscrites à l'ordre du jour, d'une part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et, d'autre part le programme global de désarmement.

Comme de nombreuses autres, la délégation chinoise attache une grande importance au problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, étant donné son incidence directe sur la question maîtresse de l'élimination du danger de guerre nucléaire et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans leurs déclarations, de nombreux représentants expriment l'appréhension et la grave préoccupation que leur cause la situation actuelle en matière de désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Procédant depuis longtemps à l'essai, à la mise au point et à la production d'armements de ce genre, chacune des deux superpuissances a accumulé un stock énorme d'armes nucléaires. Selon les estimations faites dans l'"Etude d'ensemble des armes nucléaires", présentée par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, les deux superpuissances, possèdent à elles seules 48 000 têtes nucléaires de divers types, soit 97 % du total des têtes nucléaires existant dans le monde, ou, en termes de puissance nucléaire, l'équivalent de 19 milliards de tonnes de TNT, soit 96 % de la puissance nucléaire totale du monde entier. Ces chiffres montrent à l'évidence que les deux superpuissances, qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires du monde, menacent la paix et la sécurité internationales. Eux seuls ont la capacité de mener une guerre nucléaire.

En outre, dans leur recherche de la supériorité nucléaire, les deux superpuissances s'engagent aujourd'hui dans une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires axée sur l'amélioration qualitative, ce qui augmente encore nos appréhensions. Actuellement, l'une des deux superpuissances, qui a récemment conquis la supériorité numérique en ce qui concerne les armes stratégiques, s'emploie fiévreusement à améliorer la qualité de ses armes nucléaires, en mettant surtout l'accent sur le renforcement de sa capacité contre-forces afin d'obtenir la supériorité nucléaire sur tous les plans. Pendant ce temps, l'autre superpuissance accélère elle aussi le rythme de son expansion nucléaire et redouble d'efforts pour mettre au point de nouveaux types d'armes stratégiques. La lutte acharnée entre les deux superpuissances pour atteindre la supériorité nucléaire est la principale cause de l'absence de progrès sensibles sur la voie du désarmement.

Animés du désir de supprimer le danger de guerre nucléaire, de nombreux pays, petits et moyens, ont présenté une série de vues et de propositions raisonnables. Ils demandent l'interdiction du recours aux armes nucléaires, l'arrêt de l'amélioration qualitative et de la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, la cessation de la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs et une très forte réduction des stocks d'armes nucléaires menant au plus tôt à leur élimination complète. Ils demandent aussi aux deux superpuissances d'appliquer vraiment les dispositions du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dans lequel l'Assemblée générale affirme la responsabilité particulière qui incombe aux pays possédant les plus importants arsenaux nucléaires dans les efforts déployés en vue d'aboutir au désarmement nucléaire. En outre, ils proposent que des mesures de vérification appropriées et fiables soient prévues pour divers stades et aspects

(M. Yu Peiwen, Chine)

du processus de désarmement nucléaire, afin d'assurer le respect des accords à conclure. Ces vues et propositions appellent un examen très attentif de notre part.

La Chine, qui préconise depuis toujours le désarmement nucléaire, est résolument opposée à la guerre nucléaire. Nous sommes prêts à nous associer à d'autres pays dans la recherche commune de mesures pratiques permettant de mettre fin à la course aux armements nucléaires et de réaliser le désarmement nucléaire. Nous estimons que dans la recherche d'un moyen concret d'atteindre notre objectif commun, nous devrions identifier des approches efficaces pour résoudre les problèmes de désarmement compte tenu des caractéristiques de l'équilibre mondial, ou plutôt du déséquilibre mondial en matière d'armement. Comme je l'ai indiqué précédemment, ce sont les deux superpuissances qui disposent actuellement des plus grands arsenaux nucléaires. Globalement, les têtes nucléaires dont elles disposent représentent une capacité au moins 50 fois plus forte que celle des autres pays nucléaires. L'écrasante majorité des pays du monde ne disposent pas d'armes nucléaires. Dans ces conditions, il est impossible de parler d'égalité entre les pays du monde sur le plan de la sécurité. Pour écarter les menaces très réelles qui pèsent sur la paix mondiale et assurer à tous les pays une égale sécurité, il faut donc que les pays pourvus des plus importants arsenaux nucléaires montrent la voie aux autres pays en mettant fin à la course aux armements nucléaires, en renonçant aux essais, à la fabrication et à la mise au point de tous les types d'armes nucléaires et en réduisant très fortement leurs stocks d'armes nucléaires. Ils ne peuvent se dérober à leur responsabilité à cet égard. C'est là le principal critère de jugement de leur intention de réduire le danger de guerre nucléaire en prenant des mesures concrètes. Il va sans dire que, sur le plan du désarmement nucléaire, les autres pays dotés d'armes nucléaires doivent prendre leur part de responsabilité. Ils doivent aussi prendre des mesures à un certain stade du processus de désarmement nucléaire. Mais, à notre avis, il n'est ni pratique ni équitable de leur demander la même chose qu'aux deux superpuissances. Cela ne peut qu'aider ces derniers à maintenir et à augmenter leur immense supériorité militaire, avec la menace d'hégémonie qu'elle comporte.

L'objectif du désarmement nucléaire doit être l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. En attendant la réalisation de ce noble objectif, des mesures partielles sont évidemment nécessaires. Il convient de noter ici que la simple cessation des essais, de la mise au point et de la fabrication d'armes nucléaires ne peut que freiner la progression quantitative et qualitative de ces armes, mais ne suffit pas à supprimer le danger d'une guerre nucléaire, car elle laisserait subsister les graves menaces que représentent les énormes arsenaux nucléaires des superpuissances. C'est pourquoi un certain nombre de pays, petits et moyens, ont demandé d'interdire le recours aux armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire. C'est là une demande raisonnable qui, à notre sens, mérite de retenir toute notre attention lors de l'examen du problème de la cessation de la course aux armements nucléaires.

La question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est très vaste et très complexe et comporte de nombreux points précis qu'il est nécessaire d'étudier et qui requièrent des mesures efficaces. Nous nous associerons aux autres délégations pour étudier cette question complexe. Etant donné les divergences de vues concernant un certain nombre d'aspects de cette question, nous appuyons la proposition faite à la présente session du Comité par les pays non alignés et neutres concernant la création d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire afin de discuter des divers stades du désarmement nucléaire, tels qu'ils sont envisagés au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que d'autres questions connexes. Ma délégation espère sincèrement que des discussions et des négociations sérieuses permettront de progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

(M. Yu Peiwen, Chine)

J'aimerais maintenant aborder brièvement la question du Programme global de désarmement. La délégation chinoise a toujours attaché une grande importance à la formulation de ce programme. A la première session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en mai 1979, elle a soumis une "Proposition concernant les éléments d'un programme global de désarmement" (A/CN.10/5). En juillet 1980, elle a de nouveau présenté un document intitulé "Propositions de la délégation chinoise concernant les principes essentiels d'un programme global de désarmement" (CD/CPD/WP.8). Elle poursuivra ses efforts à la présente session et sera prête à coopérer avec les autres délégations.

Dans sa résolution 35/46, l'Assemblée générale des Nations Unies déclare que : "Le Comité du désarmement devrait accélérer ses travaux d'élaboration de ce programme afin que celui-ci puisse être adopté au plus tard lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit avoir lieu en 1982". Ainsi, le Comité n'a plus beaucoup de temps devant lui, et il devra intensifier ses travaux dans ce domaine. Nous espérons sincèrement qu'à sa présente session, il parviendra à établir un projet de programme acceptable pour tous les pays, afin de contribuer au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous estimons que, pour pouvoir orienter le processus futur de désarmement d'une façon positive, ce programme devra constamment tenir compte des réalités internationales du moment, marquées par la course aux armements dans le monde entier et, en particulier, par l'intensification des efforts des superpuissances en vue de renforcer leur armement et de préparer la guerre. Les principes appelés à orienter le processus de désarmement et l'ordre de priorité des diverses mesures de désarmement devraient être déterminés en fonction des réalités internationales. C'est là le seul moyen d'obtenir que de futures négociations sur le désarmement progressent dans la bonne direction. Etant donné l'exacerbation constante de la tension internationale, le programme envisagé devrait clairement souligner que l'objectif du désarmement est de mettre obstacle par des mesures efficaces à tous les actes d'agression armée, en particulier au déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale, et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Toutes les mesures de désarmement doivent être évaluées et déterminées en fonction de cet objectif fondamental. Tout en poursuivant cet objectif, nous partageons l'opinion que, concrètement, le processus de désarmement devrait favoriser le développement économique et social des divers pays intéressés. En outre, il est conforme aux intérêts primordiaux et aux demandes expresses des pays en développement de préciser que la promotion du nouvel ordre économique international est aussi l'un des objectifs importants du processus de désarmement.

Etant donné la gravité des risques que ferait courir à l'humanité une guerre nucléaire, le programme envisagé doit absolument mettre en lumière l'importance qu'il y a à prendre des mesures efficaces en vue de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. De même, nous devons accorder l'importance qu'ils méritent aux problèmes de la réduction des armements classiques et de l'interdiction et de la destruction des armes biologiques et chimiques. Depuis la seconde guerre mondiale, des guerres classiques sont menées à longueur d'année dans certaines parties du monde, et il faut en tenir compte dans l'élaboration du programme. Nous sommes également d'avis que dans la formulation des mesures globales de désarmement, nous devons accorder la plus grande attention aux mesures partielles, notamment aux mesures régionales. L'exclusion de toutes les formes de présence militaire étrangère des zones de paix ou des zones exemptes d'armes nucléaires et la suppression de toutes les formes d'agression armée et de menace militaire contribueraient grandement à assurer la paix et la sécurité internationales.

(M. Yu Peiwen, Chine)

Le Programme global de désarmement doit définir l'orientation et les étapes des activités futures dans le domaine du désarmement. Il encouragerait de futurs travaux dans ce domaine. Même s'il n'équivaut pas à une convention ou à un traité, il doit faire l'objet de négociations sérieuses. Tous les pays devraient s'efforcer de l'appliquer et de le mener à bien et, à cet effet, s'engager tous pleinement à le mettre en oeuvre. Etant donné l'importance de nos activités concernant le programme global, nous espérons que de bons résultats pourront être obtenus grâce à l'effort conjugué de toutes les délégations ici présentes.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et ~~de ses aimables paroles à~~ l'adresse de la présidence.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) : Monsieur le Président, l'ensemble du complexe de la problématique de désarmement, qui se trouve à l'ordre du jour de notre Comité, doit avoir un but fondamental - le désarmement général et total sous un contrôle international efficace. A cet égard, le devoir de notre Comité est d'arriver avant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement à un accord approprié sur un programme global de désarmement qui devrait assurer la réalisation de cet objectif.

Depuis l'année passée, le Comité a entamé un travail intensif sur cette tâche et un groupe de travail doté d'un mandat précis a été créé dans cette intention. Néanmoins, les travaux progressent assez lentement et les résultats ne sont pas d'un tel niveau qu'on puisse être satisfait. Il est évident, cependant, qu'on fait des progrès, même si de nombreuses questions restent ouvertes. Il est important d'avoir une base constructive pour les négociations concrètes qui suivront. Il reste à voir si nous sommes disposés à accomplir complètement la tâche qui nous a été confiée par le Document final de la dixième session extraordinaire.

Aux yeux de ma délégation, nous devons tous faire en ce moment un maximum d'efforts afin de réussir à conclure ces négociations avant la prochaine session extraordinaire et créer de cette manière la base et le cadre pour le déroulement du processus de désarmement dans lequel chacun assumera sa part de responsabilité. Etant donné qu'il est dans l'intérêt vital de tous les peuples du monde de réussir dans les négociations sur le désarmement, il va de soi que chaque pays a aussi l'obligation de contribuer activement à ce processus dans le cadre de ses possibilités. On peut y arriver uniquement s'il existe une volonté politique d'entamer un processus de désarmement sur la base de ce programme et de mettre en oeuvre le principe de la participation équitable en prenant en considération les exigences de tous les pays, abstraction faite de leur grandeur, de leur niveau de développement et de leur puissance militaire. Nous devons tous avoir constamment en vue, et particulièrement ceux qui disposent d'armes nucléaires que la course aux armements a des conséquences négatives directes sur la sécurité de nous tous et sur les possibilités de développement économique. Il est incontestable, aussi, que les conséquences de l'éclatement éventuel d'une guerre nucléaire n'épargneraient personne. Bien que cela soit la responsabilité de tous, ce sont les puissances nucléaires qui ont de loin la responsabilité la plus grande en ce qui concerne l'ouverture d'urgence du processus du désarmement, du désarmement nucléaire en particulier. Il est donc impératif que ces pays participent le plus activement possible aux travaux de notre Comité sur toutes les questions qui se trouvent à l'ordre du jour, ce qui n'est pas toujours le cas. Tout cela concerne naturellement aussi, le programme global de désarmement.

La Commission du désarmement des Nations Unies a établi, en se basant sur les décisions de la session extraordinaire, les éléments fondamentaux qui représentent aujourd'hui la base des négociations au Comité. Cela veut dire que tous les pays

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

membres de l'ONU ont apporté leurs contributions respectives. Tenant compte de tout ce qui a été prononcé, ma délégation pense que le moment est venu de composer le texte du Programme avant la prochaine session extraordinaire

Monsieur le Président, les positions de ma délégation par rapport à cette question ont été exprimées à plusieurs reprises à la Commission du désarmement des Nations Unies ainsi que dans ce Comité. A cette occasion, je voudrais seulement énumérer quelques-uns des éléments fondamentaux sur lesquels devrait reposer, selon nous, le Programme. Tout d'abord, nous continuons de considérer comme une approche valable les éléments du Programme précisés dans le document de travail qui a été soumis à la Commission des Nations Unies par Sri Lanka au nom de tous les pays non alignés et qui est contenu dans le document A/CN.10/6. Il n'est pas nécessaire de souligner que la Yougoslavie soutient cette proposition, car elle représente les positions communes des pays non alignés à ce sujet.

Le programme global de désarmement doit, surtout, correspondre complètement à son titre - c'est-à-dire qu'il doit être dans sa substance un document complexe bien programmé et orienté vers l'action comprenant toutes les mesures et phases nécessaires pour assurer une exécution stricte menant progressivement vers l'objectif final - le désarmement général et total sous contrôle international efficace. Cela présuppose une série d'éléments que nous devons négocier et établir. L'adoption d'un tel programme d'action global serait la preuve évidente qu'il y a de la volonté politique pour le mettre en oeuvre. Sans cela, à notre avis, il ne pourra être question d'action internationale organisée, consciente et durable pour arrêter la course aux armements. Ainsi, ce programme serait important pour surmonter les "réalités" existantes, qui ne sont pas adéquates et que nous voudrions tous voir changées.

Un élément très important du Programme est la priorité à accorder à telles ou telles mesures particulières. Il est indubitable que c'est au désarmement nucléaire que revient la priorité la plus élevée. Nous l'avons tous reconnu, bien que les autres mesures de désarmement soient elles aussi prioritaires jusqu'à un certain point. Chacune des priorités établies devrait avoir, dans le cadre des mesures de désarmement, ses phases d'application et de mise en oeuvre pratique du désarmement. L'application par étapes des mesures de désarmement devrait créer des possibilités pour une prise en considération plus globale du processus d'application et une orientation opportune du processus ultérieur, conformément au Programme envisagé.

D'une importance exceptionnelle est aussi la question de la détermination du cadre du Programme, qui doit être flexible autant que possible et tenir compte de la situation réelle et de la possibilité d'une mise en oeuvre efficace des mesures envisagées, afin que l'accord conclu en ce qui concerne la durée d'exécution du programme dans son ensemble, de même que celle de certaines étapes puisse être appliqué sans obstacles. En faisant cela, nous devons être très clairs dans la formulation du programme parce que toute ambiguïté à cet égard et toute interprétation arbitraire de l'application des mesures, en ce qui concerne sa teneur de même qu'une durée déterminée, pourrait conduire à des malentendus et des déviations, ce qui, malheureusement, se passe avec l'application de certaines dispositions du Document final de la session extraordinaire.

Je voudrais souligner qu'on doit accorder une attention particulière à l'aspect juridique du Programme. A présent, il y a une série de propositions sur l'éventuelle obligation juridique internationale du Programme. Nous considérons que l'obligation du Programme devrait contenir quelques éléments indispensables. C'est d'abord une volonté politique clairement exprimée, de même que la volonté d'agir le plus activement possible pour son application plus conséquente.

(II. Vrhunec, Yougoslavie)

Ensuite, on devrait établir le règlement de conduite du processus d'application, avec des responsabilités précises pour chaque pays. En même temps, on doit assurer un mécanisme approprié pour vérifier l'application. Il reste à négocier si ce sera sous la forme d'un instrument qui oblige la communauté internationale ou sous une forme qui impliquerait des obligations précises pour tous les pays. Néanmoins, il est très important d'établir les responsabilités pour qu'elles soient acceptées sans condition par tous les pays et strictement mises en oeuvre selon une procédure appropriée.

Monsieur le Président, je voudrais souligner en concluant que la responsabilité du Comité devant la communauté internationale d'établir le Programme global de désarmement représente un défi pour nous tous et que nous devons y répondre d'une manière positive, sans épargner nos forces, pour arriver à un accord sur ce programme afin qu'il puisse être soumis pour adoption à la session extraordinaire.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation pakistanaise est heureuse de vous voir présider le Comité du désarmement pour le mois de mars. Nous sommes sûrs que votre vaste expérience et votre sens aigu de diplomatie du désarmement guideront les travaux du Comité du désarmement dans la voie constructive de négociations concrètes sur les points importants de l'ordre du jour.

Quant à votre prédécesseur, S.E. l'Ambassadeur de France M. de la Gorce, je ne puis qu'exprimer mon admiration profonde pour l'habileté et la sérénité avec laquelle il a conduit les débats du Comité du désarmement dans la phase inaugurale difficile de sa session de 1981, et pour la rapidité avec laquelle ont été résolus, sous sa direction, les questions d'organisation et d'autres problèmes. Ainsi s'est établie une base solide sur laquelle nous nous efforcerons d'édifier des accords de fond durant les négociations de cette année.

Ma délégation a demandé la parole pour exprimer quelques réflexions sur deux des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour du Comité : l'interdiction des essais nucléaires, d'une part, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, d'autre part. Je prie le Comité de bien vouloir m'excuser d'intervenir si tardivement à propos de ces questions.

Presque cinq ans se sont écoulés depuis que les négociations multilatérales relatives à un traité sur l'interdiction complète des essais ont été interrompues par l'accord auquel sont parvenues trois des puissances nucléaires à l'effet de mener des pourparlers séparés sur cette question. Les négociations trilatérales n'ont toujours pas abouti à un traité sur l'interdiction des essais nucléaires; en fait, depuis l'an dernier, les perspectives de conclusion rapide des négociations trilatérales se sont plutôt détériorées. Qui plus est, selon les informations certes limitées, fournies au Comité au sujet des négociations trilatérales dans le rapport intérimaire présenté en août dernier, le traité qui est en voie de formulation sera substantiellement différent, par sa conception et sa portée, du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires que la communauté internationale réclame depuis des années. D'abord, le traité distinguera les essais d'armes nucléaires des explosions nucléaires à des fins pacifiques, avec tous les problèmes qui en découlent pour ce qui est de la non-prolifération nucléaire et de la vérification du respect de l'interdiction des essais. D'après tout ce que l'on a pu

(M. Ahmad, Pakistan)

entendre dire, les essais d'armes nucléaires ne seraient pas eux-mêmes définitivement interdits, mais feraient simplement l'objet d'un moratoire pendant une période relativement brève. Ensuite, les dispositions du traité entraîneraient à plusieurs égards un traitement inégal pour les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui en sont dépourvus, et établiraient même des distinctions entre les Etats dotés d'armes nucléaires.

Il est peu probable qu'un tel arrangement suscite la large adhésion qui était l'une des caractéristiques escomptées du traité sur l'interdiction des essais nucléaires dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Dans ces circonstances, le mieux que l'on puisse espérer des négociations trilatérales est la conclusion par les trois parties négociatrices d'un accord concernant un moratoire sur les essais nucléaires. Quelque regrettable que soit cette situation, un tel accord, même limité, apporterait une certaine satisfaction, puisque les Etats auxquels sont imputables plus de 90 % des essais nucléaires s'engageraient à mettre fin à ces essais, ne fût-ce que pour un temps limité. Si l'engagement de ces Etats se révélait sincère, il serait peut-être possible d'élaborer entre-temps un traité interdisant les essais nucléaires qui serait à la fois général et équitable. Nous ne croyons pas que ce soit une grande concession de la part de l'une ou l'autre des trois parties aux négociations que de consentir à se conformer à l'interdiction temporaire qu'elles ont elles-mêmes proposée, même si actuellement les deux autres puissances nucléaires (ou l'une d'entre elles) estiment ne pas être en mesure de participer à cet arrangement trilatéral.

Cette acceptation de la part des trois parties aux négociations de la notion d'une interdiction des essais nucléaires apparaît indispensable si l'on additionne les conséquences du retard apporté à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires par suite de la longueur des discussions tripartites. D'abord, les centaines d'essais nucléaires auxquels il a été procédé au cours des cinq dernières années ont fortement accru la sophistication des armes nucléaires qui composent les arsenaux des grandes puissances nucléaires. Il n'est encore pas certain que le traité trilatéral empêche efficacement la poursuite de l'amélioration qualitative des armes nucléaires que rendent possibles les essais en laboratoire et les techniques de simulation. Par suite de ce retard, la quantité de matières fissiles non assujetties aux garanties dont disposent un certain nombre d'Etats s'est largement multipliée, réduisant de ce fait l'incidence de tout traité interdisant les essais nucléaires sur la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Entre-temps, par ailleurs, deux Etats non dotés d'armes nucléaires ont procédé à des explosions de dispositifs nucléaires, soit à des "fins pacifiques" déclarées, soit clandestinement, ce qui pose de nouvelles questions quant aux perspectives et à l'efficacité éventuelle d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Malgré ces difficultés, la délégation pakistanaise demeure disposée à participer à des négociations multilatérales concernant une interdiction des essais nucléaires et à tout faire pour surmonter les difficultés qui s'opposent à la conclusion d'un accord équitable et authentique d'interdiction des essais nucléaires. Nous ne pensons pas que la poursuite ou les aléas des négociations trilatérales puissent être invoqués pour empêcher le Comité du désarmement de s'engager dans la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, puisqu'il est peu probable que les négociations aboutissent à un résultat constituant une base utile pour un accord multilatéral sur cette question.

(M. Ahmad, Pakistan)

La délégation pakistanaise continue donc d'espérer qu'un accord sera conclu dans un proche avenir en ce qui concerne la création d'un groupe de travail du Comité chargé d'entamer des négociations relatives à un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Tout nouveau retard dans l'ouverture de ces négociations compliquera encore les problèmes que pose l'interdiction des essais et risquera de rendre irréalisable cette tâche qui, il faut le reconnaître, est d'ores et déjà bien ardue. La création d'un groupe de travail du Comité du désarmement offrirait à tout Etat membre du Comité l'occasion de participer à ses travaux. La décision quant aux modalités et à l'ampleur de la participation de chaque Etat aux négociations, est une chose qui doit être laissée à la discrétion de l'Etat intéressé et qui ne saurait être imposée par les autres comme préalable à leur propre participation aux négociations.

Le Pakistan partage l'opinion générale exprimée au sein du Comité et ailleurs, que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire sont les objectifs les plus importants et les plus urgents dans le domaine du désarmement. Le Comité du désarmement a une importante contribution à apporter au succès de cette entreprise. Naturellement, il est évident, compte tenu de l'état actuel des relations internationales et des divergences qui existent entre les Etats dotés d'armes nucléaires, que le Comité n'est pas en mesure de négocier réellement des accords concrets sur le désarmement nucléaire, en dehors de mesures telles que l'interdiction complète des essais, le contrôle des matières fissiles et les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation ne voudrait pas non plus préjuger en aucune façon de l'issue des négociations bilatérales et limitées sur les questions nucléaires entre les deux superpuissances, ni les entraver. Nous espérons que ces négociations reprendront dès que possible et qu'elles seront accompagnées de mesures visant à régler les différends politiques et à éliminer les sources de tension qui demeurent. Nous espérons aussi qu'elles conduiront à une maîtrise véritable de la course aux armements nucléaires entre les superpuissances, et dans un avenir rapproché, à des réductions substantielles de leurs arsenaux nucléaires.

Toutefois, deux raisons distinctes nous portent à croire qu'au cours de cette session le Comité du désarmement devrait être mis en mesure d'entreprendre au moins des pourparlers exploratoires sur la question du désarmement nucléaire. Premièrement, nous estimons que de tels pourparlers exploratoires au sein du Comité pourraient fournir des éclaircissements très utiles sur certaines notions et certaines questions et ainsi aider matériellement à la conduite de négociations bilatérales ou restreintes entre les superpuissances et leurs alliances respectives, étant donné en particulier que l'une de ces puissances revise actuellement sa politique et que l'autre a formulé un certain nombre de propositions se rapportant au désarmement nucléaire. Deuxièmement, cet examen pourrait aider à élaborer un cadre utile pour le désarmement nucléaire sur la base du paragraphe 50 du Document final. En tout cas, il sera nécessaire de tenter cette élaboration dans le contexte du Programme global de désarmement, qui ne prendra tout son sens que si la position en ce qui concerne le désarmement nucléaire est davantage précisée. Une telle approche contribuerait aussi au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Dans les déclarations qui ont été faites au sein du Comité, de nombreuses idées intéressantes ont été présentées quant à l'objet de l'examen des questions nucléaires. De l'avis de la délégation pakistanaise, il est quatre grandes questions au moins qui nécessitent d'être étudiées de façon assez approfondie.

(M. Ahmad, Pakistan)

La première de ces questions est celle des incidences des concepts et doctrines qui ont trait à la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Par exemple, nous avons assisté à un échange de vues fort intéressant entre les distingués représentants de l'Inde et du Royaume-Uni sur les concepts de "dissuasion mutuelle" et d' "équivalence stratégique" entre les deux superpuissances et leurs alliances respectives. La délégation pakistanaise estime extrêmement dangereux d'extrapoler la doctrine de la dissuasion, élaborée à partir de l'expérience d'une ère révolue, à la situation qualitativement nouvelle résultant de la mise au point et du déploiement des armes nucléaires. Peut-être est-il vrai que la dissuasion nucléaire a empêché que n'éclate un conflit généralisé au cours des trois dernières décennies, qui ne représentent toutefois qu'une minute dans le déroulement de l'histoire. Il reste encore à faire mentir le dicton selon lequel une fois qu'elle a été mise au point et déployée une arme sera utilisée tôt ou tard.

De même, certaines implications de la notion de "parité stratégique" ou équivalence entre les superpuissances nécessitent un examen plus approfondi. Premièrement, l'expérience montre - et le débat relatif au traité SALT II en est l'exemple le plus récent - qu'il est extrêmement difficile, même pour les deux grandes puissances nucléaires, de s'entendre sur ce que constitue précisément cette "parité" ou "équivalence". La méfiance réciproque, l'innovation technique et l'inertie bureaucratique se combinent pour porter à des niveaux toujours plus élevés l'équilibre de la puissance. Deuxièmement, la recherche de la parité stratégique entre les superpuissances se traduit par une importante disparité de puissance entre elles et les autres Etats du monde. Il est raisonnable de penser que, tôt ou tard, ces derniers s'efforceront de réduire par tous les moyens à leur disposition la disparité croissante entre eux et les superpuissances en matière de capacité militaire. Le calcul d'une "équivalence stratégique" entre trois centres de puissance ou davantage sera une tâche difficile, sinon impossible. En de telles circonstances, se fier aveuglément à la dissuasion nucléaire, c'est jouer à la roulette russe avec l'avenir de l'humanité.

Une autre question qui nécessite un examen approfondi et un supplément d'élaboration est celle du processus du désarmement nucléaire, qui est défini en termes plutôt elliptiques au paragraphe 50 du Document final. Nous sommes convenus, dans ce paragraphe, que la première étape du désarmement nucléaire devrait être "d'arrêter la course aux armements nucléaires". Qu'est-ce que ces mots impliquent ? Signifient-ils que toutes les puissances nucléaires devraient mettre fin simultanément à tous les programmes qui ont trait aux armes nucléaires ? Mais cela n'éliminerait pas les disparités existantes, qui comptent parmi les principales causes de la poursuite de la mise au point d'armes nucléaires. Impliqueraient-ils un arrêt des programmes actuels des grandes puissances nucléaires visant à la mise au point et au déploiement de nouvelles armes nucléaires et de nouveaux systèmes d'armes ? Dans ce cas aussi, il conviendrait de tenir compte du sentiment relatif aux disparités et aux vulnérabilités existantes ou potentielles. Le deuxième stade du désarmement nucléaire, tel qu'il est défini au paragraphe 50 du Document final, appelle une réduction des arsenaux nucléaires des puissances nucléaires. Il y a au moins deux moyens de rechercher de telles réductions. L'un d'eux serait de demander aux grandes puissances nucléaires de procéder à des réductions importantes de leurs arsenaux pour réduire les disparités avec les autres Etats dotés d'armes nucléaires avant que ces derniers ne s'associent à ce processus. Ou bien on pourrait prescrire que chaque puissance nucléaire procède à une réduction proportionnelle, par étapes, de son arsenal d'armes nucléaires. Des questions analogues se posent en ce qui concerne le troisième et dernier stade du processus du désarmement nucléaire esquissé au paragraphe 50 du Document final et qui implique l'établissement d'un programme graduel et reposant sur un calendrier en vue de la réduction et, finalement, de l'élimination des armes nucléaires.

(II. Ahmad, Pakistan)

Nous disposons de certains principes et de certaines lignes directrices pour répondre aux questions que j'ai soulevées. Par exemple, le Document final déclare que c'est au premier chef aux deux grandes puissances nucléaires que revient la responsabilité de procéder au désarmement nucléaire. Il est évident, compte tenu de leur supériorité quantitative et qualitative en matière d'armements nucléaires, qu'elles doivent ouvrir la voie en matière de promotion du processus du désarmement nucléaire. En fait, elles ont reconnu cette responsabilité lorsqu'elles ont entamé les négociations sur les armements nucléaires stratégiques et aussi, plus récemment, sur les armes nucléaires à moyenne portée. Pourtant, le degré actuel d'accord sur ces questions est au mieux ambigu et se traduit très souvent par une absence de compréhension entre les puissances nucléaires, et entre ces dernières et les Etats non dotés d'armes nucléaires, ce qui contribue à renforcer le climat de méfiance et de suspicion mutuelles.

Une troisième question importante que le Comité devrait étudier est le rapport entre les armes nucléaires et les armes classiques. Toutes les informations donnent à penser que l'évaluation présentée par l'alliance occidentale, d'une supposée infériorité en matière d'armes classiques en Europe l'a conduite à placer une confiance extraordinaire dans les armes nucléaires en tant qu'agent de dissuasion. Il en est résulté des difficultés sur la voie du désarmement nucléaire et d'un accord relatif à la non-utilisation en premier des armes nucléaires. Par ailleurs, les membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie affirment qu'il n'y a pas de déséquilibre des forces classiques en Europe. Naturellement, la meilleure réponse à ce problème serait la conclusion par les deux parties d'un accord permettant d'établir un équilibre à un niveau inférieur des armements classiques. Mais cette solution s'est révélé difficile car la situation actuelle est perçue différemment de part et d'autre. L'élucidation plus précise de ces différentes conceptions de l'équilibre des forces en Europe aiderait peut-être à mieux comprendre les difficultés que rencontrent les pourparlers de Vienne et favoriser l'élaboration de directives plus précises en ce qui concerne le rapport entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique. Dans ce contexte, l'examen plus poussé des propositions présentées aux participants à la Conférence de Madrid, sur la sécurité et la coopération en Europe, par exemple sur l'extension des mesures propres à accroître la confiance, aiderait peut-être à dissiper l'impression de menace qui tend à dissuader les parties de négocier des mesures de désarmement nucléaire.

Enfin, la question de la vérification revêtira une importance particulière dans le contexte des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. A présent, seuls deux ou trois Etats avancés disposent de moyens de vérification raisonnablement efficaces. Par exemple, l'Accord SALT II prévoit la mise en oeuvre de certaines techniques nouvelles pour assurer le respect de l'accord, telles que la non-interférence avec les moyens nationaux de vérification. La question se pose de savoir comment il est possible, à l'échelon international, de mettre au point de telles mesures de vérification efficace. A cet égard, les propositions concernant l'agence internationale de satellites de contrôle et le système de surveillance sismologique envisagé revêtent une importance particulière.

La délégation pakistanaise regrette que certains membres du Comité du désarmement ne soient pas encore disposés à accepter la création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cela étant, ma délégation est disposée à accepter une procédure plus souple en ce qui concerne les discussions exploratoires sur le désarmement nucléaire et peut admettre que ces pourparlers se déroulent dans le cadre de séances officieuses du Comité, comme cela s'est fait à la session de 1979 du Comité. Cette fois, cependant, les débats concernant cette question devraient être mieux structurés et devraient permettre d'étudier

(II. Ahmad, Pakistan)

de façon approfondie certains des points particuliers que j'ai mentionnés. Quelques séances du Comité pourraient aussi être consacrées à l'examen de parties importantes de l'Etude des Nations Unies sur les armes nucléaires.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

II. TAYLIARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous adresser nos félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence pour le mois de mars. Connaissant vos qualités personnelles et professionnelles, nous savons qu'elles constituent une excellente garantie pour l'avancement des travaux de notre Comité. Vous pouvez pleinement compter sur la modeste collaboration de ma délégation en vue de l'accomplissement de votre tâche délicate, dans laquelle nous vous souhaitons le succès le plus complet.

Je voudrais me référer aujourd'hui à deux thèmes de l'ordre du jour. D'abord en invoquant la disposition figurant à l'article 50 du Règlement, j'aborderai la question de l'interdiction des essais nucléaires. Je parlerai ensuite de la question du Programme global de désarmement, qui figure à l'ordre du jour.

Pour ce qui est de la première question, ma délégation se félicite que le Comité soit prêt à parvenir à un consensus sur la proposition de consacrer une série de séances officielles à l'examen des questions de fond liées à l'interdiction des essais nucléaires et au désarmement nucléaire. Sans vouloir revendiquer de droits d'auteur, mais je crois utile de rappeler que l'idée de tenir des séances officielles sur ces deux questions tire son origine dans mon intervention à la séance officielle de l'après-midi du 19 février dernier. En réponse à la déclaration faite le matin par le représentant du Royaume-Uni, puis réitérée à la séance de l'après-midi, selon laquelle sa délégation n'appuyait pas la création d'un groupe de travail sur le traité d'interdiction des essais nucléaires, j'avais exprimé l'avis que le Comité ne devait pas renoncer à ses responsabilités en tant qu'organe négociateur pour le simple fait que certains n'étaient pas d'accord avec la création des groupes de travail.

J'avais ajouté que s'il ne pouvait créer de groupe de travail pour examiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour, le Comité devrait envisager de mener lui-même les négociations, et qu'il devrait prévoir pour cela dans son programme de travail le temps nécessaire pour tenir des négociations de fond sur les deux questions considérées, sous forme de séances officielles.

Nous constatons avec satisfaction que cette idée du Venezuela a entraîné la formulation de plusieurs propositions concrètes, comme celles présentées par l'Inde, le Brésil, les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes sûrs que le Comité parviendra rapidement à un consensus à ce sujet.

Mais ces séances officielles ne doivent pas se transformer en un monologue où n'interviendrait qu'une partie des membres du Comité. Pour qu'elles soient vraiment profitables, il importe qu'y participent le plus grand nombre possible de pays, particulièrement ceux qui détiennent des armes nucléaires, et que ces derniers apportent leur contribution et répondent aux demandes et aux arguments formulés au sujet de ces deux questions.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Dans cet ordre d'idées, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, observations au sujet desquelles nous souhaiterions connaître la réaction des puissances participant aux négociations tripartites. Cette réaction pourrait être présentée à l'occasion d'une des séances officieuses.

On sait que ma délégation est l'une de celles qui soutiennent que le projet de traité à négocier devrait avoir pour objet l'interdiction définitive de tous les essais nucléaires dans tous les milieux, quelle qu'en soit la puissance. Cela veut dire que l'interdiction des essais nucléaires doit être complète et globale. A notre avis, une interdiction partielle ne permettrait guère d'atteindre l'objectif de l'acceptation générale et universelle que le projet de traité doit nécessairement se fixer.

Notre point de vue se fonde sur le fait que tout essai prétendu ou supposé réalisé à des fins pacifiques pourrait servir à obtenir des renseignements à des fins militaires. A ce sujet, il convient de citer un paragraphe de l'article d'Alva Myrdal intitulé "Le jeu du désarmement", reproduit dans l'ouvrage "Armement et désarmement à l'ère atomique" (SIPRI, 1976) :

"La vérité que nous devons garder présente à l'esprit c'est qu'il n'est pas possible de distinguer nettement entre engins nucléaires explosifs destinés à des fins militaires ou à des fins civiles, les uns étant destinés à bombarder un point quelconque de la Terre et les autres à effectuer des travaux de génie civil ou à faire des excavations. Tous les engins nucléaires explosifs sont des bombes en puissance, d'une puissance destructrice bien supérieure à celle des explosifs classiques. La seule différence que l'on puisse invoquer est la distinction éphémère résultant de l'intention."

Il convient d'ajouter à tout cela que c'est précisément au stade des essais qu'un engin nucléaire explosif peut faire la preuve de ses possibilités dans le domaine militaire.

Nous considérons donc que l'interdiction des essais doit être absolue et concerner toute explosion nucléaire expérimentale, quelle qu'elle soit.

Cela ne signifie pas que nous soyons opposés à l'utilisation pacifique des explosions nucléaires. A ce sujet, nous estimons que dans des circonstances tout à fait spéciales et dans le cadre d'un contrôle très strict exercé par une autorité internationale, un Etat pourrait être autorisé à faire exploser un engin nucléaire s'il est reconnu que l'objectif poursuivi est pacifique et si des mesures appropriées sont prises pour empêcher que l'explosion considérée soit utilisée pour obtenir des données ou des renseignements de caractère militaire.

Au sujet de cette question, le paragraphe 10 du rapport tripartite présenté l'an passé par les puissances nucléaires qui négocient sur le traité d'interdiction des essais nucléaires indique que lesdits Etats sont convenus que le traité doit être accompagné d'un protocole relatif aux explosions nucléaires à des fins pacifiques et que ce protocole fera partie intégrante du traité.

A notre avis, cela signifie que le traité en cours de négociation est effectivement un traité global qui interdira tous les types d'essais, y compris les essais supposés pacifiques, et que la possibilité de réaliser, non pas des essais, mais des explosions nucléaires pacifiques, sera régie par le protocole. Si tel est bien le cas, nous sommes heureux de dire que cette manière de traiter la question nous satisfait puisqu'elle correspond au point de vue vénézuélien esquissé plus haut.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Mais nous voudrions recevoir des puissances participantes aux négociations trilatérales des renseignements plus complets et plus détaillés sur le protocole. Le rapport tripartite indique au même paragraphe que le protocole tiendra compte des dispositions de l'article V du Traité sur la non-prolifération. Pouvons-nous en déduire que le protocole comblera l'absence de l'Accord international spécial auquel se réfère l'article V du Traité sur la non-prolifération et qu'il réglera toutes les questions envisagées dans cet article? Si oui, a-t-on suffisamment tenu compte de la nécessité d'assurer un traitement non discriminatoire aux pays non dotés d'armes nucléaires et de respecter l'engagement selon lequel ces pays doivent bénéficier gratuitement des résultats de la recherche et du développement des techniques découlant des explosions nucléaires pacifiques?

Pour ma délégation, il serait également intéressant de savoir comment on envisage d'aborder dans le Protocole la question des procédures et mécanismes destinés à assurer que les explosions dites "pacifiques" le soient effectivement. A ce propos, il est opportun de rappeler que le Traité de Tlatelolco comporte dans son article 18 des dispositions assez élaborées qui pourraient servir de base pour mettre au point un système approprié destiné à réglementer l'emploi, exclusivement à des fins pacifiques, des explosions nucléaires.

En résumé nous souhaiterions recevoir des puissances qui participent aux négociations trilatérales des renseignements nombreux et si possible détaillés sur le projet de Protocole relatif aux explosions nucléaires pacifiques.

Jusqu'ici ma délégation n'avait pas exposé son point de vue au sujet du programme global de désarmement que l'Assemblée générale nous a confié le soin d'élaborer. Le Comité ayant inscrit ce point à son calendrier de séances plénières, je saisis l'occasion pour formuler quelques observations et faire connaître notre opinion sur quelques-unes des questions que soulève le Programme global.

En premier lieu, nous approuvons et appuyons les recommandations formulées au sujet de cette question par la Commission du désarmement au chapitre IV de son rapport présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session sous la cote A/34/24. Dans ses propositions relatives aux éléments d'un "Programme global de désarmement", la Commission a présenté un schéma provisoire très complet de ce que devrait être le programme.

En second lieu, je tiens à dire que ma délégation attache une importance et une priorité particulières aux travaux du groupe de travail chargé de mener à bien les négociations concernant ce point, dont les résultats devront être soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale l'an prochain, lors de sa deuxième session extraordinaire consacré au désarmement. Le Groupe a déjà réalisé une tâche considérable l'an dernier sous la présidence de M. Adeniji. Cette année, sous la présidence de M. García Robles, il progresse de façon sûre vers l'accomplissement de son mandat.

Tel que l'a défini la Commission du désarmement, le Programme global doit fournir le cadre nécessaire aux négociations de fond en matière de désarmement. Cela signifie qu'il devra servir à situer et à guider les négociations de fond sur le désarmement pour qu'elles mènent au plus tôt à la réalisation d'un ensemble équilibré et ordonné du plus grand nombre possible de mesures concrètes de désarmement.

(M. Taylhardat, Venezuela)

D'autre part, ma délégation estime que cet ensemble de mesures doit nécessairement présenter une cohérence interne et être appliqué suivant un processus de négociation progressif mais régulier qui garantisse à tous les Etats leur sécurité. Le Programme doit être appliqué de telle façon qu'au lieu de réduire la sécurité des Etats il la renforce progressivement au fur et à mesure qu'il se réalise. C'est-à-dire que l'un de ses éléments intrinsèques doit être l'objectif de la sécurité par le désarmement.

Par ailleurs, le Programme doit être conçu de façon à échapper aux contingences de la situation internationale. Sa réalisation ne peut être soumise aux changements que connaissent souvent les relations entre Etats et qui conduisent fréquemment à interrompre, suspendre ou retarder les processus de négociation en cours. A cette fin, les Etats participants devront s'engager à tout faire, une fois entamées des négociations prévues par le programme, pour éviter que les événements extérieurs influent sur son déroulement, son rythme et ses résultats.

Pour ce qui est de la nature de l'instrument dans lequel le programme doit être énoncé, nous préférierions, comme la majorité des membres du Comité, un instrument juridiquement contraignant. Mais nous comprenons que cela ne sera pas accepté par certains pays. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que le programme soit rédigé sous la forme d'un document qui exige un engagement solennel, aussi indéfectible que possible. Une manière d'y parvenir pourrait être, comme l'a proposé M. Adeniji, d'incorporer au programme ou de formuler avant le programme une déclaration qui serait adoptée au cours de la deuxième session extraordinaire. Cette déclaration devrait contenir une clause comportant l'engagement de faire progresser de bonne foi les négociations prévues au programme et de contribuer à la réalisation de toutes les mesures de désarmement qui y seront inscrites.

En ce qui concerne les mesures qui devraient figurer au programme, nous approuvons le critère proposé par d'autres délégations, en ce sens que le Document final de l'Assemblée générale et le rapport de la Commission du désarmement contiennent une énumération des mesures faisant l'objet d'un consensus. Le Programme global devrait englober au moins toutes ces mesures. Comme l'a dit l'un de nos collègues à une autre occasion, il ne saurait être en retrait par rapport à ce qui a été déclaré dans le Document final et également retenu par la Commission du désarmement. Ce même critère est applicable en matière de priorités. Les priorités du Programme doivent se limiter à celles définies au paragraphe 45 du Document final, sans que cela empêche de tenir des négociations simultanées sur plusieurs ou sur toutes les mesures prioritaires. A ce propos, nous devons rappeler que nous appuyons le critère énoncé au paragraphe 11 du rapport de la Commission du désarmement, à savoir que pendant le premier stade de l'application du Programme global du désarmement, il conviendrait de prêter une attention particulière à la cessation immédiate de la course aux armements nucléaires et à l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire.

En ce qui concerne l'aspect temporel du programme, il est clair que nul n'exige l'établissement d'un calendrier rigide ou la fixation de délais arbitraires pour l'exécution des mesures de désarmement envisagées. Par ailleurs, nous avons soutenu et continuons de penser que tout programme, de par sa nature même, doit se définir dans la durée. Programme et calendrier sont deux notions pratiquement inséparables. C'est pourquoi nous estimons que le Programme global de désarmement doit comporter une référence au calendrier, même s'il ne s'agit que d'une indication de l'aspiration commune des pays en ce qui concerne le délai du programme qui devrait être mené à terme. A cette fin, plusieurs propositions ont été faites : 25 ans, la fin du siècle, etc

(M. Taylhardat, Venezuela)

L'une quelconque de ces propositions pourrait être acceptée. Nous estimons que même s'il ne s'agit que d'un élément indicatif, le facteur temps joue toujours un rôle important en tant que stimulant psychologique. On peut citer à titre d'exemple la tâche qui nous est confiée en ce qui concerne précisément cette question. Nous devons achever l'élaboration du projet de programme à temps voulu pour qu'il soit examiné par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire. Cette circonstance exerce sur nous une certaine contrainte qui influe favorablement sur l'exécution de notre tâche.

Tout en conservant une position souple quant au calendrier, nous estimons indispensable que le programme comporte plusieurs phases ou étapes d'exécution. Le nombre de ces phases devra être déterminé en fonction des mesures, des priorités et du calendrier, car chaque étape devra être conçue de façon à assurer l'équilibre et l'harmonie appropriés entre les mesures prévues. Nous estimons aussi indispensable que chaque phase fasse l'objet d'un processus d'évaluation et de révision qui permette de surveiller le rythme d'exécution, de façon à permettre l'adoption des décisions nécessaires pour accélérer la marche, si l'on constate un retard, ou des dispositions appropriées pour redresser la situation, si l'on constate que les décisions ne sont pas appliquées. Cette procédure d'examen pourrait intervenir, comme on l'a proposé, lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, spécialement convoquées à cette fin. Nous acceptons donc le critère retenu par la Commission du désarmement dans ce sens que le Programme doit prévoir une procédure adéquate concernant son application et le contrôle continu de cette application, et que sur ce plan les Nations Unies doivent jouer un rôle essentiel.

Pour conclure, nous rappelons que nous sommes prêts à collaborer avec le Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Programme et que nous apporterons notre appui aux efforts déployés par son Président, M. Garcia Robles, afin que ledit groupe remplisse fidèlement le mandat qui lui a été confié, et que le Comité puisse présenter en temps opportun le Programme global de désarmement qu'il a été chargé d'élaborer.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. SUMNERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant de présenter quelques brèves remarques sur le programme global de désarmement, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je suis convaincu que votre direction éminente et capable se révélera bénéfique pour le Comité. Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur de la Gorce, qui a contribué si efficacement à faire démarrer nos travaux de cette année. Je tiens à lui adresser les remerciements sincères de ma délégation pour l'habileté et l'impartialité avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions.

J'en viens maintenant au point 6 de l'ordre du jour, le programme global de désarmement, qui fait l'objet de nos discussions en plénière cette semaine. Comme je l'ai dit à l'ouverture de la session, il n'est pas dans mes intentions de passer beaucoup de temps à discuter en plénière de questions qui font l'objet de négociations au Groupe de travail, d'autant plus que ma délégation a déjà apporté sa contribution aux discussions détaillées au sein du Groupe de travail sur le programme global de désarmement. Je profite néanmoins de l'occasion offerte par notre séance plénière pour exposer l'attitude générale de ma délégation à ce sujet.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Nul ici n'ignore que la rédaction d'un programme global de désarmement est l'une des tâches confiées au Comité par l'Assemblée générale en 1978 à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous sommes censés soumettre notre version finale à la deuxième session extraordinaire dans un peu plus d'un an seulement. Etant donné la brièveté de ce délai, ma délégation se félicite de l'approche méthodique et efficace adoptée par M. l'Ambassadeur Garcia Robles au Groupe de travail. Nous pensons que le programme global, une fois achevé, constituera une contribution utile du Comité à la deuxième session extraordinaire. Il facilitera l'avancement dans les négociations sur le contrôle des armements à tous les niveaux et dans tous les domaines, en définissant clairement un schéma à observer.

Cependant, nous ne pensons pas que le programme puisse être juridiquement contraignant, comme certaines délégations l'ont suggéré dans le passé. Par ailleurs, nous ne voyons pas comment les Etats peuvent nous demander de prédire, au stade actuel, le temps qu'il faudra pour mener à terme un programme aussi ample et aussi complexe. J'ai dit dans le document que j'ai soumis sur ce point au Groupe de travail qu'il serait vain de vouloir fixer des dates-limites irréalistes et artificielles. Les exigences et complexités des négociations sur le contrôle des armements que nous énumérons dans notre programme sont telles que nous ne pouvons pas prédire actuellement dans combien de temps nous pourrions mener à bien ne fût-ce que quelques-unes des tâches que nous avons déjà entreprises, et encore moins celles qui n'ont encore fait l'objet d'aucun préparatif. Néanmoins, il sera possible, j'en suis convaincu, de parvenir à un accord sur l'établissement d'un canevas de phases ou stades interdépendants pour organiser l'exécution des tâches déjà définies par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement et par la Commission du désarmement.

Le programme nous aidera à mieux concevoir la voie encore difficile que nous avons encore à parcourir et à envisager notre objectif ultime, le désarmement général et complet. Il témoignera aussi de l'engagement politique sincère de la communauté mondiale d'adopter des mesures sérieuses et vérifiables de contrôle des armements. Nous ne devons pas minimiser l'importance de cette démonstration à un stade où la confiance internationale a besoin d'être restaurée. Ma délégation jouera donc un rôle actif et constructif dans les négociations au sein du Groupe de travail sur le programme global. Nous espérons que le programme qui sera établi par le Comité constituera un guide pratique et souple, et ne tombera pas en désuétude comme d'autres documents analogues du passé. Nous devrions nous efforcer d'établir un programme qui conserve tout son intérêt pour les négociateurs de l'avenir, jusqu'à la réalisation de notre objectif final.

Je tiens à dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments présentés par M. l'Ambassadeur d'Italie au cours de son intervention au début de cette séance. Il a exposé beaucoup mieux que moi la relation vitale qui existe entre le programme global de désarmement et les mesures collatérales plus larges visant à susciter un climat international propre à assurer le succès d'un programme global de désarmement.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni, M. l'Ambassadeur Summerhayes, de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Conformément à la décision prise à la 104ème séance plénière, j'ai le plaisir de donner la parole au distingué représentant de la Norvège, Son Excellence le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Johan Jorgen Holst. M. Holst a été

(Le Président)

nommé Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères en 1979. Pendant la période comprise entre 1976 et 1979, il a exercé les fonctions de Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la défense. Jusqu'en 1976, il a été Directeur des recherches à l'Institut norvégien de relations internationales. M. Holst est l'un des experts norvégiens les plus éminents en matière de désarmement.

M. HOLST (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur d'être le premier représentant norvégien à prendre la parole devant le Comité du désarmement en notre nouvelle qualité d'observateur actif auprès de cet important forum de négociation. Nous nous félicitons de l'adoption d'une procédure qui permet aux pays non-membres intéressés de participer aux travaux du Comité. La Norvège, comme toutes les petites nations, a une action limitée par ses ressources, mais l'enjeu des négociations de Genève n'en est pas moins important pour elle, et nous essaierons, dans notre rôle d'observateur, de contribuer utilement aux travaux du Comité. J'espère sincèrement que ce ne sera qu'un début, et que la Norvège deviendra en temps voulu membre à part entière du Comité du désarmement.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir été appelé, en tant que représentant de la République démocratique allemande, à occuper le poste important de Président du Comité du désarmement pendant le mois de mars. Je voudrais aussi vous remercier de vos souhaits chaleureux de bienvenue et des paroles aimables que vous avez prononcées au sujet de mes qualités personnelles. J'espère qu'à la fin de mon intervention, on ne vous accusera pas de m'avoir fait une publicité trompeuse.

Il y a deux points de l'ordre du jour du Comité que je voudrais examiner avec quelques détails en raison de l'intérêt particulier qu'ils présentent : l'interdiction complète des essais nucléaires et la convention sur les armes chimiques.

Ces questions, de même que celle du programme global de désarmement, ont été considérées comme hautement prioritaires par l'Assemblée générale, pour la période allant jusqu'à la deuxième session extraordinaire du désarmement l'an prochain.

Comme la question du programme global de désarmement figure à l'ordre du jour de la séance de ce matin, je formulerai quelques remarques et observations concernant l'objectif et la teneur de ce programme.

Il est généralement reconnu, je crois, que le désarmement est d'une importance capitale pour l'avenir de la communauté internationale et qu'il ne peut pas être réalisé dans l'immédiat. Il faut donc progresser dans des domaines concrets et limités en établissant des plafonds et des limitations précises pour certaines armes ou certaines activités militaires. En réalité, ce qu'on a fait au cours des vingt dernières années n'a pas été sans importance si on le compare, par exemple, à ce qui a été fait entre les deux guerres. Cela ne veut pas dire que les progrès aient été satisfaisants. Loin de là. Mais, il importe de maintenir la crédibilité dans le public, la conviction que le désarmement et la limitation des armements constituent des objectifs réalistes et concrets et non simplement des points de référence dans la rhétorique diplomatique.

Sans doute, les négociations à l'intérieur et à l'extérieur du Comité doivent-elles porter sur des questions précises et limitées, mais il importe également de créer un cadre pour établir des priorités, des liens et une progression. C'est essentiel pour maintenir la cohérence de l'ensemble des négociations. Plus importante encore est la tâche politique qui consiste à ne jamais perdre de vue l'objectif ultime et les voies

(H. Holst, Norvège)

qui y conduisent, et à obtenir des grandes puissances l'engagement qu'elles suivront ces voies pour atteindre cet objectif.

La course aux armements, par ses multiples aspects et ses dimensions, constitue un énorme gaspillage de ressources dans un monde où il y a trop de misère et d'injustice. Cette course comporte aussi des risques de faux calculs, de compétition accélérée, d'accident imprévisible. Nous devons introduire plus de certitude et de prévisibilité dans une situation dangereusement compétitive, ce qui nécessitera plus de transparence en ce qui concerne les programmes et les budgets militaires. Le secret est, dans une grande mesure, devenu anachronique à l'ère de la photographie et de l'observation par satellite. Mais les satellites ne peuvent enregistrer que les résultats de décisions budgétaires datant de plusieurs années. Le secret budgétaire est dangereux, car il engendre l'incertitude, suscite des réactions anticipées et réduit la prévisibilité.

Un programme global de désarmement doit comporter des mesures propres à renforcer la confiance, des promesses de réductions spécifiques, le renoncement à certaines activités, des règles d'application convenues, des procédures de vérification et des arrangements de sécurité appropriés.

La menace des armes nucléaires constitue le premier problème à résoudre, celui qui doit avoir la priorité dans les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Permettez-moi de faire quelques remarques sur certains éléments du programme global, auxquels mon gouvernement attache une importance particulière.

Les Etats dotés d'armes nucléaires ont non seulement la responsabilité, mais aussi l'obligation véritable de réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies et leurs arsenaux. Le moment est venu de rompre cette spirale ascendante et de rétablir la confiance dans la volonté et la capacité de l'homme d'échapper à l'asservissement nucléaire. L'expérience montre que la possibilité de faire du recours potentiel à l'arme nucléaire une monnaie d'échange politiquement utile est en fait très limitée. Les Etats dotés d'armes nucléaires ne doivent pas tenter d'élargir cette possibilité et de se servir de la menace nucléaire dans leurs relations diplomatiques. L'expérience montre en outre que les avantages que peut donner la course aux armements nucléaires sont tout au plus marginaux et toujours de courte durée. Il incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires de conclure des accords et des arrangements de nature à atténuer les incitations et les tendances à chercher un avantage unilatéral.

L'effort de désarmement devrait, selon moi, viser également à contribuer à l'établissement du nouvel ordre économique international, du fait que les ressources en hommes et en matériel, servant à des fins militaires, seraient affectées au développement social et économique, dans l'intérêt, en particulier, des nations en développement.

L'interdiction complète des essais m'apparaît comme une mesure capitale pour arrêter la course aux armements nucléaires. Un traité à ce sujet constituerait un instrument non discriminatoire d'une importance essentielle pour promouvoir la non-prolifération. En le concluant, les Etats dotés d'armes nucléaires feraient un grand pas pour s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

(M. Holst, Norvège)

Les progrès vers un accord sur l'interdiction complète des essais sont beaucoup trop lents, mais je tiens à me joindre à ceux qui se sont félicités du rapport intérimaire commun soumis à Genève le 30 juillet 1980 par les participants aux négociations tripartites..

Naturellement, ce rapport ne saurait remplacer un accord. Les essais continuent; dans les années 1970, plus de 400 explosions nucléaires ont été signalées.

Les questions techniques sont complexes, spécialement celles qui concernent la vérification. Mais les avantages d'un accord et les risques qu'impliquerait sa violation devraient maintenant l'emporter sur les obstacles techniques qui s'opposent à sa conclusion.

Un système adéquat de vérification est un élément nécessaire dans un régime d'interdiction complète des essais tant pour assurer le respect des engagements pris que pour renforcer la confiance. C'est précisément dans ce domaine de la vérification que mon pays peut apporter sa contribution grâce au personnel spécialisé et à l'équipement de l'ensemble sismologique norvégien NORSAR.

Ce système de vérification comportera comme principal élément un échange international efficace de données sismologiques. Ces dernières années des progrès très importants ont été réalisés vers la création d'un système d'échange international de données sismologiques par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'étudier des mesures internationales de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ce groupe avait été initialement créé par la Conférence du Comité du désarmement en juillet 1976 à la suite d'une proposition suédoise, puis maintenu par le Comité du désarmement. Des savants norvégiens ont activement participé aux travaux du Groupe spécial qui, dans ses rapports CCD/558 et CD/43, a recommandé la mise en place d'un système sismologique mondial pour faciliter la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Le secrétaire du Groupe spécial, un homme de science norvégien, a été chargé de coordonner les activités techniques du groupe. Un autre expert norvégien dirige actuellement un des cinq groupes d'études que le Groupe spécial a créés pour coordonner les efforts tendant à l'organisation d'un échange international souple et efficace des données sur les formes d'ondes sismiques.

L'observatoire sismologique NORSAR, qui comprend plus de 50 sismographes répartis dans le sud-est de la Norvège, enregistre depuis plus d'une dizaine d'années les signaux des séismes et des explosions nucléaires souterraines. Des experts de nombreux pays ont participé aux travaux de recherche à la station NORSAR. Ces travaux ont entraîné une amélioration des méthodes permettant de distinguer les signaux des explosions de ceux des secousses sismiques. Ils ont contribué à rendre techniquement possible la vérification de l'interdiction complète des essais. A mon avis, la Norvège est en mesure d'apporter une contribution importante au système de vérification qu'établirait un traité dans ce domaine en mettant les données de NORSAR à la disposition d'un organisme sismologique mondial et en facilitant l'évaluation scientifique des données enregistrées pour vérifier l'application du traité.

Dans son allocution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978, le Ministre norvégien des affaires étrangères a indiqué que son pays était prêt à faire de NORSAR l'une des stations d'un système mondial de vérification sismique qui surveillerait l'application d'un accord

(M. Holst, Norvège)

sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La capacité de détection de NORSAR pour plusieurs régions importantes du monde est supérieure à celle des autres stations sismologiques énumérées dans le document CCD/558.

Au cours des dix dernières années, les savants norvégiens ont effectué des études importantes et exécuté de grands travaux de recherche portant sur la détection, la localisation et l'identification des explosions nucléaires souterraines. Les résultats des recherches les plus récentes ont été présentés au Groupe spécial d'experts scientifiques en matière d'événements sismiques pour qu'il puisse en faire état dans son rapport.

Dans le cadre de son mandat actuel, le Groupe spécial a reçu des experts norvégiens les communications suivantes :

- 1) Estimations de la magnitude des secousses sismiques et des explosions souterraines. Cette étude a été entreprise en vue d'améliorer les estimations de magnitude dans les stations proches d'un événement sismique donné. Il est recommandé de revoir les facteurs de correction de la magnitude actuellement utilisés pour obtenir une détermination uniforme de la magnitude des secousses sismiques et des explosions.
- 2) Identification des phases sismiques des événements régionaux. Cette étude repose sur les données provenant d'un petit ensemble expérimental qui fonctionne à NORSAR depuis 1979. Elle montre que les phases sismiques peuvent être identifiées d'une façon très sûre au moyen de ces données auxquelles on applique des techniques spécialement mises au point pour le traitement des signaux.
- 3) Localisation des événements sismiques régionaux. Cette étude décrit une procédure de localisation pour un petit ensemble sismologique qui peut fournir des estimations pour la localisation d'événements sismiques régionaux avec une marge d'erreur inférieure à 30 km. Ces données, bien qu'elles aient un caractère préliminaire, seraient utiles pour définir des événements lorsqu'ils sont signalés aux centres internationaux de données d'un réseau mondial de surveillance.
- 4) Options concernant l'échange rapide de données sur les formes d'ondes sismiques. Cette étude a pour objet d'évaluer la possibilité d'utiliser des techniques modernes de transmission des données pour permettre un échange de données numériques sur les formes d'ondes sismiques. Il y est recommandé de procéder à des essais pratiques à cet égard. La Norvège est disposée à assurer la coordination de ces essais.

Je crois savoir que dans ses efforts pour concevoir un système mondial de surveillance, le Groupe de travail s'est fondé, pour la plus grande partie de ses travaux, sur la technologie actuellement existante. Nous espérons participer activement, dans les prochaines années, au perfectionnement d'un système mondial pour l'emploi des systèmes les plus modernes de communication et de traitement par ordinateur.

Permettez-moi de répéter que nous n'épargnerons aucun effort, sur le plan politique et grâce à notre compétence et à notre équipement techniques, pour faciliter un accord sur le système international de vérification qu'établirait un traité interdisant tous les essais nucléaires.

(M. Holst, Norvège)

Je parlerai maintenant de quelques autres mesures concernant les armes nucléaires.

La priorité absolue doit être donnée aux mesures à prendre pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Si nous ne parvenons pas à éviter que de nouveaux Etats se dotent d'armes nucléaires, nous courrons le risque d'une anarchie nucléaire. Il est absolument de l'intérêt de tous les Etats d'empêcher la dissémination des armes nucléaires. Mais tous ont à faire face à des problèmes de sécurité. Pour qu'ils renoncent à l'option nucléaire, il faut qu'ils aient la garantie suffisante que les Etats figurant dans leurs calculs de sécurité feront eux-mêmes preuve de retenue. Le Traité sur la non-prolifération contribue à leur fournir cette garantie, tout comme le feraient des zones exemptes d'armes nucléaires dans les conditions et le contexte appropriés. Mais la manière dont est perçue l'utilité d'une option nucléaire dépend dans une très grande mesure de la politique des Etats dotés d'armes nucléaires et du rôle que jouent ces armes dans le comportement et les attitudes de ces Etats.

Les corrélations qui existent à cet égard sont clairement apparues lorsqu'en septembre dernier, à Genève, la Deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération s'est terminée sans que les participants puissent s'entendre sur une déclaration finale. La Norvège regrette cet échec, d'autant plus que l'accord général s'était fait sur nombre de points importants.

La Conférence a cependant accompli la tâche qui lui incombait : examiner l'application du Traité au cours des cinq dernières années. A peu près toutes les délégations ont estimé que cet important traité de limitation des armements, destiné à empêcher la dissémination des armes nucléaires, représentait une réussite exceptionnelle en matière de limitation des armements et contribuait à la sécurité de chacune des parties.

Les principaux points de désaccord qui sont apparus au cours de la Conférence d'examen ont porté sur la capacité et la détermination des Etats dotés d'armes nucléaires de diminuer l'influence de ces armes dans les relations internationales en négociant des réductions réelles de leurs arsenaux. Un grand nombre de pays ont estimé que les Etats dotés d'armes nucléaires n'avaient pas rempli avec assez de détermination et d'énergie l'obligation que leur imposait le Traité sur la non-prolifération de poursuivre les négociations en vue de réduire leurs armements nucléaires.

A cet égard, je tiens à souligner l'importance d'une reprise vigoureuse des négociations SALT pour qu'elles aboutissent à des accords sur une réduction sensible des arsenaux et du déploiement d'armes nucléaires stratégiques. Le terrain est préparé pour de tels progrès et il appartient maintenant aux deux grandes puissances nucléaires d'aller au-delà du point que les anciennes approches avaient permis d'atteindre. La Norvège attache une importance particulière à une reprise rapide et décisive des négociations en vue d'épargner au continent européen une nouvelle course aux armements qui se caractériserait par une compétition dans le déploiement de forces nucléaires tactiques. Compter de plus en plus sur le nucléaire pour assurer la sécurité en Europe est, à mon avis, incompatible avec le souci de consolider le régime de non-prolifération dans le monde.

Mon gouvernement souhaiterait aussi qu'il soit mis carrément fin à la production de matières fissiles destinées à des fins d'armement. L'interdiction de produire des matières fissiles à des fins d'armement tendrait à réduire l'inégalité actuelle entre

(M. Holst, Norvège)

les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés de ces armes. Les premiers devraient alors accepter de se conformer au système de garanties de l'AIEA à peu près dans les mêmes conditions que les seconds, ce qui éliminerait un élément de discrimination manifeste entre ces deux catégories d'Etats.

Le problème des garanties de sécurité à accorder aux Etats non dotés d'armes nucléaires n'a pas été jusqu'ici résolu d'une manière satisfaisante. La Norvège partage l'avis des Etats selon lesquels la résolution 255 adoptée par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968 ne fournit pas des garanties suffisantes aux Etats non alignés. Les Etats qui ne sont pas parties à des alliances offrant des garanties de sécurité dans le domaine nucléaire, et auxquels il a été demandé de renoncer à l'option des armes nucléaires, sont fondés à réclamer des garanties contre toute attaque ou menace d'attaque aux armes nucléaires.

Il incombe donc particulièrement aux Etats dotés d'armes nucléaires de trouver une solution à ce problème qui, en fait, est d'une importance capitale pour l'ensemble du régime de non-prolifération. Pour leur part, les bénéficiaires de garanties doivent être prêts à examiner d'une manière constructive différentes solutions en vue de promouvoir un régime d'interdiction des armes nucléaires qui soit acceptable par tous les pays.

La Norvège estime que sur la question des garanties de sécurité négatives, d'importants progrès ont été accomplis grâce aux déclarations pertinentes faites en 1978 par les Etats dotés d'armes nucléaires, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces garanties pourraient encore être renforcées et officialisées.

Permettez-moi maintenant d'aborder le problème d'une convention sur les armes chimiques. Il est urgent de réaliser des progrès dans ce domaine. En effet, les moyens de guerre chimique se répandent. Nous avons appris par la presse que des armes chimiques auraient été utilisées dans de récents conflits. Il importe d'empêcher que ne soit plus largement admis l'emploi de ces armes. L'instrument le plus utile à cet effet serait une convention sur les armes chimiques. Le rapport sur leurs négociations bilatérales que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont déposé l'année dernière (CD/48 et 112) offre une base constructive pour la poursuite des efforts dans ce domaine.

On pourrait peut-être s'inspirer de la session qu'a tenue l'année dernière la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Cette conférence était présidée par la Norvège. Il me paraît encourageant de noter qu'à la date où s'est tenue la conférence d'examen, 31 Etats avaient ratifié la convention, six nouveaux Etats y avaient adhéré et 37 autres l'avaient signée mais n'avaient pas encore terminé le processus de ratification. Dans la déclaration finale adoptée par consensus, les Etats parties à la Convention ont réaffirmé leur ferme détermination d'exclure absolument l'emploi comme armes des agents bactériologiques (biologiques) et des toxines.

Il faut actuellement conclure de toute urgence une convention analogue sur les armes chimiques. Nous espérons que le Groupe de travail spécial créé par le Comité du désarmement sera en mesure de présenter à cet effet des résultats positifs dans un proche avenir. Mon gouvernement appuie vivement les efforts déployés dans ce sens et souhaite contribuer de manière constructive aux travaux de ce groupe de travail spécial.

(M. Holst, Norvège)

Nous reconnaissons l'extrême importance que revêt la question de la vérification. Malgré les difficultés techniques, il faudra, pour éviter des obstacles, définir les engagements d'une manière compatible avec les possibilités techniques de contrôle. La volonté politique est indispensable pour l'établissement de dispositifs appropriés. Elle l'est également pour l'évaluation équilibrée des risques de fraude et du danger que présenterait pour l'avenir des relations internationales une situation incontrôlée.

Le premier objectif à viser doit être l'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques et la destruction des stocks existants. Mais nous reconnaissons que pour éliminer effectivement les armes chimiques et la guerre chimique, il faudra en outre interdire les activités, les installations, les travaux d'organisation et de planification liés à l'emploi des armes chimiques.

Une convention doit tenir compte de tout cela. C'est pourquoi nous serions en faveur d'une approche globale.

À cet égard, nous considérons que la "capacité de guerre chimique", expression définie par la Suède dans les documents CD/97 et CD/142, est un concept utile pour l'étude de la question.

Il est important et urgent de trouver une solution globale. Des composants binaires seront peut-être disponibles d'une manière plus générale à l'avenir, ce qui réduira très fortement le temps nécessaire à l'acquisition d'agents de guerre chimique. Le concept susmentionné pose toutefois quelques problèmes de définition selon qu'il s'agit d'une "préparation pour cette guerre" ou d'une "protection contre cette guerre".

Permettez-moi de rappeler que la Norvège a annoncé, en avril 1980, qu'elle n'autoriserait ni le déploiement ni le stockage d'armes chimiques sur son territoire. Elle suit ainsi la même politique que celle par laquelle elle interdit l'implantation et le stockage d'armes nucléaires sur son territoire.

Nous approchons maintenant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, dont les résultats dépendront en grande partie de la mesure dans laquelle auront été adoptées, d'ici là, des solutions efficaces pour mettre en oeuvre le programme d'action adopté à la première session.

Un facteur important à cet égard est le programme global de désarmement, dont s'occupe l'un des quatre groupes de travail du Comité. Nous sommes persuadés que, dans ce domaine comme dans d'autres fort importants pour le succès de la prochaine session extraordinaire, le Comité du désarmement prendra les initiatives qui sont les plus urgentes en ce qui concerne la suite à donner au programme d'action.

Indépendamment des nombreuses questions très importantes qui doivent être traitées à la deuxième session extraordinaire, mon gouvernement tient à appeler l'attention sur une proposition que nous avons présentée à la première session extraordinaire et qui figurait en partie dans le Document final (A/S-10/4, par. 125 q)).

Cette proposition demandait que les pays adoptent des procédures pour évaluer les effets des acquisitions d'armes et des programmes militaires importants sur la limitation des armements et le désarmement. L'idée d'arrêter la course aux armements en en faisant disparaître les motifs se trouve exprimée dans une certaine mesure dans le Document final de la première session extraordinaire sous la forme d'une recommandation demandant que les Etats évaluent les incidences que peuvent avoir les travaux de recherche et de développement en matière militaire sur les accords en vigueur.

(M. Holst, Norvège)

La Norvège a attiré votre attention sur un problème d'ordre général et ne suggère pas que soit imposée telle ou telle solution. Il s'agit de trouver une approche souple qui permette d'adapter les engagements aux procédures de décision des Etats intéressés. Nous attachons une grande importance à l'objectif qui consiste à faire en sorte que la limitation des armements et leur évaluation explicite conditionnent les décisions nationales sur l'acquisition d'armements. C'est par un processus analogue, mais en sens inverse, que devraient être déterminées les propositions relatives à la limitation des armements et au désarmement, ce qui fournirait la base d'une politique globale cohérente de sécurité nationale.

En fait, il y aurait lieu d'élargir encore ces perspectives. Aucun Etat ne doit examiner ces questions du seul point de vue de son intérêt national. Il faut que nous définissions un concept et un objectif de sécurité internationale. A cet égard, mon gouvernement considère les travaux du Comité du désarmement comme extrêmement importants.

En terminant, je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole devant le Comité du désarmement et je forme les meilleurs voeux pour le succès des délibérations du Comité au cours des mois à venir.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Je remercie le représentant de la Norvège, le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Holst, de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Les membres du Comité du désarmement ont certainement écouté avec un grand intérêt ses explications sur la position de son pays à propos de certaines questions de désarmement que nous examinons en ce moment.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :  
J'ai une question à poser, Camarade Président. Il y a une semaine, mardi dernier, nous avons communiqué un document au secrétariat en le priant de le distribuer. Je voudrais savoir pourquoi la procédure de distribution des documents exige autant de temps. En outre, jeudi dernier, il y a déjà cinq jours, un groupe de pays socialistes a présenté un document que nous n'avons malheureusement pas encore reçu, bien que, de même que le premier, il ait été remis au secrétariat non seulement en russe, mais aussi en anglais.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
J'ai pris note de la remarque de M. l'Ambassadeur Issraelyan, et je verrai avec le secrétariat ce qu'il en est. Je ferai le nécessaire pour que ce document soit distribué au plus tôt.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 12 mars 1981, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 heures.

**DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL**

**DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL**